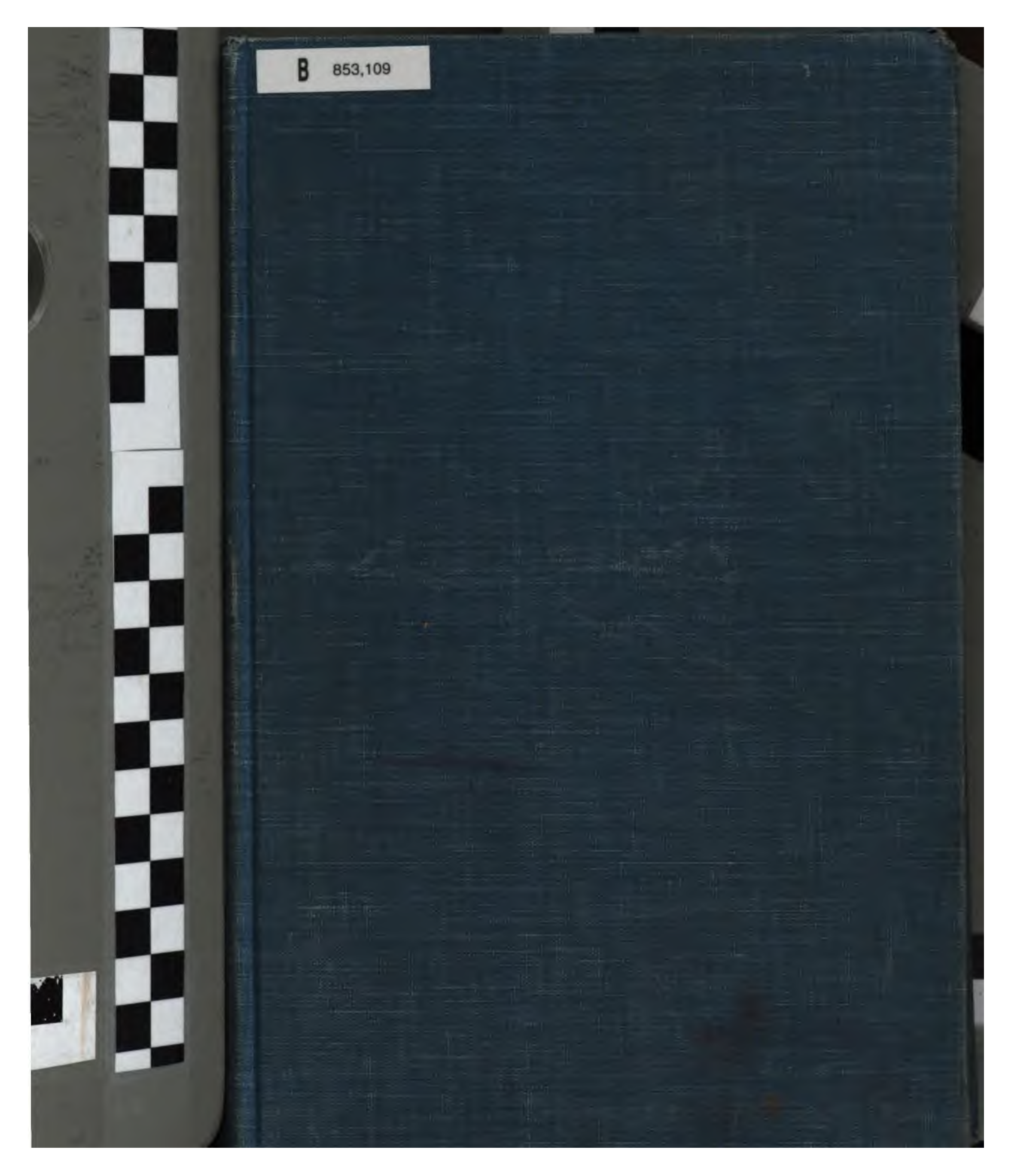
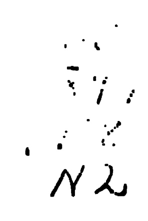

B 853,109


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

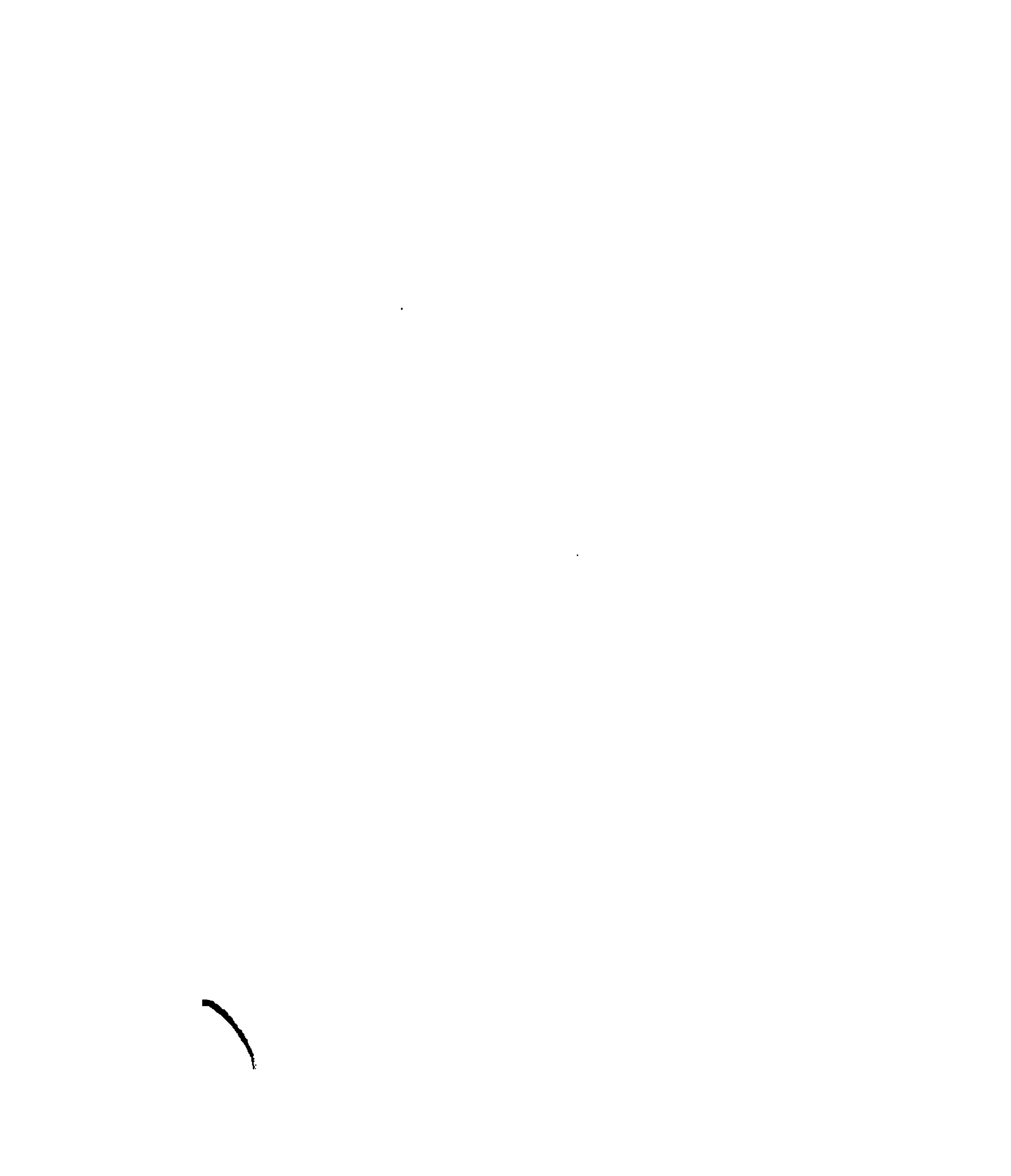



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR


N2







Histoire

DES RELATIONS

Du Japon avec l'Europe

aux XVIe et XVIIe Siècles





Histoire

DES RELATIONS

Du Japon avec l'Europe

aux XVIe et XVIIe Siècles

PAR

H. NAGAOKA

ATTACHÉ A LA LÉGATION DU JAPON A PARIS
DOCTEUR ÈS-LETTRES



PARIS
HENRI JOUVE
Editeur
15 Rue Racine, 15
1905

PRÉFACE

Il existe un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire extérieure du Japon aux XVIe et XVIIe siècles, mais la plupart, écrits par les Pères Jésuites, ne sauraient nous donner une conception vraie des faits et de la politique en majeure partie anti-chrétienne de l'Empire du Soleil-Levant. Il existe bien aussi sur ce sujet quelques ouvrages dus à la plume de Japonais; mais ceux-ci non plus ne sont point des mieux documentés ni des plus impartiaux. Les documents et les divers écrits relatifs aux affaires étrangères disparurent à peu près, chez nous, après la prohibition définitive du christianisme, pendant l'ère Kouan-eï, leurs possesseurs courant le risque d'être tenus pour chrétiens, et, comme tels, punis de mort. Essayer de démêler ce qu'il y a de vérité dans tout ce qui nous est parvenu et de l'exposer aussi impartialement que possible, tel a été notre but en entreprenant ce travail, le premier, croyons-nous, consacré à cette question, et si, malgré notre inexpérience et la difficulté de la tâche, nos efforts peuvent être de quelque profit, nous nous estimerons satisfait.

Nous n'avons en vue que la question générale des relations entre le Japon et l'Europe depuis l'arrivée des Portugais jusqu'à l'expulsion définitive des étrangers de notre pays, et si parfois nous sortons un peu de ce domaine ce n'est uniquement que pour mieux expliquer la politique du pouvoir central vis-à-vis des chrétiens.

Tandis que nous rejetons dans deux appendices les ambassades des daïmios en Europe comme étant, malgré tout leur intérêt, deux faits en somme purement locaux, nous réservons une place, dans le corps même de notre étude, à l'œuvre de François Xavier qui devait donner naissance à une grave question sociale et politique.

Nous avons cru bon de faire également précéder notre essai d'une introduction en deux parties, esquissant à grands traits dans la première l'histoire du Japon, les relations entre le pouvoir de l'empereur et celui du shogoun et l'état social de l'époque qui nous occupe et cherchant, dans la seconde, à déterminer, si faire se peut, la date de la première arrivée des Européens dans notre pays.

Comme nos hommes d'alors séparèrent presque toujours, dans les relations avec les Européens, la question religieuse des rapports commerciaux, nous avons voulu faire ici de même, d'où les deux parties de notre ouvrage. Le christianisme fut finalement prohibé chez nous et le commerce avec l'étranger, restreint. Nous aurons à examiner cette transforma-

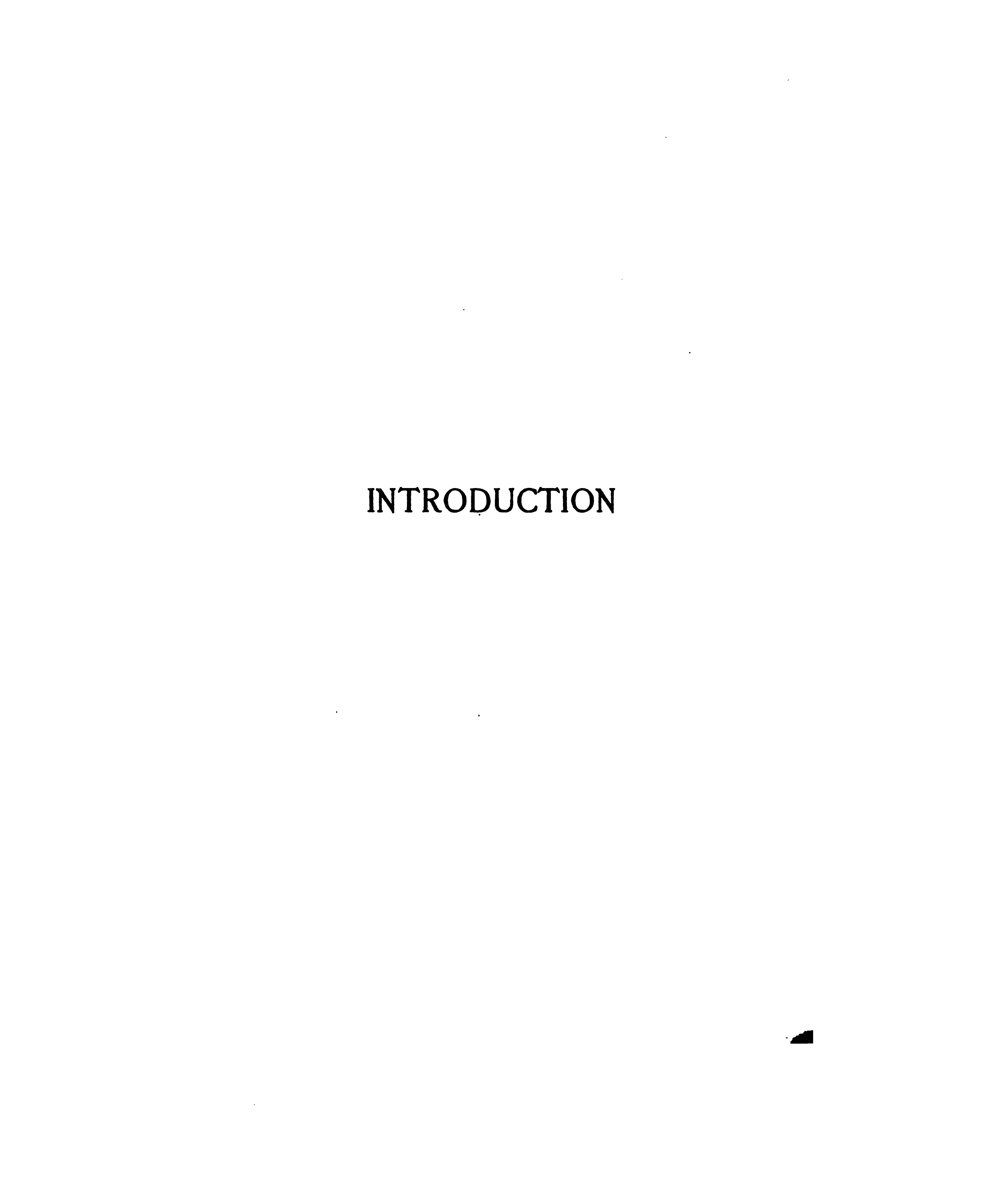
tion de notre politique : elle fera le sujet de notre conclusion.

Il nous a semblé oiseux d'ajouter une bibliographie des livres japonais et européens que nous avons pu consulter pour mener à bien notre entreprise. Nous préférons renvoyer nos lecteurs aux bibliographies sur l'histoire du Japon données par Léon Pagès et, plus récemment, par Fr. von Wenckestern, et nous nous ferons un devoir d'indiquer, le cas échéant, les sources où nous puiserons.

On trouvera à la fin de notre travail un index alphabétique des noms propres et des mots japonais qui y sont contenus, avec l'indication des pages où ils se rencontrent.

H. NAGAOKA.

Paris, le 15 juin 1905.



INTRODUCTION

ESQUISSE DE L'HISTOIRE DU JAPON

Du pouvoir de l'Empereur et de celui du Shogoun

ETAT SOCIAL AUX XVIe ET XVIIe SIÈCLES

On ne sait rien de bien précis sur les origines du peuple japonais. On admet généralement que le système idéographique de l'écriture chinoise fut introduit au Japon au commencement du IIIe siècle de l'ère chrétienne, quand ce pays fut entré en relations avec la Corée et la Chine et que plusieurs ouvrages historiques furent composés à partir de cette époque ; mais ces ouvrages auraient malheureusement péri par le feu, en 645, lors de la révolte d'Irouka. Aussi l'empereur Temmou, en 681, ordonna-t-il à Hiéda-no-Arei de rédiger l'histoire des premiers siècles ; ce travail ne fut jamais achevé, mais certains fragments furent utilisés par Ono-Yasoumaro qui fit paraître, en 712, le *Ko-ji-ki*, que l'on peut considérer comme le premier ouvrage systématique de l'histoire du Japon. C'est donc au moyen du *Ko-ji-ki*, et d'un autre ouvrage, le *Nihon-ghi*, composé quelques années après, que nous connais-

sons l'histoire primitive du peuple japonais. Nous devons ajouter qu'un grand nombre de faits rapportés par ces deux ouvrages ne peuvent être acceptés comme vrais qu'avec les plus grandes réserves, attendu que les auteurs ont dû manquer des documents nécessaires à l'époque relativement tardive où ils ont rédigé leurs œuvres et que, d'un autre côté, ils ont dû souvent, pour y suppléer, faire appel à toutes sortes de légendes et de traditions populaires, ce qui explique les contradictions et les invraisemblances qui entourent les origines japonaises.

Suivant ces ouvrages, la fondation de l'Empire du Soleil-Levant par Jimmou remonte à l'an 660 avant Jésus-Christ et c'est cette date qui fixe l'an I de l'ère japonaise. Fait remarquable et unique dans l'histoire, depuis cette époque si reculée le pouvoir resta toujours à la même dynastie dont le chef est considéré comme le *paterfamilias* de la nation nipponne.

Dès le début de notre histoire, le Japon fut direcment gouverné par le *Tennô* (Mikado) et cela dura juqu'à la création du Shogounat héréditaire par Yoritomo, en 1192. Sous cette première forme de gouvernement, le pouvoir central se constitue de plus en plus à partir du règne de Soushin (97-30 av. J.-C.). En l'an 200 après Jésus-Christ, battue par les Japonais dirigés par l'impératrice Jingô, la Corée, divisée alors en plusieurs petits Etats, consent à nous payer un certain tribut annuel. Dès lors les communications avec la Chine augmentent d'année en année et la civilisation de l'Empire du Milieu pénètre chez

nous. En 645, la réforme de Taïkoua opère un grand changement dans nos institutions sociales et politiques : elle importe au Japon presque tout ce qui régissait alors la Chine. La centralisation se complète, les règles se multiplient tant dans le droit public que dans le droit privé ; la réforme se complète encore sous les empereurs Temmou (673-686) et Mommou (697-707) ainsi que sous l'impératrice Ghensho (708-723). Toutes les organisations politiques et sociales firent de grands progrès, mais cependant la réforme, qui avait été trop soudaine, ne donna pas les résultats qu'on en attendait.

C'est aussi vers cette époque que les grands de la cour étendent leur pouvoir. Les Foujiwara croissent, grâce surtout au grand mérite de Kamatari qui achève la réforme de Taïkoua avec le prince Nakano-Oé, plus tard empereur Tentchi ; toutes les impératrices, à partir de cette époque, sont les filles des Foujiwara qui peuvent, de cette façon, étendre leur pouvoir à la cour. Cet état de choses atteignit son apogée sous Yoshifousa qui s'empara du pouvoir politique, à titre de régent, sous l'empereur Seïwa (859-872) et sous Mototsouné, régent des empereurs Yozeï, Kôkô et Ouda (de 877 à 890). A partir de 968, les Foujiwara ne font qu'imiter la politique inaugurée par leurs ancêtres en se faisant toujours nommer régents des empereurs, jusqu'en 1066.

Maîtres du pouvoir politique central, les Foujiwara s'appuyèrent sur les chevaliers terriens pour protéger leur situation et assurer leur sûreté personnelle;

ces chevaliers, dont le pouvoir grandissait tous les jours, parvinrent enfin, vers l'an 1000, à constituer un véritable élément politique. Par leurs excès de pouvoir et leur administration trop despotique, les Foujiwara arrivèrent à provoquer le mécontentement de ceux-ci, d'où de nombreuses révoltes que dominèrent enfin les familles de Heiké (Taïra) et de Ghenji (Minamoto). Kiyomori, de la famille des Taïra, gouverna l'empire en qualité de premier ministre de la Cour, de 1167 à 1180 ; mais il commit tant d'abus de pouvoir qu'il s'ensuivit un mécontentement très marqué ; après sa mort et le combat décisif de Yashima en 1185, Yoritomo arriva au pouvoir, assurant ainsi la prépondérance du parti des Minamoto. Il s'appliqua à ne pas tomber dans les fautes de son prédécesseur et gouverna sagement sous les ordres de l'empereur d'abord, puis à partir de 1192 en qualité de shogoun. Ce mot de shogoun qui n'était jusque-là qu'un titre conféré à certains généraux, prit avec lui la signification de suzerain des seigneurs féodaux. Il organisa la féodalité qui avait déjà germé et établit à Kamakoura ce gouvernement féodal que nous appelons *Bakoufou*. Et c'est ce Bakoufou de Kamakoura qui dès lors commande aux seigneurs féodaux, qui édicte toutes les lois publiques et privées et l'empereur, lui, ne possède plus qu'une puissance toute nominale.

La maison de Yoritomo ne se maintint cependant pas longtemps au pouvoir; les Hojo gouvernèrent à titre de régents du shogoun de 1223 à 1333, année où

eut lieu, du fait de l'empereur Go-Daïgo, la restauration de Kembou qui ne devait durer que deux ans. En 1336, Ashikaga Takaouji fondait le Bakoufou de Mouromatchi et ce shogounat des Ashikaga dura jusqu'en 1573, quand Oda Nobounaga remplaça Yoshiaki, le dernier shogoun de cette maison. Ce fut vers la fin de l'administration de cette famille, mentionnons-le dès maintenant, que les Européens entrèrent en relations avec le Japon, alors que le pays était déchiré par des guerres civiles qui ruinèrent le crédit des Ashikaga.

La décadence des Ashikaga avait commencé dès le règne du shogoun Yoshimasa (1444-1473) qui n'était point un homme politique. A partir de 1467, la grande guerre d'Ohjin, survenue entre les régents Hosokawa Katsoumoto et Yamana Sohzen à propos du candidat à la succession shogounale, mit aux prises de part et d'autre près de cent mille hommes qui ensanglantèrent pendant onze ans les environs de Kioto. A côté de cette guerre, qui dévastait le centre de l'empire, toutes les provinces étaient elles-mêmes l'objet de luttes plus ou moins violentes, provenant des seigneurs féodaux qui essayaient d'agrandir leurs fiefs et de s'emparer de la suzeraineté. Cette époque, qui constitue la période noire du Japon, dura jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Hidéyoshi, en 1585.

Les seigneurs provinciaux les plus remarquables furent les Nagao de la province d'Etchigo, les Hojo de celle de Sagami, les Satomi d'Awa, les Daté de

Moutsou, les Takéda de Kaï, les Imagawa de Sourouga, les Rokkakou et les Kiogokou d'Omi, les Asakoura d'Etchizen, les Tchosokabé de Tosa, les Amako d'Izoumo, les Ohoutchi de Tchougokou, les Mohri d'Aki, les Otomo de Boungo, les Shimazou de Satsouma, les Oda d'Owari, les Matsoudaïra de Mikawa, etc ; ce fut Oda Nobounaga d'Owari, qui parvint à s'élever au-dessus des autres seigneurs et à s'emparer, bien que pendant très peu de temps, de la suzeraineté ; ce furent ensuite les Matsoudaïra de la province de Mikawa, plus tard les Tokougawa, qui établirent définitivement le gouvernement shogounal, en l'organisant avec solidité. Le court passage de Nobounaga aux affaires, bien qu'il fût un grand homme d'Etat et un guerrier aussi courageux qu'ingénieux, ne produisit presque aucun changement dans l'état social japonais.

Hidéyoshi, né d'un pauvre paysan d'Owari, devint dictateur de l'empire après avoir vaincu Aketchi Mitsouhidé qui avait tué Nobounaga en 1582. Sous Hidéyoshi, qui reçut de l'empereur le titre de *kouampakou*, c'est-à-dire de grand chancelier de la Cour, la féodalité fut réorganisée et tout l'empire pacifié grâce à sa haute influence. Tandis qu'à l'intérieur il établissait des lois publiques et privées, nécessaires au maintien de l'ordre féodal et à la sûreté sociale, à l'extérieur il dirigea une expédition vers la Corée et la Chine, s'y trouvant poussé peut-être moins par l'ambition que par le louable désir de détourner la nation des luttes intérieures qui la désolaient et pou-

vaient la perdre, en lui faisant porter les yeux sur ces affaires extérieures appelées sans doute, pensait-il, à lui ouvrir de nouveaux et larges horizons. Mais sa mort, survenue en 1598, arrêta ses plans et fut un coup fatal pour la maison de Toyotomi. Il y avait alors un personnage déjà considérable, ayant joué un rôle important parmi les conseillers de Toyotomi : c'était Tokougawa Iéyasou.

La suprématie qu'il rêvait d'avoir sur les seigneurs féodaux, jointe à la crainte et à la jalousie, donna naissance à une guerre civile qui se termina par la bataille de Sékigahara. Cette victoire de Iéyasou affaiblit la puissance de Hidéyori, successeur de Hidéyoshi. En 1600, Iéyasou exerça le pouvoir réel et trois ans après, il reçut de l'empereur le titre de shogoun qui resta dans sa famille jusqu'à la fameuse restauration impériale de 1868. Ce ne fut néanmoins qu'à partir de 1615 qu'il devint le maître incontesté du Japon, après la destruction du château d'Osaka et la mort de Hidéyori. Mais Iéyasou avait, dès 1605, abdiqué en faveur de son fils Hidétada; suivant en cela une vieille coutume assez générale au Japon, il n'en conserva pas moins le pouvoir, intervenant dans le gouvernement à titre d'ex-shogoun et ce ne fut qu'à la mort de son père que Hidétada fut réellement le maître. Iéyasou fut non seulement un habile général, mais aussi et surtout un éminent homme d'Etat qui mériterait une étude toute particulière et qui sera sans doute un jour rangé au nombre des grands politiques du monde par l'Europe

elle-même, quand elle sera à même de connaître à fond et de juger l'œuvre qu'il accomplit. Résumons-la en quelques lignes. Il améliora le système féodal, fixa les droits et les obligations des daïmios et rendit une loi sur leurs successions ; il publia des règlements touchant les samouraïs, établit des lois publiques et privées pour le peuple, régla le gouvernement central qu'il installa à Edo et le gouvernement territorial dans les provinces relevant directement du shogoun.

Le troisième shogoun de cette famille fut Iémitsou, connu principalement comme ayant, à l'intérieur, achevé l'organisation de la féodalité commencée par son grand-père, et comme ayant été celui qui prohiba définitivement le christianisme, qui ne devait plus rentrer au Japon qu'après la chute de cette maison shogounale. Les institutions établies par Iéyasou et ses descendants demeurèrent stables jusqu'au grand mouvement impérialiste, qui réunit entre les mains même du souverain véritable le pouvoir dont il s'était déchargé depuis si longtemps entre celles des shogouns, et qui fut le point de départ pour l'empire du Soleil-Levant d'une ère toute nouvelle. C'est en 1868 qu'eut lieu cette restauration mikadonale dont tous les Japonais sont fiers à bien juste titre aujourd'hui et, depuis trente ans, ce pays, qui avait cru devoir se fermer, s'isoler complètement du reste du monde sous les Tokougawa, à la grande surprise, à l'admiration de l'Occident auquel il s'ouvre enfin, monte au rang d'une puissance de premier ordre.

Qu'il nous soit permis, en terminant ce rapide

aperçu de notre histoire, de rappeler encore une fois la dualité des pouvoirs mikadonal et shogounal, depuis Yoritomo jusqu'à la fin des Tokougawa, en exceptant toutefois la courte durée de la restauration de Kembou. Cette dualité ne donna pour ainsi dire jamais naissance à aucun conflit, l'empereur n'ayant jamais voulu réclamer pour lui-même la puissance qu'il avait consenti à déléguer au shogoun et celui-ci n'ayant jamais méconnu ni essayer d'accaparer la dignité impériale. A supposer même que le shogoun eût voulu se subtituer au mikado et anéantir, de ce fait, la maison impériale, il n'eût pu arriver à ce résultat sans rencontrer les plus sérieuses difficultés de la part de la nation ou plutôt de la part des seigneurs féodaux qui avaient, eux aussi, leurs forces militaire et financière et dont le but était toujours d'arriver à la suzeraineté. Pour comprendre ce point très délicat de l'histoire du Japon, il faut remonter à l'origine de la fondation impériale, où l'on trouve le dogme accepté sans discussion par toute la nation que la maison impériale est « la maison centrale de la grande famille japonaise qui chasse les races indigènes de l'île nipponne ». L'Empereur est donc estimé non seulement comme souverain politique, mais aussi comme chef de famille. La doctrine chinoise et principalement la morale de Confucius qui se préoccupe avant tout de la nécessité de maintenir l'ordre social enracina plus profondément encore ce dogme dans l'esprit japonais ; cette morale fut japonisée par la morale

propre au Japon et par le sentiment chevaleresque né sous la féodalité, et le premier devoir qu'elle indique, celui du respect que tous les sujets doivent à leur souverain, devint inébranlable. Les shogouns, eux-mêmes, respectaient l'empereur et le bonze Tchogen, dans une lettre qu'il adressait à Yoritomo, s'étant servi du mot *souverain* pour le désigner, Yoritomo, lui ordonna de ne pas abuser de ce titre qui ne devait être employé que pour qualifier l'empereur.

Quant aux Hojo, ils ne gouvernèrent qu'à titre de régents du shogoun. Après la mort de Masako, veuve de Yoritomo, qui appartenait à la famille des Hojo, ceux-ci choisirent le shogoun parmi les nobles de la cour, appelés Koujo, puis ce choix ayant excité la jalousie des autres nobles, ils décidèrent de le prendre parmi les princes impériaux. Ce simple fait démontre que les Hojo cherchaient à maintenir leur pouvoir politique en s'appuyant sur le sentiment national de fidélité envers la maison impériale. Cette maison impériale, bien dégénérée après la guerre d'Ohjin, fut sensiblement réorganisée par Nobounaga et Hidéyoshi. Rappelons enfin qu'à côté de différentes causes politiques et sociales, une autre cause de la chute des Hojo, des Ashikaga et des Tokougawa fut précisément cet accroissement de sentiment national, de vénération et de respect pour la personne de l'empereur et que tous les grands hommes qui illustrèrent le Japon durent, bon gré mal gré, pour arriver à la popularité, s'appuyer sur ce sentiment national ; qu'in-

versement, ceux qui méconnurent ce sentiment se heurtèrent toujours à une opposition en quelque sorte systématique de la part du peuple.

Nous pouvons donc soutenir qu'en droit l'empereur fut toujours le souverain du Japon et le shogoun, le régent muni des pleins pouvoirs de ce souverain, pleins pouvoirs qu'il était obligé, à son arrivée au shogounat, d'aller solliciter du mikado qui résidait à Kioto. Cette particularité dans notre gouvernement d'alors devait, cela se conçoit facilement, induire dans une longue et persistante erreur les Européens, surtout les missionnaires, arrivés au moment où le pouvoir impérial était en pleine décadence, qui n'ont cessé de voir dans le mikado un chef purement spirituel et dans le shogoun un monarque, un chef temporel, si l'on peut s'exprimer ainsi, et c'est sous le joug de cette fausse croyance qu'ils ont presque toujours désigné ce dernier sous les noms d'empereur, de roi ou de souverain.

ARRIVÉE DES PREMIERS EUROPÉENS AU JAPON

Le point de départ de l'histoire des relations entre le Japon et l'Europe date de l'arrivée des premiers Européens dans notre pays. Cette date n'est pas facile à établir. Aussi avons-nous pensé qu'il n'était pas sans intérêt d'étudier un peu cette question.

On a quelquefois prétendu que les premiers Européens avaient pénétré au Japon dès le XIIe siècle de l'ère chrétienne (1). Mais c'est là une opinion sur laquelle nous ne nous arrêterons pas, car nous n'avons pas encore pu découvrir de documents en démontrant la véracité. Au contraire, nous reconnaissons avec la plupart des historiens que ce fut l'explorateur vénitien Marco Polo (2) qui, le premier,

1. Yaso Tentchou-ki (*Histoire de la persécution du christianisme*). — Kenshô jutsouriakou (*Histoire abrégée des faits importants*) par M. Haghiwara.

2. Marco Polo avait connu le Japon sous le nom de « Chipangu », « Zipangu », « Sypongu », qui n'est que la transcription phonétique de *Ji-peun-Kouo,* nom chinois qui veut dire

présenta le Japon à l'Europe, vers le milieu du XVIe siècle, sans toutefois y avoir voyagé. Nous devons donc conclure logiquement que la première arrivée des Européens au Japon fut postérieure à la publication du célèbre mémoire de Marco Polo, et c'est d'après cette hypothèse que nous allons étudier la date de la découverte de notre pays par les Européens.

D'après la source européenne, il existe deux courants d'opinions très différentes relativement à cette découverte.

La première opinion, c'est que le Japon aurait été découvert en 1542 par les trois portugais Antonio da Motta, Francisco Zeimoto et Antonio Peixota. Nous lisons, à ce propos, dans le livre de M. Cross (1) :

« empire du Soleil-Levant ». Le célèbre voyageur vénitien le décrit ainsi après avoir quitté le Fou-Kien, province du Céleste-Empire : « Sypangu est une isle en Levant qui est en la haulte mer, loing de la terre ferme mille cinq cents milles, et est moult grandisme isle. Les gens sont blancs et de belle manière. Ils sont idolâtres et se tiennent par eux, et si vous dy qu'ils ont tant d'or que c'est sans fin, car ils le treuvent en leurs isles. Ils sont pou de marchans qui la voisent, parce que c'est si loing de la terre ferme. Si qui pour ceste raison leur habonde l'or oultre mesure. »

1. Jos.-Mar. Cross. — *Saint François Xavier*. Paris, 1900, t. II. p. 44. Ce récit provient de l'œuvre de l'Annaliste de Macao, demeurée inédite. L'auteur s'exprime ainsi : « Les folios précédents renferment l'histoire du Japon, composée par les religieux de la Compagnie de Jésus qui, de l'année 1575 à la présente année 1634, résident en ces pays. » L'histoire n'est écrite que de l'année 1549 à l'année 1560 : elle s'arrête

« Comme le prouve le livre d'Antonio Galvao, intitulé : *Dos varios descabrimentos*, ce fut seulement en 1542 que l'on eut vraiment connaissance des îles du Japon. Cette année-là, Martini-Alfonso de Sousa étant gouverneur de l'Inde et François Xavier y arrivant, *Antonio da Motta*, *Francisco Zeimoto et Antonio Peixota* allaient en « junco » de Siaô en Chine, lorsqu'une grande tempête qu'on appelle *tufao* (du chinois *tay-fum* ou du japonais *tay-fu*, grand vent) emporta leur junco, vingt-quatre heures durant, en pleine mer et les mena entre les îles du Japon. Ils abordèrent à une de ces îles appelée Zanégaxima, dans la mer de Satçuma. Les Portugais apprirent aux habitants de l'île à fabriquer les arquebuses (espingardas), art qui se répandit bien vite dans tout le Japon. On garde encore, à Zanégaxima, souvenir de ces trois Portugais, de leurs noms et du service qu'ils rendirent. Fernao Mendez Pinto, en son livre des *Fingimentos* se veut faire un des trois du « junco », mais cela est faux, comme sont fausses beaucoup d'autres choses de son livre, qu'il semble avoir composé plutôt pour récréer que pour dire des vérités. »

Montanus est aussi de cette opinion, car il dit (1) :

même plus tôt. L'auteur de cette histoire n'est pas nommé ; mais au cours de ces récits on reconnaît en lui un très ancien missionnaire. Il dit : Nous qui allâmes au Japon « vingt-six ans après que le P. François Xavier en fut revenu ». L'auteur du manuscrit aurait donc vécu au Japon dès 1577. Nous l'appellerons l'*Annaliste de Macao*.

1. A Montanus. — *Ambassades mémorables de la Compa-*



« On n'a jamais bien seu qui est-ce qui a esté le premier des Européens qui a abordé ce pays-là, encore qu'il ait été découvert dans le siècle précédent. Pour moy, je n'en ai jamais pû estre instruit. Il y en a qui sans nommer le vaisseau, ni le capitaine, disent que les Portugais furent jettez par hasard dans une grande tempête sur les costes du Japon l'an 1534. Le Père François Xavier, dans une lettre qu'il écrivit de Cocin dit que ce fut cinq ou six ans plus tard ; Jean-Pierre Massens, un autre jésuite, et Jacob Muanus suivent le sentiment de Antoine Galuanus qui fait voir dans son livre intitulé : « *Le premier qui découvrit le monde* » qu' « Antoine Mota, François Zeimot et Antoine Pexot, partis de Dodra pour la Chine, furent poussés aux isles du Japon par un terrible orage l'an 1542 ». Mais il n'a pu savoir si d'autres avant ceux-ci n'y avaient pas abordé. « Cependant, ajoute-t-il, c'est une chose certaine que les Chinois et les Japonais ont eu commerce ensemble, avant que jamais les Portugais fussent venus au Japon. De plus la découverte de Mota, de Zeimot et de Pexot s'est faite lorsque Martin Alphonse Sosa alla de Portugal à Goa en qualité de Vice-Roy. »

Le traducteur de l'histoire de Kaempfer soutient également la même opinion (1) : « La découverte du

gnie des Indes Orientales des Provinces Unies vers les Empereurs du Japon. Amsterdam, 1680. Part. I, p. 13.

1. *Histoire de l'empire du Japon*, composée en allemand par E. Kaempfer et traduite en français sur la version anglaise de Jean-Gaspar Schenchzer. La Haye, 1732, t. I, p. XXXIX.

Japon qui fut un pur effet du hasard est une des découvertes nombreuses dont l'honneur appartient à cette nation. A la vérité, les historiens ne conviennent pas du temps qu'elle fut faite. Les uns la font remonter jusqu'à l'an 1535, les autres la placent en 1542, d'autres en 1548, et quelques-uns la rapprochent encore davantage de notre temps. Dans cette incertitude, l'opinion de Diego de Couto, le célèbre continuateur des *Décades* de Joan de Barros, me paraît mériter quelque créance. Ce savant était historiographe de Philippe II, roi d'Espagne et de Portugal, et passa la meilleure partie de sa vie dans les Indes où il eut en sa garde les Archives de Goa. C'est de cette source qu'il tira les matériaux pour son grand ouvrage des *Découvertes, conquêtes et actions remarquables des Portugais dans les Indes*, qu'il a poussé jusqu'à la fin du XVIe siècle. Il nous apprend (1) qu'en 1542, lorsque Martin Alphonse de Sousa était vice-roi des Indes Orientales, trois portugais, Antoine da Mota, François Zeimoto et Antoine Peixota, dont les noms méritaient bien de passer à la postérité, furent jetés par une tempête sur les côtes du Japon, étant à bord d'une jonque chargée de cuir, qui allait du Siam à la Chine. »

Il y a une deuxième opinion dans laquelle on a soutenu que le Japon fut découvert par Fernand

1. Decada quinta da Asia, p. 183.

Mendez Pinto et ses compagnons. Elle repose sur le récit du voyage écrit par Pinto lui-même (1):

1. Pinto naquit à Montemar Velho, près de Coïmbre, de parents obscurs. Il vint en 1521 à Lisbonne, âgé de dix ou douze ans; ainsi l'époque de sa naissance se reporte vers l'année 1510: « J'entrai, dit-il, au service d'une dame de maison très illustre; mais après y être resté un an et demi, il me survint une affaire qui me mit en danger de perdre la vie et me força de prendre la fuite. » C'est à cet événement que commencent ses voyages et ses aventures. S'étant embarqué en 1537 pour les Indes Orientales, il y mena pendant plus de vingt ans une vie très aventureuse. Rentré en 1558 en Portugal, il s'y maria et écrivit une relation de ses voyages: *Peregrinaçao*, qui fut traduite dans presque toutes les langues d'Europe et notamment en français par Bernard Figuier, sous le titre de *Voyages advantureux* (1628).

Les Portugais regardent encore comme un ouvrage classique la relation des voyages de Mendez Pinto; les uns l'ont lue avec enthousiasme, d'autres l'ont regardée comme un tissu de mensonges. Ses partisans n'ont pas eu de peine à justifier leur opinion.

Les détails en sont très attachants. Il règne dans tout l'ouvrage un air de sincérité qui prévient en faveur de l'auteur: c'est un miroir fidèle du caractère et des mœurs des premiers conquérants de l'Inde. On reconnaît dans ces hommes d'une forte trempe une espèce de férocité mêlée à des idées religieuses qui les rendait capables des actes de la plus grande cruauté et des actions les plus belles. Tant que Pinto a été le seul à parler des pays qu'il avait vus, ses antagonistes pouvaient nier la vérité de ses récits sans qu'il fût possible de leur répondre; mais à présent que ces pays sont mieux connus, l'on ne peut s'empêcher d'y reconnaître de grandes vérités. Certains détails sont évidemment embellis. L'on peut conclure de ce qui a été dit à l'égard de quelques-uns qu'ils doivent reposer sur des faits réels. Les voyages ont été sans doute écrits en grande partie de mémoire; et il est probable qu'au lieu de rendre les

« Le douziesme de Ianvier (1) nous partismes de la ville d'Uzanguée avec un extrême contentement de nous estre eschappez de tant de traverses et de travaux que nous avions soufferts par le passé. Nous estant donc embarquez sur une grande rivière d'eau douce, de la largeur de plus d'une lieue, nous levasmes la proue à divers rhombs, à cause des destours que la rivière faisait ; cependant que par l'espace de sept jours que nous y fusmes, nous vismes quantité de grands bourgs et de fort belles villes, lesquelles à ce que nous en pouvions juger par les apparences, ne pouvaient estre peuplées que par des gens grandement riches. Ce qui estait bon à juger, tant pour la somptuosité des édifices qui se voyaient aux maisons des particuliers, mais encore plus aux temples dont les clochers estaient tous couverts d'or et mesmes par le grand nombre de vaisseaux de rame qui estaient sur cette rivière, chargez en abondance de toute sorte de provisions et de marchandises. Or, comme nous fusmes arrivez à une fort belle ville appelée *Quangeparuu*, où il y pouvait avoir quinze

choses exactement telles qu'elles étaient, il ne nous a transmis que les impressions qui en étaient demeurées dans son imagination ardente. Plusieurs écrivains modernes ont signalé l'intérêt qu'offrent les récits de Pinto : « Ce livre tient du poème et de l'histoire, a dit le Dr Grün ; son auteur, homme intrépide, qui dans l'espace de vingt-sept ans fut dix-sept fois vendu, a fait une odyssée merveilleuse et naïve. » (*Biographie universelle, ancienne et moderne*, t. XXXIII, p. 381).

1. Année 1545.

ou vingt mille feux, le Naudelum qui estait celui qui nous conduisait par l'exprès commandement du Roy, s'y arresta douze jours durant pour y faire son commerce en eschange d'argent et de perles. A quoy il nous confessa d'avoir gaigné quatorze pour un, et que s'il eust esté si advisé que d'y conduire du sel, il eust doublé son argent plus de trente fois. L'on nous asseura qu'en cette ville, des seules minières d'argent le Roy avait de rente mille et cinq cent Picos, qui font quatre mille quintaux de nostre poids, sans y comprendre les grands revenus qu'il tirait de plusieurs autres choses différentes.

« Cette ville n'a pour toutes fortifications qu'une faible muraille de briques, de huict empans de long, et un fossé de six brasses de large, et de sept empans de fonds. Les habitants sont faibles et désarmez, qui n'ont ny artillerie, ny chose quelconque pour leur défense, qui pût empescher que cinq cents soldats bien résolus ne la prissent. Nous partismes de ce lieu un mardy matin et continuasmes tousjours nostre route plus de treize jours, à la fin desquels nous gaignasmes le port de Sanchan au Royaume de de la Chine, qui est l'isle où mourut depuis le bienheureux Père saint François Xavier, comme je diray ci-après. Or d'autant qu'il n'y avait là aucuns vaisseaux de Malaca, pour en estre partis depuis neuf jours, nous nous en allasmes sept lieues plus avant en un autre port nommé Lampacau, où nous trouvasmes deux juncos de Malaye, un de Patane et l'autre de Lugor ; et d'autant que nous autres Por-

tugais tenós cela de nostre nation d'abonder en nostre sens, et de tenir ferme en nos opinions, il y eust entre huict que nous estions une si grande contrariété d'advis sur une chose en laquelle rien ne nous estait si nécessaire que de nous maintenir en paix et en union, que nous fusmes presque sur le poinct de nous entretuer. Mais pour ce que le fait social serait assez honteux à raconter de la façon qu'il se passa, je n'en diray autre chose sinon que le Necoda de la Lorche qui nous avait là conduits d'Uzanguée, estonné d'une si grande barbarie que la nostre, se sépara d'avec nous fort fasché, et sans vouloir se charger ny de nos messages, ny de nos lettres, disant qu'il aymait beaucoup mieux que le Roy luy fist trancher la teste, qu'offenser Dieu en apportant avec luy quoy que ce fût qui nous appartint. Ainsi différents que nous estions en nos opinions, et en très mauvaise intelligence, nous tardasmes en cette petite isle plus de neuf jours, dans lesquels les deux juncos partirent, sans que pas un d'eux ne voulût recevoir et nous ramener, à cause de quoy nous fusmes contraints de demeurer en ces solitudes, exposez à plusieurs grands dangers, desquels je ne croyais pas que nous pussions jamais nous eschapper, si Dieu ne se fût souvenu de nous ; car y ayant desjà dix-sept jours que nous estions là en une grande misère et stérilité, il vint surgir fortuitement en ce lieu un corsaire appelé *Samipocheca*, qui mis en desroute s'en allait fuyant la flotte d'*Aytao de Chincheo*, qui de 28 voiles qu'avait ce Pyrate luy en avait

pris vingt-six, si bien que luy s'estait eschappé avec les deux vaisseaux qui lui restaient seulement, dans lesquels la plupart de ses gens estaient blessez, tellement qu'il fût contraint de s'arrester là vingt jours, afin de les y faire panser.

« Or la nécessité présente nous contraignant de nous ranger de quelque costé que ce fût, nous fusmes contraints de prendre party avec luy, et de nous laisser mener où il voudrait, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu nous mettre en un navire plus asseuré pour nous en aller à Malaca. Ces vingt jours estant passez, pendant lesquels les blessez furent guéris, sans que durant ce temps-là il y eust entre nous aucune sorte de réconciliation du discord passé. Ainsi en mauvaise intelligence que nous estions, nous nous embarquasmes avec ce corsaire, à sçavoir trois dans le junco où il estait et cinq dans l'autre dont il avait fait capitaine un sien neveu. Estant partis de ce lieu en intention d'aller surgir à un port appelé *Lailoo,* à sept lieues de Chincheo et à quatre-vingts de cette isle, nous continuasmes notre route avec bon vent le long de la coste de Lamau par l'espace de neuf jours, jusques à ce qu'un matin s'estant presque tourné en nord-ouest, sud-est, comme nous fusmes près de la rivière du sel, qui est à cinq lieues de Chabaquée, le malheur voulut pour nous que nous fusmes attaquez par un Corsaire, qui avec sept juncos fort grands se mist à nous combattre depuis les six heures du matin jusques à dix, en laquelle meslée nous fusmes traitez à grands coups de traicts,

et à force de pots tous pleins de feu d'artifice, si bien qu'à la fin il y eust trois voiles bruslées, à sçavoir deux du corsaire et une des nostres, qui estait le junco où estaient les cinq Portugais que nous ne pusmes jamais secourir, pource qu'en ce temps-là la pluspart des nostres estaient blessez. Mais enfin environ le soir nous estant bien rafraîchis du zéphyr de l'après-disnée, il plust à Notre Seigneur nous faire eschapper des mains de ces pyrates. Ainsi tout mal équippez que nous estions, nous continuasmes nostre route trois jours durant, à la fin desquels nous fusmes accueillis d'une si grande et si impétueuse tempeste, que cette mesme nuict qu'elle nous attaqua nous perdismes la coste ; et d'autant que l'impétuosité du vent ne nous permit jamais de l'aborder de rechef, il nous fut force d'arriver en pouppe en l'isle des Lequiens, où le corsaire qui nous menait estait grandement cognu, tant du Roy que de ceux du pays.

« Avec cette résolution, nous nous mismes à naviguer par cet Archipelago de l'Isle, où toutefois nous ne pusmes prendre terre, pour n'avoir aucun pilote qui sceust gouverner le vaisseau, pource que le nostre estait mort en la dernière meslée, joint que nous naviguions avec des vents nord-ests qui nous estaient contraires, et les marées aussi. Parmy tant de traverses nous bordegasmes ving-trois jours d'un rhomb de l'autre avec assez de travail à la fin desquels Dieu nous fist la grâce de descouvrir la terre, d'où nous approchant pour voir si nous n'y remarquerions point

quelque apparence de port, ou de bon ancrage, nous aperceusmes du costé du sud, presque vers l'horizon de la mer un grand feu ; ce qui nous fist croire qu'en ce lieu nous trouverions possible quelque bourg, où pour notre argent nous avions moyen de nous fournir d'eau douce, dont nous avions grand besoin. Ainsi nous allasmes surgir tout devant l'isle à septante brasses et vismes à mesme temps s'en venir à nous de terre deux petites Almedias dans lesquelles il y avait six hommes, qui après avoir joint nostre bord en nous faisant des compliments à leur mode nous demandèrent d'où venait le Junco ? à quoy leur ayant faict response qu'il venait de la Chine avec de la marchandise en intention de faire quelque commerce en ce lieu, si l'on en donnait la permission, un des six nous respondit : Que le Nautaquin Seigneur de cette isle, appelé Tanixumaa, le souffrirait très volontiers, moyennant les droicts qu'on avait accoustumé de payer au Japon, qui est, continua-t-il, ce grand pays que vous voyez là devant vous. Ces nouvelles et plusieurs autres choses qu'ils nous dirent nous resjouirent infiniment, de sorte qu'après nous avoir monstré le port, nous levasmes l'ancre et nous estants mis dans un batteau, allasmes par proüe nous mettre à l'abry d'une calle que la terre faisait du costé du sud, où il y avait une grande ville appelée *Miay gimaa*, d'où nous vinrent plusieurs Paraoos avec des rafraîchissements que nous acheptasmes (1). »

1. *Les voyages advantureux de Fernand Mendez Pinto*,

Ce récit démontre que Pinto n'a jamais prétendu avoir été le premier Européen arrivé au Japon, ni être débarqué dans ce pays en 1542. On se perd en conjectures pour établir cette date de 1542, et certains auteurs, parmi lesquels le Père de Charlevoix (1), essaient de concilier les choses en soutenant que le Japon fut découvert, en même temps, en deux endroits différents, par deux groupes distincts d'Européens :

« Ce fut l'année de Jésus-Christ 1542, deux mille deux cents deux ans après la fondation de la monarchie japonaise par Syn-Mu, sous le règne du cent-sixième daïri ou empereur héréditaire et sous le gouvernement souverain du vingt-troisième Cubo-Sama, que de purs hasards firent connaître les îles du Japon aux Européens.

« Ce qu'il y a de singulier dans cet événement, c'est que deux accidents assez semblables obligèrent deux navires, l'un chinois et l'autre portugais, d'aborder à ces îles, la même année, à peu près dans le même temps et sans que l'un eût connaissance de l'autre ; en sorte que les Portugais, qui étaient sur tous les deux, se crurent également en droit de s'attribuer l'honneur de la première découverte de ce grand et fameux archipel, et que par le peu de soin

fidèlement traduits du portugais en français par le sieur Bernard Figuier. Paris, 1628. Chap. CXXXII, p. 628-633.

1. Père de Charlevoix. — *Histoire du Japon*. Paris, 1754, t. II, p. 3 et suiv.

qu'ont eu les uns et les autres de marquer les dates, ou par celui qu'ils prirent de les supprimer, il n'a jamais été possible de savoir au juste à qui cet honneur appartenait. Il paraît même que dans le temps où il était aisé de s'instruire de ce fait, on ne s'est pas mis en peine de s'en informer, par la raison sans doute que pendant plusieurs années on ne parla guère que de la découverte du Japon faite par le navire portugais, et il faut convenir que le silence de presque tous les historiens sur l'aventure du navire chinois, laquelle semble n'avoir été publiée qu'après que Fernand Mendez Pinto eut mis à jour ses *Mémoires*, est un grand préjugé pour la faire regarder comme un vrai roman. Voici donc en peu de mots ce que rapporte ce voyageur dans ses *Mémoires*, touchant la découverte qu'il prétend avoir faite du Japon (1).

« Il se trouvait avec deux autres Portugais, nommés *Diego Zeimoto* et *Christophe Borrello*, dégradé à *Lampacao* (2), port de la Chine et fort embarrassé à trouver une occasion pour retourner aux Indes, lorsqu'un corsaire chinois, nommé Samipocheca, qui faisait la course dans ces mers, arriva dans ce port et leur offrit de les recevoir dans son bâtiment, qui était de ceux qu'on appelle *joncs* au Japon et à la Chine. Cet homme leur avait donné parole de les

1. On a regardé comme fabuleux ce voyage de Fernand Mendez Pinto.

2. Ce port est le même que Macao.

conduire aux îles *Lequios*, qui étaient fort connues des Portugais, mais les vents contraires ne lui permirent pas d'y aborder, et après qu'il eut longtemps battu la mer, la nécessité de se radouber et de faire de l'eau et du bois l'obligea de tourner vers une île du Japon appelée *Tanuximaa* (1).

« Dès qu'on l'y eut découvert, on envoya deux barques pour savoir qui il était et ce qu'il prétendait : il répondit qu'il venait de la Chine, que son bâtiment était chargé de marchandises et que son dessein était de trafiquer, s'il pouvait en obtenir la permission. Celui qui portait la parole lui dit que le seigneur de l'île, nommé *Nautaquim*, y consentirait volontiers, mais à condition qu'il payerait les droits, et comme il ne fit sur cela aucune difficulté, cet homme le traita fort poliment, lui montra le port et l'y conduisit. Ce port, que Pinto nomme *Miaygimaa*, était fort peuplé et le bâtiment chinois y eut à peine jeté les ancres qu'un grand nombre de barques l'environnèrent et offrirent à l'équipage toutes sortes de rafraîchissements qu'il acheta.

« Mais si Pinto (2) en a trop dit sur la découverte du Japon qu'il prétend avoir faite, ceux à qui seuls on fait communément honneur de cet événement n'en ont point dit assez ; car tout ce que nous savons de leur aventure, c'est que trois Portugais nommés

1. Il y a tout lieu de croire que cette île est la même que celle de *Tacuxima*, au royaume de Firando (*Note de Charlevoix*).

2. Père de Charlevoix, *op. cit.*, t. II, p. 16.

Antoine Mota, *François Zeimoto* et *Antoine Pexota*, qui étaient partis de Dodra, au royaume de *Cion*, dans l'île *Magaçar* pour aller à la Chine, furent jetés par une tempête sur les côtes du Japon et prirent terre à *Cangoxima*, au royaume de *Saxuma*, la même année 1542 que *Dom Martin Alphonse de Sosa*, gouverneur général des Indes, aborda à *Goa*, menant avec lui le Père François Xavier, un des dix premiers jésuites et auquel la divine Providence avait réservé l'apostolat d'une nation qui devait faire tant d'honneur à l'Eglise de Jésus-Christ » (1).

Nous allons examiner à présent cette question de l'arrivée des Européens au Japon, d'après les sources japonaises.

Dans une première opinion, on soutient que c'est en 1541 que se place cette arrivée. Le *Otomo-ki* (*Histoire des Otomo*) rapporte, en effet que « le vingt-

1. Charles Mac Farlan, dans *Japan, an account geographical and historical*, appendix A, et Rundall dans *Memorials of the Empire of Japan*, page 91, soutiennent tous les deux la même opinion. — D'autres auteurs n'admettent l'arrivée au Japon que d'un seul groupe de voyageurs et essaient d'identifier ces derniers : « Les premiers Européens arrivèrent au Japon en 1543. Ce furent trois Portugais que les historiens appellent presque tous Antonio Mota, Francisco Zeimoto et Antonio Peixoto, mais dont les véritables noms paraissent être Fernand Mendez Pinto, Diezo Zeimato et Christoval Borullo. Se trouvant sur la pirogue du pirate chinois Samipocheca, ils perdirent de vue dans une tempête le rivage de la Chine et se virent poussés sur l'île japonaise de Tanégashima. » (*Géographie universelle de Malte-Brun*, revue et rectifiée par E. Cortambert. Paris, 1857, t. III, p. 360).

septième jour du septième mois de la dixième année de Temboun (ce qui correspond à l'année 1541) un navire de Taï-Ming arriva à Jingou-no-oura, province de Boungo, avec un équipage de 280 personnes ». Les auteurs de *Saïran-ïghen*, de *Yogakou-nempio*, de *Tsouko-itchiran* soutiennent la même opinion (1).

Dans une seconde opinion, on soutient que la date qui nous intéresse est 1542. M. Hiraï, notamment, dit que « le premier européen venu au Japon appartenait à la nation portugaise, et que c'est la onzième année de Temboun (1542) qu'un navire venant du Portugal aborda, par hasard, à Jingou-no-oura, dans la province de Boungo, poussé par la tempête, que les passagers de ce navire demandèrent à faire le commerce et présentèrent au maître du pays, nommé Otomo Sohrin, des articles d'une grande rareté et des armes à feu » (2).

1. « Pendant l'été de la troisième année de Kiorokou (1530), neuf navires de Namban (Portugal) vinrent à Founaï, dans le Boungo. Parmi l'équipage se trouvait un habitant de Taï-Ming, appelé Sankouan. Le maître du pays, Otomo Saémon-no-Souké Niudo Sohrin envoya le bonze Hoshuza pour communiquer avec lui. Les commerçants portugais firent des présents au maître du pays et offrirent entre autres choses l'arme à feu de deux ou trois pieds de long. » *Kiou-Siou-ki* (*Histoire de Kiou-Siou*) et *Kouaïkoh-Siou-matsou*. Ce récit n'a pas l'autorité nécessaire pour faire foi et ne peut, en conséquence, servir en aucune façon pour établir la date de l'arrivée des premiers européens au Japon.

2. Ohnan-kenshi-ko (*Etude sur les Ambassades envoyées au Sud de l'Europe*).

Dans une troisième opinion enfin, on soutient que c'est en 1543 qu'il faut placer la date de l'arrivée des premiers européens. Dans le *Teppoh-ki* (*Histoire de l'arme à feu*) publié dans la période Keïtcho, sur l'ordre du seigneur de Tanégashima, par le bonze de Satsouma, appelé Daï-riou-ji Bounshi, on lit le passage suivant : « Le 25e jour du 8e mois de la 12e année de Temboun (23 septembre 1543) un grand navire aborda sur la côte de Nishi-moura de Tanégashima. On ne sait point d'où il venait. Il contenait une centaine de personnes formant l'équipage dont l'aspect semblait singulier et qui, tous, parlaient un langage inintelligible. L'un d'eux, nommé Go-ho, savait écrire. Oribé-no-jo, chef de Nishi-moura, alla le visiter et apprit de lui, après un échange d'écriture fait sur des lames de sabres, qu'ils étaient des commerçants appartenant aux nations « Seïnamban » (barbares du Sud-Ouest, c'est-à-dire Portugais). Oribé-no-jo lui indiqua par écrit de se rendre au port d'Akaoghi se trouvant à treize ri de là, où résidait le seigneur de l'île et où se trouvait une nombreuse population... Le 27e jour du même mois, ce navire entra dans le port d'Akaoghi. Le seigneur de l'île, Tanégashima Tokitaka, prit des informations détaillées sur les étrangers, par l'intermédiaire du bonze Tchoushuza qui se servait des caractères chinois. Les deux chefs commerçants, Moura-Shoukousha et Kirishita-Mota étaient porteurs d'armes à feu et les premiers en montrèrent l'emploi aux Japonais. »

C'est également cette date de 1543 qu'admet Gouaïhan-Tsousho de Kondo.

Nous avons ainsi trouvé, d'après les sources japonaises, trois opinions distinctes et deux au moins en ce qui concerne les sources européennes. Quelle est celle qui doit prévaloir ? C'est cette question que nous allons essayer de résoudre à présent, bien que ce soit, nous ne l'ignorons pas, une tentative un peu hardie.

Première hypothèse. — L'arrivée des Européens à Jingouji-oura, dans la province de Boungo, peut-elle être acceptée comme vraie ? Nous avons fait une citation du *Otomo-ki* dans laquelle il est rapporté qu'en l'année 1541 un navire de Taï-Ming arriva en cet endroit avec deux cent quatre-vingts personnes d'équipage. On comprend que le mot Taï-Ming (1) a ici pour signification « les pays étrangers » de même qu'il signifie « Rome » dans un autre passage de l'ouvrage où il s'agit d'une ambassade envoyée près du pape. On remarque aussi que le *Yogakou-nempio* prétend qu'un navire portugais arriva à Jingouji-oura pendant une tempête. Mais là commencent nos observations. Si, en effet, le mauvais temps et la tempête sévissaient, il semble douteux que le navire ait été se réfugier à Jingouji-oura, puisque Jingouji-oura se trouve situé sur la côte nord-est de Kiou-Siou. Il paraît plus raisonnable de supposer qu'avant d'arri-

1. *Taï-Ming*, littér. : La Chine (dénomination de la dynastie régnante de cette époque).

ver à ce port, on aurait dû trouver des navires étrangers sur les côtes des provinces de Satsouma, d'Osoumi ou des îles de Tanégashima, de Yakoushima et autres qui sont le chemin pour se rendre vers les côtes de la province de Boungo.

Les auteurs du *Kokoushigan* (*Eléments de l'histoire du Japon*) soutiennent qu'un navire de commerce portugais vint d'abord à Tanégashima poussé par la tempête, qu'il alla ensuite au port de Kagoshima et de là à Boungo. Les auteurs de cet ouvrage, les professeurs Shighéno, Koumé et Hoshino jouissent au Japon d'une très grande réputation et leur opinion peut donner beaucoup d'autorité à cette question historique. Cependant le *Kokoushigan* n'est pas une œuvre d'érudition, mais un ouvrage publié à la hâte, comme l'explique sa préface; il ne nous donne pas la source où a été puisé un fait d'une aussi grave importance et jusqu'à ce qu'il nous soit prouvé qu'il repose sur des bases irréfutables, il nous est permis de ne pas plus l'admettre que nous n'admettons l'opinion de l'*Otomo-ki*. Cependant, en ce qui concerne la lecture très serrée de ce dernier ouvrage, si l'on peut comprendre que le navire qui aborda à Jingoujioura appartenait aux Chinois qui depuis longtemps avaient des relations avec les Japonais, qu'il avait à son bord quelques Portugais qui faisaient le commerce sur les côtes sud de la Chine et qu'il n'était pas venu sur les côtes de Boungo dans le but unique de trafiquer, l'arrivée des Portugais peut ainsi, à la rigueur, s'expliquer.

Deuxième hypothèse. — Nous acceptons donc pour le moment que quelques Portugais vinrent à Jingouji-oura, en 1541, à bord d'un navire chinois et que ce fut la première arrivée des Européens au Japon. Nous admettons également le même fait rapporté par le *Ohnan-kenshi-ko*, bien qu'il le place une année après; mais comment conciliera-t-on la différence de date, soutenue d'une part par Galvao, Couto et par Bounshi d'une autre part? Antonio Galvao, en effet, nommé gouverneur des Moluques par Nuno da Cunha vers 1538, y resta jusqu'en 1545 et Diego de Couto, parti à quatorze ans pour les Indes, fut nommé plus tard, par Philippe II, historiographe des Etats de l'Inde, à Goa où il mourut en 1616. Si l'on peut accorder notre confiance à ces deux écrivains, on peut également la donner à Daï-riou-ji Bounshi qui écrivit le *Teppoh-ki* sur l'ordre du seigneur de Tanégashima, fils de Tokitaka, parce que cet auteur était tout spécialement documenté par le seigneur lui-même pour pouvoir composer l'histoire de sa famille et parce que l'époque où il vivait était peu éloignée du règne de Tokitaka. Mais, nouvelle difficulté, si l'on s'en rapporte à cet ouvrage, comment concilier le récit donné par les écrivains contemporains? On remarquera entre les uns et les autres beaucoup de ressemblances, notamment entre le nom de l'endroit où les Européens jetèrent l'ancre et ceux des personnages du navire: c'est Tanégashima dont il est toujours question; c'est aussi, d'après Galvao, Antonio da Motta, Francisco Zeimoto et

Antonio Peixota, et d'après Bounshi, Moura-Shoukousha (qui peut être une mauvaise prononciation de Francisco) et Kirishita-Mota. C'est pourquoi nous admettons que des Portugais arrivèrent à Tanégashima, et qu'au point de vue de la date, nous préférons prendre celle de 1542 pour cette bonne raison que les anciens historiens japonais n'attachaient pas d'ordinaire une très grande importance à la date d'un fait et que, d'un autre côté, celle de 1542 a été soutenue par les deux historiens très estimés des Indes Orientales.

Troisième hypothèse. — Les Portugais, venus au Japon en 1542, arrivèrent-ils tous ensemble ou formèrent-ils deux groupes distincts ? En d'autres termes, doit-on admettre l'hypothèse du Père de Charlevoix ? On ne peut accorder beaucoup de crédit au mémoire de Mendez Pinto, qui renferme beaucoup trop d'aventures de voyages, mais nous ne soutiendrons pas néanmoins que tout son récit n'est qu'une longue suite de fables et de mensonges. Il contient des choses très justes au point de vue géographique et historique, et il est fort probable qu'il alla au Japon avec ses compagnons. Ce qui paraît le plus extraordinaire, c'est la date qu'il donne de son arrivée dans son pays. Il dit, en effet, avoir débarqué à Tanégashima en 1545. Or cette date ne peut pas être exacte puisque nous savons, d'une part, qu'avant Pinto l'arme à feu était inconnue au Japon et que, d'une autre part, les Portugais avaient importé cet article dès 1542. Il faut donc supposer, avec Charlevoix, que

Pinto vint au Japon en 1542. Doit-on maintenant admettre que la même année deux groupes d'étrangers, composés tous les deux d'un même nombre d'individus, montés tous les deux sur une jonque chinoise, furent également tous les deux jetés par la tempête sur les côtes de Tanégashima. Cela est tout à fait inadmissible. Si l'on attache quelque valeur historique au mémoire de Pinto, il faut reconnaître qu'il y a beaucoup de rapports entre ses propres aventures et le voyage de da Motta.

Enfin une dernière chose est à considérer : c'est que parmi les trois personnages importants du navire, le nom de Zeimoto se rencontre de part et d'autre et que, de plus, le *Teppoh-ki* donne le nom de Kirishita-Mota qui doit être le mélange des noms de deux personnes distinctes, Antonio da Motta et Christophe Borrello. C'est ce qui nous amène à conclure avec Malte-Brun que les véritables noms de Antonio Peixota, Antonio da Motta et Francisco Zeimoto étaient Fernand Mendez Pinto, Christophe Borrello et Diego Zeimoto.

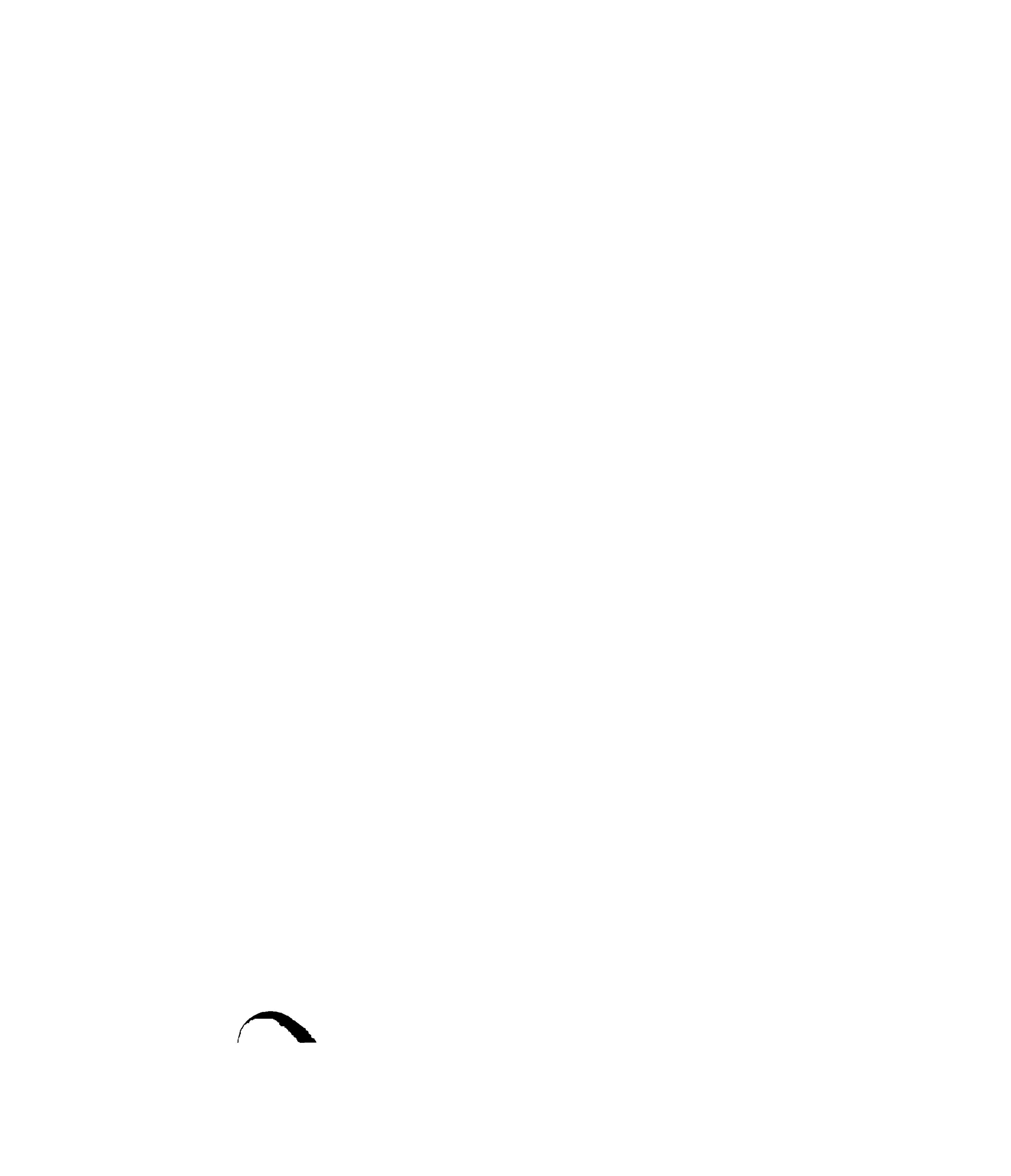
Nous arrivons donc, en définitive, à cette conclusion :

1° En 1541, quelques Européens arrivèrent à Jingouji-oura, dans la province de Boungo, à bord d'un navire chinois : cette arrivée ne fut pas connue aux Indes et d'ailleurs elle n'eut aucun résultat et passa pour ainsi dire inaperçue ;

2° En 1542, pour la deuxième fois, les Portugais

débarquèrent d'une jonque chinoise à Tanégashima et apportèrent aux Japonais des armes à feu ;

3° Les noms des Portugais venus au Japon en 1542 étaient Fernand Mendez Pinto, Christophe Borrello et Diego Zeimoto, noms qui avaient été changés aux Indes Orientales en ceux d'Antonio Peixota Antonio da Motta et Francisco Zeimoto.



PREMIÈRE PARTIE

PROSPÉRITÉ ET DÉCADENCE DU CHRISTIANISME AU JAPON

CHAPITRE I

PROPAGANDE DE FRANÇOIS XAVIER

Comme nous l'avons indiqué dans notre préface, le but de cet ouvrage est uniquement de faire connaître la politique extérieure du Japon au XVIe et au XVIIe siècles. Mais il importe de nous arrêter d'abord un moment sur un personnage dont le rôle fut considérable dans notre pays, nous avons nommé François Xavier, qui le premier vint y prêcher le christianisme, l'une des principales causes de la question qui doit nous occuper.

François Xavier, de la Compagnie de Jésus, nommé par le pape nonce apostolique, reçut de lui des pouvoirs très amples pour étendre et maintenir la foi dans tous les pays d'Orient (1). Jean III, roi de Portugal, le chargea également de visiter les forteresses portugaises qui se trouvaient aux Indes, « d'observer si Dieu y était bien servi, d'étudier

1. Le pape le recommandait en même temps à David, empereur d'Ethiopie, ainsi qu'à tous les princes qui possédaient les îles de la mer ou de la terre ferme, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au delà du Gange.

quels moyens seraient les plus efficaces pour faire prédominer le christianisme dans les nouvelles conquêtes », et de le renseigner fréquemment sur cet objet en écrivant non seulement à ses ministres, mais directement à lui-même. Muni de ces instructions, François Xavier partit le 7 avril 1541 avec deux compagnons (1), sous la conduite de Dom Martin Alphonse de Sosa, vice-roi des Indes et arriva à Goa le 6 mai 1542.

Il se mit immédiatement à l'œuvre, mais voyant qu'il n'obtenait aux Indes aucun résultat sérieux, il décida bientôt de partir pour le Japon.

« Dans ces pays (Maluco, Malacca, Baçaim, Socotora), écrivit-il (2), les Portugais ne sont maîtres que sur la mer et sur les côtes ; ailleurs, ils ne possèdent que les localités où ils vivent. Quant aux indigènes païens, ils ont horreur du christianisme et le labeur du moment est de protéger contre eux ceux qui se sont faits chrétiens. Sans doute, beaucoup se convertiraient si les néophytes étaient bien traités par les Portugais ; mais les voyant méprisés, on ne veut pas se joindre à eux. Aussi ne voyant moi-même aucune nécessité à mon séjour dans l'Inde, et sûr de trouver, au Japon, des peuples avides de s'instruire, et libres jusqu'à ce jour de toute accointance avec les juifs et les mahométans, j'ai résolu de me rendre chez eux au plus tôt, et j'ai grande espé-

1. Le P. Paul de Camerin, Italien, et François Mansilla, Portugais, qui n'était pas ordonné.

2. Lettre à saint Ignace, datée de Cochin, 14 janvier 1549.

rance que nos travaux y porteront des fruits sérieux et durables. Paul, un des trois Japonais venus avec moi, l'an passé, de Malacca, vous écrit une longue lettre. En huit mois, il a appris à lire, écrire et parler le portugais ; il fait maintenant, et non sans utilité, des exercices. Il dit des merveilles de son pays. »

Encouragé par Paul, Xavier quitta Goa en avril 1549 avec le Père Côme de Torrez et le Frère Jean Fernandez ainsi qu'avec trois Japonais chrétiens. Il arriva à Malacca le 31 mai. « Dès l'arrivée on nous donna, écrivit-il (1), force nouvelles du Japon, venues par lettres de marchands portugais qui s'y trouvaient. Ils me faisaient savoir qu'un grand seigneur de ces îles désirait être chrétien et que, par un ambassadeur envoyé au gouverneur de l'Inde, il lui demandait des Pères qui allassent enseigner notre loi » (2).

1. Lettre de François Xavier, datée de Malacca, 22 juin 1549. Elle était destinée aux Pères de Rome et c'est Simon Rodriguez qui devait la leur transmettre, après l'avoir lue.

2. Paul, né à Kagoshima, vécut dans cette ville et s'y maria. Quand il fut chrétien, il reçut au baptême le nom de Paul de Sainte-Foi, mais il est communément désigné par les historiens sous le nom de Angero. Son véritable nom était Yajiro et il prit celui de Anseï quand, en signe de renoncement au monde, il se fut coupé les cheveux et la barbe. Voici l'explication qu'il donne lui-même de sa fuite du Japon : « Etant dans mon pays du Japon et encore infidèle, il m'arriva de tuer, pour certains motifs, un homme... Je m'enfuis, de nuit, pour n'être point pris, et j'allai trouver un Portugais, appelé Georges Alvarez, capitaine de vaisseau, qui m'accueil-

Le 24 juin, François Xavier s'embarquait avec ses deux compagnons, les trois Japonais et quelques chrétiens qui devaient lui servir de catéchistes.

lit et me traita bien, se proposant de m'emmener et de me remettre au Père Maître François, de qui il était grand ami. A ce qu'il me raconta de la vie et des œuvres de Maître François, il me vint un grand désir de le voir. Cheminant donc, nous arrivâmes à Malacca et comme, durant la traversée, Georges Alvarez m'avait appris ce que c'est que d'être chrétien, je me sentais déjà quelque peu disposé à accepter le baptême et, ce désir allant croissant de jour en jour, je me serais vite fait chrétien, dès cette première venue à Malacca, si le vicaire de cette ville m'eût baptisé. Il me demanda qui j'étais et dans quelle condition je vivais. Je lui rendis compte et lui dis que j'étais marié et que j'avais à retourner à ma maison ! Sur quoi, il me refusa le baptême, disant que je ne pouvais revenir à ma condition de marié avec une femme païenne. Quand donc arriva la mousson pour le Japon, je m'embarquai sur un vaisseau qui allait en Chine. Parvenu là, je profiterais, le temps favorable venu, d'un vaisseau qui irait au Japon.

« Partis de Chine, voie du Japon, nous n'étions guère qu'à vingt lieues de la côte de mon pays et nous la voyions quand nous fûmes assaillis d'une violente tempête... Me trouvant ainsi ramené en Chine, je rencontrais le Portugais Alonzo Vaz qui, le premier, m'avait encouragé, dans mon pays, à venir à Malacca... Le conseil me parut bon. En arrivant à Malacca, j'y rencontrai d'abord Georges Alvarez qui s'empressa de me conduire au Père Maître François... Le Père bientôt m'ordonna de me rendre au collège de Saint-Paul. Etant dans ce collège et m'y instruisant dans la foi, je reçus le baptême au mois de mai de ladite année (1548) le jour de la Pentecôte, dans la cathédrale et par les mains du seigneur évêque, et le même jour fut aussi baptisé un mien serviteur que j'avais amené du Japon. Il est ici, comme moi. » (*Lettre de Paul de Sainte-Foi à saint Ignace, datée de Goa le 29 novembre 1548*).

Deux domestiques qui accompagnaient Angero furent

Le 15 août suivant, ils abordaient à Kagoshima. Xavier se prépara aussitôt à la prédication de l'évangile; il visita, au préalable, l'administrateur civil de cette ville, alla saluer le seigneur de Satsouma et parcourut, avec Paul de Saint-Foi qui lui servait d'interprète, tous les monastères de bonzes. Il se lia d'amitié avec le vieux Ningit, supérieur des bonzes et

baptisés ; l'un reçut le nom de Jean, l'autre celui d'Antoine.

« Un habitant de Cangoxima, nommé Angeroo, dit Charlevoix (*Histoire du Japon*, nouvelle édition, 1754, t. II, p. 20), âgé de trente-cinq ans, riche et d'extraction noble, ayant pratiqué pendant quelques jours ces étrangers (Antoine Mota, François Zeimoto et Antoine Pexota), les goûta fort et ils apprirent de lui que le souvenir des dérèglements de sa jeunesse lui causaient de violents et continuels remords de conscience; que, pour les apaiser, il s'était retiré dans une maison de bonzes, se flattant que les entretiens et les bons avis de ces ministres des dieux pourraient mettre fin à ses inquiétudes, mais que ce remède, bien loin de guérir son mal, l'avait empiré et qu'il croissait de jour en jour.

« Ceux à qui il s'ouvrait de la sorte firent apparemment tout ce qu'ils purent pour le soulager, mais ils le quittèrent sans y avoir réussi.

« Deux ans après (1544), un autre marchand portugais, nommé Alvare Vaz étant allé trafiquer à Cangoxima, Angeroo lui communiqua aussi ses peines intérieures ; Vaz, qui connaissait le P. François-Xavier et qui avait conçu une grande idée de sa sainteté et de son pouvoir auprès de Dieu, voulut engager le gentilhomme japonais à l'aller trouver. Angeroo se sentit d'abord extrêmement pressé de faire ce que lui disait le marchand portugais, mais considérant qu'il lui fallait abandonner pour longtemps sa famille et s'exposer sur mer, il ne pouvait se résoudre, lorsqu'ayant malheureusement tué un homme dans une rencontre, la crainte de tomber entre les mains de la justice l'obligea de s'embarquer sur le premier navire qui fit voile vers Malacca. »

composa pour la femme du seigneur de Satsouma un *Exposé de la foi des chrétiens* que Paul traduisit en japonais et, toujours avec ce dernier, travailla à la rédaction de la *Platica* (1). Les loisirs qui pouvaient leur rester étaient employés par Xavier, Côme de Torrez et Jean Fernandez à l'étude de la langue aponaise.

Dès le premier entretien (2) qu'il eut avec Xavier, le seigneur de Satsouma lui recommanda de garder soigneusement les écrits et les livres qui contenaient la doctrine du christianisme, « car si votre loi est véritable, disait-il, les démons se déchaîneront contre elle, et vous devez tout craindre de leur rage ». Il accorda ensuite la permission que lui demandait le Père, de prêcher la foi chrétienne dans les terres de son obéissance et il fit même, quelques jours après, expédier des lettres patentes en vertu desquelles tous ses sujets pouvaient se faire chrétiens quand il leur plairait.

1. « Ce traité du Bienheureux Père François fut le premier catéchisme du Japon et l'on s'en servit jusqu'à l'arrivée du Père Belchior Nunez qui en fit paraître un plus complet : on appela *Nijugo cagio*, à cause de ses vingt-cinq chapitres ou instructions. Celui-ci dura jusqu'à la venue du Père Cabral, en 1570. Nous avions alors des frères japonais ou d'autres séculiers fort instruits des doctrines des sectes ; on fit donc, avec leur aide, un catéchisme de la doctrine chrétienne, accompagné de la réfutation des principales erreurs des sectes japonaises. C'est le livre dont on se sert aujourd'hui. » (*Jos.-Mar-Cross. — Saint François Xavier*. Paris, 1900, t. II, p, 52).

2. Le 29 septembre 1549.

Xavier reçut donc tout d'abord un fort bon accueil de la part du seigneur du pays qui désirait entrer en relations avec les Portugais et attirer leurs vaisseaux dans le but de faire du commerce avec eux. Mais quand les bonzes se soulevèrent contre les premiers chrétiens et pressèrent le seigneur d'interdire la prédication de cette religion nouvelle, Xavier comprit qu'il n'y avait rien à faire pour le moment à Kagoshima et résolut de partir à Hirado où venait d'arriver un navire portugais. Ce fut ce navire qui emporta les lettres de Xavier du 5 novembre et qui, sa tournée commerciale achevée, arriva à Malacca le 2 avril 1550 (1).

Ses œuvres à Kagoshima, Xavier les résume lui-même ainsi dans une lettre de 1551 : « Nous avons passé une année et plus (2) à Satsouma et nous y avons fait quelques chrétiens. S'il ne s'en fit pas

1. « Dans sa brièveté, dit Cross, le récit de François est, sur ce point, très lumineux ; il n'y manque qu'une ligne, où François aurait dit : — J'allai à Firando, une première fois, au commencement de novembre 1549, mais le Père Frois nous apprend que le saint fit ce voyage. » [Le travail du Père Louis Frois est encore inédit. Le manuscrit 25/14 de la bibliothèque d'Ajuda, qui contient l'œuvre du Père Frois, est un petit registre sur papier du Japon, de 423 folios, intitulé : *Primera parte da Historia de Japan*, 1549-1578. Au verso du folio 423, on lit : « Cette première partie de l'histoire du Japon s'est achevée le 30 décembre 1586. »]

2. Le calcul de Xavier n'est certainement pas exact. Il ne passa, en effet, que six mois à Kagoshima, ou plus exactement cinq mois, si l'on déduit le temps de son premier séjour à Hirado.

davantage, ce fut à cause de la crainte qu'avait le seigneur du pays, parce que les bonzes, voyant l'accroissement que prenait notre sainte Foi, se tournèrent contre le seigneur et lui dirent que, s'il nous laissait ainsi marcher et consentait à ce qu'on se fît chrétien, les *Camis* et *Fotoques*, indignés contre lui, le puniraient gravement et lui feraient perdre sa seigneurie (1). Enfin ils procédèrent de telle sorte

1. Les envoyés des bonzes parlèrent au nom de toutes les sectes et dirent au prince : « Seigneur, nous venons au nom d'Amida et de toutes les divinités qu'on adore dans cet empire vous demander si vous êtes résolu d'abolir entièrement leur culte et de vous rendre vous-même adorateur d'un Dieu crucifié, dont les ministres sont trois misérables qui, ne trouvant pas de quoi vivre aux Indes, en sont venus chercher au Japon. Le soin de nos personnes tous les jours exposées à la rage d'une populace que ces enchanteurs ont séduite, n'est pas cé qui nous fait parler : mais pouvons-nous voir sans douleur les temples abandonnés, les autels sans parfums et les dieux immortels déshonorés ? Aucun de nous, Seigneur, n'a pu encore se persuader que vous ayez quitté la religion de nos pères et qu'il vous soit seulement venu à l'esprit que la Chine et le Japon, les deux nations les plus éclairées de l'univers, aient été l'espace de tant de siècles dans l'erreur sur la chose du monde en quoi il est moins excusable d'errer. Mais si vous leur avez sur cela rendu justice, permettez-nous de vous le dire, vous n'en êtes que plus coupable ; vous adorez nos dieux et vous favorisez une doctrine qui les dégrade ; vous reconnaissez qu'ils ont des foudres en mains et vous protégez les impies qui lèvent contre eux l'étendard de la rébellion. Eh ! que diront les autres rois, que diront nos empereurs quand ils sauront que de votre propre autorité vous avez introduit dans cet empire une religion qui en sappe tous les fondements ? Mais,

auprès de lui qu'il porta un décret par lequel défense était faite, sous peine de mort, à qui que ce soit de devenir chrétien. Ne pouvant donc plus faire de fruit en ce pays, nous partîmes pour un autre. Ce ne fut pas sans beaucoup de larmes de nos chrétiens, à l'heure des adieux, car ils nous aiment grandement. Ils nous remerciaient beaucoup de la peine que nous avions prise à leur enseigner le chemin du salut.

que n'entreprendront pas contre vous les zélés sectateurs des camis et des fotoques et, assistés du concours du ciel, que n'exécuteront-ils pas ? Attendez-vous, seigneur, à voir tous vos voisins entrer à main armée dans vos Etats et à y porter partout la désolation. Attendez-vous à voir tous ceux de vos sujets qui n'ont pas encore fléchi le genou devant le Dieu des Chrétiens, se joindre à vos ennemis, persuadés qu'ils doivent encore plus de fidélité aux dieux tutélaires de la patrie qu'à vous, mortel et homme comme eux. Tout est permis dans ces rencontres et si les rois n'ont de pouvoir que ce qu'ils en ont reçu des dieux immortels, du moment qu'ils refusent à ces êtres souverains les hommages qui leur sont dus, ils se dépouillent eux-mêmes de tout ce qui les distinguait du reste des hommes. Songez donc, Prince, à profiter de cet avis, que le ciel vous donne par notre bouche ; ne nous obligez pas à fermer nos temples, à nous retirer avec nos dieux ; car alors n'y ayant plus rien dans le Saxuma, qui fût capable d'arrêter la colère divine, nous ne répondrions pas de ce qui pourrait en arriver. » Mais le roi se voyait dans des circonstances où il crut pouvoir accorder son intérêt avec son autorité, en temporisant ; il ne parut pas être choqué du discours des bonzes, mais il ne leur fit point une réponse favorable ; ce qui l'obligea d'en user ainsi, c'est qu'on attendait de jour en jour des navires portugais. (Charlevoix, *op. cit.*, t. II, p. 42 et suiv.).

Avec eux resta pour les instruire Paul de Sainte-Foi, notre compagnon et notre compatriote. »

Ce qui est certain, c'est que Xavier et ses compagnons travaillèrent énergiquement tant qu'ils purent rester dans la ville de Kagoshima. « A Cangoxima, dit le Père Frois (1), où ils jetèrent les premières semences de la foi, ils eurent beaucoup à souffrir, faute surtout de pouvoir se faire entendre. Le Frère Juan Fernandez avait cependant appris quelque chose de la langue, sur le chemin de Malacca au Japon, en parlant avec les Japonais. La plus grande partie du jour, ils l'employaient à se mettre, comme ils pouvaient, en communication avec les habitants et la nuit ils donnaient beaucoup de temps à la prière et à l'étude de la langue. Le Père Maître François et le Frère Juan Fernandez, dès qu'ils surent quelque peu de la langue (*algua cousinha*), dépensèrent le jour, avec Paul, à répondre à des questions et à résoudre des difficultés. »

Au mois d'août 1550, un navire portugais qui ne venait pas directement de l'Inde (2) et qui n'y devait

1. Le Père Frois, *op. cit.*, dans sa préface adressée au Père général Aquaviva, laisse bien entrevoir la valeur de ses récits : « Je suis, dit-il, dans la Compagnie, depuis quarante ans. J'y entrai, en effet, avant que le Père Maître François ne vînt au Japon. J'ai eu dans les mains, pendant quatorze ou quinze ans, les lettres qui allaient de ce pays à Rome ; je suis au Japon depuis vingt-quatre ans (1563) et j'ai eu grande communication avec tous les Pères et Frères qui vinrent ici les premiers. »

2. « Les biographes de François, pour n'avoir pas assez considéré ce fait, ont mêlé, ce nous semble, à leurs récits,

pas retourner de suite, aborda à Hirado, pour charger des marchandises. Ce fut ce vaisseau que Xavier et ses compagnons y trouvèrent au commencement d'octobre de la même année.

En apprenant que les navires portugais, qui prenaient terre ordinairement à Kagoshima, avaient continué leur route jusqu'à Hirado, le seigneur de Satsouma fut fort mécontent, ses Etats se trouvant privés de pouvoir trafiquer avec eux et son ennemi, le seigneur de Hirado devant par contre en tirer seul tout l'avantage. Aussi la bienveillance que, par intérêt, il avait tout d'abord témoignée à Xavier se refroidit-elle subitement et défendit-il à ses sujets, pour être agréable aux bonzes, d'embrasser la religion chrétienne sous peine de mort.

C'est sur ces entrefaites qu'au commencement de septembre 1550 (1), Xavier quitta Kagoshima avec Côme de Torrez et Jean Fernandez.

plus d'une inexactitude. Ils supposent tous, en effet, que François et ses compagnons ne s'éloignèrent de Cangoxima pour aller à Firando, qu'au mois de septembre 1550; qu'ils s'y rendirent sur la nouvelle de l'arrivée à Firando d'un vaisseau portugais et qu'ils trouvèrent, en effet, le vaisseau dans le port.

« L'hypothèse d'un seul vaisseau portugais abordant à Firando, du mois de septembre 1549 au mois de septembre 1550, ne justifie pas assez les préoccupations commerciales et les dispositions moins bienveillantes du duc de Saxuma ; deux arrivages, au contraire, sur un même point, étranger à ses Etats, purent éveiller à son âme de fâcheuses impressions. » (Cross, *op. cit.*, t. II, pp. 54, 89).

1. Nous trouvons la date du départ de Xavier dans Charlevoix, *Histoire du Japon*, t. II, p. 47 et dans de Bouhours,

En arrivant à Hirado, le seigneur lui donna plein pouvoir de prêcher le christianisme dans ses Etats. Dès les premiers jours, les succès dépassèrent son attente. « Le seigneur de Firando, écrivit-il (1), nous reçut avec beaucoup d'affection et de bonne grâce et, en peu de jours, il se fit là une centaine de chrétiens, grâce à ce que leur prêchait le Frère Jean Fernandez, qui savait déjà médiocrement parler et au livre qu'il leur lisait, traduit en langue japonaise. » Xavier, encouragé par le succès qu'il venait d'obtenir avec l'appui du seigneur de Hirado, pensa que s'il pouvait avoir la protection de l'empereur, il arriverait sans doute à convertir des masses entières (2). Il

Vie de Saint-Francois-Xavier, Paris 1826, t. II, p. 23. Malgré l'opinion de la plupart des auteurs, M. Satow en soutient une autre : « Xavier, dit-il, quitte Kagoshima vers le commencement de juillet 1550 pour se rendre à Hirado. » Il ajoute : « Bartoli (liv. III, ch. XIII) fait partir Xavier de Kagoshima au commencement de septembre, mais cette date est difficile à concilier avec celle que Xavier lui-même nous donne dans sa lettre du 20 novembre 1550. Entre le départ de Kagoshima et la date de la lettre il passa à Hirado dix jours, le même temps à Yamaguchi, il fit un voyage à Kioto qui dura deux mois et en deux autres mois il fit cinq cents chrétiens. En accordant une quinzaine de jours pour les deux voyages de Kagoshima à Hirado et de Hirado à Yamaguchi, c'est donc un espace de cinq mois qui se serait écoulé depuis le départ de Xavier de Kagoshima. Or, Torrez dit dans une de ses lettres que Xavier dépensa près d'une année à Kagoshima (*Annum ferme*) ». (Ernest Satow. — *The church at Yamaguchi from 1550 to 1586*, dans : *Transactions of the Asiatic society of Japan*, vol. VIII, p. 133 et suiv.).

1. Lettre de François Xavier de 1551.

2. François Xavier avait toujours eu l'intention de se rendre à Kioto pour tâcher d'avoir une entrevue avec l'em-

laissa donc à Hirado le Père de Torrez et accompagné de Jean Fernandez et de deux chrétiens, dont l'un était ce Bernard qui, le premier, avait reçu le baptême à Kagoshima, il se mit en route pour Kioto à la fin d'octobre 1550. Il gagna par mer Hakato, puis Shimonoseki et se dirigea vers Yamagoutchi. Le seigneur de cette ville fit venir Xavier et Fernandez et les interrogea devant toute sa cour, leur demandant d'où ils venaient et ce qu'ils voulaient. Xavier répondit qu'ils étaient européens et venaient pour prêcher la loi divine. « Expliquez-moi, répliqua le prince, cette loi que vous appelez divine. » Alors Xavier commença par lire une partie du livre qu'il avait composé en japonais et qui traitait de la création du monde, de l'immortalité de l'âme, de la fin dernière de l'homme, du péché d'Adam, de l'éternité des peines et des fruits de la rédemption. Il expliqua ce qui avait besoin d'éclaircissement et parla en tout plus d'une heure. Le seigneur l'écouta sans l'interrompre, n'approuva ni ne désapprouva la doctrine qu'on venait de lui exposer, mais ce silence tint lieu d'autorisation, et Xavier continua à prêcher publiquement dans cette ville pendant un mois, après quoi il poursuivit

pereur. « Maître François désirait voir le Roi principal du Japon et se rendre pour cela à Miaco où ce Roi des soixante-six royaumes du Japon faisait sa résidence. Le roi de Saxuma, à qui il dit son dessein, lui répondit : « Il y a trop de guerres en ce moment pour faire ce voyage et ce n'est pas le temps de la mousson. Le temps venu, je vous procurerai une embarcation pour aller à Miaco. » Cette promesse ne s'exécuta pas. (Cross, *op. cit.*, t. II, p. 50).

son voyage vers Kioto, toujours accompagné de Fernandez, Mathieu et Bernard.

Dans sa lettre de 1551, Xavier résume les œuvres accomplies de décembre 1550 à mars 1551. « Nous demeurâmes bien des jours dans cette ville (Ayamangoutchi), prêchant par les rues et les maisons, sans faire que bien peu de fruits, ce que voyant nous résolûmes d'aller à Miaco qui est la ville principale et la plus grande de tout le Japon... Arrivés à Miaco, nous y passâmes quelques jours, faisant des démarches pour parler au Roi et lui demander permission de prêcher la loi de Dieu dans son royaume, mais nous n'y pûmes réussir, et ne trouvant dans ce peuple aucune disposition pour ouïr la prédication de l'évangile, soit à cause des guerres, soit pour d'autres obstacles, nous revînmes en cette ville (Ayamangoutchi). »

Complétons ce récit en nous inspirant des œuvres des Jésuites. Arrivé à Kioto avec ses trois compagnons, en février 1551, Xavier essaya d'avoir une audience du shogoun (1) et une autre de l'empereur (2), mais ne put y réussir. Il ne put même pas obtenir d'être reçu par le pontife de la religion japonaise (3). Il essaya de prêcher sur les places publi-

1. Shogoun Ashikaga Yoshitérou.

2. Empereur Gonara.

3. Le chef pontife de la religion japonaise résidait au Mont Hiyeï, près de Kioto. L'Annaliste de Macao, d'après la dénomination de M. Cross, dit : « Désirant travailler plus utilement, François résolut d'aller à Miyaco, où il espérait obte-

ques, mais les Japonais ne l'écoutèrent pas. N'obtenant aucun résultat, il quitta Kioto, passa à Hirado et revint à Yamagoutchi. « Revenus à Ayamangoutchi, écrivit-il (1), nous avons remis au Roi les lettres amicales et les présents du vice-roi de l'Inde et de l'évêque de Goa. Le roi, fort satisfait des présents et des lettres, nous a offert, en retour, une grosse somme d'argent : nous la lui avons renvoyée et lui avons fait dire que le plus agréable don qui pût venir de sa main aux deux étrangers serait de leur permettre de prêcher la loi de Dieu dans ses Etats et de permettre à ses sujets de l'embrasser, rien ne pouvant autant nous plaire. Le Roi a très bien accueilli notre requête : il a fait afficher en plusieurs endroits de la ville un décret portant qu'il agréait que la loi de Dieu fût prêchée dans ses Etats et que ceux qui voudraient l'embrasser le pussent faire librement. Il nous a, de plus, donné un monastère inoccupé. »

La relation de l'Annaliste de Macao ajoute aux lettres de Xavier quelques intéressants détails (2) :

« Le duc permit à François, de vive voix, le jour même de l'offrande des présents, d'annoncer l'Evangile et, deux mois après, il fit délivrer un premier acte de cette autorisation, renfermé dans l'acte de la

nir du roi du Japon (Dayri) et de l'Université de Fiyenoyama, alors très florissante, permission de prêcher l'Evangile. Cette université approuve ou réprouve, au gré du roi, les sectes ou doctrines nouvelles. »

1. Lettre de François Xavier de 1551.

2. Cross, *op. cit.*, tome II, p. 139.

donation du terrain. La pièce, littéralement traduite du japonais, est ainsi conçue :

« Nous, duc du royaume de Souo, par ce décret par nous signé, concédons le sol du monastère Daïdoji, de cette ville de Yamagoutchi, du royaume de Souo au Père qui, à présent, est Supérieur, pour y bâtir un monastère et temple où les religieux venus de l'Extrême-Occident au Japon prêchent et expliquent leur loi, cela nous étant demandé par ledit Supérieur.

« Donné la 21e année de l'ère Temboun, le 28e jour de la 8e lune. »

Quant à l'autorisation générale de prêcher l'Evangile, le duc la fit écrire sur des affiches qui furent placardées dans les rues et sur les places et autres lieux publics de la ville. Ces articles disaient en substance : « Je suis content et donne autorisation que, dans cette ville de Yamagoutchi et dans tous mes royaumes et seigneuries, se puisse enseigner et prêcher la loi de Deos et que librement ceux qui le voudront faire la puissent embrasser. Défense est faite à tous mes vassaux, sous de graves peines, d'empêcher ni molester aucun des Pères qui prêcheront la loi de Deos. »

En ce qui concerne ce récit de l'Annaliste de Macao, nous avons à relever une contradiction de date. Il soutient, en effet, que l'acte d'autorisation fut délivré par le prince deux mois après l'arrivée de Xavier qui se trouvait à Yamagoutchi à la fin de mars 1551, et d'un autre côté la pièce porte comme

date : 28e jour du 8e mois de la 21e année de Temboun, ce qui correspond au 16 septembre 1552. Si cette date était fausse ou si l'acte en question n'était qu'un renouvellement d'un autre acte fait antérieurement, on pourrait s'expliquer cette variante. Mais malheureusement cette date coïncide exactement avec celle du document japonais dont voici la traduction littérale :

« Pour ce qui est du Daïdoji (monastère de la grande voie) situé à Agata de Yamagoutchi, département de Yoshiki, province de Souo, je le donne aux bonzes venus dans ce pays des régions occidentales afin qu'ils puissent, selon leurs désirs, en faire un monastère qui leur serve à développer la loi de Bouddha.

« Le 28e jour du 8e mois de la 21e année de Temboun.

« Signé : SOUO-NO-SOUKÉ.

Cachet. »

Xavier arriva à Yamagoutchi au mois de mars 1551 et partit pour Boungo en septembre de la même année. Quelques jours après son départ éclata une révolution et le seigneur Oh-Outchi Yoshitaka se suicida. Soué Haroutaka, chef de la révolte, envoya donc un représentant à Boungo pour demander à Otomo Yoshishighé de permettre à son jeune frère Yoshinaga d'accepter la succession de la famille Oh-Outchi et de régner à Yamagoutchi, proposition

qui, après bien des hésitations, fut acceptée. L'acte d'autorisation émane donc bien du règne de Yoshinaga et dès lors il nous faut conclure qu'il ne fut remis aux Pères qu'un an après le départ de Xavier de Yamagoutchi et par conséquent que Xavier n'eut qu'une autorisation verbale de la donation du monastère (1).

Dans une lettre de 1552, Xavier nous dit qu'il ne resta pas longtemps à Yamagoutchi : « Tandis que j'étais à Ayamangoutchi, avec Cosme de Torrès et Juan Fernandez, le roi de Bungo, qui est des plus puissants du Japon, me pria par lettre d'aller à lui (2) ; un vaisseau portugais avait abordé à un de

1. Voici la version latine de l'acte : « Dux Regni de Zuo, Regni Nangati, Regni Bugen, Regni Bungi, Regni Iuami, Regni Bungi, Regni Bichiyi, concessit Day i. magnum elogie i. aditum cœli patribus Occidentis qui venerunt ad declarandum legem faciendi sanctos iuxta ipsorum voluntatem ad finem vsq. mundi, is est locus positus intra Amangutium magnam urbem, cum previlegiis ut nemo possit occidi nec apprehendi in illo. Atque ut sit testatum meis successione. Regni de Teybum, anno 21 ipsius octavi mensis vigesimo octavo die. » La suscription est la suivante : Dux Daidigni boyat : Forma sigilli.

Il est à remarquer que le seigneur de Yamagoutchi considère, dans son autorisation, Xavier et ses compagnons comme des religieux bonzes et leur religion comme une secte du bouddhisme.

2. Le seigneur de Boungo, Otomo Yoshishighé, connaissait déjà, par le bruit public, la science et la sainteté de Xavier. Il le savait en grand crédit auprès du gouvernement de l'Inde et il désirait pour les intérêts du commerce, entrer en relations amicales avec le Portugal. Pour ces raisons, il écrivit lui-même

ses ports et, à cette occasion, il désirait me faire certaines communications. Aussitôt et pour savoir quelles seraient les dispositions de ce roi à l'égard de la foi chrétienne et pour voir les Portugais, je me rendis à Bungo, laissant à Ayamangoutchi Cosme de Torrès et Juan Fernandez. Le Roi me reçut très bien et j'eus grande joie de m'entretenir avec les Portugais. »

Au sujet du départ de Yamagoutchi, nous trouvons encore de précieux renseignements dans Bouhours (1) : « Xavier songeait depuis peu à s'en retourner aux Indes, pour choisir lui-même des ouvriers tels qu'en demandait le Japon et son dessein était d'y revenir par la Chine, dont la conversion lui tenait déjà fort au cœur. Car en traitant tous les jours avec les marchands chinois qui étaient à Yamagoutchi, il avait compris qu'une nation si polie et si sensée deviendrait aisément chrétienne et d'ailleurs on lui

à Xavier une lettre qui est ainsi conçue : « Ce que j'ai ouï dire de vous dans ces derniers temps m'a donné grand désir de vous voir et de m'entretenir avec vous personnellement ; mais, jusqu'à présent, occasion ne s'était pas offerte à moi de contenter mon désir. Or, voici que je suis informé par les Portugais que Votre Révérence se détermine à venir en ce mien royaume, chose qui me fait grand plaisir, et je suis tout à l'émotion que me cause l'espérance de votre prochaine arrivée. Ce que j'aurais encore à dire, je le réserve pour le jour de notre entrevue. *Le duc de Boungo*. Signé : *Yoshishighé*. » (Cross. *op. cit.*, t. II, p. 152).

1. Bouhours, *op. cit.*, t. II, pp. 58 et suiv.

faisait espérer que, dès que la Chine serait convertie, le Japon se convertirait.

« Cependant un navire portugais, commandé par Edouard de Gama, arriva au royaume de Bungo et on eut nouvelle à Yamagoutchi que ce navire qui venait des Indes en devait reprendre le chemin dans un mois ou deux. Xavier, pour savoir au vrai ce qui en était, envoya Mathieu sur les lieux : c'était l'un de ces Japonais chrétiens qui l'accompagnaient ; il le chargea d'une lettre adressée au capitaine et aux marchands du vaisseau. Xavier les priait de lui mander qui ils étaient, d'où ils venaient et s'ils partiraient bientôt ; il leur disait ensuite qu'étant obligé de repasser dans les Indes, il les irait joindre, au cas qu'ils s'en retournassent ; enfin il les conjurait de donner un peu moins de temps aux affaires de leur négoce pour songer à celles de leur salut et leur déclarait que toutes les soies de la Chine, quelque profit qu'elles leur apportassent, ne valaient pas le moindre gain spirituel qu'ils pouvaient faire en examinant leur conscience tous les jours.

« Le navire était au port de Hizen, à une lieue de Founaï, capitale de la province de Bungo. Les Portugais furent ravis d'apprendre des nouvelles du Père Xavier : ils lui mandèrent des leurs et l'avertirent que, dans un mois au plus tard, ils feraient voile vers la Chine où ils avaient laissé trois vaisseaux chargés pour les Indes, qui partiraient au mois de janvier.

« Mathieu revint en cinq jours et, outre qu'il apporta au Père François des lettres du capitaine

et des principaux marchands, il lui en rendit de Goa, par lesquelles les Pères du collège de Saint-Paul lui écrivaient que sa présence était absolument nécessaire pour le règlement des affaires de la Compagnie.

« Xavier donc, sans perdre de temps, après avoir recommandé les chrétiens au Père Cosme de Torrès et au Frère Juan Fernandez qu'il laissa à Yamagoutchi, se mit en chemin vers la mi-septembre 1551. »

Yoshishighé, instruit par les Portugais de l'arrivée de Xavier, lui écrivit une lettre ainsi conçue (1): « Père bonze de Chemachicogin (c'est ainsi qu'ils appellent le Portugal), que votre heureuse arrivée dans mes Etats soit aussi agréable à votre Dieu que le lui sont les louanges dont les Saints l'honorent. Quansyonasama, mon domestique, que j'ai envoyé au port de Figen, m'a dit que vous y étiez arrivé de Yamagoutchi et toute ma cour vous dira combien j'en ai eu de joie. Comme Dieu ne m'a pas fait digne de vous commander, je vous supplie instamment de venir, avant le lever du soleil, frapper à la porte de mon palais où je vous attendrai avec impatience et permettez-moi de vous demander cette faveur, sans que ma demande vous soit importune. Cependant prosterné par terre, je prie à genoux votre Dieu que je confesse être le Dieu de tous les dieux, le souverain des plus grands et des meilleurs qui vivent au

1. Bouhours, *op. cit.*, t. II, p. 64.

Ciel, je le prie, dis-je, de faire entendre aux superbes de ce siècle combien cette vie sainte et pauvre lui est agréable, afin que les enfants de notre chair ne soient pas trompés par les fausses promesses du monde. Mandez-moi des nouvelles de votre santé pour me faire bien dormir la nuit, jusquà ce que les coqs m'éveillent en m'annonçant votre venue » (1).

1. Nous donnons ici quelques renseignements sur l'église à Yamagoutchi. On a vu déjà qu'une révolte de Soué Haroukata avait eu lieu en septembre 1551 et que Yoshitaka s'était suicidé. Otomo Yoshinaga, qui lui succéda, sembla favorable au christianisme. Mais, en 1554, Mori Motonari entra en lutte contre Haroukata pour venger son ancien maître Yoshitaka et il s'ensuivit la défaite de Haroukata et de Yoshinaga. Le Père Côme de Torrez dut s'enfuir et Motonari, le maître incontesté de la province, ne s'occupa en aucune façon des chrétiens, de sorte que ceux-ci restèrent privés de religieux et ne purent que très imparfaitement exercer leur religion.

Une lettre du Père Francesco Carrion ajoute : « Il existait deux églises chrétiennes : l'une dans la ville même de Yamaguchi, l'autre dans les environs. Elles possédaient environ 500 adeptes, qui furent privés de prêtres pendant une période de vingt-quatre à vingt-cinq ans, sauf pendant le passage dans cette ville du Père Cabral, qui eut lieu il y a cinq ans passés, et qui ne resta parmi eux que pendant quelques jours seulement, les confessant, les exhortant à la persévérance et baptisant un grand nombre de nouveaux convertis. Les premiers convertis furent baptisés par François Xavier; d'autres par Torrès. Depuis la mort du jeune frère du roi de Bungo, les tyrans (Motonari et ses deux fils) qui gouvernèrent la province, n'autorisèrent aucun missionnaire à y résider, ce qui n'empêcha les chrétiens de rester fidèles à leur religion et d'en voir le nombre augmenter, chacun d'eux ayant initié leurs enfants dans la même croyance. » (*Lettera Annuela del P. Francesco Carrion*, 1579, p. 77).

Il y avait plus de quarante jours que Xavier était à Founaï quand les marchands portugais s'apprêtèrent à faire voile vers la Chine. Avant de partir, il se rendit avec les marchands pour prendre congé du prince. Ne pouvant retenir Xavier, Yoshishighé délégua, pour partir avec lui, un ambassadeur chargé de faire un traité d'amitié avec les Portugais à Goa (1). Xavier emmena cet ambassadeur dans l'Inde avec les deux japonais, Bernard (de Satsouma) et Mathieu (de Yamagoutchi) qu'il se proposait de conduire à Rome.

François Xavier resta donc deux ans et quatre mois au Japon, qu'il quitta le 20 novembre 1551. Il ne réussit que très imparfaitement dans sa prédication, d'abord à cause de l'opposition qu'il ne cessa de rencontrer de la part des bonzes et ensuite parce qu'il vint dans ce pays à une époque de guerres civiles. Il est toujours difficile d'implanter une religion nouvelle, mais il est presque impossible de l'implanter dans un moment de trouble, où les gens sont plus occupés qu'en temps ordinaire. Notons cependant dès maintenant que cet état de choses, qui fut un grave obstacle à François Xavier, contribua par la suite au développement de la religion chrétienne; ainsi que nous le verrons au chapitre suivant. Nous devons dire enfin qu'à l'époque où vint François

1. A la suite des entretiens qu'il eut avec François Xavier pendant la traversée, cet ambassadeur embrassa la religion chrétienne et Xavier lui donna le nom de Lorenzo Pereira.

Xavier, la liberté de conscience n'existait que dans une mesure très relative. Après son départ, il resta peu de chrétiens au Japon, sauf dans la province de Boungo, mais le germe du christianisme y était implanté et devait faciliter la tâche à ses successeurs.

Le christianisme devait être l'une des principales causes de la question sociale de cette époque au Japon : c'est pourquoi nous avons cru indispensable de rappeler ici les origines de cette religion et les œuvres de son auteur. Nous allons à présent entrer dans le vif de la question.

CHAPITRE II

NOBOUNAGA ET LE CHRISTIANISME

La religion chrétienne, introduite par François Xavier, fit au début de très grands progrès au Japon, grâce à Nobounaga. Aussi esquisserons-nous ici à grands traits la politique suivie par ce grand personnage.

Les Pères Jésuites savaient parfaitement que leur œuvre d'apostolat n'aurait aucune répercussion dans l'empire du Japon, tant que leur prédication n'aurait pas été remarquée à la capitale où se trouvait centralisé le pouvoir. C'est pourquoi ils résolurent, après le départ de François Xavier qui n'avait pas réussi à Kioto, de gagner à nouveau la population de cette ville. Grâce à Miyoshi Nagayoshi qui, en qualité de régent (*Kouanryo*) était le véritable chef du pouvoir politique, grâce ensuite au shogoun Yoshitérou, que les Pères appelaient Cubo, selon l'expression populaire de l'époque, le christianisme se répandit assez facilement dans toute la région de Kioto ; les Pères

Vilela et Frois eurent même l'honneur d'être reçus par Yoshitérou (1) :

« Le Père Vilela, qui trouva moyen de saluer l'empereur Cubo-Sama dont il fut parfaitement bien reçu et qui lui permit de prêcher sa religion, se montra dans les quartiers les plus fréquentés de la ville le crucifix à la main. Méaco était alors assez tranquille. La faveur de Mioxindono contribua beaucoup à ce succès, mit en honneur la religion chrétienne et fit respecter ses ministres. Vilela obtint par son crédit une deuxième audience de l'empereur qui lui accorda des patentes en bonne forme et fit défense, sous peine de la vie, de l'inquiéter dans ses fonctions. Tout cela produisit un grand effet ; les bonzes n'osèrent plus rien entreprendre contre des gens que le souverain prenait sous sa protection et pour qui le favori s'était déclaré (2). »

1. Solier rapporte aiusi l'audience donnée au Père Vilela : « Arrivant à la porte du palais, ils trouvèrent environ quatre cents soldats armez et tenants un corps de garde. La basse-cour estait pleine de grands seigneurs qui leur rendirent beaucoup d'honneurs et quelques-uns les accompagnèrent iusques à la première salle, où ils firent un peu d'alte. Puis furent conduicts de chambre en chambre iusques à celle où le Cubo seoit en Sa Majesté. Après luy avoir fait la révérence, ils lui présentèrent un grand miroir de cristal, un peu de musc, de la civette et quelques autres chosettes de petit prix en Europe qu'il estima néanmoins beaucoup pour être rares au Japon et y apportées des Indes. Il les en remercia. » (François Solier. — *Histoire ecclésiastique du Japon*. Paris, 1627, p. 280.

2. Charlevoix. — *Histoire du Japon*, t. II, p. 157.

Quand Miyoshi perdit le pouvoir, Matsounaga Hisahidé, son général, essaya de s'en emparer, mais il fut battu par Oda Nobounaga dont l'influence n'avait fait qu'augmenter depuis le milieu du XVIe siècle. Au lendemain de la chute des Ashikaga, en 1574, il se déclara aussitôt l'adversaire des religieux bouddhistes qui s'ameutaient contre l'autorité du régent, causaient de fréquentes révoltes et prenaient une part trop active à la politique. Décidé à combattre les bonzes et leur religion par tous les moyens possibles, l'occasion se trouva très favorable pour les Pères Jésuites qui trouvèrent dans Nobounaga un puissant protecteur. Voici comment le *Kirishitan shoumon raïtcho jitsourokou* (1) explique l'introduction du christianisme au Japon : « Il y avait un Père chrétien qui s'appelait Ourgan (Organtin) qui arriva à Nagasaki pendant la onzième année de Eïrokou (1568); il s'habillait d'une manière excentrique afin d'attirer l'attention sur lui et visitait chaque jour les temples et les pagodes. Nobounaga, ayant entendu parler de ce personnage, voulut le voir et envoya Soughénoya Kouémon pour l'inviter à venir à Kioto... Il arriva à Azoutchi (près de Kioto) où se trouvait le château de Nobounaga. Celui-ci mit à sa disposition le temple bouddhique Myo-ho-ji où il put se reposer; pendant trois jours lui offrit des banquets et le reçut le sixième jour du neuvième mois. Il lui demanda

1. *Histoire véritable de l'introduction du christianisme au Japon*.

quel était son but; Ourgan répondit qu'il était venu pour propager sa religion. Nobounaga, ne pouvant se prononcer tout de suite sur cet objet, fit reconduire Ourgan à son hôtel. Après son départ, il réunit les gens de sa cour afin de voir s'il serait possible d'admettre la prédication du christianisme. Un grand savant, nommé Bounkioïn, émit l'opinion suivante : « Il représente mal et ne semble guère être un personnage susceptible de pouvoir enseigner une nouvelle religion. D'un autre côté, il existe déjà au Japon trois religions, le shintoïsme, le confucianisme et le bouddhisme et cela paraît suffisant. Je serais donc d'avis qu'on le renvoie dans son pays. »

« Mais Nobounaga ne partagea pas cet avis. Il rappela que le bouddhisme était également une religion étrangère et qu'on ne pouvait pas parler du bien ou du mal d'une religion avant de la connaître. En conséquence, il ordonna à Soughénoya Kouémon de faire don à Ourgan d'un terrain de quatre hectares situé à Shijo, près de Kioto, sur lequel il pourrait construire une église qui s'appellerait Eïrokou-ji. Comme il n'était pas dans les coutumes de donner à un temple le nom de l'ère japonaise — exception faite pour le temple Enriakou-ji qui fut construit à Hiéïzan la septième année de Enriakou (788 ap. J.-C.) par Saïtchô et qui est considéré comme temple protecteur du palais impérial — l'empereur, sur la plainte des bouddhistes de ce temple, ordonna à Nobounaga de changer le nom de la nouvelle église. Il le changea donc en celui de Namban-ji (*temple des*

barbares du Sud) le mot de Namban étant le terme sous lequel étaient désignés les Portugais et les Espagnols. Peu après, il fit encore un don de 500 kouans à l'église chrétienne et autorisa le Père à faire venir de son pays d'autres missionnaires pour propager le christianisme. »

Voici maintenant le texte de l'autorisation que donna Nobounaga au Père Frois :

« Je permets au Père Louis Frois de faire sa résidence dans la ville de Méaco et d'y prescher librement sa foy. Je défends à toutes personnes de rien attenter sur son Eglise ou sur sa maison. Je l'exempte et je l'affranchis de toutes les charges de la rue où il demeure. Je luy permets encore de s'établir dans tel de mes Royaumes qui luy plaira, sans qu'il puisse être troublé dans ses fonctions. Que si quelqu'un est assez hardy pour luy faire du déplaisir, qu'il sçache qu'il sentira les effets de ma justice et sera puni comme un rebelle.

« Pour le Père de la Chrétienté, en l'Eglise qu'on appelle de la vraye doctrine » (1).

Azoutchi devint bientôt l'un des principaux sièges pour la propagation de la religion chrétienne. Un séminaire y fut créé et les suzerains s'empressèrent d'y envoyer leurs fils ou leurs sujets pour y être instruits. « Vis-à-vis du palais du prince, dit Charlevoix (2), le lac sur le bord duquel nous avons vu

1. J. Crasse. — *Histoire de l'église du Japon*. Paris, 1689, t. I, p. 301.
2. Charlevoix.— *Histoire du Japon*, t. III, p. 82.

que la ville d'Anzuquiama était construite, avançait dans les terres, et formait une baie qui séparait une partie de la ville de la montagne où était le palais; l'empereur avait ordonné qu'on la comblât et cela s'était fait en vingt jours. On ne dit point à quoi il destinait ce terrain; ce qui est certain, c'est que le Père Gnecchi lui ayant proposé d'y bâtir un séminaire pour y élever de jeunes gentilshommes sous ses yeux il y consentit d'abord; il joignit même à cet emplacement celui de deux maisons voisines qu'il fit abattre... Nous avons vu que les missionnaires avaient déjà une maison et une église dans cette ville; mais il y a bien de l'apparence que ce premier établissement était peu de chose. Quoi qu'il en soit, on avait depuis peu élevé à Méaco une très belle maison qui était destinée au même usage; Ucondono et quelques autres seigneurs chrétiens furent d'avis qu'on la transportât tout entière à Anzuquiama, et les bâtiments japonais ont cette commodité qu'on les monte et démonte comme on veut. Ucondono donna quinze cents hommes pour le transport; plusieurs chrétiens s'y joignirent d'eux-mêmes; personne ne voulut recevoir aucun salaire de son travail et, en peu de jours, la maison fut sur pied. Elle était fort grande et elle ne déparaît point la place où elle était. Nobunanga en fut surpris et en témoigna beaucoup de joie. Il exhorta les Pères à lui rendre de fréquentes visites, ajoutant avec une extrême bonté que rien ne contribuerait davantage à les accréditer dans tout l'empire. En effet, le christianisme fit en très peu



de temps des progrès étonnants, surtout parmi la haute noblesse. »

Cependant Mori Téroumoto, l'un des plus grands seigneurs de l'époque, marchait sur Kioto à la tête d'une nombreuse armée. Il avait pris les armes pour défendre Ashikaga Yoshiaki qu'avait détrôné Nobounaga et comptait de puissants alliés, tels que Araki Mourashighé et Takayama Oukon. Nobounaga songea aussitôt à comprimer cette révolte afin que la paix qu'il venait d'établir dans l'Empire et qui n'était qu'à peine achevée ne fût pas troublée. Ayant appris que Takayama, l'un des principaux coalisés, était un chrétien fervent, il s'adressa aux missionnaires catholiques : « J'ai entendu dire que le christianisme prêchait la justice ; or Takayama, votre néophyte, devrait posséder ce sentiment de justice. Tâchez donc de le faire changer de conduite et je vous serai favorable ; dans le cas contraire, je me verrai contraint de vous chasser du Japon. »

On le voit, Nobounaga, intéressé à la soumission de Takayama, attaquait indirectement les missionnaires en même temps que le christianisme. Il commençait à trouver que les Pères avaient trop de partisans et qu'ils s'immiscaient dans la politique générale ; son but, d'ailleurs, avait été d'empêcher le bouddhisme de prendre une trop grande extension ; le christianisme devenant, à son tour, une religion qui se propageait avec trop de rapidité, il songea, vers 1581, à détruire le temple de Namban-ji. Nobounaga commença à regretter d'avoir autorisé

l'introduction du christianisme. Il rassembla les gens de sa suite et leur dit : « — La conduite de ces missionnaires qui conseillent au peuple de se joindre à eux ne me plaît pas. Je suppose qu'ils nourrissent le projet de s'emparer de tout le pays. Que pensez-vous de l'idée que j'ai de faire démolir le temple de Namban-ji ? » A cette question Mayéda Tokouzen-in répliqua : « — Il est maintenant trop tard pour démolir le temple de Namban-ji. Essayer aujourd'hui d'arrêter la puissance de cette religion serait aussi insensé que d'essayer d'arrêter le courant de l'océan. Tous les nobles, grands et petits, y ont adhéré. Si vous essayez d'exterminer le christianisme, il est à craindre que de grands troubles n'en résultent, même parmi vos partisans. C'est pourquoi je suis d'avis que vous devez abandonner l'idée de détruire le temple de Namban-ji (1). » Nobounaga, en songeant avec quelle rapidité cette nouvelle religion s'était enracinée au Japon, regretta de lui avoir été si favorable. Il n'eut néanmoins le temps de prendre aucune décision pour l'empêcher de prospérer davantage, car peu après il était assassiné par son propre général Aketchi Mitsouhidé.

Nous venons de voir quelle politique Nobounaga avait suivie pendant son règne. Il est bon de se demander à présent quelle idée se faisait ce grand homme de la religion chrétienne. Nous l'avons dit, au commencement de ce chapitre, il avait surtout

1. *Ibouki Mogousa*, p. 13.

vu dans les bouddhistes des gens belliqueux et des adorateurs fanatiques ; certains bonzes n'étaient rien moins que de vrais seigneurs féodaux, et c'était pour diminuer le plus possible cette puissance bouddhique qu'il avait autorisé la prédication du christianisme. Nous savons qu'il ne vit pas les choses tourner comme il les avait rêvées.

Les progrès faits à cette époque par la religion chrétienne ne doivent pas seulement être attribués à la liberté de prédication donnée par Nobounaga. La décentralisation la plus large régnait alors au Japon, à tel point que ce pays semblait un amalgame de nombreux petits Etats, et si Nobounaga, comme dictateur féodal, détenait le pouvoir central, il faut reconnaître que chaque seigneur restait tout à fait indépendant dans sa province. Dans ces conditions nous devons reconnaître que si Nobounaga a été en quelque sorte l'initiateur du christianisme au Japon, ce sont surtout les seigneurs qui, en embrassant cette religion et en en devenant les zélés protecteurs, ont contribué à l'implanter solidement dans ce pays. Au nombre de ces derniers il faut tout spécialement en mentionner trois de Kiou-Siou : Otomo, Arima et Omoura. On trouve dans les ouvrages relatifs à l'histoire du Japon de nombreux faits qui démontrent toute l'ardeur et tout le dévouement qu'employèrent ces seigneurs à l'égard du christianisme. Nous rappellerons simplement ici qu'Otomo envoya des ambassadeurs au gouverneur de Goa, à l'occasion du retour de François Xavier et que plus

tard ces trois princes en envoyèrent au pape, dans le seul but de lui présenter leurs respects et de le complimenter, ce qui prouve la conversion sincère de ces princes. Ils eurent souvent le tort, malheureusement, de sortir des limites de la religion pour tomber dans le domaine de la superstition :

« Vers ce même temps, c'est-à-dire pendant la semaine sainte (1562), dit Charlevoix, le prince d'Omura revint à Vocoxiura et eut envie d'y faire bâtir un palais pour lui, mais comme il n'eut pas été le maître d'un lieu qu'il avait consacré à la religion, il voulut en avoir l'agrément du Père de Torrez et il lui envoya demander par son fidèle Louis, c'était le nom qu'avait reçu au baptême le frère du gouverneur d'Omura. Le supérieur de son côté pria le prince de faire publier dans ses Etats plusieurs règlements de police qu'il jugeait nécessaires, et non seulement il obtint ce qu'il demandait mais il fut ordonné à tous les infidèles qui demeuraient à une certaine distance de Vocoxiura de venir dans la ville à certains jours qui furent marqués pour se faire instruire de nos divins mystères.

« Peu de temps après, la princesse d'Omura parut enceinte et alors Sumitada crut devoir dégager la parole qu'il avait donnée de recevoir le baptême, dès qu'il se croirait assuré d'un successeur. Il en écrivit au Père de Torrez qui lui fit dire qu'il ne pouvait être dans de meilleures dispositions et le prince n'eut pas plus tôt reçu cette réponse qu'il partit pour Vocoxiura avec trente gentilshommes qu'il avait



gagnés à Jésus-Christ. Torrez donna au prince le nom de Barthélemy et il n'est plus connu depuis ce temps-là dans les relations portugaises que sous le nom de Dom Barthélemy » (1).

Les missionnaires eurent le tort de mélanger avec la politique sociale des seigneurs féodaux leurs moyens de propager leur religion. Si l'on ne peut qu'admirer, d'un côté, le courage et l'énergie qu'ils déployèrent pour augmenter le nombre des chrétiens, on doit leur reprocher de s'être servis de toutes les armes possibles pour attaquer les religions qui existaient avant la leur au Japon. C'est pourquoi certains princes qui les encourageaient et les protégeaient parce qu'ils étaient enchantés de les voir débarquer dans leurs provinces, attendu qu'ils en retiraient un grand profit commercial, ne purent pas continuer à leur accorder protection et liberté, à cause des troubles qu'ils amenaient dans le pays. Quoi qu'il en soit, le christianisme avait obtenu de beaux résultats :

En 1582, Alexandre Valignani, se préparant à quitter le Japon pour revenir aux Indes, procéda à l'organisation administrative des nouvelles conquêtes de son ordre dans ce pays. Il divisa l'empire en trois sections. Celle du centre était la plus importante au point de vue politique et avait trois sièges principaux : à Kioto, à Azoutchiyama et à Itami. Celle de l'ouest (que les Jésuites appellent Ximo) possédait

1. Charlevoix. — *Histoire du Japon*, t. II, p. 190.

l'Université de Founaï et comptait le plus de convertis, surtout dans le Boungo et le Hizen. La section du sud embrassait l'île entière de Sikokou et était la moins prospère. Valignani laissait, dit-on, au Japon plus de cent cinquante mille chrétiens et deux cents églises.

Les princes territoriaux employèrent bien quelquefois la force armée contre leurs sujets pour les contraindre à embrasser la nouvelle religion, et certaines révoltes populaires éclatèrent par suite du mécontentement de cette intervention seigneuriale et cléricale, mais malgré cela, on peut affirmer que le christianisme n'aurait jamais fait d'aussi grands progrès s'il n'avait pas été dans l'intention du peuple de s'y convertir. La première raison qu'on en donne et qui est aussi la principale, comme le dit fort bien Montanus, c'est qu'il y avait alors partout dans le pays, bouleversé par la guerre civile, une quantité prodigieuse de pauvres qui se sont faits chrétiens surtout par désespoir, espérant voir bientôt finir l'extrême misère où ils se trouvaient par la mort. C'est pourquoi les Jésuites employèrent principalement leurs efforts à l'œuvre de la charité ; ils bâtirent de nombreux hôpitaux et virent tous les malheureux accourir à eux ; le nombre des convertis crût de jour en jour et peut-être même plus qu'ils ne l'auraient voulu, attendu que leurs finances ne pouvaient suffire à entretenir tant d'indigents. L'ignorance contribua aussi beaucoup à l'avancement du christianisme. Les Japonais étant peu versés dans la

physique, les Jésuites qui s'en aperçurent les gagnèrent en leur exposant la pensée d'Aristote touchant les choses naturelles : ils furent charmés de les voir prédire les éclipses de lune et de soleil, ce qu'ils ne pouvaient faire, pensaient-ils, à moins d'être des hommes beaucoup plus extraordinaires que leurs prêtres. On peut dire enfin que la ressemblance des deux religions, la japonaise et la romaine, n'a pas peu contribué à faire avancer le christianisme dans ce pays et François Xavier l'avoue lui-même dans une de ses lettres où il dit que « les bonzes, avant qu'ils fussent leurs ennemis, y reconnaissaient peu de différence, ce qui invita les Japonais à recevoir cette religion et les Jésuites à en user avec la même liberté qu'on fait en Espagne ou en Italie. »

Nous voyons, en effet, le Père Vilela avant de quitter Boungo pour Kioto, en 1559, se faire raser les cheveux et la barbe et prendre à peu de chose près le même costume que les bonzes, indiquant ainsi qu'il était docteur de sa loi. Nous voyons également le seigneur de Yamagoutchi reconnaissant le christianisme comme une secte du bouddhisme et nous ne sommes pas éloigné de penser que c'est également l'idée que s'en fit Nobounaga, car dans un passage du *Nobounaga-ki* (1) il est fait allusion au développement du « Bouppo » et ce mot, qui signifie litté-

1. *Histoire de Nobounaga*. Elle contient le récit de la coalition de Mori, Kimoura et Takayama et la soumission de ce dernier à Nobounaga.

ralement *loi de Bouddha*, s'appliquait uniquement ici à la religion du Christ. Il faut donc conclure, d'une façon générale, que le christianisme fit, au début, de merveilleux progrès sans que les Japonais se rendissent bien compte alors du fond même de cette religion.

CHAPITRE III

HIDÉYOSHI ET SA POLITIQUE RELIGIEUSE

Hashiba Hidéyoshi qui devint dictateur du Japon en 1582, après la défaite de Mitsouhidé, ne se montra pas tout d'abord hostile aux chrétiens. « Les chrestiens, dit un jésuite, furent quelque temps en appréhension du traitement que leur feroit Faxiba. Mais il les mit bientost hors de peine, car sçachant comme nos Pères et tous les Chrestiens avoient toujours respecté Nobunanga, il commença à les honorer et employer. Toutes les fois que nos Pères l'alloient voir, il leur donnoit audience avec autant de douceur et de familiarité que Nobunanga vouloit faire. Sçachant qu'ils avoient eu maison, église et séminaire en la ville d'Azoutchi, il leur donna place pour avoir tout le mesme en la ville neufve d'Osaka... Il prenoit plaisir que ses serviteurs et vassaux fussent chrestiens » (1).

En 1584, quand le Père Gaspar Cuello, provincial,

1. François Solier. — *Histoire ecclésiastique du Japon.* Paris, 1627, p. 543.

arriva au Japon, les deux fervents chrétiens Konishi Youkinaga et Takayama Oukon, appelés Dom Austin et Dom Justo par les Jésuites, le présentèrent à Hidéyoshi, dans son château d'Osaka. Celui-ci reçut le Père avec la plus grande courtoisie. Il admirait, disait-il, le courage des missionnaires qui entreprenaient de lointains voyages et qui venaient résider dans les pays aussi peu civilisés que le Japon pour le triomphe de leur religion. Il regrettait vivement la destruction de l'église et du séminaire des Jésuites d'Azoutchi dont s'étaient rendus coupables les insurgés d'Aketchi Mitsouhidé. Il invita les Pères à venir établir le siège de leur résidence à Osaka, déclara qu'ils seraient placés sous sa protection et ajouta qu'il aurait même embrassé avec plaisir la religion chrétienne s'il n'avait pas eu une passion aussi effrénée pour les femmes. Il exalta enfin les mérites des généraux chrétiens qu'il avait sous ses ordres.

Cette protection des chrétiens de la part de Hidéyoshi cachait un but intéressé, qui n'était autre que celui d'avoir l'appui des Portugais le cas échéant et de pouvoir se servir de leur navire. « Quand j'aurai deux cents navires, disait-il au Père provincial au moment de l'audience, je ferai la guerre à la Chine et à la Corée et je me ferai le plus zélé propagateur de la religion de Yasso (Jésus) dans le pays conquis. » L'ambition de Hidéyoshi d'entreprendre des conquêtes sur le continent asiatique coïncide bien avec ces paroles.

Préoccupé de son projet de la création d'une marine nationale, Hidéyoshi désirait établir Konishi Youkinaga, son plus habile amiral, dans le voisinage de sa résidence d'Osaka. Il pria Takayama d'Itami de céder son fief à son jeune protégé et il lui proposa en échange la seigneurie d'Akashi dans le Harima. Takayama, qui se conformait en tout aux instructions des Jésuites, accepta volontiers cet échange. Les sujets d'Itami, dans le Settsou, étaient déjà convertis à la foi chrétienne et il espérait ramener aussi ceux de Harima dans le sein de l'Eglise. Dès qu'il fut établi dans ses nouveaux domaines, il procéda à leur conversion en confisquant les bonzeries et en faisant toutes sortes de vexations aux bonzes. Ceux-ci avec leur grand-prêtre vinrent en masse à Osaka, pour solliciter en leur faveur l'intervention de Yodo-ghimi, la dernière femme de Hidéyoshi, et pour obtenir la puissante protection de Hidéyoshi contre leur seigneur. « De quoi vous mêlez-vous, disait Hidéyoshi à sa femme quand elle lui communiqua la requête des bonzes, Takayama n'est-il pas le maître de croire ou de ne pas croire, suivant son bon plaisir ? Dites aux bonzes que s'ils ne savent pas où colloquer leurs idoles, qu'ils les jettent à la mer ou qu'ils les brûlent pour se réchauffer en hiver. » Mais quand ce même Dom Justo, encouragé par l'indifférence de Hidéyoshi, procéda à la conversion violente de ses sujets de Harima, comme il l'avait déjà fait dans le Settsou, sous Nobounaga, Hidéyoshi le chassa aussitôt de ses

domaines et Takayama, réduit si subitement à la misère, dut demander un asile pour lui et pour sa famille aux Jésuites. Après quelques années, il fut gracié par Hidéyoshi et reçut de lui un fief dans le Hokourokou-dô.

D'un autre côté, soit par hasard, soit par calcul, les Jésuites n'ont jamais procuré à Hidéyoshi l'occasion de posséder un navire portugais ou du moins de pouvoir étudier minutieusement le mode de construction des navires européens. « Il était arrivé depuis peu (1) à Firando, dit Charlevoix, un navire portugais si grand et si beau que le prince (2) devant qui on l'avait fort vanté voulut le voir et pria le Père Cuello d'engager le capitaine à l'amener à Facata, où se trouvait alors la cour. Le vice-provincial en écrivit au capitaine et lui ajouta que, s'il ne pouvait donner au prince la satisfaction qu'il souhaitait, qu'il n'omît rien, pour faire sentir à Sa Majesté que la seule impossibilité l'empêchait d'exécuter ses ordres. Le capitaine ayant reçu cette lettre vint lui-même à Facata, représenta à Cambacundono l'intérêt qu'avait toute sa nation et l'extrême envie qu'il avait lui-même en particulier de conserver ses bonnes grâces, mais que Sa Majesté connaissait trop bien la situation des lieux pour ne pas savoir qu'un bâtiment comme le sien ne pouvait pas entreprendre le

1. En 1587.
2. Hidéyoshi.



passage de Firando à Facata sans s'exposer à un danger certain de se perdre. L'empereur témoigna que ces raisons le satisfaisaient ; il rendit même visite au capitaine et au vice-provincial dans le bâtiment qui avait amené le premier à Facata, il s'entretint fort avant dans la nuit avec eux et jamais on n'eut plus lieu de le croire bien disposé pour la religion. Néanmoins, cette même nuit, qui fut celle du 24 au 25 juillet de l'année 1587, il signa le bannissement des missionnaires et le fit signifier au Père Cuello » (1).

Il est certain que Hidéyoshi fut mécontent de la conduite tenue à son égard par le capitaine et le Père portugais qui n'avaient pas écouté sa demande et qu'il faut trouver dans ce fait le point de départ de persécution que le dictateur entreprit contre le christianisme. Il existe un second fait rapporté par les Jésuites (2), et qui a son importance : c'est l'influence que les bonzes exercèrent alors sur l'esprit de Hidéyoshi. Après avoir beaucoup souffert sous Nobounaga, ils venaient de rendre service à son successeur au cours de l'expédition de Shimazou et n'avaient pas été sans essayer d'en tirer profit pour eux et pour leur religion. En effet, la seule juxtaposition de la date de cette ordonnance et de celle de la conquête rapide de Satsouma par Hidéyoshi due au concours du grand-prêtre des Ikkoshiou suffit,

1-2. Charlevoix. — *Histoire du Japon*, t. III, p. 240.

comme dit Metchnikoff (1), pour expliquer les vrais motifs du changement survenu dans la politique de Hidéyoshi à l'égard des missionnaires.

Quoi qu'il en soit, Hidéyoshi envoya au Père Çuello deux courriers pour « sçavoir de lui, pourquoi, et par quelle autorité : 1° lui et ses religieux contraignaient ses sujets à se faire chrétiens; 2° ils engageaient leurs disciples et leurs sectateurs à renverser les temples; 3° ils persécutaient les bonzes; 4° eux et les autres Portugais mangeaient des animaux utiles à l'homme, tels que sont les bœufs et les vaches? enfin, pourquoi ils permettaient aux marchands de leur nation d'acheter des Japonais pour en faire des esclaves aux Indes? La réponse de ce religieux portait que les Ministres du vrai Dieu étaient venus au Japon des extrémités de l'Europe, et s'étaient exposés à toutes sortes de dangers pour faire ouvrir les yeux aux Japonais qui étaient, sur le fait de la religion, ensevelis dans les plus épaisses ténèbres de l'erreur; mais qu'il ne leur était jamais venu à l'esprit d'user de violence, et que quand ils l'auraient voulu, il y aurait eu de la folie à le tenter; que si les nouveaux chrétiens, connaissant la fausseté des sectes du Japon et persuadés que les *camis* et les *fotoques* n'étaient rien moins que des dieux, avaient cru devoir ruiner leur culte et abattre leurs temples, il ne fallait pas s'en prendre aux missionnaires qui n'y avaient

1. L. Metchnikoff. — *L'Empire japonais*. Genève, 1881, p. 562.



jamais contribué qu'autant que les souverains l'avaient trouvé bon ; qu'ils n'avaient jamais maltraité les bonzes, et que toute la persécution qu'ils leur avaient faite s'était bornée à les convaincre d'erreur dans les conférences publiques ; qu'ils ne mangeaient jamais ni bœuf, ni vache, excepté quand ils se trouvaient à la table des Portugais, ce qui arrivait rarement : que ni eux, ni les marchands de leur nation n'avaient pas cru faire en cela rien qui pût déplaire aux Japonais, l'usage étant dans leur pays d'user de cette viande ; que si Sa Majesté ne le trouvait pas bon, ils n'en useraient plus désormais : enfin qu'ils n'avaient rien omis pour empêcher les Portugais d'acheter des Japonais pour les revendre aux Indes comme esclaves ; mais que Sa Majesté pouvait aisément remédier à ce désordre en défendant ce commerce à ses sujets, et en donnant sur cela de bons ordres dans ses ports » (1).

Il est vrai que la fidélité dans la croyance des princes devenus chrétiens et la propagande effrénée faite par les Pères ne firent qu'exaspérer le peuple et armer les bonzes qui attaquèrent les Pères. De plus parmi les marchands qui venaient d'Europe trafiquer au Japon, quelques-uns s'abandonnaient à toutes sortes d'excès et causaient des scandales funestes aux nouveaux convertis, à ce point même qu'on en voyait qui passaient les jours et les nuits dans les débauches, et qui enlevaient par force des femmes

1. Charlevoix. — *Histoire du Japon*, t. III, p. 249.

dans leurs vaisseaux. C'est pourquoi les Japonais avaient coutume de dire que les prêtres d'Europe prêchaient une loi et que les marchands d'Europe en avaient une autre. Les Jésuites avaient beau les reprendre, ils écoutaient plutôt leur passion que leurs avis et, pour vivre plus licencieusement, ils allaient mouiller à des ports où les Pères n'avaient point de demeure.

Griffis dit également dans le même sens : « Tous les étrangers, mais spécialement les Portugais, faisaient alors le commerce des esclaves et des milliers de Japonais furent achetés, vendus et embarqués pour Macao, la Chine et les Philippines. Les longues guerres civiles et la misère qui en résulta avaient tellement appauvri le peuple et les esclaves devinrent si bon marché que même les Malais et les nègres furent achetés, vendus et transportés. Hidéyoshi fit paraître des décrets menaçant de mort ceux qui faisaient ce commerce... Les ports de Hirado et de Nagasaki devinrent le rendez-vous d'une foule d'aventuriers de toutes les nations européennes. Il en résulta toute une série de révoltes, de discussions, de meurtres parmi les étrangers et les puissances durent souvent intervenir pour conserver la paix. Les Jésuites s'efforcèrent toujours d'empêcher un tel trafic.

Aussi Hidéyoshi se décida-t-il enfin à proscrire le Christianisme. Voici la traduction littérale de l'édit qu'il fit paraître à ce sujet :

Edit.

« Le Japon est un pays de Dieu et les pères chrétiens ne doivent pas y prêcher leur loi fausse.

« Nous n'avions jamais vu commettre des actes semblables à ceux de ces pères qui initient à leur religion les populations de toutes les provinces où ils se trouvent et qui détruisent les sanctuaires de nos *Kamis* et les temples de Hotoké (Bouddha). Les pays, les provinces et les autres fiefs qui furent donnés à quelques-uns n'ont aucun caractère perpétuel; par conséquent, ceux qui désirent les conserver doivent observer la loi et les règlements de l'Empire et ceux qui enfreignent cette loi et ces règlements doivent être traités comme malfaiteurs.

« Contrairement à ce que nous aurions cru, les missionnaires n'ont pas fait des prosélytes par leur sagesse; ils ont surtout eu pour but de détruire le bouddhisme. Nous ne pouvons donc pas les admettre plus longtemps à rester au Japon; ils devront quitter ce pays pour retourner dans le leur et cela dans un délai de vingt jours. D'ici là, il n'est permis à personne de les molester en aucune façon.

« En ce qui concerne les navires noirs (portugais) qui viennent chez nous dans un but commercial, ils pourront, comme auparavant, continuer à faire le trafic.

« Dorénavant, tous ceux qui n'essaient pas de

porter atteinte au bouddhisme pourront commercer avec le Japon et même aller librement dans les pays chrétiens ou en revenir.

« Le 19e jour du 6e mois de la 15e année de Tenshô (25 juillet 1587) » (1).

« La première ordonnance de Hidéyoshi contre les prédicateurs étrangers, comme dit Metchnikoff (2), excita une profonde émotion dans le parti chrétien. Quelques Jésuites demandèrent une audience au dictateur pendant qu'il était encore dans le Kiou-Siou : mais il ne voulut pas les recevoir. Hidéyoshi s'attendait à une insurrection dans les principautés chrétiennes du Saï-Kaïdô, et il était alors dans ses intérêts qu'elle éclatât, en ce cas, pendant qu'il était dans le Tchikouzen et que le gros de son armée était sur pied... Les princes et les missionnaires chrétiens se réunirent, en août 1587, en un conseil général à Hirado pour délibérer sur le parti à prendre. Ils décidèrent de ne rien tenter pour le moment, mais de considérer l'ordonnance de Hidéyoshi comme « contraire à la loi divine », suivant l'expression des Jésuites, comme nulle et non avenue. »

Rassuré par leur attitude pacifique, Hidéyoshi ne donna lui-même aucune suite à son ordre de prescription. Les Jésuites restèrent tranquillement dans

1. *Daï-Nihon-Shôghio-shi (Histoire du commerce du Japon)*, par Souganouma, pp. 324-325. Le manuscrit de cet édit se trouve dans la bibliothèque du comte Matsoura, ancien daïmio de Hirado.

2. L. Metchnikoff, *op. cit.*, p. 563.

leurs résidences et continuèrent leur œuvre de propagande ; mais comme l'ordre public n'était pas troublé et qu'il n'y eut pas de violence, Hidéyoshi fit semblant d'ignorer leur présence.

L'année suivante, Hidéyoshi promulgua cependant un autre édit par lequel il enleva Nagasaki au prince d'Omoura et fit relever immédiatement cette ville du gouvernement central. Voici le texte de cet édit, qui fut remis à Tôdô Takatora et à Térazawa Hirotaka que le gouvernement central y envoya pour faire traiter ces affaires.

Edit.

« Depuis que nous faisons de cette ville le domaine direct de la cour centrale, il est rigoureusement défendu d'y commettre des choses injustes.

« Jusqu'au moment où l'on remettra au gouvernement central les établissements et autres choses publiques, il sera expressément défendu de les usurper. Il n'y aura pas de contribution foncière.

« Le gouverneur de cet endroit est Nabéshima Hida-no-kami et l'administration est déléguée à Tôdô et Térazawa. Il est expressément ordonné d'obéir à leurs ordres.

« Les navires noirs seront traités comme auparavant. On devra bien les accueillir.

« Il ne sera donné aucune suite aux réclamations formulées par les habitants.

« Toute requête devra être adressée aux deux

administrateurs. Personne ne devra contrevenir aux ordres ci-dessus.

« Le 18e jour du 5e mois de la 16e année de Tenshô.

Signé : TODA MIMBOU-NO-SHÔYIOU ; ASANO DANJÔ-NO-SHÔHITSOU » (1).

La détermination que prit Hidéyoshi d'enlever Nagasaki des mains d'Omoura et de réunir ce port au domaine direct du gouvernement central fut le résultat de la politique commerciale et religieuse de ce dictateur. Il était, en effet, très mécontent de la conduite des missionnaires puisqu'il fit paraître un édit relatif à leur bannissement ; il attachait, d'autre part une très grande importance au développement du commerce étranger dans son propre intérêt et dans celui de la nation. Il lui semblait donc essentiel de placer sous le contrôle du gouvernement central le port où se faisait le trafic international et où se trouvait en même temps situé le siège principal de la chrétienté du Japon (2).

1. *Daï-Nihon-Shôghio-shi*, p. 326.

2. On soutient également que la 5e année de Tenshô (1577) Nagasaki Jinzaémon, maître du port de Nagasaki aurait manqué d'argent, et pour s'en procurer, aurait décidé, d'hypothéquer ce port aux Portugais. C'est ce fait qui aurait déterminé Hidéyoshi à annexer Nagasaki à son domaine direct. (*Nagasaki Enghi-riakou* (*Histoire abrégée de Nagasaki*) : *Nagasaki sambiakou nenkwan* (*Trois cents ans de Nagasaki*) ; *Nagasaki-shoukaï* (*Recueil de Documents relatifs à Nagasaki*).

Nagasaki fit donc partie du domaine direct du gouvernement central. On mit d'abord un gouverneur à sa tête, ensuite on en mit deux. Mais pourquoi ce port fut-il ouvert aux étrangers et pourquoi le fut-il le premier? Ce sont là deux questions qui nous semblent indispensables d'examiner pour pouvoir mieux juger de la conduite des Pères et étudier la transformation du centre du commerce étranger.

Les premières années de leur arrivée, les Portugais trafiquèrent dans le port de Kagoshima et allèrent ensuite au port de Hirado. La date et la cause de ce changement ne sont pas connues, mais ce fut vers 1549, comme nous l'avons vu, au moment où François Xavier se trouvait à Satsouma et ce fut, paraît-il, la seule commodité du mouillage qui avait engagé les Portugais à faire ce changement.

Hirado devint un port de commerce de plus en plus florissant. Cependant Matsoura Takanobou, le seigneur de cette ville, n'accordait pas beaucoup de faveurs aux missionnaires qu'il faisait venir des Indes. Profitant du mécontentement de ces missionnaires, le seigneur d'Omoura, son voisin, chrétien très zélé, essaya, par leur intermédiaire, d'introduire les Portugais chez lui et de faire passer le centre du commerce dans le port de Yokosé-oura. Il fit donc savoir aussitôt au Père de Torrez que ce port serait ouvert aux navires portugais, qu'ils y seraient exempts de tous droits, qu'il leur cèderait toutes les terres se trouvant deux lieues à la ronde, qu'il y aurait une maison pour les missionnaires et qu'aucun idolâtre

ne pourrait s'établir sur ces terres sans leur consentement. Le dessein du seigneur d'Omoura réussit en partie, mais néanmoins le commerce ne disparut pas de Hirado avant 1641, à cause de la rivalité commerciale des Hollandais et des Anglais contre les Portugais et les Espagnols.

Ce fut en 1570 que le port de Nagasaki (1) fut découvert par les Portugais qui demandèrent l'autorisation de faire le commerce dans cette ville, alors sous la domination du seigneur d'Omoura. Aussi, cette ville devint-elle très chrétienne : « Ce fut à peu près dans ce temps-là, dit Kaempfer, que le prince d'Omoura embrassa ouvertement la religion chrétienne et invita les Portugais à venir s'établir à Nagasaki, qui s'était déjà accru jusqu'à devenir un village considérable, contenant environ vingt-trois rues. Elles sont aujourd'hui la partie de la ville que l'on nomme Utsimaty, ou le cœur de la ville, contenant en tout vingt-six rues. Cet endroit fut ainsi accordé aux Portugais par ce prince ; ils s'en mirent en possession pour avancer leur commerce et pour étendre la connaissance de l'Evangile. Si le prince faisait cela tout de bon, dans le dessein de travailler

1. Le port de Nagasaki, appelé anciennement Foukaé-no-oura, fut donné par Yoritomo à Nagasaki Kotaro pendant la période Bounji (1185-1190). C'est de ce personnage, pense-t-on, que la ville tire son nom. Son descendant, Nagasaki Jinzaémon, épousa la fille d'Omoura et pour une raison qu'on ignore, se retira plus tard de Nagasaki. La ville tomba, de ce fait, en possession du seigneur d'Omoura.

à l'avancement de la religion chrétienne, ou bien pour accroître ses revenus et enrichir ses sujets en rendant cette ville comme elle le devenait, le centre du commerce avec les nations étrangères, c'est ce que je ne veux pas décider. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce nouvel établissement fut en peu de temps avantageux à cette ville à divers égards. La situation sûre et commode de ce hâvre, jointe à d'autres avantages, invita les chinois d'y venir avec leurs navires et leurs marchandises, et les Japonnais attirez par l'attrait du gain vinrent s'y établir en si grand nom- que la vieille ville n'était pas assez grande pour les contenir. Il fallut bâtir de nouvelles rues ; on leur donna les noms des diverses provinces, villes ou bourgs d'où étaient venus leurs premiers habitans, par exemple, Bungomaty, Jédomaty, Kabasimamaty, etc... ; outre ces rues il y en a d'autres nommées Bunts, d'un des premiers membres de cette colonie qui les bâtit à ses dépens. Ainsi Nagasaki, de pauvre et chétif hameau qu'il était auparavant, devint par degrez une ville riche et peuplée, où il y a environ quatre-vingt-sept rues bien habitées » (1).

La proclamation de Hidéyoshi contre les religieux en 1587 et l'annexion de Nagasaki au domaine du gouvernement central l'année suivante portèrent donc un coup terrible aux Pères et aux commerçants portugais. Néanmoins cet édit anti-chrétien ne fut

1. Kaempfer. — *Histoire de l'empire du Japon*. La Haye, 1732, t. II, p. 82.

pas exécuté ponctuellement et les Portugais purent trafiquer librement dans n'importe quel port, bien que n'ayant plus les privilèges qu'ils avaient reçus d'Omoura. Dix ans passèrent ainsi pendant lesquels les Pères et les chrétiens augmentèrent leur influence sociale et religieuse.

En 1597, la persécution fut rallumée contre les chrétiens ; vingt-quatre personnes furent crucifiées au nombre desquelles se trouvaient deux Jésuites et plusieurs religieux de saint François (5 février 1597). La cause de cette nouvelle persécution fut, dit-on, l'avidité de Hidéyoshi à confisquer un navire espagnol (1). Hidéyoshi mourut cependant en 1598 après avoir, pendant ses dernières années, prêté attention au christianisme, aux Pères et à la politique extérieure. Il aurait sans doute eu une politique spéciale à l'égard des chrétiens, mais son règne, trop court, ne lui permit pas de la poursuivre, et les missionnaires continuèrent à venir au Japon, malgré les persécutions dont ils étaient souvent l'objet.

1. Antonio de Morga. — *The Philippine Islands, Molucca, Siam, Cambodia, Japan and China at the close of the Sixteenth century*, translated from the spanish by the Hon. Henry E. J. Stanley, London, 1868.

CHAPITRE IV

IÉYASOU ET LA QUESTION CHRÉTIENNE

Après la mort de Hidéyoshi, les missionnaires chrétiens retournèrent de nouveau au Japon et recommencèrent avec plus d'ardeur que jamais leur prédication.

« Mgr de Cerquiera, dit Pagès, depuis son arrivée avec le Père Valignani (6 août 1598) exerçait en silence, mais sans obstacles, son ministère pastoral (1). Le Père Valignani, lors de la venue des deux gouverneurs envoyés pour présider au retour de l'armée, avait écrit à ces seigneurs dont l'un, Asano Dangio, était depuis longtemps son ami ; il s'était mis de même en rapport avec Chimandono, gouverneur de la contrée et de la ville même de Nangasaki. Il fit part à ces divers personnages de sa venue au Japon pour visiter ses confrères, selon le devoir de sa charge, ainsi qu'il avait fait les années précédentes. Les trois seigneurs répondirent avec bienveillance. Ils reçurent la visite des Pères et la ren-

1. Le Père Gomez était vice-provincial depuis l'an 1591.

dirent à leur tour. Dans ces entrevues, ils louèrent la religion chrétienne et déclarèrent que Taïcosama avait été dans l'erreur : en même temps ils recommandèrent la prudence, et firent espérer que le progrès du temps amènerait une liberté plus grande. Le Père Organtin se rendit alors à Méaco avec deux ou trois Frères de la Compagnie. Les maisons de Méaco et d'Osacca, ruinées deux ans auparavant, furent rétablies, et les enfants, que l'on avait disséminés, furent réunis de nouveau. D'une autre part, Iéyas, dans des vues politiques et afin de concilier le commerce étranger, n'était point défavorable. Pour ne point paraître changer la politique et le gouvernement général et abroger formellement les derniers décrets de Taïcosama (ses scrupules ne s'arrêtaient point devant les coups d'Etat tyranniques), il n'accorda pas d'autorisation officielle ; mais il ferma volontairement les yeux sur les affaires religieuses, et les chrétientés voisines de Méaco, se sentant comme affranchies, relevèrent leurs églises et pratiquèrent ouvertement leur culte.

« Déjà deux des anciens Pères franciscains de la mission du Japon, les Pères Jérôme de Jésus et Louis Gomez avaient été renvoyés de Manille en mai 1598 (1). Le P. Gomez avait été découvert sur le

1. Le Père Alonzo Munoz avait d'abord été désigné. Vêtu en soldat, il s'était embarqué. Les vents contraires l'obligèrent à rentrer à Manille. Jérôme de Jésus revenu du Japon sur ces entrefaites reçut la mission d'y retourner avec le Père Gomez. Des deux autres anciens missionnaires du Japon, l'un le

champ, et retenu en prison. Le Père Jérôme de Jésus s'était réfugié chez des chrétiens de la province d'Ije, peu éloignée de Méaco. Arrêté le 7 décembre 1598, il fut conduit en présence d'Ieyas. Celui-ci l'accueillit avec douceur, l'engagea à déposer toute crainte, et lui permit d'aller librement et de porter l'habit de son ordre. En même temps Ieyas témoigna le désir de voir tous les ans les chrétiens espagnols visiter les ports du Couanto, pour exercer le commerce et aussi pour enseigner à ses propres vassaux le travail des mines d'argent. Le Père Jérôme en écrivit à Manille et se rendit lui-même au Couanto pour y résider, admirant les changements subits des affaires humaines et les voies de la Providence (1). Le premier

Père Marcel de Ribadeneyra fut envoyé en Espagne avec les documents authentiques relatifs au martyre de 1597. Le dernier, le Père Augustin Rodriguez, repassa au Japon en 1603.

1. Voici un extrait de cette lettre : « On me conduisit donc devant le prince. Quand celui-ci me vit, il me demanda comment j'avais fait pour échapper à la persécution précédente. Je lui répondis qu'à cette époque Dieu m'avait délivré, pour que je pusse aller à Manille et en ramener de nouveaux confrères prédicateurs de la loi divine, et que j'étais revenu de Manille pour encourager les chrétiens, tout en conservant le désir de mourir en croix, afin d'aller jouir de la gloire éternelle ainsi que mes confrères. En entendant ces paroles, l'empereur se mit à sourire, soit en sa qualité de païen de la secte de Chaca, laquelle enseigne qu'il n'existe pas d'autre vie, soit par la pensée que j'étais effrayé de devoir être mis à mort. Puis me regardant avec bienveillance, il me dit : « N'éprouvez plus de frayeur, et dès à présent ne vous cachez plus, et ne changez plus votre habit, car je vous veux du bien et j'ai le plus vif désir de voir les Castillans, qui passent tous les ans à portée de l'île de Couanto, dans laquelle sont

envoyé d'Ieyas, un riche marchand de Sacaï n'obtint pas tout le succès qu'avait espéré le prince. A cette époque le gouvernement des Philippines avait prêté des secours en vaisseaux et en hommes au roi de Cambodge contre celui de Siam qui l'avait dépouillé de ses Etats, et se trouvait dépourvu. Néanmoins on donna de bonnes espérances. Ieyas soupçonnant que les pirates japonais, qui infestaient l'archipel des Philippines, pouvaient avoir inquiété les Espagnols, fit rechercher ces pirates et en fit mettre plus de deux cents à mort (1). »

Iéyasou, absorbé par son désir d'avoir des navires européens dans les ports du Japon et à en faire construire, traitait bien, durant les premières années de son shogounat, les étrangers et surtout les missionnaires ; aussi le voyons-nous dans la lettre qu'il

mes domaines, quand ces étrangers vont au Mexique, avec leurs navires, visiter les ports de cette île, s'y rafraîchir, y prendre ce qu'ils désirent, y traiter et faire le commerce avec mes vassaux, et enseigner à ceux-ci l'exploitation des mines d'argent, et afin que mes intentions s'accomplissent avant ma mort, je veux que vous m'indiquiez les moyens à prendre afin de réussir. » Je lui répondis qu'il était nécessaire que les pilotes espagnols vinssent sonder ses ports et en mesurer la profondeur afin que les bâtiments ne se perdissent point à l'avenir, ainsi qu'il était arrivé pour le *Saint-Philippe*, et que l'on devait solliciter ce service de la part du gouverneur des Philippines. Le prince approuva mon conseil ; et, à cet effet, il envoya le gentilhomme japonais, naturel de Sacaï, lequel est porteur du présent message (Lettre du Père Jérôme à son provincial. — S. Maria. *Chronique*, t. II, l. III, c. 25).

1. L. Pagès. — *Histoire de la Religion chrétienne au Japon depuis 1598 jusqu'à 1651*. Paris 1900-1901, t. I, p. 7.

écrivit au gouverneur des Philippines déclarer la liberté religieuse au Japon et le bon traitement des religieux.

Le résultat d'une telle politique raffermit le courage des Pères et des chrétiens indigènes. Ecoutons le Père Pagès : « Il [*Daïfou-Sama* (1)] se montra bienveillant envers les missionnaires et tolérant quant à l'exercice de la religion. Le Père Jean Rodriguez, qui vint de la part des supérieurs solliciter sa protection, en fut accueilli favorablement et en obtint un ordre adressé à Chimandono, gouverneur de Nagasaki, de laisser vivre en paix les chrétiens et les missionnaires. Daïfou-Sama fit délivrer encore deux patentes officielles pour autoriser les Pères à résider à Méaco, Osacca et Nagasaki. Ces provisions authentiques du souverain de la Tenca furent comme une restitution plénière, les trois villes ci-dessus étant les principales de l'empire et jouissant des privilèges les plus étendus, de sorte que leurs habitants, reconnus pour tels par autorité souveraine, avaient droit au domicile en toutes les parties de l'empire. Depuis l'année 1587, époque de l'édit d'exil, jamais une telle faveur n'avait été concédée, les missionnaires n'ayant jamais eu que la permission verbale de résider à Nagasaki.

« D'une autre part, les Espagnols, qui se voyaient ouvrir les portes du Japon et qui recherchaient le commerce avec cet empire, désiraient, en même

1. Iéyasou.

temps, avec un merveilleux zèle, l'avancement de la religion. Le gouverneur convoqua les deux conseils, l'ecclésiastique et le séculier ; et toute l'assemblée décida d'un commun accord que l'on devait envoyer des missionnaires des différents ordres en vue de la propagation de la foi chrétienne, et pour le service du roi d'Espagne (1). Des religieux Dominicains, Franciscains et Augustins furent désignés par leurs provinces respectives, et on leur assigna les contrées où ils devaient prêcher la foi.

« Les Dominicains furent le P. Francisco de Moralez qui reçut le titre de vicaire provincial et qui devait être martyr en 1622 ; le P. Thomas Hernandez ; le P. Alonso de Mena, martyr en 1622 ; le P. Thomas de Zumarraga ou du Saint-Esprit, martyr en 1622, et le frère laïc Juan de la Abadia. Ces religieux furent destinés pour le Satsouma.

« Les Franciscains désignèrent huit religieux, dont le supérieur fut le P. Augustin Rodriguez, qui s'était déjà trouvé au Japon, dans la compagnie des martyrs et qui devait résider à Nagasaki ; et un religieux lai qui devait être le compagnon du P. Jérôme de Jésus.

« Les Augustins choisirent pour le Boungo le P. Diego de Guevara, naturel de Baeza, fils d'habit du couvent de Salamanque, et alors prieur de Saint-Paul-de-Manille, qui fut depuis visiteur de la pro-

1. Les Ordres religieux, à la diligence de F. Miguel de Benavidez, archevêque élu de Manille, agissaient dans le même temps auprès du roi d'Espagne, afin d'obtenir par lui la révocation du bref de l'an 1600.

vince des Philippines et évêque de Camarines vers 1618, et le F. Estacio Ortiz, de San Lucar de Alpechin, fils du couvent de Mexico, et alors prieur de Bolinao en la province de Zambalez. Le P. Diego de Guevara reçut le titre de vice-provincial.

« Les Dominicains avaient mis à la voile le jour de la Très-Sainte-Trinité. Ils abordèrent à un port de l'île de Codgiki dépendant du Satsouma, où le prince avait donné ordre de conduire le navire. Ils s'établirent dans un temple que les bonzes avaient déserté en emportant leurs idoles. Peu de jours après les religieux furent appelés à la capitale. Le prince les accueillit d'abord avec fureur; mais les bonzes de la ville demandèrent leur exil. Le prince ne céda pas à ce désir, mais il se refroidit, n'accorda pas le terrain qu'il avait promis pour élever une église et une habitation, et omit plusieurs fois de faire procurer le subside pour l'existence des missionnaires. Ceux-ci demeurèrent trois mois dans un humble réduit, bien souvent dénués du nécessaire. Dieu néanmoins leur accorda la consolation de convertir leur hôte avec toute sa famille, ainsi qu'un officier principal. Mais le prince négligeant de tenir sa parole, par la crainte de déplaire au Coubo, les religieux retournèrent à l'île de Codgiki.

« Les Franciscains, dès leur arrivée, allèrent offrir leurs hommages à Daïfou-Sama et lui présentèrent une lettre du gouverneur espagnol avec des présents. Le prince fit paraître du déplaisir en voyant un

aussi grand nombre de religieux venus sans son autorisation : néanmoins il finit par s'adoucir.

« Quatre des religieux passèrent au Couanto et, avec la permission du prince, édifièrent à Yendo, à côté de leur église, un couvent et un petit hôpital. Le commissaire et ses autres compagnons demeurèrent à Méaco, et bâtirent un autre couvent dans la maison de Cosme Joya. Il y eut alors trois pauvres et humbles couvents de Franciscains, à Méaco, à Fouchimi et à Yendo.

« Les Augustins partirent de Manille le 25 juin et arrivèrent le 12 août à Firando. Le Père de Guevara se rendit à Meaco pour visiter le Père Jérôme de Jésus qui lui donna l'hospitalité et lui obtint du souverain la permission de fonder un couvent au Boungo. Il revint alors dans cette contrée et bâtit le couvent avec une église » (1).

Cette bienveillance d'Iéyasou pour la religion chrétienne devait s'altérer peu à peu. Elle commença à décroître quand il vit qu'il ne pouvait faire aboutir son dessein d'ouvrir un port dans le Kouanto, son propre fief, et d'y faire mouiller des navires étrangers. D'un autre côté, le gouverneur des Philippines refusa d'envoyer des constructeurs de navires européens dans la crainte de voir les forces navales japonaises trop s'augmenter tout d'un coup et Iéyasou ne fut pas exempt de crainte en voyant les Espagnols qui, après avoir déjà conquis plusieurs pays barba-

1. Pagès, *op. cit.*, t. I, p. 37.

resques, étaient encore à la recherche de nouvelles conquêtes. C'est à ces causes que le Père Charlevoix attribue le changement de la politique du shogoun (1). Néanmoins comptant toujours développer son commerce étranger, il n'avait pas rompu brusquement les relations amicales qu'il entretenait avec les Pères. Mais pendant que Iéyasou conservait encore envers le christianisme une politique généreuse ; il était combattu par Yodo-ghimi, veuve de Hidéyoshi et mère de Hidéyori, qui se trouvait à Osaka, et qui disputait l'autorité à Iéyasou, considéré comme usurpateur.

Sa bienveillance envers les missionnaires et son entrevue avec un évêque étranger donnèrent ainsi lieu à des récriminations amères de la part de la mère de Hidéyori. Iéyasou fut accusé d'infractions flagrantes aux lois établies par Hidéyoshi pour la sécurité de l'empire. Grâce à la tolérance coupable du régent, disait-on à la cour d'Osaka, le pays était infesté plus que jamais de sectaires exécrables. Si les ordonnances restrictives de Hidéyoshi contre le christianisme n'étaient plus bonnes, pourquoi ne les abrogeait-on pas ouvertement ? Pourquoi laissait-on la contagion pénétrer secrètement partout, jusque dans le palais et dans la chambre d'étude du jeune Hidéyori, au mépris de la loi écrite et de la morale ? La noble dame venait de découvrir que plusieurs personnes de son entourage étaient des adeptes secrets des Jésuites.

1. Charlevoix, *op. cit.*, t. IV, p. 184.

Ce fut probablement pour mettre fin à toutes ces lamentations que Iéyasou publia l'ordonnance suivante :

« Il est parvenu à notre connaissance que certains sujets de l'empire, contrairement aux lois établies, embrassent la religion de Yasso. Ceci nous déplaît et nous ordonnons à nos officiers de veiller à ce que les lois soient respectées. Nous croyons utile pour le bien public d'ordonner à tous les sujets de l'empire de ne plus abjurer la foi de leurs pères. Que ceux qui se sont déjà convertis à la doctrine de Yasso la renient dès qu'ils en seront requis. »

Cette ordonnance fut datée du 24e jour du 4e mois de la 11e année de Keïtcho (1606).

Néanmoins Iéyasou n'avait pas l'intention d'exécuter strictement cette ordonnance. Ainsi dans le courant de l'année suivante, Iéyasou eut une entrevue très amicale avec le Père provincial des Jésuites pendant un court séjour qu'il fit au chef-lieu de la province Kaï. Il lui accorda la permission de visiter les domaines privés du shogoun dans Sagami et dans Mousashi, et Hidétada lui-même lui fit les honneurs du château shogounal de Edo.

Si les relations amicales continuaient avec les Espagnols, les missionnaires et Iéyasou, celui-ci néanmoins avait changé sa politique depuis 1611. Quelle fut donc la cause de ce changement ?

D'après nous, elle réside dans les persécutions de chrétiens qui commencèrent en cette année de 1611 et qui se poursuivirent pendant trois années consé-

cutives. Nous allons examiner les faits relatifs à ces persécutions (1).

En 1611, seizième année de Keïtcho, un prêtre arriva à Soumpou, apportant une accusation. Il déclara qu'il appartenait au temple Kirishitan (*Christ*) bâti par Konishi Settsou-no-kami, anciennement lord de la province de Higo ; que le supérieur de ce temple avait fait une accusation injustifiable contre lui et l'avait chassé dudit temple ; que si l'on daignait examiner son cas selon le droit, il donnerait des détails sur la secte Kirishitan. L'autre prêtre, son adversaire, fut appelé à Soumpou et le cas étudié ; ce fut l'adversaire qui fut reconnu dans le tort et puni. Le prêtre, par reconnaissance, donna alors le récit suivant des principes de la secte Kirishitan :

« Le roi de Namban (Espagne et Portugal réunis alors sous la même couronne) consacra le revenu des cinq pays qui composent son empire aux objets suivants. Chaque année, sous le nom de navires marchands, des bateaux sont envoyés au Japon chargés d'or, d'argent, de pierres précieuses, dans le but de faire aimer à chacun la religion du mal ; chaque année, on fait le relevé des personnes qui ont adhéré à cette religion et on leur distribue des cadeaux. Les hommes de Namban obtinrent d'abord une petite pièce de terre, sur laquelle ils construisirent un

1. Les dates et les causes de ces persécutions varient selon les auteurs. La division que nous donnons ici nous est tout à fait personnelle.

temple et commencèrent à enseigner le christianisme. Les habitants de ces contrées crurent dans leurs doctrines et finalement devinrent les alliés et les partisans des hommes de Namban. Les barbares envoyèrent ensuite des gouverneurs dans ces régions dont ils s'étaient emparé, prirent possession des terres et de leurs produits et envoyèrent tous les trois ans dans leur pays les trésors d'or et d'argent qu'ils trouvaient. Iéyasou éprouva un grand mécontentement à la nouvelle de ce récit et fut décidé à sévir contre les missionnaires et les chrétiens » (1).

Une autre cause de la persécution de 1611 provint du conflit qui éclata entre les Espagnols et les Hollandais. Un certain Espagnol était venu, dit-on, de la nouvelle Espagne au Japon dans un navire de charge de médiocre grandeur ; il sonda quelques ports pour savoir lesquels pourraient servir de retraite assurée aux vaisseaux qui y étaient bien souvent portés par la violence des vents en danger de périr. Il fit cela, prétend-on, publiquement et de bonne foi ; les Japonais le virent et lui permirent sans aucun soupçon. Mais il arriva que quelques Hollandais, qui avaient échappé à un naufrage quelque temps auparavant et qui ignoraient complètement la langue japonaise, se rencontrèrent avec un Anglais nommé Adams, qui avait déjà fait connaissance avec les plus grands seigneurs du pays. Ceux-ci, poussés par la haine qu'ils portaient aux Espagnols et à la religion catho-

1. Hékija-Kwanken-rokou, vol., I, p. 18.

lique, irritèrent Iéyasou contre eux. Ils prétendirent que cette façon de sonder les ports d'autrui était tenue chez les Européens pour fait d'ennemi ; que les Espagnols sont gens vagabonds, ambitieux de commander et d'envahir les royaumes. Ils ajoutèrent que les religieux qui venaient au Japon étaient des imposteurs qui, sous couleur de piété, « troublaient les royaumes et préparaient le chemin aux Espagnols qui cherchent de nouveaux empires, comme ils auraient déjà fait en d'autres endroits ». Bien que ce récit (1), raconté par les Pères Jésuites, soit certainement très exagéré, ce fait eut, à ce qu'il nous semble, quelque influence sur la décision shogounale.

Peu après (le 6e jour du 8e mois de la 16e année de Keïtcho) (1611), les conseillers du shogoun firent donc paraître un édit aux termes duquel la religion chrétienne était expressément prohibée au Japon et les délinquants très sévèrement punis. Toutes les personnes appartenant à cette religion et que l'on put découvrir à Kioto, Osaka, Nara, Foushimi et autres villes, furent décapitées à Gojoh, dans le lit desséché de la rivière Kamo.

L'année suivante, il y eut une nouvelle persécution qu'il faut attribuer au complot du daïmio d'Arima. Vers cette époque (1611 ou 1612), Iéyasou

1. P. Nicolas Trigault. — *Histoire des martyrs du Japon depuis l'an MDCXII jusques à MDCXX*, traduite du latin en français par le P. Pierre Morin. Paris, 1624, p. 18.

fut mis sur les traces d'un complot qui se tramait dans son entourage. Arima Harounobou (1) avait réussi à corrompre plusieurs conseillers intimes du shogoun et une concubine favorite de Iéyasou pour obtenir de vastes concessions territoriales à son profit et des mesures administratives favorables au parti chrétien. Iéyasou fit instruire cette affaire avec une grande rigueur. Les coupables furent condamnés à mort (avril 1612). Tous les compromis, au nombre de quatorze, étaient chrétiens. Cette affaire n'eut certes pas même l'apparence d'une persécution religieuse; mais elle n'en souleva pas moins une forte agitation parmi les chrétiens, ainsi que dans le sein du parti adverse.

Les uns crièrent à l'immoralité des partisans de Yasso et de leur doctrine ; tandis que les convertis se plaignirent de l'oppression et tournèrent leurs yeux du côté de Hidéyori qui seul pouvait les libérer de la tyrannie des Tokougawa et de leurs alliés.

Le christianisme faisait cependant pendant ce temps de grands progrès, c'est l'avis du *Keïtcho-nen-rokou* (2) : « Une secte de religion qui s'appelle le christianisme se popularise depuis quelques années ; on bâtit pour elle des églises à Soumpou ; on méprise le bouddhisme et on calomnie le shintoïsme ; on brûle les idoles de Bouddha et on urine aux temples de Shïnto ; mais il n'y a pas encore d'émanation de règlement strict sur cette religion. »

1. Appelé Dom Protase d'Arima.
2. Keïtcho-nen-rokou (*Histoire de l'ère Keïtcho*).

C'est également l'avis de l'écrivain protestant Montanus : « La persécution était fondée sur les grands progrès que les jésuites portugais faisaient dans le Japon. La raison pour laquelle ces sortes de gens se multiplièrent avec tant de succès est qu'on leur permit d'enseigner la religion romaine avec autant de liberté que ceux du pays en avaient... On ne voyait plus au Japon qu'églises, que chapelles, que monastères et que confréries, principalement de la sainte Vierge, qu'ils multipliaient à l'infini pour tirer de l'argent du peuple. On ne voyait alors dans les meilleures villes du Japon que franciscains, que dominicains, que jésuites qui couroient, qui alloient et venoient, en sorte qu'ils faisaient par an de ce qu'ils tiraient sur le peuple plus de dix millions de compte fait. Ces sommes excessives appauvrirent tellement le peuple qu'à peine avait-il de quoi subsister, et néanmoins ces pauvres gens ne pouvaient s'empêcher de suivre ces sangsues, tant les sornettes qu'ils leur débitaient étaient contées pathétiquement, et d'une manière enchantée. Cette colonie monastique, se voyant en si beau chemin, résolut de pousser sa pointe et de monter si elle pouvait jusque sur le trône impérial, ou du moins d'y faire monter un prince de même créance, afin que s'ils n'étaient les maîtres ils en fissent un qui leur permît de faire tout ce qu'ils voudraient comme étant l'ouvrage de leurs mains » (1).

1. A. Montanus, *op. cit.*, part. I, p. 168.

Ce récit est sans doute exagéré, mais il contient malgré tout une part de vérité. Iéyasou, qui avait déjà certains soupçons sur les Pères, devint de plus en plus soupçonneux à leur égard. La découverte du complot d'Okoubo Tchôan donna enfin un coup fatal au christianisme.

La dix-huitième année de Keïtchô (1613), à la mort d'Okoubo Tchôan, on trouva chez ce dernier, soutient-on, des documents qui révélaient l'existence de certaines intrigues politiques contre la personne du shogoun. On aurait découvert (1), dans le sous-sol de la maison d'Okoubo, une boîte en pierre qui contenait une liste d'objets précieux qu'il avait fait passer à l'étranger, une lettre initiant les étrangers à un projet d'attaque du Japon et une formule de serment avec le nom des daïmios qui adhéraient au complot (2). Le fief d'Okoubo fut confisqué, les membres de sa famille condamnés à mort par décret du 9 juillet et depuis ce moment Iéyasou observa avec plus d'attention que par le passé les chrétiens.

L'année suivante (1614) une centaine de chrétiens furent bannis à Macao et parmi eux Takayama Oukon, ancien daïmio d'Ibaraki et Naïto Joan, vassal du daïmio Maéda. Il fut en outre ordonné au peu-

1. D'après le *Daï-Nihon-Shoghio-shi*, p. 485.

2. Parmi les complices se trouvaient, dit-on, Matsoudaïra Tadatérou, fils d'Iéyasou, daïmio de Takada à Etchigo ; Okoubo Tadatchika, daïmio d'Odawara ; Ishikawa Yasounaga, daïmio de Matsoumoto et Satomi Tadayoshi, daïmio de Tatéyama.



ple d'abandonner le christianisme pour revenir au bouddhisme.

Il fut entendu « que quiconque ne se départirait de la foi s'en irait en exil : et que les mariés seraient chassés avec leurs femmes et enfants aux derniers confins du Japon, du côté du Levant ; que les femmes se retireraient à Nagasaki, et que de là elles feraient voile vers la Chine où vers les îles Philippines ; que ceux qui auraient voulu quitter la foi chrétienne, éliraient telle secte qu'ils aimeraient mieux suivre de toutes celles du Japon. Et afin que la chose fût plus notoire, et leur changement plus manifeste, que chacun d'eux prendrait un bonze pour maître qui l'instruirait, se promettant l'un à l'autre par écrit que le maître enseignera son disciple, et le disciple obéira bien à son maître » (1).

Voici d'ailleurs le texte de la proclamation que fit paraître Iéyasou (2) :

« Le principe positif réside dans le père, le principe négatif réside dans la mère ; au moyen de ces deux principes l'homme est engendré et avec sa naissance les trois pouvoirs sont complets.

« Depuis le commencement du monde le Japon fut le pays des dieux. Le mystère impénétrable des

1. *Lettres annales du Jappon des années 1613 et 1614*, écrites au Révérend Père Général de la Compagnie du nom de Jésus, traduites de l'italien en français par le Père Michel Coyssard. Lyon, 1619, page 191.

2. *Transactions of the Asiatic society of Japan*, t. VI, p. 46.

principes positif et négatif est appelé dieu ; on lui doit honneur et respect comme à tout ce qui est saint et spirituel. L'homme doit son existence uniquement aux travaux des principes positif et négatif ; avec ses cinq membres, dans ses six sources de perception, quand il s'élève ou quand il s'abaisse, quand il se meut ou quand il demeure immobile, il n'est pas indépendant de Dieu un seul instant. La divinité se trouve partout et partout elle accompagne l'homme.

« Le Japon est appelé la terre de Bouddha et non sans raison. Il est écrit : « C'est ici le pays où la splendeur divine réapparaît, c'est ici le pays natal du Soleil. » La loi du Lotus dit : « Le pouvoir par lequel les Bouddhas sauvent le monde réside dans leur omniscience, par laquelle ils rendent heureux tous les êtres vivants ; c'est pourquoi ils possèdent un pouvoir divin incommensurable. » Dieu et Bouddha diffèrent par le nom, mais ils ne font qu'un, de même que les deux parties d'une chose rassemblées. Les prêtres et les hommes de loi de l'antiquité faisaient voile sur l'Océan et parcouraient les terres lointaines de la Chine pour découvrir la loi de Bouddha et les doctrines du principe de la bienfaisance ; sans se fatiguer, ils apportaient ici les livres ésotériques et exotériques. Depuis cette époque, la doctrine s'est transmise de maître en maître sans aucune espèce d'interruption, et la gloire de la loi bouddhique a été plus grande ici que dans les autres



pays. Ceci démontre cette vérité que « la loi de Bouddha s'étend graduellement vers l'Orient ».

« Mais un groupe de chrétiens arriva au Japon ; il ne se contenta pas d'envoyer des navires marchands pour y faire le commerce ; il tenta de répandre une loi mauvaise afin de renverser la vraie doctrine, de changer le gouvernement du pays et d'en devenir le maître. Ce fut là le germe d'un grand malheur qu'il faut anéantir.

« Le Japon est le pays des dieux et de Bouddha ; il honore Dieu et révère Bouddha. Les principes de bienveillance et de droiture ont une telle importance et la loi du bien et du mal est si certaine que ceux qui se rendent coupables sont exposés, selon la gravité de leurs fautes, à l'un des cinq supplices suivants : être marqué au fer rouge, avoir les narines fendues, avoir les pieds coupés, être chatré ou être mis à mort. Dans le *Livre de l'Etiquette* il est dit : « Les degrés du deuil sont nombreux, mais les vêtements propres pour chacun d'eux ne sont qu'au nombre de cinq. Les crimes sont nombreux, mais les châtiments qu'on applique ne sont qu'au nombre de cinq. » Si quelqu'un est suspecté d'un crime, laissez les dieux en être témoins. C'est sous forme de serment que doit être déterminé le degré de l'offense et du châtiment, et la distinction entre le coupable et l'innocent doit être faite très minutieusement. Les criminels de toutes catégories sont détestés de Bouddha, de Dieu, du genre humain, du ciel et de tout ce qui vit. Les crimes accumulés ne doivent

point échapper à la justice ; être crucifié ou brûlé vif dans une fournaise, c'est le meilleur moyen de châtier le mal et d'encourager le bien. Bien qu'on désire fuir le mal, il s'acharne à revenir vers vous ; bien qu'on désire marcher toujours vers le bien, il est difficile de le conserver : il faut toujours être en éveil. La vie présente est ainsi faite.

« La faction des chrétiens se révolte contre cette volonté ; ils ne croient pas dans les dieux, ils blasphèment la vraie loi, violent le principe de droiture et injurient le bien. S'ils voient un ami condamné, ils courent à lui avec joie et s'inclinent devant lui. Ils disent que c'est là l'essence de leur croyance. Si cela n'est pas une mauvaise loi, qu'est-ce que c'est ? Ils sont vraiment les ennemis des dieux et de Bouddha. Si ces théories ne sont pas rapidement prohibées, le salut de l'Etat sera assurément en péril à l'avenir ; et si ceux qui sont chargés de gérer ses affaires ne mettent pas un terme au mal, ils s'exposeront eux-mêmes à être réprimandés du ciel.

« Ces gens-là doivent être immédiatement chassés, afin qu'il ne reste pas un seul pouce de terrain au Japon sur lequel ils puissent poser leurs pieds ; s'ils refusent d'obéir, ils doivent être punis. Nous avons béni le ciel d'avoir été nommé le Seigneur du Japon, et Nous avons dirigé le pouvoir sur cet empire pendant les années passées. A l'extérieur, Nous avons démontré la perfection des cinq vertus cardinales, à l'intérieur Nous nous sommes retourné vers la doctrine des écritures. C'est pour ces raisons que le

pays prospère et que le peuple jouit de la paix. L'Ecriture dit : « Si ta vie présente est pacifique et tranquille, tu auras une bonne place dans la vie à venir. » Confucius aussi a dit : « Nous avons reçu un corps, des cheveux et une peau de notre père et de notre mère ; ne pas les endommager, c'est le commencement de la piété filiale. » Protéger son propre corps, c'est révérer Dieu. Rejeter rapidement la loi mauvaise et répandre de plus en plus la véritable loi pour que les dieux et la loi de Bouddha prospèrent en dépit de la décadence de ces derniers temps est un signe de bon gouverneur. Puissent le ciel et les quatre mers entendre ceci et obéir. »

Cette proclamation fut publiée le 27 janvier 1614 (12e mois de la 18e année de Keïtcho) et fut accompagnée d'une série de quinze règles à l'intention des religieux envers leurs paroissiens.

1.

« Comme la religion chrétienne enseigne que ceux qui méprisent la mort peuvent passer à travers le feu sans être brûlés ou être plongés dans l'eau sans se noyer, et que ceux qui meurent en répandant leur sang sont sauvés, nous devons dire que la loi de l'empire est plus stricte. C'est pourquoi il nous faut examiner comment l'on doit envisager la mort.

2.

« A ceux qui suivent le christianisme, il est fait une pension de sept *rin*, afin d'encourager l'empire à devenir chrétien. C'est une loi mauvaise qui fait

injure au pays des dieux. Comme les personnes qui suivent ces doctrines n'observent pas la loi de Çakya, il objectent qu'ils paient une contribution à leur temple paroissial et méprisent le temple de la loi bouddhique. Cela est à examiner.

3.

« Comme les paroissiens ne se rendent pas à Bon, Higan, le jour de l'anniversaire de la fondation de leur secte, le jour de la mort de Bouddha, le jour de la mort de leurs ancêtres, ils doivent perdre leurs certificats et il doit en être fait mention. Cela est certainement à examiner.

4.

« Les personnes qui appartiennent au christianisme ou au *Foujiou-fouzé* refusent la visite des prêtres le jour anniversaire de la mort de leurs ancêtres. Ce jour-là ils ont l'habitude de faire une visite irrégulière au temple de leur secte et de rassembler secrètement les laïques de leur famille. Quand le prêtre arrive, ils refusent son concours. Il faut examiner cela.

5.

« Il faut comprendre que par *Foujiou-fouzé* on veut dire ceux qui ne payent pas leur contribution paroissiale et, suivant leurs propres inventions, refusent les offices du prêtre en chef, qui ne participent pas aux dépenses du temple de leur secte en proportion de leur fortune, et qui dans leur cœur nourrissent une loi mauvaise.

6.

« La loi de *Foujiou-fouzé* est celle dont les adeptes



n'acceptent rien de ce qui leur est dit au temple de leur secte, qui refusent de contribuer aux dépenses de la fondation de la secte, à l'entretien des images du temple et autres charges et ne veulent avoir aucun rapport avec aucune autre secte. Cela est une loi mauvaise. La véritable loi est celle dont les êtres humains reçoivent les bénéfices du ciel sur la terre, qui ont reçu ces bénéfices de leurs parents pour les transmettre à leurs enfants, ou les ont reçus de Bouddha pour les transmettre aux prêtres. C'est pourquoi vous devez examiner cela.

7.

« Le christianisme, la secte Hiden et le *Foujiou-fouzé* sont trois branches d'une même secte. Le dieu qu'ils adorent est appelé Godzou-Kirishitan-Teidzou-Boutsou, et Teidzou s'appelle lui-même Dainsou (*Deus ?)*. Avec l'aide de ce dieu, s'ils regardent dans un miroir, ils voient la face d'un dieu, mais s'ils ont changé leur religion ils aperçoivent des chiens. Ceci est un miroir de la mauvaise loi. Ceux qui l'ont regardé une fois croient profondément dans Godzou-Kirishitan-Teidzou-Boutsou, et considèrent le Japon comme un pays de démons. Mais comme le Japon est le pays des dieux qui éprouvent les sectes, ils semblent protéger le temple de la secte bouddhique. Cela doit être examiné.

8.

« Quoique les parents des générations passées puissent avoir appartenu sans le moindre doute à l'une des huit ou neuf sectes bouddhiques, il est

impossible que les enfants n'aient pas été persuadés dans leur cœur d'adhérer à la loi mauvaise. Le temple de la secte bouddhique à laquelle ils appartiennent doit les examiner.

9.

« La loi de Bouddha doit être encouragée par la prédication et l'explication et le peuple doit être initié à visiter les temples. Il doit être poussé à accomplir son devoir en contribuant aux dépenses paroissiales, pour les services du temple, les réparations et les constructions. Ceux qui appartiennent à une mauvaise loi ou à une mauvaise secte ne font rien pour le temple ; ils s'associent simplement entre eux, et dans le secret de leur cœur rompent avec la loi de Bouddha, dédaignant les exhortations des prêtres. C'est pourquoi il faut examiner cela.

10.

« Après la mort, la tête est rasée et un nom posthume est donné. Le prêtre en chef de la secte bouddhique doit inspecter le corps et, après s'être assuré qu'il n'appartient pas à la secte du mal, prononcer la bénédiction. L'examen doit être minutieusement fait.

11.

« Un soin particulier doit être pris pour examiner le cas où une personne, dédaignant le temple de sa propre secte, demande un prêtre d'un autre temple pour accomplir les rites funéraires et ne fait pas venir le prêtre en chef de son propre temple. L'exa-



men doit être soigneusement fait pour les sectes du mal et la loi du mal.

12.

« Il doit être donné à chaque personne de l'empire qui suit clairement la vraie loi un certificat de secte, authentiqué par un sceau. Les samouraï mettront leurs sceaux sur le registre des certificats du temple auquel ils appartiennent. Ceux qui ne peuvent faire un sceau avec le sang donneront un certificat attesté par une garantie.

13.

« Il est formellement interdit de transporter les restes des ancêtres dans un autre temple et d'y faire célébrer des offices. Mais cette règle ne s'applique pas au cas où la mort est survenue dans une autre ville ou une autre province que celles de la résidence. Les autels de la famille, les images et les peintures de Bouddha et les offrandes doivent être minutieusement conservés. Chaque année, quand le prêtre fait sa tournée à l'époque Bon, il doit examiner les autels de la famille de ceux qui appartiennent à sa secte.

14.

« Quand une personne meurt, les ordres du temple de la secte doivent être ponctuellement suivis.

15.

« Les ennemis de l'Empire et l'objet de l'hostilité du peuple sont les chrétiens, le *Foujiou-fouzé* et la secte Hiden. Quand un parent d'un barbare meurt, l'office ecclésiastique doit être informé ; celui-ci ordonne une enquête et les prêtres de la secte à

laquelle il appartient conduisent les funérailles. Si les funérailles sont célébrées avant que l'avis soit donné par l'office, le prêtre peut être responsable.

« Une enquête sérieuse doit être faite. La vraie loi veut que les hommes honorent la loi de Bouddha et la loi du souverain avec une foi parfaite. S'il est enfreint à un seul de ces quinze articles, le coupable peut être sujet à un châtiment divin, de la part de Bonten Taïshakou, des quatre grands rois du ciel, des officiers noirs des cinq enfers, de Tensho-Daïjin-Gou d'Isé au Japon, de Hatchiman Daïbosatsou, de Kasouga Daïmiojin, et de son patron et de tous les dieux des soixante provinces du Japon. »

La prohibition du christianisme devint donc générale au Japon, et le peuple fut contraint de se retourner vers le bouddhisme. A ce moment (1615) un conflit s'éleva entre Kouanto et Osaka, c'est-à-dire entre les Tokougawa et les Toyotomi. Hidéyoshi n'en fut pas moins très affable envers les chrétiens étrangers et indigènes. Son neveu et son héritier présomptif Hidétsougou était très intime avec les missionnaires portugais et leur promettait sa prompte conversion. Un grand nombre de personnes attachées au service particulier du *Kouampakou* et de sa famille pratiquaient ouvertement le culte catholique romain. La dernière femme de Hidéyoshi, Yodo-ghimi, semble seule de toute sa famille avoir eu une faiblesse marquée pour les religieux boud-

dhiques. « On en vint bientôt à une rupture ouverte et la guerre fut déclarée dans les formes, dit Charlevoix (1). L'empereur (2), soit qu'il craignît toujours quelques trahisons dans Osaka ou qu'il crût qu'il ne lui convenait pas de s'en tenir à une simple défensive, parut le premier en campagne à la tête d'une armée de deux cent mille hommes, composée en partie de chrétiens, dont on voyait dans tous les quartiers les enseignes ornées des noms sacrés de Jésus et de Marie et quelques-unes même de celui du protecteur de l'Espagne... Des cinq généraux qui commandaient sous les ordres du jeune monarque, deux étaient chrétiens. » En effet, Hidéyori avait promis aux Jésuites de leur permettre à nouveau de faire la prédication au Japon s'il remportait la victoire. Par malheur, il ne put réussir et, après sa chute, la haine des Tokougawa contre les chrétiens ne fit qu'augmenter, et l'année même de la mort d'Iéyasou, en 1616, Hidétada renouvela la prohibition du christianisme dans une déclaration aux daïmios dont voici la traduction :

« Est déclarée prohibée la religion chrétienne, déjà prohibée par Shokokou-Sama (Iéyasou) l'an dernier. Toute la nation jusqu'au-dessous de la classe des paysans devra obéir à cet ordre. En ce qui concerne les navires portugais, espagnols et anglais appartenant à cette religion, on devra les renvoyer

1. Charlevoix, *op. cit.*, t. IV, p. 416.

2. Hidéyori, fils de Hidéyoshi, nommé *Kouampakou* après la mort de son père.

à Nagasaki ou à Hirado, afin qu'ils ne puissent trafiquer dans un autre port de votre fief. Exception est faite pour les navires chinois qui, selon la volonté du capitaine, pourront trafiquer dans n'importe quel port. Tel est l'ordre du souverain.

Le 8e jour du 8e mois de la 2e année de Ghenna.

Signé : Ando Tsoushima ; Doï Ooï ; Sakaï Bingo ; Honda Kozouké ; Sakaï Outa. »

Cette prohibition fut renouvelée en 1620 :

« Il est annoncé que les navires noirs et anglais ne peuvent trafiquer qu'à Nagasaki et à Hirado et qu'on doit faire attention à ne pas propager secrètement la religion chrétienne en laissant mouiller leurs navires dans un port sous le nom de navires de commerce. Exception est faite pour les navires chinois qui, selon la volonté du capitaine, pourront trafiquer dans n'importe quel port. Tel est l'ordre du souverain.

« Le 8e mois de la 4e année de Ghenna :

Signé : Doï Ooï-no-kami ; Ando-Tsoushima-no-kami ; Itakoura Iga-no-kami ; Honda Kozouké-no-souké. »

En 1622 Itakoura, gouverneur de Kioto, proclama un édit dans lequel se trouvait un article disant : « Le christianisme est prohibé. Si l'on découvre un adepte de cette religion, il sera puni de mort. Ceux qui dénonceront les chrétiens de Kioto auront une récompense ; si des chrétiens sont cachés et qu'on l'ap-



prenne, tous les habitants du quartier seront punis de mort. »

La principale cause de ce renouvellement de persécution fut celle-ci :

Les Japonais chrétiens dont le Père de Zuniga avait été le pasteur avaient écrit deux lettres l'une au définitoire, l'autre au missionnaire lui-même, exprimant leurs souffrances et leurs besoins, et le réclamant comme leur consolateur et leur guide. Dans la lettre aux définiteurs, les chrétiens offraient, pour obtenir leur Père, d'envoyer le corps du martyr Fernando de Saint-Joseph.

Les Pères de la province Augustine des Philippines étaient réunis pour le chapitre provincial de 1620, lorsqu'ils reçurent ces lettres. Après s'être consultés sur les fruits à espérer, si l'on envoyait le Père de Zuniga, ils l'appelèrent au milieu d'eux, et lui proposèrent les avantages apparents de ce nouveau voyage.

Celui-ci déclara qu'il obéirait sans hésiter ; en même temps il représenta, qu'étant connu de tous dans Nagasaki, il n'était pas celui qu'il fallait choisir, et qu'il serait saisi dès son arrivée. Un grand fruit, sans doute, pouvait résulter de sa capture, et surtout de son martyre, s'il en obtenait la grâce ; mais le vœu principal des chrétiens ne serait point rempli.

Les Pères du Chapitre hésitèrent quelque temps ; mais croyant devoir condescendre aux vœux des Japonais, et déterminés par la promesse faite par ces derniers de venir au-devant du Père, avant que le

navire parvînt au port, et de l'abriter en lieu sûr, ils résolurent le départ. Le Père de Zuniga se tint préparé.

Dans le même temps, les Pères Dominicains apprenaient la captivité de plusieurs de leurs frères, et le Père Luis Flores qui avait longtemps exercé la vie active en cultivant une chrétienté de la Nouvelle Ségovie, et qui vivait alors à Manille dans l'oraison et la contemplation, se sentit enflammé du désir de la mission japonaise qui pouvait lui enfanter des souffrances et peut-être le martyre.

Les deux religieux furent associés pour le voyage, et partirent le 4 ou le 5 juin sur le bâtiment d'un Japonais chrétien, nommé Joachim Diaz ou Hirayama. Deux Espagnols séculiers se trouvaient sur le navire.

Le mauvais temps obligea de jeter à la mer une partie des marchandises et de débarquer à Macao, d'où l'on repartit le 2 juillet et le 22 du même mois; le navire se trouvait en vue de Formose, lorsqu'il fut rencontré par le bâtiment anglais, l'*Elisabeth*, détaché de la flotte qui croisait devant Macao. Les Anglais, après un jour de pourparlers, finirent par s'emparer du navire japonais, et firent passer l'équipage à leur bord. Ils reconnurent bientôt le caractère ecclésiastique de deux des passagers. Cette découverte les remplit de joie ; car, d'après les édits shogounaux, le navire devenait de bonne prise. Bientôt ce bâtiment anglais rencontra d'autres bâtiments hollandais et anglais avec lesquels il déclara cette capture commune.



Les quatre passagers échurent aux Hollandais et le navire fut conduit au port de Hirado, où l'on arriva le 4 août. Sur le navire, on avait mis les prisonniers aux mêmes fers, de sorte que l'un d'eux ne pouvait se mouvoir sans tirer à lui les autres. Le capitaine Hirado Hirayama, étant Japonais, fut laissé libre jusqu'à preuve du crime.

Le 5, on descendit à terre. A peine informé de l'événement, le Père Bartholomé Gutierres, supérieur de Saint-Augustin, avait entrepris de délivrer les religieux et les Espagnols en les faisant enlever sur le navire. On arriva trop tard : les prisonniers étaient débarqués.

Le facteur ou président hollandais, Jacques Specx, et les capitaines hollandais et anglais interrogèrent les deux Pères afin de savoir s'ils étaient des religieux et de constater ainsi la validité de la prise. En effet, le shogoun avait édicté la peine capitale et la confiscation de tous les biens contre quiconque introduirait des religieux au Japon. Et ce n'était point violer la paix publique que de saisir les coupables et de capturer leurs marchandises. Les Hollandais exécutaient ainsi les lois shogounales.

On avait découvert les lettres du provincial des Augustins qui conféraient au Père de Zuniga le titre de vicaire provincial avec autorité sur ses confrères du Japon, ainsi que l'obédience donnée au Père Florès par le provincial des Dominicains, et une lettre adressée au vicaire provincial de Saint-Dominique au Japon. Mais ce ne fut qu'après une longue

enquête que l'on obtint l'éclaircissement des deux Pères et qu'on les exécuta selon la loi. Cet incident rendit encore plus stricte l'interdiction du christianisme et provoqua des persécutions dans les provinces.

CHAPITRE V

IÉMITSOU ET LA PROHIBITION DÉFINITIVE DU CHRISTIANISME

A partir des dernières années d'Iéyasou, la haine de la religion chrétienne augmenta de plus en plus au Japon, puis la prohibition en fut enfin rigoureusement ordonnée ; pour mieux garantir cette prohibition, on limita les ports où il était permis aux étrangers d'arriver. Comme nous l'avons montré, Hidétada gouverna avec une politique encore plus limitative que celle de son père : cela devint indispensable à ce moment pour pouvoir mieux s'assurer de la tranquillité générale du pays. Quant à Iémitsou, sa politique fut plus radicale que celle de son père : elle alla en effet jusqu'au bout pour supprimer le christianisme, et en même temps n'hésita pas à limiter le commerce étranger pour arriver à son but dans la politique religieuse. Ce n'était peut-être là ni le vœu de son grand-père ni celui de son père, qui espéraient sans doute distinguer entre ces deux questions, religieuse et commerciale. Mais il faut

songer qu'à l'époque d'Iémitsou le système féodal était déjà installé et que la paix était générale dans l'Empire. Le revenu shogounal étant suffisant, la dignité de shogoun étant suprême, on ne devait pas chercher autre chose, mais on devait maintenir cette prérogative. Ce fut pour éviter le plus possible la cause des conflits qu'on décida de réaliser jusqu'au bout le principe de l'anti-christianisme ; car en effet, chaque fois que fut soulevée la question religieuse, il y eut atteinte portée au système politique : en 1631, quand on trouva des religieux et des chrétiens à Oshima, ils confessèrent au gouvernement de Nagasaki, qu'il existe à Rome un pape, qui est le chef de la religion, qui dirige les Pères et qui songe à subjuguer le Japon par l'influence et la popularité de ces religieux ; que ce pape promit aux Franciscains et aux Jésuites de leur donner à chacun la moitié des parties de l'est et de l'ouest de Sôshiou quand serait achevée la conquête du Japon ; que les dépenses énormes que nécessitait leur propagation seraient notées dans les cahiers des Pères qui recouvriraient les sommes après la conquête (1). Nous ne pouvons pas certifier si le document qui renferme ces détails est bien authentique, mais en tous cas ces détails étaient exagérés. Quoi qu'il en soit, le gouvernement

1. Le texte du procès-verbal de cette confession se trouve dans *Yaso-shoumon kinseï-taïzen* (*Traité complet sur la prohibition de la religion chrétienne*) ; *Yaso-ten-tchou-ki* (*Histoire de la prohibition du christianisme*) ainsi que dans le *Daï-Nihon-Shôghiô-shi*.



shogounal de cette époque comprit le christianisme et ses ministres de cette façon. Aux yeux des hommes d'Etat, les Pères n'étaient autres que des hommes intrigants cherchant à usurper l'Empire. C'est ce qui motiva, en 1633, l'élaboration d'un édit relatif à la prohibition du christianisme, dont voici la traduction :

Edit.

1

« Il est expressément défendu d'envoyer à l'étranger aucun navire, sauf les navires qui ont une autorisation du shogoun.

2

« Les Japonais ne pourront aller à l'étranger, à moins que ce ne soit par les navires qui ont une autorisation du shogoun. Celui qui s'embarquera secrètement sera passible de la peine de mort, le navire et le capitaine seront saisis et retenus pour obtenir un ordre ultérieur de votre part.

3

« Au cas où des Japonais reviendront d'autres pays où ils auront fixé leur domicile, ils seront mis à mort. Quant à ceux qui seront restés à l'étranger pour des affaires urgentes et qui reviendront cinq ans après au plus tard, ils ne seront pas punis, s'ils restent dorénavant au Japon ; mais ils seront punis de mort s'ils retournent à l'étranger.

4.

« Si le christianisme papiste continue à se propager, il faut faire une enquête rigoureuse.

5.

« Celui qui dénoncera l'endroit où se cache un prêtre catholique aura une récompense de 100 *maï* (1) d'argent et celui qui donnera quelques renseignements aura, selon son mérite, une récompense convenable.

6.

« Pendant que vous demandez des instructions à Edo, au cas où il y ait quelque singularité à bord d'un navire, vous devrez faire garder ce dernier par d'autres navires et avertir à Omoura.

7.

« Les Espagnols, les prêtres et tous ceux qui portent de ces noms pervers seront, pendant l'examen de leur affaire, mis en prison à Omoura.

8.

« Il est défendu d'acheter toutes les marchandises d'un navire dans un même endroit.

9.

« Il est défendu aux *boushi* (samouraï) d'acheter directement du comptoir étranger des marchandises d'un navire étranger à Nagasaki.

10.

« Avant qu'il soit donné réponse au mémoire des cargaisons d'un navire étranger envoyé à Edo, on pourra trafiquer ces marchandises.

1. « Un *maï* » signifie « une feuille » et correspond au *Schnitje* hollandais ; il équivaut à 4 piastres 4/10.



11.

« La soie (brute) emportée par un navire étranger sera cotée à son prix et répartie entre les cinq villes privilégiées (1).

12.

« Quand le prix de la soie aura été fixé, toutes les autres marchandises seront achetées et vendues librement. Toute marchandise devra être payée dans un délai de vingt jours.

13.

« Les navires des pays étrangers devront se remettre en route le vingtième jour du neuvième mois et ceux arrivés en retard resteront cinquante jours à dater de leur arrivée.

14.

« Il est défendu de déposer ou de conserver des marchandises non vendues d'un navire étranger.

15.

« Les marchands des cinq villes devront se trouver présents à Nagasaki avant le vingtième jour du septième mois ; celui qui ferait défaut ce jour serait privé de sa part de soie.

16.

« La soie apportée sur les vaisseaux qui viennent à Satsouma, à Hirado et aux autres ports devra de même être vendue au prix fixé à Nagasaki et les autres objets ne seront pas vendus avant que le prix de la soie n'ait été déterminé.

1. C'est ce qu'on appelait « *Shiraïto-warifou.* »

« Les susdits articles devront être observés.

« Le 28e jour du 2e mois de la 10e année de Kouan-eï (1).

« *Signé :* IGA-NO-KAMI ; SHINANO-NO-KAMI
SANOUKI-NO-KAMI ; OOÏ-NO-KAMI

à MM. Soga Matazaémon
Imamoura Denshiro. »

Cet édit fut renouvelé l'année suivante avec quelques modifications, à l'occasion de la nomination de Sakakibara et de Baba aux fonctions de gouverneurs de Nagasaki. On fit paraître en même temps dans cette ville un édit écrit en japonais et en chinois dont voici la traduction :

Edit.

« Sont défendus :

« 1° L'arrivée des Pères au Japon ;

« 2° Le transport à l'étranger des armes provenant du Japon ;

« 3° La navigation à l'étranger par des Japonais, à moins qu'ils ne la fassent par un navire admis par le shogoun. Il en est de même en ce qui concerne les étrangers demeurant au Japon.

« Ceux qui violeront les susdits articles seront con-

1. Naïto. — *Tokougawa Jiugodaï-shi* (*Histoire des quinze générations de Tokougawa*), t. III, p. 154.



« damnés à des peines sévères. Il en est ainsi ordonné.

« Le 28e jour du 5e mois de la 11e année de Kouan-eï (1).

« Signé : *Les Gouverneurs.* »

L'année suivante (1635) on publia plusieurs édits concernant la prohibition et le moyen d'empêcher l'existence du christianisme au Japon. Dans un article du règlement relatif aux *bouké* (classe de chevaliers comprenant le daïmio et le samouraï) on lit que « la religion chrétienne doit être prohibée très sévèrement dans n'importe quelles provinces » (art. 18).

Le 7e jour du 9e mois de la 12e année de Kouan-eï, le shogoun par un nouvel édit renouvela la prohibition du christianisme : « Bien que la suppression des Pères et la prohibition du christianisme soient ordonnées depuis longtemps, y est-il dit, on n'est pas encore arrivé à les anéantir. Il importe donc de détruire cette religion jusqu'au bout. Chacun fera en conséquence une perquisition minutieuse dans son fief et quand l'on trouvera des gens appartenant à cette religion, on les saisira aussitôt et l'on fera sans tarder un rapport au shogoun. » Cet édit fut envoyé par le shogoun aux daïmios et aux shomios et par les ministres aux gens de la Cour.

Il parut également un édit relatif aux Portugais, dont voici les principaux passages :

« Les Portugais à l'avenir, ne doivent plus faire

1. Naïto, *op. cit.*, t. III, p. 174.

porter leurs parasols par des serviteurs japonais, mais employer à cet office leurs serviteurs noirs.

« Ils doivent déposer leurs chaussures en pénétrant dans le palais des gouverneurs.

« Ils ne peuvent donner aux pauvres, en une fois, qu'un ou deux *mon-me* ou maces (1).

« Aucun d'entre eux, si ce n'est le chef, ne peut porter d'armes ; aucun absolument ne peut avoir de chapelet au cou.

« Aucun Japonais ne peut porter les pantoufles des Portugais.

« Les Portugais ne peuvent reprendre leurs anciens serviteurs mais ils doivent à chaque voyage en engager de nouveaux » (2).

En 1635, on renouvela, dit Pagès, avec peu de modifications, les édits de 1633 et de 1634. La relation d'un nouvel ordre concernant la persécution des chrétiens nous montre toute la sévérité du gouvernement de cette époque :

« Jusqu'ici la réunion de cinq familles a été considérée comme solidaire, et, afin que chacun observât diligemment les autres, il a été ordonné que dans le cas où, dans l'une des cinq maisons réunies ensemble, il se trouverait un chrétien, les quatre autres familles devraient être mises à mort, par ce motif que le crime a été découvert dans l'une des maisons. Mais maintenant ce décret est pratiqué plus rigoureusement, c'est-

1. Le mon-me = 1/100 de piastre espagnole ou de dollar.
2. Pagès, *op. cit.*, t. I, p. 811.



à-dire que toute personne, grande ou petite, jeune ou vieille, femme ou homme, riche ou pauvre, sans en excepter âme vivante, qui sera en âge de parler raisonnablement, devra donner deux cautions pour sa tête qu'il n'est pas chrétien, mais Japonais ; il devra, de plus, établir par un acte ou témoignage écrit quel bonze *est* son prêtre, et quel temple est sa maison de sacrifice et d'idolâtrie. Celui donc qui ne pourra donner ces gages doit apostasier ou s'exiler. Et, comme cet ordre s'étend d'un bout du pays à l'autre, il coûtera la vie à beaucoup de monde » (1).

En 1636, l'édit de 1633 fut encore renouvelé avec plus de sévérité qu'auparavant. Voici la traduction de cet édit :

Edit.

1.

« Il est strictement défendu d'envoyer à l'étranger aucun navire japonais.

2.

« Les Japonais ne pourront aller à l'étranger. Dans le cas d'embarquement secret, on sera puni de mort et le navire et le capitaine seront saisis et retenus pour demander un ordre ultérieur de votre part.

3.

« Au cas où des Japonais reviendraient d'autres pays où ils auraient fixé leur domicile, ils seraient mis à mort.

1. Pagès, *op. cit.*, t. II, p. 117.

4.

« Une perquisition rigoureuse devra être faite pour s'assurer qu'il n'y a pas de chrétiens.

5.

« Celui qui fera connaître l'endroit où se cache un prêtre aura une récompense de 300 ou de 200 *maï* d'argent, selon la qualité du Père ; celui qui aura donné quelques informations à cet égard sera traité comme auparavant.

6.

« Une garde de navires devra être établie, au cas où il y aurait quelque particularité à bord d'un navire, pendant qu'on demandera des instructions à Edo ; et pour cette garde, Omoura devra être averti.

7.

« Les Espagnols, les prêtres et tous ceux qui sont souillés de ces noms pervers seront, pendant l'examen de leur affaire, mis en prison dans Omoura.

8.

« La recherche des prêtres devra être opérée à bord de tous les vaisseaux.

9.

« Les descendants des Espagnols ou des Portugais ne pourront rester au Japon. Celui qui violera cet ordre sera puni de la peine de mort et sa famille sera également punie, selon la gravité du crime.

10.

« Bien que les enfants des Espagnols ou des Portugais nés à Nagasaki, les enfants de ces enfants, les

parents qui adoptent ces enfants devraient tous être condamnés à mort, leur vie sera sauve et on les donnera aux Espagnols ou aux Portugais. Par conséquent, si l'un d'entre eux vient au Japon ou y envoie une lettre, il sera puni de mort et sa famille et ses alliés seront également condamnés suivant la gravité du crime.

11.

« Il est interdit aux *boushi* (samouraï) d'acheter directement d'un comptoir étranger à Nagasaki des marchandises d'un navire étranger.

12.

« Le mémoire des cargaisons d'un navire étranger sera envoyé à Edo et les marchandises, après l'arrivée de la réponse, seront vendues.

13.

« La soie brute emportée par un navire étranger sera cotée à son prix et répartie entre les cinq villes privilégiées et les autres villes inscrites au rôle.

(Il n'y eut pas de notable différence entre les articles 14-18 du premier édit et les articles 12-16 de l'édit de 1633).

« Le 19e jour du 5e mois de la 13e année de Kouan-eï.

« *Signé :* KAGA-NO-KAMI ; BOUNGO-NO-KAMI ; IZOU-NO-KAMI ; SANOUKI-NO-KAMI ; OOÏ-NO-KAMI.

à MM. Sakakibara Hida-no-kami ;

Baba Sabourozaémon » (1).

En comparant les textes des édits de 1633 et de 1636, nous remarquons cinq différences principales :

1° D'après l'édit de 1636, la navigation d'un navire japonais est absolument interdite ; celui de 1633 exemptait la navigation des navires ayant une licence shogounale appelée *Goshouïn*. Il en est de même du voyage des Japonais vers les pays étrangers ;

2° Dans l'édit de 1633, la prohibition du retour des Japonais qui étaient partis à l'étranger ne s'appliqua pas à ceux qui n'y étaient restés que moins de cinq ans ;

3° Dans l'édit de 1636, un article (art. 8) fut ajouté concernant la recherche des Pères à bord ;

4° D'après l'édit de 1633, la vente des marchandises d'un navire étranger pouvait avoir lieu avant l'arrivée de la réponse du gouvernement shogounal au mémoire des cargaisons ; elle est interdite dans l'édit de 1636 ;

5° Les nouveaux articles sur le bannissement des étrangers et de leurs enfants furent ajoutés à l'édit de 1636, ce qui donna beaucoup d'inquiétude aux étrangers à Nagasaki, car suivant cet édit les gouverneurs de cette ville bannissaient à Macao les Espagnols et les Portugais ainsi que leurs familles. Le nombre des bannis s'éleva à 287.

1. Naïto, *op. cit.* t. III, p. 208.



On voit donc que la prohibition du christianisme devint de plus en plus sévère. La révolte d'Amakousa qui éclata à la fin de 1637 porta le coup fatal à cette religion. Les principaux personnages de cette rébellion étaient des chrétiens, bien que dans le nombre il y eût également des samouraï qui étaient restés attachés fidèlement aux Toyotomi et qui avaient perdu leur fief après la défaite de leur maître et des autres mécontents. A la fin de cette révolte, on publia l'édit suivant :

« Malgré la prohibition du christianisme, cette religion existe toujours et dernièrement eut lieu une révolte à Kiou-Siou. On devra faire dans toutes les provinces une perquisition chez les habitants et dénoncer tous les chrétiens. Cette déclaration sera notifiée aux daïmios qui sont actuellement dans leurs provinces, aux daïmios qui se trouvent à Edo et aux *hatamoto* (vassaux directs du shogoun).

« *Nota*. — Celui qui dénoncera un Père touchera 200 *maï* d'argent.

« Celui qui dénoncera un religieux indigène touchera 100 *maï* d'argent.

« Celui qui dénoncera un chrétien, 50 *maï* d'argent.

« Un chrétien dénonçant un autre chrétien sera pardonné, s'il change de religion.

« Le 13e jour du 9e mois de la 15e année de Kouan-eï. »

En 1639, on promulgua des édits pourinterdire le plus possible l'arrivée des religieux au Japon. On les renouvela en 1640.

Ainsi fut définitivement prohibée la religion chrétienne dans ce pays.

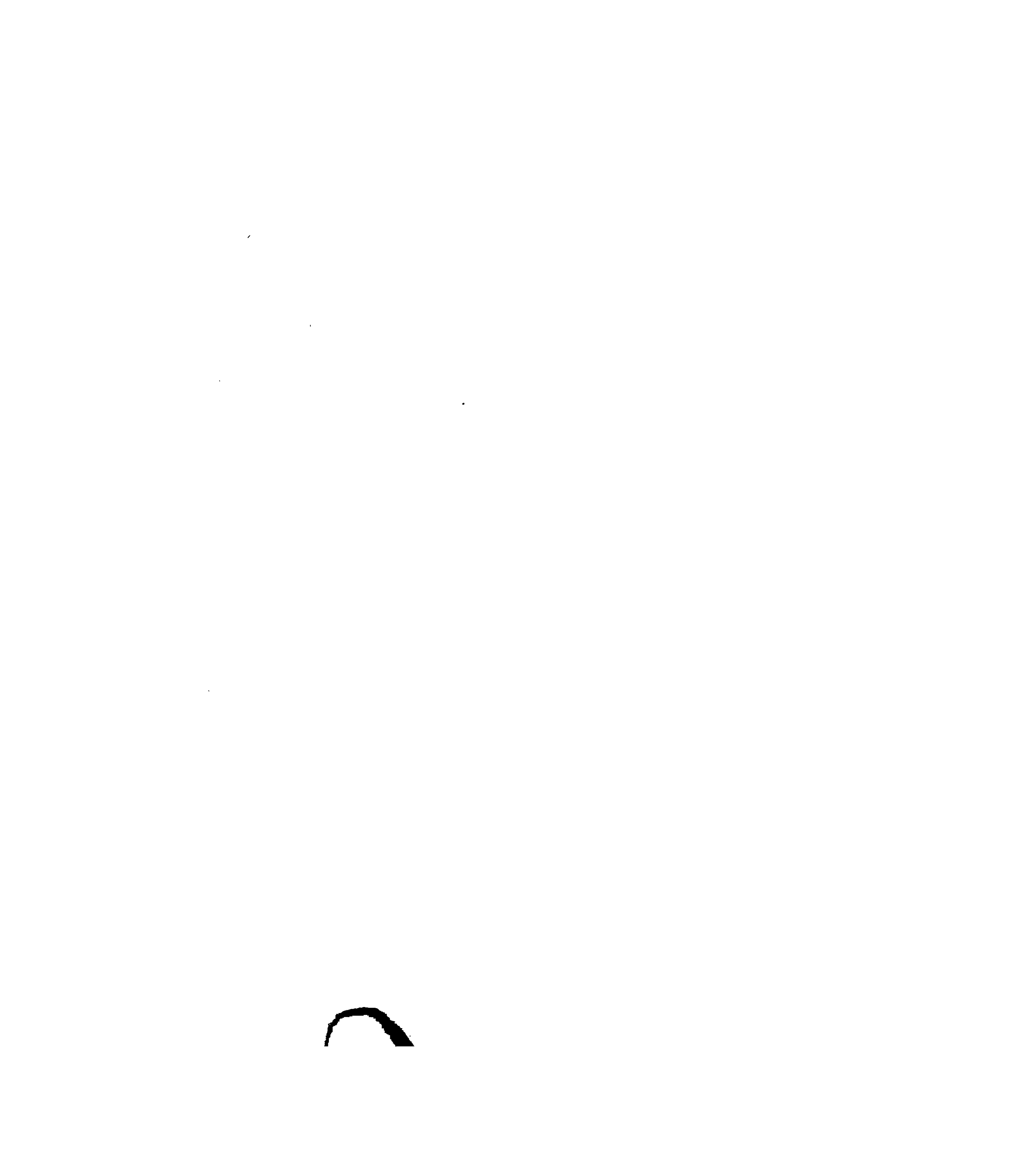
Les Portugais et les Espagnols qui avaient été les premiers importateurs de la civilisation occidentale chez nous, mais qui étaient catholiques, c'est-à-dire adeptes de cette religion odieuse au gouvernement shogounal, y perdirent toute influence et ne purent y venir sans craindre même pour leur vie, car ils étaient considérés comme traîtres ou envahisseurs, tandis qu'au contraire les Hollandais étaient considérés comme commerçants et comme appartenant à une religion autre que celle du Christ. C'est ce qui explique que ce furent les Hollandais qui purent seuls continuer à trafiquer au Japon, jusqu'à la restauration de 1868, ayant en quelque sorte le monopole du commerce étranger.

Nous allons voir, dans la deuxième partie de cet ouvrage, cette politique hollandaise, en étudiant le commerce du Japon avec l'Europe.

DEUXIÈME PARTIE

RAPPORTS COMMERCIAUX

DU JAPON AVEC L'EUROPE



CHAPITRE I

COMMERCE DES PORTUGAIS ET DES ESPAGNOLS AU JAPON

Ce sont les Portugais, puis les Espagnols, qui furent les premiers Européens à nouer des relations avec le Japon. Nobounaga, qui s'était trop adonné aux questions militaires, n'avait pas eu le temps de s'occuper de commerce avec les nations étrangères ; il s'était contenté, pour porter un grand coup aux bonzes, d'accueillir avec bienveillance les missionnaires chrétiens. Sous Nobounaga, nous ne trouvons donc aucune trace de politique commerciale étrangère et les Portugais qui mouillèrent à Hirado, à Yokosé-oura et à Nagasaki purent trafiquer en toute liberté et ne furent inquiétés parfois que par les seigneurs territoriaux.

Hidéyoshi, son successeur, fonda un gouvernement central très puissant et établit une féodalité plus ou moins systématique. Très ambitieux, il voulut développer à la fois l'influence du pouvoir per-

sonnel et du pouvoir de l'Etat. C'est pour cette raison qu'il fit la guerre à la Corée et à la Chine et qu'il continua des relations amicales avec les étrangers. Malheureusement l'audace des missionnaires donna naissance aux nombreux édits qui vinrent prohiber le christianisme et en même temps paralyser le commerce étranger de notre pays. Ces édits comprenaient toujours des clauses relatives aux religieux et d'autres clauses relatives aux commerçants (1). Dans ces conditions, les Portugais auraient pu facilement faire un très grand trafic, s'ils l'avaient voulu, mais ils suivirent toujours la politique des religieux et méprisèrent les ordres du gouvernement central.

L'époque de Hidéyoshi n'était encore que le début de la Constitution féodale plus ou moins systématisée ; les seigneurs territoriaux avaient toujours une influence considérable. Aussi les Pères et les commerçants portugais, soutenus par ces derniers, n'observaient-ils que très imparfaitement les ordres du gouvernement féodal. Les marchands portugais ne demandant pas la protection du dictateur, celui-ci laissa le commerce étranger se développer tout naturellement : il en résulta que les

1. C'est ainsi qu'il était stipulé dans l'édit de 1587 que les navires noirs qui viendraient au Japon pourraient, comme par le passé, y faire tous les trafics qu'ils désireraient, tandis que le même édit défendait aux missionnaires d'y prêcher le christianisme. L'édit publié l'année suivante reproduisait les mêmes clauses.

tempêtes qui s'abattirent de temps à autre sur la tête des missionnaires causèrent également de graves préjudices aux commerçants. On peut donc conclure que, sous Hidéyoshi, les relations commerciales extérieures n'obtinrent qu'un développement médiocre.

Il n'est pas sans intérêt de rapporter ici un fait important qui, malheureusement, n'eut aucune réussite et qui fut l'entreprise de Hidéyoshi à vouloir mettre sous sa protection les îles Philippines, appartenant déjà aux Espagnols. Un aventurier, nommé Harada Kiémon, qui voulait à tout prix se faire un nom, était allé aux Philippines pour y trafiquer. S'étant mis dans la tête de contraindre le gouverneur de ces îles, Dom Gomez Perez de Marinas, à reconnaître le dictateur du Japon pour son souverain, il communiqua son dessein à un seigneur de la cour nommé Haségawa, en lui demandant de l'aider dans cette entreprise. Ce dernier en parla à Hidéyoshi qui attribua à la terreur de son nom la disposition où se trouvait le gouverneur de se soumettre à son obéissance. Celui-ci écrivit au gouverneur et fit remettre la lettre à Harada qui partit aussitôt pour retourner aux Philippines. A Nagasaki, il alla trouver le Père Valignani, lui dit qu'il était nommé ambassadeur et voulut l'engager à écrire aux Jésuites de Manille et à Dom Gomez pour leur faire comprendre combien il importait au bien de la religion de ne point refuser ce que souhaitait Hidéyoshi. Mais le Père Valignani, qui avait été instruit de toute l'in-

trigue, répondit à Harada qu'il ne connaissait pas le gouverneur des Philippines et que les Jésuites de ces îles ne lui étaient pas soumis. Il instruisit également ceux-ci qu'il fallait ménager l'honneur de la couronne d'Espagne et éviter de donner à Hidéyoshi l'occasion de persécuter les chrétiens.

Dom Gomez ne pouvait mieux faire que de suivre les conseils d'un homme aussi sage, mais le Père Valignani était Jésuite et les Espagnols des Philippines qui, de leur côté, cherchaient tous les moyens de partager avec les Portugais de Macao le profit du commerce du Japon croyaient devoir se défier de ces religieux qu'ils regardaient comme des Portugais, parce qu'ils n'étaient allés jusque-là au Japon que sur les navires du Portugal. Dom Gomez n'eut donc aucun égard aux conseils que les Jésuites de Manille lui donnèrent de la part du Père Valignani, et ayant reçu la lettre de Hidéyoshi, il députa au dictateur un gentilhomme nommé Lopé de Liano ainsi que le Père Cobos, et les chargea d'une lettre pour ce prince, par laquelle il l'informait qu'il croyait fausse celle qu'il avait reçue, parce qu'elle lui avait été remise par un homme qui ne lui paraissait point être d'une condition à être chargé d'une telle commission et parce que les Pères de la Compagnie qui étaient à Nagasaki ne lui en avaient rien mandé. Ils arrivèrent à Nagasaki où ils s'abouchèrent avec Harada qui ne les quitta plus ; tous deux évitèrent de parler à aucun Jésuite ni à aucun Portugais ; ils parvinrent dès le lendemain à Nagoya, obtinrent

audience de Hidéyoshi et lui présentèrent la lettre du gouverneur des Philippines.

Haségawa et Harada, qui étaient présents, traduisirent à leur façon cette lettre en japonais ; ils firent entendre au prince que le gouverneur doutait bien à la vérité que la lettre qu'il avait reçue de lui fût véritable, mais qu'il n'était pas éloigné cependant de se conformer à tout ce qui y était contenu. Hidéyoshi répondit par une seconde lettre au gouverneur des Philippines. Il lui déclara que la première était bien de lui et que s'il n'y déférait pas, il saurait bien l'y contraindre par la force des armes. Les envoyés reçurent cette lettre sans trop savoir ce qu'elle contenait ; mais avant de prendre congé du dictateur, ils l'informèrent que les Portugais étaient les maîtres de Nagasaki, qu'eux seuls profitaient du commerce, qu'ils y exerçaient de grandes violences et que malgré ses édits, ils protégeaient les Pères de la Compagnie qui étaient tous demeurés au Japon. Ils ajoutèrent que c'étaient ces religieux qui persuadaient aux Portugais de refuser aux Castillans de les admettre à trafiquer avec les Japonais, ce qui privait le Japon d'un très grand avantage. Enfin, ils n'oublièrent rien pour aigrir Hidéyoshi contre ces missionnaires, dans l'espérance que, s'ils étaient une fois chassés du Japon, rien n'empêcherait plus les Espagnols des Philippines d'établir un commerce réglé avec ces îles. Hidéyoshi prit feu à ce discours et sur le champ nomma un gouverneur à Nagasaki à qui il ordonna de renverser l'Eglise et la maison des Jésuites et

d'informer contre les Portugais. Tout cela fut exécuté et les Jésuites se virent réduits à se retirer dans l'hôpital de la Miséricorde.

Les choses en étaient là, lorsque Harada vint à Manille. Ayant appris que les envoyés de Dom Gomez avaient péri en mer, il se porta pour ambassadeur de Hidéyoshi. On lui demanda ses lettres de créance, mais il répondit qu'il les avait confiées au Père Cobos: du reste il assura au gouverneur que le dictateur avait très bien reçu ce religieux et son associé, et continua à jouer le double personnage qui jusque-là lui avait si bien réussi. Dom Gomez ne laissa point d'avoir quelque vent de la réponse que le dictateur du Japon avait faite à ses envoyés, mais comme il ne voyait pas encore bien clair dans cette affaire, il prit le parti de gagner du temps. Cette conduite n'accommodait point Harada. Il alla trouver les Pères de Saint-François, de la réforme de Saint-Pierre d'Alcantara, composa un mémoire qu'il présenta au gouverneur et où il prétendait que Hidéyoshi voulait vivre en bonne intelligence avec les Espagnols des Philippines et désirait établir le commerce entre eux et ses sujets. Les Franciscains déterminèrent Dom Gomez à écrire de nouveau à Hidéyoshi. Ils avaient en cela un intérêt, car ils souhaitaient de pouvoir aller prêcher l'Evangile aux Japonais. Dom Gomez, de son côté, cherchait toujours l'occasion de lier le commerce avec le Japon et il était fort persuadé que, pour y réussir, il fallait introduire dans ces îles d'autres ouvriers apostoliques que les Jésuites,

trop attachés aux Portugais et trop intéressés à y maintenir le commerce exclusif de cette nation. Il chargea de sa lettre le Père Jean-Baptiste, commissaire des Pères de Saint-François, qui se fit accompagner de trois autres religieux de son ordre. Harada s'embarqua avec eux. Ils trouvèrent Haségawa, à Nagoya, qui leur obtint une audience de Hidéyoshi. Celui-ci les reçut d'abord avec affabilité, mais quand il vit qu'ils n'étaient point chargés de lui faire les soumissions du gouverneur des Philippines et que Dom Gomez se retranchait toujours sur ce fait qu'il n'avait point reçu ses lettres, il s'emporta et fit remarquer que Dom Gomez devait lui savoir bon gré de ce qu'il n'avait pas envoyé son invincible armée aux Philippines, pour les subjuguer et qu'il ne voulait plus accepter de retard. Le Père commissaire, à qui Haségawa n'avait pas expliqué fidèlement le discours du prince, s'engagea à faire savoir au gouverneur ses intentions et, en attendant sa réponse, s'offrit à demeurer au Japon en otage avec ses religieux. Ceux-ci en profitèrent pour faire de la prédication et pour apprendre la langue japonaise à l'aide d'une grammaire et d'un vocabulaire. Bientôt ils ne gardèrent même plus aucun ménagement et exercèrent assez librement les fonctions du ministère apostolique.

Vers la fin de cette même année (1594) trois autres Franciscains arrivèrent à Kioto, chargés de présents et d'une lettre du gouverneur des Philippines pour Hidéyoshi. Celui-ci agréa les présents et fut peu content de la lettre, parce qu'elle ne parlait point

de l'hommage qu'il exigeait des Castillans des Philippines. On l'apaisa en lui démontrant l'impossibilité où était le gouverneur de faire une telle démarche sans la permission du roi d'Espagne, son maître, et le Père Baptiste profita du renfort qu'il venait de recevoir pour acheter une maison dans Osaka, dont il fit un couvent sous le nom de Béthléem.

Après la mort de Hidéyoshi, les rapports internationaux reprirent avec une très grande énergie, grâce à la politique d'Iéyasou, qui consistait à protéger et à faire développer les relations étrangères commerciales. Le premier acte d'Iéyasou, à ce point de vue, fut d'envoyer une ambassade au gouverneur des Philippines. Fray Géronymo, qui avait échappé à la persécution de 1597, vint à Foushimi, se présenta à Iéyasou et lui raconta quel était l'état général commercial et religieux, ajoutant qu'il importait de communiquer avec le roi d'Espagne et les gouverneurs de la Nouvelle-Espagne, du Pérou et des Philippines pour augmenter les intérêts du Japon et ouvrir les relations commerciales avec ces régions. Le shogoun lui ayant donné pleins pouvoirs, il envoya en 1602 un messager au gouverneur de Manille, Dom Pedro de Acunha, pour expliquer à celui-ci quelles seraient les meilleures conditions de paix et d'amitié entre le Japon et les Philippines, et pour donner une plus grande assurance en même temps qu'une plus grande sécurité au gouverneur, il l'informa qu'Iéyasou autorisait les navires marchands espagnols à séjourner dans le Kouanto, qu'il

désirait y voir venir des ouvriers pour construire des navires afin d'aller dans la Nouvelle-Espagne, et qu'il autorisait les religieux à évangéliser librement sur le territoire japonais et à y bâtir des églises.

La réponse du gouverneur demandait de la réflexion. Elle fut libellée dans ce sens, à savoir que la principale sécurité des Philippines consistait dans ce fait que les Japonais n'avaient pas de navires et ignoraient, pour ainsi dire, l'art de la navigation, et qu'envoyer des ouvriers pour construire des navires espagnols, ce serait leur donner précisément les armes dont ils manquaient contre les Espagnols ; qu'en ce qui concernait cette amitié réclamée si instamment par Iéyasou, il l'acceptait volontiers et que, pour se conformer à son désir, il enverrait un navire avec des marchandises dans le Kouanto, mais qu'il n'autoriserait pas qu'on construisît de navires avant de connaître la décision du roi d'Espagne à laquelle il voulait au préalable en référer. Sur de nouvelles lettres de Fray Géronymo, des religieux appartenant aux ordres de saint Augustin, de saint François et de saint Dominique partirent au Japon pour évangéliser, mais firent peu d'adeptes. Conformément à sa promesse, Dom Pedro de Acunha envoya dans le pays un navire marchand.

Les relations amicales s'établirent ainsi entre le Japon et les Philippines et, dès 1605, Iéyasou correspondait avec Dom Pedro de Acunha (1). Un fait

1. Antonio de Morga. — *The Philippine Islands*, traduit en anglais par E. J. Stanley et publié par la Hakluyt Society. Londres, 1868, p. 247.

montre, d'ailleurs, que cette amitié allait toujours croissant.

En 1608, Dom Rodrigo, ancien gouverneur général des Philippines, s'en retournant en Espagne, fit naufrage sur les côtes du Japon. Il fut aussitôt entouré par les autorités du pays et comblé de présents de toutes sortes ; Iéyasou lui-même envoya un haut personnage de sa suite s'enquérir de sa santé et l'inviter à venir à la cour. Dom Rodrigo y fut reçu en grande pompe ; le shogoun en profita pour le prier de lui exposer ses desiderata. Indépendamment de la protection des missionnaires et de l'amitié qu'il souhaitait voir se continuer entre le Japon et l'Espagne, Dom Rodrigo demanda, comme preuve précisément de cette amitié, que les Hollandais « qui étaient des pirates et les ennemis des Espagnols » (1) n'aient pas l'autorisation de débarquer au Japon. Iéyasou s'écria : « Je n'ai rien à envier au roi Philippe, si ce n'est d'avoir un serviteur tel que vous. Je vous accorde ce que vous me demandez concernant les missionnaires ; j'ordonnerai que ces religieux, amis du roi Philippe, ne soient pas molestés, car je veux rester en bonne intelligence avec ce grand monarque. Quant à l'expulsion des Hollandais, cela m'est très difficile pour cette année, parce qu'ils ont ma parole de pouvoir séjourner au Japon, mais je vous remercie de me les avoir fait connaître pour ce

1. L'histoire de Dom Rodrigo de Vivero y Velasco est tirée de son journal paru dans *The Asiatic journal*. July, 1830, p. 173.

qu'ils sont ! » (1). Iéyasou l'ayant prié de demander au roi Philippe de lui envoyer cinquante ouvriers mineurs, parce qu'il avait entendu dire qu'ils étaient plus habiles à extraire le minerai d'argent que les Japonais, Dom Rodrigo en profita pour revenir à la charge sur ses desiderata : « Je dis à Son Altesse que je me chargeais de transmettre sa demande à Sa Majesté et au vice-roi de la Nouvelle-Espagne mais que, pour faciliter le succès de mes démarches, Son Altesse devait m'accorder les choses suivantes : Que les mineurs auraient la moitié du produit des mines qu'ils exploiteraient et que l'autre moitié serait partagée entre le roi Philippe, mon maître, et Son Altesse l'empereur ; que pour la part qui reviendrait au roi d'Espagne, Sa Majesté pourrait avoir au Japon des facteurs et commissaires qui amèneraient des religieux de tous les ordres, auxquels il serait permis d'avoir des églises publiques pour célébrer l'office divin. Quoique cette condition fût placée au second rang, elle était dans ma pensée le but principal de ma négociation. Je dis ensuite que Son Altesse l'empereur (*le shogoun*) étant l'intime ami du roi Philippe, elle ne devait pas permettre que les Hollandais, ennemis jurés de mon roi, résidassent dans ses Etats, ni pussent y aborder sous aucun prétexte. J'ajoutai que, lorsque par hasard ou par une autre raison quelconque, des vaisseaux appartenant au roi d'Espagne ou à ses sujets arriveraient au Japon, l'empereur

1. *Revue des Deux-Mondes*, 1830, t. II, p. 9.

devait s'engager à garantir leur sûreté et à leur donner un sauf-conduit pour les équipages et leur chargement et ordonner qu'ils fussent traités comme ses propres sujets. Je demandai, en outre, que dans le cas où le roi, mon maître, voudrait faire construire des navires et des galères dans les ports du Japon pour les envoyer à Manille et acheter des munitions de guerre et de bouche pour les forteresses qu'il possédait dans ces parages, des facteurs et commissaires pussent y être établis pour faire ces opérations et eussent la facilité d'acheter tout ce dont ils auraient besoin au prix courant du pays. Je demandai enfin que, lorsque le roi d'Espagne enverrait un ambassadeur à l'empereur du Japon, il y fût reçu avec tous les honneurs et les distinctions dus au représentant d'un aussi grand monarque. L'empereur me répondit qu'il acceptait toutes ces clauses, sauf celle qui concernait les Hollandais » (1).

Iéyasou écouta donc presque toutes les propositions des Espagnols : c'était son système politique de faire développer le commerce étranger au Japon et de faire trafiquer dans un port du Kouanto, qui était son propre fief. Nous trouvons beaucoup de documents qui démontrent cette intention qu'il avait de faire ouvrir et développer les communications entre les Philippines et la Nouvelle-Espagne d'une part et le Japon d'autre part. C'est ainsi notamment qu'il fit paraître un édit, garantissant la

1. *Revue des Deux-Mondes*, 1830, t. II, p. 22.

sûreté des navires venant à Ouraga, et dont voici le texte :

« Il ne sera exercé aucune poursuite violente à l'égard des navires commerciaux de Luçon. Ceux qui n'observeront pas cet ordre, seront condamnés aux peines les plus sévères. Il en est ainsi ordonné.

« Le 7e mois de la 13e année de Keïtcho (1608).

« *Signé :* TSOUSHIMA-NO-KAMI ; OOÏ-NO-KAMI. »

En 1610, le shogoun Iéyasou décida d'envoyer au roi d'Espagne une ambassade dont firent partie, indépendamment de quelques Japonais, les Franciscains Sotelo et Alonzo. Dès l'année suivante, une ambassade espagnole se trouvait au Japon, et se rencontrait avec les ambassadeurs hollandais. Voici en quels termes en parlent ces derniers (1) : « Le 25 d'août, nous fûmes dès le soir au port de Wormgau (2). Nous y trouvâmes le navire et l'ambassadeur de la Nouvelle-Espagne qui envoya deux ou trois de ses soldats nous faire des compliments de sa part et nous accabler de courtoisies, à quoi nous tâchâmes de répondre de la même manière. Le 26, il plût tant que nous fûmes contraints de passer la journée en ce lieu-là et nous y apprîmes des nouvelles de l'ambassade, par deux hommes du Pays-Bas qui étaient au service de l'ambassadeur.

1. Journal des ambassadeurs hollandais au Japon, en 1611. (*Recueil des Voyages*, t. VII, p. 189).

2. Port de Ouraga.

« Ils nous dirent quel avait été le but de ce voyage et quel en avait été le succès... Ils étaient entrés dans le port de Wormgau le 14 juin. Le but de leur voyage était en partie de ramener les Japonais qui étaient allés l'année précédente dans la Nouvelle-Espagne, avec le gouverneur Dom Rodrigo. Ils avaient été traités magnifiquement en ce pays-là et il en avait coûté plus de 50.000 réales de huit au roi d'Espagne. On avait envoyé des carosses au-devant d'eux pour les prendre, outre les grands frais qu'on avait faits pour les préparatifs de l'ambassade. Mais nous sûmes que dans les instructions de l'ambassadeur, il n'était point fait de mention de ce qu'il avait dit contre nous... Sa commission était seulement de demander la liberté de visiter tous les ports, afin que les connaissances qu'ils en prendraient pussent servir à faire naviguer avec plus de sûreté les vaisseaux qui vont tous les ans de Manille à la Nouvelle-Espagne, parce que faute de ces connaissances, ils avaient perdu plusieurs navires très richement chargés... En second lieu, l'ambassadeur avait ordre de demander la permission de construire des vaisseaux, parce qu'on trouvait au Japon plus de matériaux et de meilleurs, et plus d'ouvriers. »

Cet ambassadeur de la Nouvelle-Espagne s'appelait Nuno de Sotomayor. Iéyasou lui répondit qu'il admettait la liberté du commerce et il ordonna immédiatement que la liberté des navires venant d'Espagne fût garantie ; par contre, il n'admit pas la propagation du christianisme dont la doctrine était tout

à fait contraire à la religion et à la morale du Japon (1).

En 1611, il y eut encore une autre ambassade espagnole auprès d'Iéyasou : le gouverneur de Manille envoya le capitaine Domingos Francisco avec une suite nombreuse et au prix de très grandes dépenses, afin de négocier l'affaire concernant les Hollandais. L'ambassade espagnole avait, en effet, déplu à la Cour en raison de son faste. Le déploiement de l'étendard de Castille et le son des trompettes avaient offensé l'orgueil japonais. L'ambassadeur avait formulé quatre demandes, à savoir : 1° qu'il fût permis aux Castillans de construire autant de vaisseaux et tels qu'il leur plairait ; 2° qu'il leur fût permis de faire reconnaître par leurs pilotes les côtes et les ports du Japon ; 3° que le shogoun défendît aux Hollandais de trafiquer dans le pays de son obéissance, auquel cas le roi d'Espagne enverrait des navires de guerre au Japon, pour brûler les navires hollandais ; 4° que, lorsque les vaisseaux espagnols viendraient au Japon, ils ne fussent sujets à aucune visite, et pussent vendre leurs marchandises à qui il leur plairait. Ces propositions avaient été remises par écrit. On voulut obliger l'ambassadeur à paraître à l'au-

1. *Le Daï-Nihon-Shôghiô-shi*, p. 387 et 388, donne le texte des réponses d'Iéyasou et de Hidétada au gouverneur de la Nouvelle-Espagne, en date de la 17e année de Keïtcho (1612): Elles ne parlent pas de la construction des navires au Japon et, selon nous, la date donnée est en retard d'un an. Nous ignorons si ces réponses sont authentiques.

dience sans armes et sans apparat. Il se présenta néanmoins devant le palais, bannière déployée et entouré de ses soldats, mais il fut introduit seul. Les réponses qui lui furent faites étaient les suivantes : permission de construire des vaisseaux et dans le lieu qui plairait aux Espagnols ; permission de reconnaître les côtes de l'Empire. Mais nos terres étant ouvertes à tous les étrangers, nul n'en devait être exclu : si les princes respectifs des nations étrangères étaient en guerre, on entendait les laisser vider leurs différends dans leurs pays, et aucune exclusion ne pouvait avoir lieu.

Comme on le voit, Iéyasou suivit une politique consistant à accorder la liberté de commerce à toutes les nations. Si les Espagnols avaient adopté une ligne de conduite moins obstinée, leur commerce aurait certainement fait de rapides progrès au Japon.

Quant aux Portugais, leur ville principale en Extrême-Orient à cette époque était Macao : ils eurent donc de nombreux rapports avec les Japonais. Mais il survint un événement malheureux entre ces deux peuples, que nous résumerons brièvement : Quelques Japonais du royaume d'Arima, en 1608, furent contraints, en s'en retournant au Japon, de relâcher à Macao et d'y passer l'hiver par suite des mauvais temps. Se trouvant en assez grand nombre dans ce port, ils crurent pouvoir y commettre de grandes violences contre les habitants. André Pessoa, homme de tête et de résolution, avait alors la principale autorité dans la ville ; il fut averti un

jour que Portugais et Japonais étaient aux prises. Il y alla aussitôt avec main forte et les Japonais s'étant réfugiés et barricadés dans deux maisons, il commença par faire mettre le feu à la première et tuer tous ceux qui en sortaient; quant à ceux qui s'étaient réfugiés dans l'autre maison, ils ne durent leur salut qu'en se remettant aux mains de l'évêque de Macao. Peu après, le prince d'Arima alla demander justice pour ses sujets au shogoun. Le gouverneur de Nagasaki chargea tant qu'il put les Portugais et, de son côté, Pessoa partit pour disculper sa nation au sujet de la dite émeute. Le shogoun était très perplexe quand, sur ces entrefaites, Dom Rodrigo d'Urbero, ancien gouverneur général des Philippines, fit naufrage sur les côtes du Japon ; il lui demanda si, en supposant qu'on accordât aux Espagnols un port franc, ils apporteraient au Japon autant de marchandises que les Portugais en avaient apportés. Dom Rodrigo ayant répondu que les Portugais fourniraient le triple de ce que Macao avait envoyé jusque-là, Iéyasou ordonna donc au seigneur d'Arima de s'emparer de tout ce qu'il pourrait rencontrer de Portugais et de lui envoyer surtout la tête de Pessoa. Le seigneur arma toute une petite flotte, attaqua Pessoa qui s'en retournait à Macao, mais il n'eut pas le bonheur de pouvoir s'en emparer, car le feu ayant pris à bord du navire portugais, Pessoa et toute sa suite furent noyés.

Une ambassade portugaise arriva à Kioto le 4 août, apportant deux cents péculs de soie écrue, des draps

et de l'or. Elle avait aussi de riches présents et son cortège était splendide. Elle venait demander le rétablissement du commerce, excusant d'une part les meurtres des Japonais tués à Macao trois ans auparavant et de l'autre réclamant le paiement de la caraque brûlée à Nagasaki l'année précédente. Les présents des Portugais furent acceptés ; leur demande tendant à rétablir les relations commerciales fut acceptée également, mais leur plainte sur la caraque fut rejetée (1). Iéyasou donna à l'ambassadeur l'autorisation suivante qui garantissait la liberté et la sûreté du commerce portugais : « Les envoyés sont venus de Goa et me présentèrent leur vœu d'envoyer leurs navires au Japon. Il est accordé que ces navires pourront faire le commerce et seront traités comme auparavant. Si cet ordre est violé, on sera puni. Prière de faire connaître.

« Automne de la 16ᵉ année de Keïtcho (1611).

(Sceau rouge du shogoun). »

Les relations furent rétablies entre les deux nations et en 1612 le Sénat de Macao envoya Horatius Narete comme ambassadeur de la ville au Japon afin de remercier le shogoun de sa bienveillance (2). Il était porteur des lettres du vice-roi, du Sénat et de Miguel de Sousa pour Iéyasou et ses ministres ; son but

1. Iéyasou ne répondit pas aux lettres du vice-roi de l'Inde et du Sénat de Macao, mais Honda Kozouké-no-souké leur répondit dans le sens sus-indiqué. Ce texte se trouve dans *Daï-Nihon-Shoghio-shi*, p. 472.

2. Miguel de Sousa Pimentel, capitaine général, l'investit d'un mandat semblable, en son propre nom et en celui du vice-roi de l'Inde.

principal était de rétablir complètement le commerce et de recevoir une autorisation plus complète, parce que l'autorisation de l'année précédente n'avait qu'un sens très vague. Narete fut reçu en audience à Sourouga et remit ses lettres de créances. Il traita de ses affaires avec Honda Kozouké-no-souké et reçut une autorisation nouvelle conçue en ces termes : « Le commerce des navires noirs et des navires portugais qui vont mouiller à la côte de Nagasaki sera garanti comme auparavant. Si ces navires abordent par la tempête dans un autre port et que leurs gouvernails ou leurs mâts soient cassés ou perdus, ces navires ne seront pas envahis et leurs marchandises ne seront pas capturées.

« Le 9e mois de la 17e année de Keïtcho. »

Le commerce ainsi rétabli allait pouvoir continuer pendant quelques années. Iéyasou, qui s'y entendait, montrait un esprit très large pour les relations politiques extérieures. C'est pourquoi l'on ne doit pas s'étonner de voir peu de temps après le gouverneur de Nagasaki, Haségawa Hirotoshi, qui était allé à Sourouga rendre compte au shogoun de l'état commercial de ce port, lui annoncer « que le commerce était très florissant et que le port contenait plus de quatre-vingts navires. »

Nous nous arrêterons ici pour l'instant : l'histoire de la décadence du commerce espagnol et portugais fera l'objet du dernier chapitre.

CHAPITRE II

COMMERCE DES HOLLANDAIS AU JAPON

Une escadre de cinq vaisseaux, partie de Rotterdam en 1598 pour la mer du sud sous les ordres de Jacques Mahu, après beaucoup de désastres et encore plus d'imprudence, se trouva enfin sur les côtes du Chili, réduite à deux vaisseaux.

Comme le but de cette expédition avait été non seulement d'attaquer les Espagnols par mer et par terre, mais encore de tâcher d'établir un commerce avec les Indiens du Chili, on avait embarqué un grand nombre de draps de laine. Lors donc que les nouveaux officiers que l'on avait choisis eurent vu l'impossibilité de rien effectuer dans la mer du sud, ils tinrent conseil pour examiner ce qu'ils pourraient entreprendre de plus profitable pour leurs armateurs, et sur l'avis de Dirk Gerritz, natif d'Enchuisen, il fut résolu d'aller au Japon.

Cet homme avait fait autrefois un voyage au Japon, comme canonnier, sur le vaisseau portugais le *Sancta-Crux*, commandé par le capitaine Francisco Pays,

qui partit de Macao l'an 1585 et y revint en 1586, après avoir commercé dans quelques ports du Japon. Dirk Gerritz qui, pendant ce voyage, avait acquis quelque connaissance du commerce que l'on pouvait faire avec avantage au Japon, représenta à ses compagnons que ce pays étant très froid pendant l'hiver, leurs draps y auraient un grand débit, tandis qu'aux Moluques et dans les autres parties des Indes Orientales, ils ne seraient d'aucune valeur, vu la chaleur du climat.

Ils partirent donc vers la fin de l'an 1599 des côtes du Chili et, au mois d'avril de l'année suivante, le vaisseau l'*Erasme* arriva seul au Japon, l'autre vaisseau l'ayant quitté pendant la route. A bord de l'*Erasme*, commandait le capitaine Quackernaeck ; le commis s'appelait Melchior Santroort, le pilote était William Adams. Tout l'équipage, y compris les officiers, était composé de vingt-quatre hommes dont cinq ou six seulement étaient en état de faire le service, tout le reste étant malades.

Les Hollandais furent d'abord traités assez favorablement : « on leur permit d'envoyer leurs malades à terre où on leur donna une maison et même des rafraîchissements. Aussi à l'exception de trois qui moururent, tous les autres furent bientôt rétablis. Mais les Jésuites portugais les ayant accusés d'être des corsaires, ils furent mis en prison et se virent pendant longtemps en danger d'être crucifiés (1). »

1. *Recherches historiques sur l'état de la religion chrétienne au Japon, relativement à la nation hollandaise*, tra-

Adams déclara à Iéyasou que son pays, dans un but commercial, désirait depuis longtemps contracter alliance avec les principaux souverains ; que la Hollande « était en guerre avec les Portugais et les Espagnols, mais qu'elle avait des relations pacifiques avec le reste du monde. » Iéyasou fit mettre Adams et ses compagnons dans une captivité rigoureuse, leur navire fut confisqué ainsi que l'artillerie, les armes et les provisions de poudre qui se trouvaient à bord; on leur fit savoir ensuite qu'ils devaient renoncer à jamais revoir leur patrie (1). C'est par le capitaine Olivier van Noord qu'on eut en 1601 de leurs nouvelles en Hollande. Adams, bien traité à la Cour du shogoun, parvint à faire établir au Japon une factorerie de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales et à nouer ainsi des relations entre les deux pays. En 1609, deux navires hollandais arrivaient à Hirado et Jacques Specx prenait la direction de la nouvelle factorerie établie dans cette ville par la Compagnie des Indes Orientales.

En juillet 1609, l'amiral hollandais Verhoeven fit un voyage au Japon. Il fut reçu par Iéyasou et conclut avec lui un traité de commerce. Dès lors, des vaisseaux hollandais furent envoyés au Japon et notam-

duites du hollandais par le baron Onno-Swier de Haren. Paris, 1778, p. 3.

1. Nous trouvons dans Guerreiro le récit de l'arrivée d'Adams d'après les missionnaires. Il est naturellement peu favorable à Adams, mais ne diffère nullement pour les faits d'avec les récits hollandais et anglais.

ment le yacht *Le Brack*, qui mouilla à Hirado en juillet 1611. Maurice de Nassau, stathouder de Hollande, fit remettre à Iéyasou la lettre suivante, en même temps que de riches présents : « Trois fois successives j'ai envoyé de mes navires en Chine, pour ouvrir des relations de commerce avec ce royaume, et sur l'un de ces navires j'ai envoyé une ambassade au roi ; mais les Portugais ont offert des présents considérables au roi de la Chine et, mettant en œuvre une infinité de moyens, ils ont empêché l'ambassade. L'ambassadeur est revenu sans avoir rien fait, et sans avoir même obtenu de débarquer. Les Portugais et les Castillans étant mes ennemis, il peut arriver qu'ils agissent de même au Japon, et qu'ils sollicitent Votre Altesse de ne pas permettre aux Hollandais de résider dans ses États, alléguant qu'eux-mêmes et leur commerce avec le Japon datent déjà de loin, que les Hollandais ne sont que d'hier, et que si les Hollandais prennent pied au Japon, le commerce portugais en éprouvera du préjudice ; mais Votre Altesse ne doit accorder nul crédit à ces discours, lesquels sont faux de tous points. La vérité est que les Portugais et les Castillans ont l'ambition de conquérir l'univers, et qu'ils appréhendent la venue de mes vassaux sur les terres de Votre Altesse et la révélation de leurs desseins. A cet effet, ils débitent mille impostures pour discréditer mes sujets. Le temps fera vérifier mes affirmations. A Patane et dans les autres contrées où avaient résidé les Portugais, mes vassaux ont été reçus et traités avec amitié par les indigènes.

Alors les Portugais ont porté contre eux mille accusations ; mais on a reconnu leur perfidie et ils ont été chassés, tandis que les Hollandais ont obtenu toute faveur. J'avertis également Votre Altesse qu'il est de la plus haute importance de démêler les artifices que les Portugais et les Castillans trament avec leurs prêtres qui hantent ses États : à savoir que lorsqu'ils prévoient quelque difficulté personnelle pour arriver à leurs fins, ils s'efforcent d'atteindre à ces fins par le moyen des prêtres, et ce, avec une astuce infinie. D'ailleurs l'intérêt qui attire ces prêtres n'est autre que de gagner insensiblement les naturels à leur doctrine, et de leur inspirer de l'aversion pour les sectateurs de toute autre loi ; bientôt ils font naître des rivalités avec les différentes sectes et occasionnent des révolutions et des guerres ; d'où il peut résulter que ces prêtres deviennent les maîtres de tout l'Empire. »

Iéyasou répondit (1) à Maurice de Nassau, le remercia des présents qu'il lui avait adressés, l'invita à envoyer des navires marchands au Japon, à y faire des constructions dans les ports où ils mouilleraient.

La cargaison du *Brack* étant de peu d'importance eu comparaison des cargaisons portugaises et espagnoles, les marchands de ces deux nations ne manquèrent pas de signaler la disproportion aux autorités japonaises. Specx, considérant qu'il est des circonstances où l'on doit supporter une perte pour

1. *Daï-Nihon-Shoghio-shi*, p. 502.

s'assurer des avantages considérables dans l'avenir, déclara qu'il était uniquement venu pour remercier des faveurs accordées précédemment et prenant avec lui ce qu'il avait de mieux dans sa cargaison, il se rendit à Sourouga, où l'ex-shogoun tenait sa cour, après avoir écrit à Adams pour s'assurer son concours. On fit aussitôt savoir à Honda Kozouké-no-souké, président du Conseil du shogoun, l'arrivée des ambassadeurs hollandais. Specx et son compagnon Segerszoom n'ayant pu être reçus par l'ex-shogoun le jour même, allèrent rendre visite et donner des présents à l'intendant-trésorier de la monnaie qui les reçut avec beaucoup de plaisir. Ils obtinrent ensuite audience du président du Conseil, auquel ils remirent également de très riches présents. Specx l'informa « qu'il voulait requérir Sa Majesté qu'il lui plût de donner des passeports aux vaisseaux hollandais afin qu'ils fussent francs et qu'en quelque lieu, en quelque port qu'ils vinssent terrir, ils y fussent bien reçus et regardés comme étant sous la protection de Sa Majesté ; qu'il lui plût également d'accorder des patentes pour les vaisseaux, tant pour celui qui les avait amenés à Hirado que pour ceux qui y viendraient ci-après; à ce qu'ils pussent décharger leurs marchandises, les faire porter dans les magasins, les faire voir aux marchands qui pourraient les demander et les vendre sans être inquiétés par aucuns gardes ou inspecteurs, en gardant néanmoins pour Sa Majesté tout ce qu'elle pourrait désirer et réservant toutes les curiosités qu'on pourrait avoir jusqu'à ce que Sa Majesté

pût faire son choix » (1). Le président du Conseil répondit que cette demande était raisonnable et qu'elle ne pouvait être refusée.

Le lendemain, Specx et Segerszoom furent reçus par le shogoun. Les présents qu'ils lui apportaient consistaient en « deux pièces de drap cramoisi, deux autres de velours noir et autant de cramoisi, en camelots, en brocard à fleur d'or, en damas, en écharpes, en bouteilles de cristal, en quelques livres de plomb, une arquebuse de huits pieds, deux cents pièces d'acier, deux carabines et autant de cornes à poudre, avec cinq dents d'éléphants (2). » L'ex-shogoun les reçut avec une grande cordialité ; il leur demanda combien les îles Moluques possédaient de soldats hollandais ; si les Hollandais avaient quelque commerce avec Bornéo ; d'où venait le meilleur camphre et quelle sorte de bois odoriférant croissait en Hollande. Il dit ensuite à Adams qu'il avait fait appeler : « Je vois bien que les Hollandais sont passés maîtres aussi bien dans les manufactures que dans la guerre. »

Quelques jours après, de retour à Edo, Specx et Segerszoom furent reçus par le shogoun Hidétada à qui ils demandèrent faveur et protection. Le 31 août, ils reçurent deux passeports pour leurs vaisseaux ; mais ne reçurent aucune autorisation pour décharger leurs navires et vendre leurs marchandises, sans être

1-2. A. Montanus. — *Ambassades mémorables de la Compagnie des Indes Orientales*, t. VII, p. 178.



inquiétés par les visites des inspecteurs. Ils ne comprirent pas la cause d'une pareille omission et résolurent de revenir à la charge pour obtenir satisfaction. Les deux passeports étaient conçus en des termes très favorables dont voici la teneur : « Nous ordonnons et commandons par ces présentes très expressément à tous et à chacun de ceux qui sont sous notre domination de n'inquiéter en aucune manière, ni donner aucun empêchement aux vaisseaux hollandais qui viendront dans nos pays du Japon, en quelque lieu ou port que ce puisse être ; mais, au contraire, de les traiter favorablement, et de les assister en tout ce qu'ils pourront requérir, défendant à tous nos sujets d'en user avec eux autrement que comme avec des amis, de quoi nous leur avons donné notre parole et promesse qui ne pourra être violée par qui que ce soit. Daté, selon le style du Japon, l'an 1611, le 25e jour du 7e mois. »

Au commencement de septembre, Specx, étant allé voir le président du Conseil, lui parla de la licence qu'il avait souhaitée et qui ne lui avait pas été remise. Kozouké-no-souké répondit que c'était-là une chose inutile, attendu qu'il avait donné des ordres pour qu'aucun Hollandais ne fût inquiété ; que, s'il en était autrement, il y avait toujours à la cour Adams, à qui ils pourraient en écrire pour se plaindre. Néanmoins, Specx ayant insisté à nouveau pour avoir une autorisation écrite, en bonne et due forme, le président du Conseil la fit signer au shogoun et la remit à Specx. Elle était ainsi conçue :

Lettres patentes sous le sceau shogounal rouge, concédées par Iéyasou à Jacob Specx en faveur de la Compagnie des marchands hollandais qui trafiquent aux Indes Orientales et à leur comptoir à Hirado.

« Tous les navires hollandais qui viennent dans Mon Empire du Japon, en quelque lieu ou port qu'ils abordent, Nous, par ces présentes, ordonnons expressément à tous et à chacun de Nos sujets de ne les inquiéter en façon quelconque, de ne leur faire aucun obstacle, mais au contraire de leur donner toutes sortes d'aide, de faveur et de secours. Chacun aura soin de conserver l'amitié mutuelle. En assurance de quoi il Nous a plu de donner Notre parole shogounale à cette nation et chacun doit prendre garde que Mes ordres et Mes engagements soient inviolablement observés. Daté, selon le style du Japon, l'an 1611, le 30e jour du 7e mois » (1).

Le 28 septembre, Specx et son compagnon s'embarquèrent à bord du *Brack* et firent voile à Patane.

Les conseillers du shogoun écrivirent en même temps au daïmio de Hirado au sujet de la conduite que devaient tenir les Hollandais : « Nous vous envoyons ces lignes en toute hâte. Les navires hollandais sont admis à trafiquer à Hirado, selon le bon plaisir du capitaine. Cependant vous devrez

1. Kaempfer. — *Histoire de l'Empire du Japon*. La Haye, 1732, p. 275.

veiller à ce que les Hollandais ne répandent point la doctrine des Pères. Quand les marchands de Kioto et de Sakaï viendront dans votre ville, vous les laisserez trafiquer comme il leur conviendra. Avec nos meilleurs respects.

« Le 23e jour du 8e mois.

Signé : DOI-OOI-NO-KAMI ; ANDO TSOUHIMA-NO-KAMI ; ITAKOURA IGA-NO-KAMI ; HONDA OZOUKÉ-NO-SOUKÉ.

« A M. Matsoura Hizen-no-kami ».

Ni les *Ambassades mémorables* ni le *Journal de Specx* ne racontent la présentation des lettres par lesquelles les ambassadeurs remercièrent Iéyasou de la liberté du commerce et de la navigation qu'il leur accordait. Il semble probable, néanmoins, qu'ils lui en présentèrent quelques-unes. Dans la lettre du 8 février 1615 par laquelle Valentin Carvalho rapporta quelques faits de Macao sur l'entrée des Hollandais au Japon, il écrivit qu' « en 1611 les Hollandais produisirent une lettre adressée à l'empereur du Japon au nom du duc Maurice et que cette lettre portait la date du 11 novembre 1610. Mais je me suis assuré, dit-il, qu'elle avait été fabriquée au Japon. Cette lettre, écrite en caractères japonais, fut montrée par un Japonais digne de foi à l'un de nos prêtres, également Japonais, lequel savait parfaitement la langue portugaise. Ce dernier la tradui-

sit par mes ordres » (1). Quel était le sujet de cette lettre ? Celle que nous trouvons dans le « *Gouaïhantsousho* » (*Traité général relativement aux pays étrangers*) par Kondo Shighézo, diffère un peu de date avec celle du Père Carvalho ; ce fut peut-être celle présentée à Iéyasou par Specx. En voici la traduction :

« Maurice de Nassau, roi de Hollande, enverra encore partout des navires de guerre appartenant à l'Etat ou des navires de commerce. Je salue S. A. Minamoto-no-Iéyasou, souverain du Japon, qui est un homme sans pareil au monde et surtout un homme de guerre remarquable, et je lui souhaite la paix dans son Empire et une vie de plus de mille ans. Je lui adresse mes remerciements écrits pour l'autorisation qu'il a bien voulu donner aux commerçants hollandais de venir dans les ports du Japon et y faire le commerce. Si mon pays était proche du Japon, les Japonais pourraient y venir et seraient bien accueillis. Malheureusement, nous ne pouvons y songer et nous devons chercher un autre moyen d'être reconnaissant pour une aussi grande faveur.

« L'an dernier, quand vous ne connaissiez pas encore la Hollande et que le capitaine Quackernaeck arriva dans un port de votre pays presque mort de faim, vous l'avez bien accueilli, n'écoutant pas les Portugais qui vous disaient que les Hollandais étaient

1. L. Pagès. — *Histoire de la religion chrétienne au Japon*, t. II, n° 40, pp. 162-163.

des voleurs et des pirates. Nous vous en remercions mille fois.

« L'an dernier, des Hollandais, pour ouvrir le commerce extérieur avec la dynastie chinoise des Ming, allèrent par trois fois en Chine, et l'une de ces fois envoyèrent leur représentant à la cour ; mais les Portugais qui avaient offert beaucoup de présents à cette cour empêchèrent les choses d'aboutir et le représentant hollandais retourna à son navire sans résultat. Les Portugais et les Castillans sont nos ennemis : ils vous persuaderont, je le crois, de ne pas autoriser les Hollandais à venir au Japon. Les Portugais et les Castillans ont trafiqué avec le Japon depuis fort longtemps, tandis que les Hollandais n'y sont arrivés que récemment ; je crois que c'est sur ce fait qu'ils s'appuieront pour dire que les Hollandais ne sont pas commerçants. Mais cela sera faux. Ces deux nations qui désiraient gouverner le monde peu à peu avaient beaucoup d'animosité contre les Hollandais parce qu'elles supposaient que ces derniers vous notifieraient leur ambition et qu'elles pourraient continuer à se conduire d'une façon aussi capricieuse qu'avant l'arrivée de nos nationaux. Je vous avoue simplement avec franchise tous les faits, et ce n'est que par reconnaissance de la bienveillance que vous avez accordée à mes sujets. Si les Portugais vous annoncent de nouveau de pareilles choses, je vous prie de n'accorder aucune confiance dans leurs paroles. Vous constaterez d'ail-

leurs vous-même la vérité de toutes les choses dont nous venons de vous parler.

« D'abord les Portugais allèrent à Bentam, Patane et autres lieux ; plus tard, les Hollandais y arrivèrent et furent bien accueillis. Les Portugais y accusèrent les Hollandais. Mais quand on reconnut la fausseté de leurs dires, ils ne purent plus y aller, tandis que les Hollandais y continuèrent leurs relations. De plus, il faut bien deviner la pensée secrète des Pères portugais et castillans qui est cachée au fond de leurs cœurs. Les Pères ont le désir de convertir peu à peu les Japonais à leur religion et, méprisant toutes les autres religions, ils provoqueront toutes sortes de querelles religieuses pour augmenter leur nombre d'adeptes.

« Vous avez dit que tout ce que les Hollandais avaient proposé serait écouté. Je vous en suis très reconnaissant et vous demande de vouloir bien nous continuer cette faveur.

« Quand les Hollandais qui viennent trafiquer dans les pays lointains vous proposeront d'aller en Corée, je vous serais très obligé de leur accorder le *Goshouïn* (permis de navigation). J'obéirai à tous vos désirs et vous m'exposerez tous vos besoins.

« Le 18 décembre 1610, 2e jour du 11e mois de la 15e année de Keïtcho.

Signé : ANDEREI KOHOROWALL ;
JACOB SPECX.

à Monsieur Honda Kozouké-no-souké. »

Kondo, dans son ouvrage, cite encore trois documents : une lettre du gouverneur de Malacca à Iéyasou, la réponse d'Iéyasou au prince de Nassau et celle de Honda au gouverneur. Bien que tous ces documents portent la date de la 17e année de Keïtcho (1612), un an plus tard que le séjour des ambassadeurs, on peut attribuer cette erreur aux copistes et admettre que les lettres furent réellement échangées entre Iéyasou et Specx en 1611. En voici les traductions :

Le gouverneur de Malacca à Iéyasou.

« Pêtrehotte, représentant du souverain du royaume de Hollande, présente cette lettre au souverain de l'Empire du Japon et lui souhaite que la paix dure à l'infini dans ses Etats.

« J'ai entendu dire aux Indes que les Hollandais qui se sont rendus dans votre pays pour y trafiquer, avaient été bien reçus et qu'on leur avait donné des terrains. Je vous en suis infiniment reconnaissant et je vous prie de continuer toujours à bien accueillir les Hollandais qui se rendront chez vous, en les recevant comme vous me recevriez moi-même. Nous vous avions promis de vous envoyer l'année dernière un navire hollandais; ce navire fut en retard; je vous ai envoyé provisoirement un petit navire pour vous présenter nos remerciements; maintenant je vous envoie le navire promis. Le retard est dû tout simplement au mauvais temps; on l'envoya au mois

de mai de la Hollande, peu de temps après le retour d'un navire du Japon. Je vous présente l'ambassadeur Anderei Kohorowall, porteur des présentes, qui est chargé de vous remercier de votre amabilité et auquel je vous prie d'accorder toute votre bienveillance.

« Comme on vous l'a déjà dit, il est absolument utile de deviner quelles sont les prétentions des Pères, parce que les Castillans sont les adversaires des Hollandais et qu'en ce moment l'Espagne et la Hollande se rencontrent par les armes au Maroc. Je vous écrirai prochainement des détails sur ce fait.

« Je viens de vous exposer toute ma pensée. Je serais heureux de pouvoir vous être agréable.

« Le 31 mars 1612, vingt-sixième jour du deuxième mois de la dix-septième année de Keïtcho.

« Signé : ANDEREI KOHORAWALL; JACOB SPECX.

à M. Honda Kozouké-no-souké. »

Réponse d'Iéyasou au Prince de Nassau.

« Minamoto-no-Iéyasou, souverain du Japon, Je réponds à Son Altesse le chef de la Hollande. J'ai reçu votre lettre et l'ai lue plusieurs fois. Je m'en réjouis ainsi que des présents que vous me faites. Si vous ne changez votre promesse et que vous envoyiez tous les ans des navires commerciaux au Japon, nous ne ferons pour ainsi dire qu'une seule famille,

bien que nous soyions séparés par une distance de plus de dix mille lieues et par de nombreux dangers de mer. Pour les autres questions, J'ai ordonné à Kozouké-no-souké Honda Masazoumi de vous écrire.

« Le dizième mois de la dix-septième année de Keïtcho. »

Réponse de Honda au gouverneur.

« Kozouké-no-souké Honda Masazoumi, sujet de l'Empire du Japon, répond à Son Altesse le maître du royaume de Hollande. J'ai présenté à mon souverain votre lettre et vos cadeaux, qu'il a bien accueillis. Il vous a répondu et pour vous remercier vous fait don de deux sabres (*katana*) l'un grand, l'autre petit.

« Comme nous vous l'avons promis, nous désirons développer les intérêts commerciaux. C'est le désir de notre souverain.

« En conséquence, vous pouvez envoyer tous les ans vos navires commerciaux et nous continuerons l'amitié : c'est mon intention bien arrêtée. Sur la demande des ambassadeurs, j'ai demandé deux privilèges garantissant la liberté et la sûreté des Hollandais à l'arrivée de leurs navires et je les leur ai remis. S'il reste quelque chose à obtenir, je le demanderai à notre maître, vous pouvez en être certain.

« Je vous suis infiniment reconnaissant d'avoir bien voulu me faire remettre des présents. Pour le détail

des affaires, j'ai parlé personnellement aux ambassadeurs.

« Le premier jour d'hiver de la 17e année de Keïtcho. »

Ainsi se termina la mission de Specx et de son collègue. Il en résulta l'établissement d'un comptoir hollandais à Hirado dont Specx devint le chef. Mais ce n'était là, néanmoins, que le début du commerce de ce pays au Japon. Les Hollandais avaient encore beaucoup à faire pour vaincre les autres nations européennes qui s'y trouvaient déjà installées et y avaient répandu leur influence.

CHAPITRE III

COMPTOIR DES ANGLAIS A HIRADO

Nous venons d'examiner l'établissement hollandais à Hirado et nous nous rappelons du nom de William Adams qui était pilote à bord d'un navire hollandais. Celui-ci écrivit fréquemment des lettres à ses compatriotes pour leur faire connaître les richesses du Japon et les décider à entamer des relations commerciales avec ce pays (1). On soutient souvent que ce fut la réception de ces lettres qui décida les Anglais à tenter d'établir eux aussi des relations avec le Japon. Déjà deux capitaines de vaisseau, Jackman et Pet écrivaient en 1580 « qu'il serait opportun de faire voile sur le Japon où se trouvaient des chrétiens, des jésuites et peut-être quelques Anglais » (2).

1. D'après le *Gouaïko-shiko (Projet d'histoire diplomatique)* publié par les soins du ministère des Affaires étrangères de Tokio, les premières relations entre le Japon et l'Angleterre commencèrent en 1564, par un navire anglais qui vint commercer à Goto, dans la province de Hizen. Ce fait cependant ne s'appuyant sur aucun document, nous ne pouvons en garantir l'authenticité.

2. Cette instruction est signée John Dee et porte la date du 15 mai 1580.

Ce fut donc vers la fin du XVIe siècle que ce nouvel esprit, né de l'entreprise des Anglais, se développa de plus en plus, et surtout après la défaite de l'Armada espagnol.

Nous croyons utile de faire connaître ici William Adams, le premier Anglais qui vint au Japon et qui rendit beaucoup de services aux shogouns et aux Européens. Une lettre de lui, datée du 22 octobre 1611 nous donne de nombreux renseignements ; en voici des extraits (1) :

« A mes amis et compatriotes.

« Je suis né dans une ville appelée Gillingham, à deux milles anglais de Rochester, et à un mille de Chattam. A l'âge de douze ans, je fus amené à Limehouse, près de Londres et confié comme apprenti au maître Nicolas Diggin ; j'ai servi comme pilote et comme maître dans les vaisseaux de Sa Majesté... En l'année 1598, je fus engagé comme pilote-chef d'une flotte de cinq navires construits par la Compagnie des Indes dont l'amiral était Jacques Maïhor... Au milieu de septembre, nous eûmes des vents du sud, nos hommes furent malades, et nous fûmes obligés d'atterrir au cap Gonsalvès. Nous continuâmes ensuite notre voyage par la côte du Brésil et arrivâmes à une île appelée Annabona où nous dûmes séjourner longtemps par suite des vents con-

1. Cette lettre se trouve dans « *Memorial of the Empire of Japan in the XVI and XVII centuries* », edited by Thomas Rundall. London, 1850 ; pp. 18-32.

traires. Nous pûmes enfin arriver au détroit de Magellan, le 6 avril 1599. Sur la côte du Pérou, en voulant lutter contre le vent, nous perdîmes presque toute notre flotte... Après un arrêt dans l'île Sainte-Marie..., nous nous dirigeâmes vers le Japon. Nous jetâmes l'ancre à une lieue environ d'un endroit appelé Boungo. Beaucoup de bateaux vinrent à nous et n'étant pas en force de leur résister, nous laissâmes monter à notre bord tous les gens qui s'y trouvaient ; ils ne nous firent d'ailleurs aucun mal : nous ne comprenions pas leur langage. Deux ou trois jours après, un Jésuite vint avec d'autres Japonais qui étaient chrétiens : ils nous servirent d'interprètes.... Le roi de Boungo nous témoigna une grande amitié. Il nous donna une maison où nous plaçâmes nos malades et nous donna également tous les rafraîchissements qui nous étaient nécessaires... La plupart des malades se rétablirent, sauf trois qui moururent tout de suite et trois autres un peu plus tard. L'empereur ayant entendu parler de nous, envoya de riches galères pour nous chercher et nous conduire à la cour.

« L'endroit était éloigné de Boungo de 80 lieues anglaises. Aussitôt que je fus en sa présence, il me demanda de quelle contrée nous étions. Je répondis à toutes ses questions. Il m'interrogea sur toutes sortes de sujets, principalement sur les questions concernant la paix et la guerre entre les différents pays. Il serait fastidieux de rappeler ici tous ces détails... Pendant quelque temps, je fus mis en pri-

son avec un de nos matelots. L'empereur m'ayant fait appeler à nouveau me demanda la raison d'un voyage si lointain. Je répondis : nous appartenons à un peuple qui cherche l'amitié des autres nations et qui cherche à étendre son commerce, en offrant ses marchandises. Il me demanda ensuite pourquoi les Espagnols et les Portugais étaient en lutte avec nous et il me sembla qu'il fut très content d'entendre les réponses que je lui fis. Puis je fus à nouveau jeté dans une autre prison. J'y restai durant trente-neuf jours, n'ayant plus aucune nouvelle ni de notre navire, ni du capitaine, ni des malades, ni de tout l'équipage. Chaque jour, je m'attendais à mourir, à être crucifié, suivant la coutume du Japon. Pendant ce long emprisonnement, les Jésuites et les Portugais indisposèrent l'Empereur contre moi, en essayant d'établir que nous étions des voleurs et des malfaiteurs... L'Empereur leur fit répondre que n'ayant commis aucun tort ni aucun dommage envers son pays, il ne pouvait nous envoyer à la mort et qu'il n'avait pas à savoir pour quelles raisons les Portugais étaient en dissentiment avec nous. Tandis que j'étais en prison, le navire reçut l'ordre de s'approcher de la ville où se trouvait l'Empereur, ce qui fut fait. Après quarante et un jours d'incarcération, je fus appelé de nouveau devant l'Empereur pour répondre à une foule de questions qu'il serait trop long de rapporter ici. Il me demanda, en terminant, si je serais désireux de retourner au navire voir mes compatriotes.

« Je répondis que j'en serais très heureux et je fus

aussitôt remis en liberté... Quand j'arrivai à bord, tous les yeux pleuraient, car on avait donné à entendre à tous que, depuis longtemps, j'étais exécuté... Nous enlevâmes tout ce qu'il y avait dans le vaisseau, les vêtements, mes instruments et mes livres, en un mot tout ce qui était bon ou mauvais. L'empereur ordonna que tout ce qui nous avait été pris nous fût restitué, mais cela ne fut pas possible parce que tout était disséminé çà et là... Il ordonna alors de nous remettre 50.000 *reis* pour nous être distribués suivant nos besoins... Au bout de trente jours, notre navire mouilla devant la ville de Sakaï, à deux lieues et demie ou trois lieues de Osaka où se trouvait alors l'empereur. L'empereur demanda que notre navire allât mouiller à la partie la plus à l'est, appelée Kouanto... Par suite des vents contraires, notre voyage fut long, de sorte que l'empereur fut rendu là longtemps avant nous. Nous arrivâmes près de la ville de Edo. Je pris toutes les dispositions nécessaires pour que notre navire fût libre et pour arriver à l'endroit où les Hollandais faisaient leur commerce : tout cela nous coûta beaucoup d'argent. Aussi, trois ou quatre de nos hommes se révoltèrent contre le capitaine et contre moi-même et il en résulta une mutinerie. Chacun voulait commander et avoir une part de l'argent donné par l'empereur... Celui-ci nous donna ensuite deux livres de riz par jour pour notre nourriture... L'empereur me demanda de lui construire un petit navire... Je lui répondis que je n'étais pas charpentier et que je ne pouvais pas. Il

me pria néanmoins d'essayer. Je lui construisis un navire de vingt tonneaux. Il vint alors le voir, le trouva très bien, et j'entrai dès lors tout à fait dans ses bonnes grâces. Il me fit des présents et enfin me gratifia de soixante-dix ducats par an et de deux livres de riz par jour. Je lui donnai ensuite des notions de géométrie et lui enseignai les mathématiques. Les Jésuites et les Portugais étaient étonnés de mes relations si amicales avec l'empereur et me prièrent de les recommander auprès de lui, de sorte que c'est grâce à moi que Sa Majesté leur accorda son amitié : je rendais le bien pour le mal.

« Le 22 octobre 1611.

« Signé : William Adams. »

Comme Adams vient de le démontrer par cette lettre, son influence fut considérable à la cour du shogoun. « L'empereur (Iéyasou), écrit Cocks en 1616, l'estime beaucoup ; il a le droit de le voir et de lui parler quand il veut » ; et dans une autre lettre, datée de 1620, il dit également : « Je ne peux que regretter la perte d'un homme tel que le capitaine William Adams qui eut l'amitié de deux empereurs du Japon, ce qui ne s'était jamais vu dans ce pays pour aucun chrétien » (1).

Arrivé au Japon en 1600, le séjour de William

1. « Notre bon ami le capitaine William Adams, qui était si longtemps avant nous au Japon, quitta ce monde le 16 mai dernier » (1620). *Dairy of Richard Cocks*, vol. II, appendix, p. 322.

Adams dans ce pays et l'accueil qui lui fut fait attirèrent certainement l'attention des Anglais et contribua à donner la première impulsion pour la création d'établissements commerciaux. Peu après, on décidait d'y établir une factorerie et des instructions dans ce sens étaient données au capitaine Saris (1) :

« 1° Trois navires sont affrétés pour faire le voyage des Indes Orientales, ce sont : le *Clove*, capitaine James Foster ; l'*Hector*, capitaine Thomas Fuller ; le *Thomas*, capitaine Richard Dawes. John Saris est nommé commandant en chef de ces navires et des hommes qu'ils comportent.

. . . .

« 21e A Bunda, on cherchera la muscade. Un voyage pourra également être effectué aux Moluques pour s'y munir de clous de girofle. Si le commerce ne donne pas de résultats à Surat, les navires prendront la mer Rouge (à moins qu'ils n'aient déjà passés par là).

« 22e Une factorerie pourra être établie à Mocha ou en quelque autre endroit de la mer Rouge. Si les navires vont à Bentam, l'*Hector* et le *Thomas* se chargeront là. Le riz acheté pourra être porté à Bunda et remplacé par des muscades.

« 23e Si l'*Hector* et le *Thomas* reviennent en Angleterre, le capitaine Saris ira au Japon avec le *Clove*, après avoir visité et donné des ordres aux

1. *The voyage of captain John Saris to Japan*, par Ern. Satow. London, 1900.

factoreries établies à Bentam ou ailleurs, et s'être adjoint un pilote habile, connaissant bien les côtes.

« 24e Arrivé au Japon, il s'orientera pour voir quel commerce peut se faire le plus facilement de celui des vêtements, du plomb, du fer ou autres de nos produits nationaux. Il prendra tout spécialement l'avis de William Adams, anglais résidant dans ce pays et, paraît-il, très en faveur auprès de l'empereur.

« 25e Si la longue expérience de William Adams vous y encourage, vous pourrez établir une factorerie au Japon qui nous permettra de trafiquer avec ce pays. »

Ce fut le 18 avril 1611 que Saris fit voile pour l'Extrême-Orient et c'est à Hirado qu'il jeta l'ancre le 11 juin 1613. Il fut cordialement reçu par Matsoura Hôïn, ex-daïmio de Hirado qui, bien que son fils eût nominativement le pouvoir, continuait cependant à commander le fief. Une factorerie fut tout de suite créée, sur les conseils de William Adams. Saris fut ensuite reçu à la cour ; des présents d'une valeur de 720 dollars furent offerts à Iéyasou ainsi qu'au shogoun Hidétada et aux plus hauts fonctionnaires d'Etat. Le 7 août il commença sa mission au Japon ; il prit avec lui dix Anglais et son interprète japonais ; Adams ainsi qu'une escorte d'un officier et trois soldats l'accompagnaient. Le voyage le long de la côte de Kiou-Siou occupa vingt jours. Il arriva enfin à Soumpou le 6 septembre et le surlendemain obtenait audience d'Iéyasou et de Honda Kozouké-no-souké, auquel

il remit le mémoire des privilèges qu'il désirait obtenir pour la Compagnie des Indes Orientales. Ce mémoire, après avoir été modifié, fut envoyé le 10 septembre à Iéyasou qui l'approuva aussitôt. Il était ainsi conçu :

« C'est la première fois que je viens au Japon. Que Sa Majesté me permette de faire librement le commerce.

« Pour ce qui concerne les marchandises à l'usage de Leurs Majestés, qu'Elles veuillent bien établir une liste de ce qu'elles désirent.

« Qu'il soit interdit de faire toute tentative pour forcer à vendre ou de commettre quelque violence en ce qui touche les cargaisons des navires anglais.

« Qu'il soit permis aux navires anglais d'entrer librement dans tous les ports du Japon quand il arrivera du mauvais temps. Que les Anglais puissent bâtir des maisons et trafiquer dans tous les ports qu'ils désirent et dans ce but qu'il leur soit accordé un coin de terre.

« Qu'il leur soit permis d'acheter directement aux marchands tous les articles qu'ils désirent acquérir au Japon.

« Que dans tout différend entre Japonais et Anglais on recherche bien les causes et que la décision soit toujours rendue avec justice.

« Que si un Anglais désire retourner chez lui, il puisse le faire quand il le voudra, et qu'avant son

départ il lui soit permis de vendre les maisons qu'il aura construites.

« Signé : capitaine JOHN SARIS. »

Iéyasou répondit (1) :

« 1° Le navire qui arrive pour la première fois d'Angleterre au Japon peut apporter en commerce toutes sortes de choses sans inconvénients. En ce qui concerne les visites futures, les navires anglais seront exempts de toutes taxes ;

« 2° En ce qui concerne les cargaisons des navires, les demandes seront faites suivant une liste conforme aux besoins du shogoun ;

« 3° Les navires anglais sont libres de visiter tous les ports du Japon. Si cela est nécessaire, pendant les temps d'orage, ils pourront entrer dans n'importe quel port ;

« 4° Le terrain que désirent les Anglais à Edo leur sera donné et ils pourront y bâtir des maisons, y résider et y faire le commerce. Ils auront la liberté de retourner dans leur pays s'ils le désirent et de disposer comme ils le voudront des maisons qu'ils auront construites ;

« 5° Si quelque Anglais meurt au Japon de maladie ou par une autre cause, il sera fait un paquet de ce qui lui appartient ;

« 6° La vente forcée de marchandises et la violence seront interdites ;

1. *Voyage of Saris*, p. 138 ; *His Pilgrims*, de Purchas, t. I. p. 376 *Memorials of Japan*, p. 153-155.

« 7° Si un Anglais commettait une offense il serait jugé par le chef anglais, selon la gravité de la faute ;

« Le 28e jour du 8e mois de la 18e année de Keïtcho. »

(Sceau shogounal).

Il faut remarquer deux grandes différences entre la demande de Saris et l'autorisation donnée par Iéyasou : 1° dans la demande, il s'agissait d'établir des factoreries dans n'importe quel port, et jusque-là on n'avait donné que le droit d'établissement à Edo ; 2° malgré la demande de l'application stricte de la juridiction japonaise au cas de conflit entre Japonais et Anglais, on reconnut seul le droit du capitaine anglais à ce sujet.

La première différence repose, paraît-il, sur la politique commerciale d'Iéyasou : voyant l'état florissant du commerce à Kiou-Siou, il désirait également ouvrir un port dans la province de Kouanto soumise directement à son pouvoir et c'est Ouraga qui lui semblait la ville la plus propre à cela. La deuxième différence s'explique par la politique d'Iéyasou qui ne voulut jamais mêler les affaires extérieures politiques avec les affaires commerciales. C'est ainsi que, bien qu'ayant exercé sa juridiction sur les conflits entre étrangers et Japonais, il déclara que le capitaine ou le chef des résidents étrangers serait obligé de régler les affaires entre eux. Nous aurons plusieurs fois à faire remarquer cette politique de séparation suivie par Iéyasou, politique que l'on ne peut soutenir jusqu'au bout, les affaires politiques et com-

merciales ayant des rapports très intimes, et nous verrons qu'il sera obligé de quitter sa politique de non-intervention sur les affaires purement politiques.

Saris termina sa mission à Edo et à Sourouga. Il quitta Soumpou le 9 octobre et mit une semaine pour se rendre à Kioto où il attendit trois jours pour le présent d'Iéyasou au roi James qui consistait en dix paravents. Après être resté deux jours et demi à Osaka; il s'embarqua dans ce port et atteignit Hirado le 6 novembre.

Le 26 du même mois, il assembla un conseil qui résolut d'établir une factorerie à Hirado dont le personnel se composerait de huit Anglais, trois Japonais interprètes et deux domestiques et Richard Cocks fut nommé capitaine.

La factorerie anglaise de Hirado ne fut pas subordonnée à son aînée de Bentam; Cocks envoya directement ses rapports officiels à la direction de l'Inde orientale de Leaden et seulement des lettres amicales à la factorerie de Bentam. En ce qui concerne la répartition des marchands, Cocks suivit très ponctuellement l'avis de Saris. Il divisa les factoreries en deux branches, une dont le siège fut à Osaka avec William Eaton pour chef et l'autre à Edo avec Richard Wickham. Une troisième branche tout d'abord formée n'eut qu'une très courte durée: Edmond Sayers, suivant les ordres de Saris, avait envoyé une belle cargaison de poivre et autres denrées à Tsoushima avec des instructions pour essayer de voir quel genre de commerce on pourrait bien entreprendre avec la

Corée. Mais, n'ayant pas obtenu de bons résultats, il s'en retourna peu après avec toutes ses marchandises. C'est ainsi qu'à la fin de 1614 il ne resta plus que les deux branches d'Osaka et de Edo qui, avec la factorerie principale de Hirado, eurent leurs agences à différents endroits où se trouvaient des marchandises et où les chefs se rendaient à l'occasion. L'agence de Nagasaki dépendait de Hirado et le dépôt de cette ville était gardé par des commerçants étrangers. La branche d'Osaka avait deux agences permanentes : l'une à Sakaï, l'autre à Kioto. Un moment, il y eut un agent spécial à Foushimi. Il y eut également deux agences dépendant de la branche de Edo : celle de Soumpou et celle de Ouraga.

Quand Iéyasou mourut, son fils Hidétada lui succéda en qualité de shogoun (1). Il était nécessaire pour les Anglais d'envoyer une députation à la Cour pour une confirmation de privilèges sous le nouveau règne. Les vaisseaux le *Thomas* et l'*Advice* arrivaient d'Angleterre juste à ce moment ; Cocks envoya ses présents et partit à la fin de juillet en compagnie d'Adams. Le récit du voyage à Edo et de l'audience du shogoun est très intéressant, mais ces Anglais n'obtinrent pas ce qu'ils cherchaient. Adams écrivit à la compagnie des Indes orientales le 15 jan-

1. Tokougawa Hidétada était shogoun depuis 1605, mais son père Iéyasou avait le vrai pouvoir sur les daïmios. En effet, ce fut lui, comme ex-shogoun, qui décida des affaires intérieures et extérieures jusqu'à sa mort.

vier 1617, faisant allusion au port de Hirado qu'ils avaient obtenu : » Ce privilège qui nous est accordé et que ni les Hollandais ni aucune autre puissance comme les Espagnols et les Portugais ou les Chinois n'a jamais reçu est une faveur que l'ancien empereur nous donne à cause de l'amitié qu'il me porte, de sorte que, le père mort, le fils doit nous continuer cette faveur. « En effet, bien que les Anglais obtinssent certains privilèges et certaines faveurs et qu'ils fussent mieux partagés que les autres nations, ils ne pouvaient plus trafiquer dans n'importe quel port (1). Les privilèges accordés aux Anglais étaient les suivants :

« 1° Les commerçants venant d'Angleterre au Japon devront faire le commerce à Hirado et ne pourront le faire dans aucune autre ville. Ils pourront cependant débarquer n'importe où, en cas de tempête. Ils seront exempts de tous les droits.

« 2° En ce qui concerne les cargaisons des bateaux, des réquisitions seront faites selon les nécessités shogounales.

« 3° Les ventes forcées ou par violence de cargaisons ne seront pas autorisées.

« 4° Si un Anglais meurt de maladie, ses effets serviront à l'envelopper ;

« 5° Si les commerçants du navire anglais commet-

1. La cause essentielle de cette décision du shogoun à limiter les Anglais à ce port se voit facilement dans la proclamation du 8 août 1616.

tent une offense, le capitaine de ce navire les punira en appliquant la loi de son pays.

« Tous ces articles doivent être observés.

« Le 20e jour du 8e mois de la 2e année de Ghenna (1616). »

La restriction du commerce anglais reposait, paraît-il, sur la politique religieuse qui était la question prédominante du Japon à cette époque et que nous avons examinée dans un autre chapitre.

En août 1617, l'*Advice* arriva de Bentam. Un autre voyage à la cour suivit immédiatement après. Un essai fut renouvelé, de la part de Cocks, pour obtenir une extension de privilèges, but principal du voyage. Le droit de faire le commerce à Nagasaki fut autorisé puis fut ensuite retiré. Une réponse fut refusée à une lettre de James Ier, parce qu'elle était adressée au shogoun défunt Iéyasou et qu'il était de mauvais augure du Japon de répondre aux lettres de personnes décédées. Finalement le pauvre Cocks était, comme il dit, forcé de prendre les privilèges qu'il pouvait ou de ne rien prendre du tout (1).

On le voit, le commerce des Anglais au Japon n'était pas très favorable depuis la mort d'Iéyasou.

1. Cependant, en dépit de cette restriction de Hirado et de Nagasaki, la position de la Compagnie de l'Inde Orientale au Japon était beaucoup meilleure que celle des Portugais, parce que la factorerie de Hirado conserva la liberté d'acheter et de vendre à qui et quand il lui plaisait et de faire le commerce de Hirado aux autres contrées de l'Asie orientale.

Ce changement de politique n'était cependant pas la seule cause de la décadence du commerce des Anglais au Japon : la principale cause fut la rivalité des Hollandais contre eux et la grande influence qu'avaient les Hollandais sur le changement de la politique shogounale.

CHAPITRE IV

CONCURRENCE ENTRE LES NATIONS EUROPÉENNES AU JAPON ET VICTOIRE DES HOLLANDAIS

Les premiers Européens qui découvrirent le Japon disparurent de bonne heure de ce pays. Nous l'avons vu, les relations entre les Portugais et les Japonais à Macao, qui avaient été rompues une première fois, furent rétablies en 1611 et continuèrent ainsi pendant quelques années. Ils avaient beaucoup d'intérêts commerciaux au Japon et espéraient les développer encore davantage.

« Les marchands, par rapport à leur négoce et les prêtres par rapport à la propagation de l'Evangile, comme dit Kaempfer (1), avaient un succès égal. Les marchands épousaient les filles des plus riches habitants et se défaisaient de leurs marchandises avec un grand profit. L'or du pays était changé avec des raretés d'Europe et des Indes, des remèdes, des étoffes et autres choses de cette nature. Plus de trois cents tonnes de ce précieux métal furent emportées cha-

1. Kaempfer. — *Histoire de l'empire du Japon*, t. II, p. 168.

que année, car dans ce temps- là ils avaient la liberté de porter leurs marchandises et de faire sortir celles du Japon, de quelque espèce qu'elles fussent, et la quantité qu'ils en voulaient. Au temps de leur prospérité naissante, ils portaient leurs marchandises dans de grands navires, mais sur le déclin de leur commerce, ils allèrent au Japon avec des galiottes seulement, comme ils les appellent, ou de petits vaisseaux. Ils abordèrent primitivement aux havres de Boungo et de Hirado, ils vinrent ensuite au seul port de Nagasaki. Le gain qu'ils faisaient sur les marchandises d'Europe était de cent pour cent et ils ne gagnaient pas peu sur celles qu'ils tiraient du Japon. On croit que si les Portugais avaient joui de ce commerce seulement vingt ans de plus sur le même pied qu'ils en jouirent pendant quelque temps, ils auraient transporté de si grandes richesses de ce nouvel Ophir à Macao qu'il y aurait eu dans cette ville une aussi grande affluence d'or et d'argent que celle que les écrivains sacrés disent que l'on voyait à Jérusalem au temps de Salomon. Il n'est pas nécessaire que nous entrions dans les particularités de leur commerce ; il nous suffit de dire que les dernières années qu'ils allèrent au Japon, dans le temps du plus grand déclin de leur commerce, savoir en l'année 1536, ils transportèrent de Nagasaki à Macao 2.350 caisses d'argent ou 2.350.000 *thails*, outre 287 Portugais qui étaient à bord de quatre vaisseaux avec leurs familles et leur parentage. En 1637, ils y portèrent des marchandises et

en tirèrent de l'argent à concurrence de la valeur de 2.142.365 *thails* 4, 1, dans six vaisseaux, et en 1638 jusqu'à la valeur de 1.259.023 *thails* 7, 3, seulement avec deux galiottes et peu d'années auparavant ils avaient tiré du Japon, dans un de leurs petits navires, plus de cent tonnes d'or. »

Si les Portugais n'avaient pas mélangé la question religieuse avec celle du commerce, le gouvernement japonais de cette époque n'aurait pas osé leur défendre de faire le trafic. Malheureusement, si les Pères étaient les introducteurs des commerçants, les marchands seraient devenus les tuteurs des religieux. Le gouvernement portugais et le gouverneur de Goa essayèrent de faire avancer les relations commerciales ainsi que la religion de Jésus-Christ. C'est pourquoi le gouvernement japonais, prohibant la propagation du christianisme, était également obligé de prohiber les communications avec les Portugais. Il en était de même des Espagnols. Et nous ne comprenons pas pourquoi, comme le faisaient les Hollandais, ces nations ne pouvaient pas s'occuper de commerce sans s'occuper de religion.

Une cause également importante de la défaite des Portugais et des Espagnols fut la concurrence qu'ils trouvèrent chez les Hollandais. Vers l'an 1611, ces nations qui étaient adversaires au point de vue politique et religieux, combattaient en Europe, aux Indes, et cherchèrent au Japon à se chasser l'une l'autre. Le gouvernement shogounal, déjà très mécontent de la conduite des Pères, accueillit très facile-

ment les Hollandais, et quand les nations catholiques essayèrent de résister, elles augmentèrent la haine du gouvernement. « Outre l'intérêt de la religion, dit dom Jean Cevicos en réponse à une lettre de Sotelo, il y en a encore un autre qui nous oblige à ménager l'esprit de l'empereur du Japon, c'est de le porter à renvoyer les Hollandais dont l'établissement dans cette île a déjà fait et fera sans doute dans la suite tout le tort au commerce des Philippines, des Moluques, de toutes les Indes Orientales et à la chrétienté même au Japon. C'est pour cela que le gouverneur des Philippines, à ce que j'ai appris, envoya il y a trois ou quatre ans, par ordre de Sa Majesté, une ambassade solennelle à l'empereur du Japon avec de magnifiques présents ; mais ce prince ne voulut ni voir les ambassadeurs ni écouter leurs propositions » (1). Aussi en 1616, peu après la mort d'Iéyasou, on limita aux seuls ports de Nagasaki et de Hirado le droit de recevoir et de laisser trafiquer les navires espagnols, portugais et anglais qui, tous, étaient de nations catholiques, et on renouvela cet édit en 1618.

On trouve de nombreux exemples de querelles entre Espagnols et Portugais d'une part et les Hollandais d'autre part. En 1617, le capitaine du navire portugais, Lopo Sarmiento de Carvalho, s'était rendu à la cour de Kioto pour saluer le shogoun. Sa visite avait pour objet de demander pour les Por-

1. Charlevoix. — *Histoire du Japon*, t. II, *in fine*.



tugais de Nagasaki la concession d'un terrain assez vaste pour y bâtir des maisons de douane : on espérait y abriter les missionnaires sous l'apparence d'employés séculiers. Les Portugais et les autres chrétiens de Nagasaki avaient fait en commun les frais des présents destinés au souverain. Carvalho fut traité convenablement ; mais l'affaire de la douane ne put aboutir, en raison de l'opposition de Hendrick Brouwer, chef du commerce hollandais : la situation des religieux se trouva donc de plus en plus précaire.

En 1621, le sénat de Macao présenta une lettre à Doï Ooï-no-kami, conseiller shogounal, par laquelle il était demandé d'empêcher la conduite illégale des Hollandais qui avaient fait flotter treize navires corsaires près de Hirado et avaient essayé d'empêcher le commerce portugais vers le Japon (1). A ce moment, ces deux nations étaient non seulement adversaires commerciaux et politiques, mais on peut même dire que les Hollandais étaient la cause indirecte de la décadence de l'influence de ces nations catholiques au Japon.

En octobre 1623, deux ambassadeurs espagnols, dom Fernando de Ayala et dom Antonio de Arce, envoyés par le gouverneur de Manille au nom du roi d'Espagne Philippe IV et porteurs de présents

1. Doï répondit à cette demande que le gouvernement japonais surveillerait les affaires qui auraient lieu sur mer près du Japon (V. dans *Les japonais au monde*, par Watanabé, p. 180 et dans *Histoire pendant quinze générations des Tokougawa*, par M. Naïto, t. II, p. 199.

magnifiques, étaient venus à Mouro, port du Harina. Le rapport de leur arrivée fut envoyé à la cour et les ambassadeurs se rendirent à Nagasaki dans le mois de février. N'y trouvant point la réponse shogounale, il se dirigèrent vers la cour. Haségawa Gonrokou, gouverneur de Nagasaki, qu'ils rencontrèrent en chemin, leur fit prévoir un insuccès complet, si leur ambassade était relative à la religion chrétienne. Ils lui répondirent qu'ils venaient seulement pour établir une convention entre les deux empires, dans l'intérêt du commerce, et pour notifier au shogoun l'avènement au trône des Espagnes de Sa Majesté Philippe IV.

Afin de prévenir toute objection défavorable, le gouverneur des Philippines avait défendu par un édit, sous les peines les plus sévères (la même loi s'étendait à Macao), qu'aucun capitaine se rendant au Japon ne conduisît des religieux en sa compagnie. L'archevêque de Manille, appréciant les raisons du gouverneur, s'était joint à lui pour interdire le passage. Néanmoins on a vu que le zèle des religieux et la sagesse de l'archevêque, après un mûr examen de la part de ce prélat, avaient prévalu sur cette politique plus humaine que religieuse.

La réponse de la cour fut défavorable. L'empereur déclara que l'ambassade n'était point sérieuse, mais qu'elle était une industrie des missionnaires de Luçon, et, qu'en aucun cas, il ne recevrait les ambassadeurs d'un empire où l'on professait une loi fausse et pernicieuse qu'il avait dû prohiber, et dont il

avait exilé les missionnaires. Il ajoutait qu'une première fois il avait accueilli les Espagnols, venant alors sous apparence de commerce ; mais qu'au lieu de procurer aucun avantage à son empire, ils l'avaient souillé de leur religion diabolique.

Les ambassadeurs, éconduits de la sorte, reprirent le chemin de Nagasaki, traités en suspects et éprouvés par mille humiliations. Au port même, ils furent surveillés la nuit et le jour, et obligés bientôt de repartir pour Manille.

L'état des choses n'avait pas changé jusqu'à la révolte d'Amakousa ; enfin par les édits d'Iémitsou, surtout par celui de 1637, l'arrivée des nations catholiques fut rigoureusement prohibée. Quoique immédiatement après ces ordres sévères du shogoun, les gouverneurs eussent l'œil à les faire exécuter à la rigueur et sans délai, les directeurs du commerce des Portugais vinrent à bout avec beaucoup de peine de se maintenir encore dans le pays pendant deux ans, abusés de l'espérance qu'ils avaient de pouvoir obtenir la permission de demeurer dans l'île de Déshima et d'y continuer le commerce qu'il leur était aussi fâcheux d'abandonner que leur propre vie. Les Portugais se trouvèrent à la fin fort trompés ; le shogoun voulut s'en défaire entièrement et sur l'assurance qui lui fut donnée par la Compagnie hollandaise des Indes Orientales, qu'elle aurait soin à l'avenir de fournir au pays toutes les marchandises que les Portugais y apportaient auparavant, le shogoun les déclara, eux les Castillans et tout ce qui

leur appartenait, ennemis de l'empire, leur défendant très rigoureusement à l'avenir d'apporter au Japon les marchandises de leur pays, telles que les draps, le cuir, la laine, les étoffes et en général tout ce qui venait de leur cru et de leurs manufactures, à la réserve des vins d'Espagne pour l'usage particulier de la cour. Ce fut de cette manière que les Portugais perdirent leur commerce lucratif avec le Japon et furent entièrement chassés du pays avant la fin de l'année 1639.

Le dernier effort des Portugais pour rétablir les relations avec le Japon en 1641 n'eut aucun résultat. Nous allons donc terminer cette histoire des relations commerciales entre les nations catholiques et le Japon par quelques détails sur cette entreprise des Portugais au Japon.

Le shogoun avait fait notifier l'édit de 1639 aux deux vaisseaux portugais de la dite année. Le Sénat de Macao voulut tenter un suprême effort et chargea des ambassadeurs d'aller exposer à la cour de Edo que la cité portugaise n'avait pas participé à l'insurrection qui avait éclaté à Arima et qu'aucun religieux venu de Macao n'avait pénétré dans l'empire depuis plusieurs années. Quatre personnages éminents acceptèrent le périlleux mandat. Ils arrivèrent le 6 juillet 1640 en vue de l'île des Martyrs, au-devant de Nagasaki. Dans leur mémorial en forme de supplique, les ambassadeurs réclamaient le rétablissement du commerce, alléguant de nombreux motifs dans l'intérêt de leur ville et dans celui de l'em-



pereur lui-même. Comme réponse, deux membres du Conseil suprême arrivèrent à Nagasaki avec un nombre de bourreaux égal à celui des européens. Les deux hauts commissaires citèrent devant eux les ambassadeurs et leur demandèrent comment ils avaient osé pénétrer dans l'empire et violer l'édit shogounal. Ils répondirent que l'édit concernait le commerce et alléguèrent le droit national et le droit des nations. Un interprète fut chargé de lire la sentence. Elle était ainsi conçue (1) :

Sentence de l'empereur contre les ambassadeurs et leurs compagnons.

« Les crimes commis par ces hommes, durant un grand nombre d'années, en promulguant la loi chrétienne, contrairement aux décrets de l'empereur, sont très nombreux et infiniment graves : l'année précédente, le même empereur a défendu sous les peines les plus sévères que nul ne fît voile de Macao vers le Japon, et il a décrété, pour le cas où, malgré cette loi, quelque navire enfreindrait la défense, que ce navire serait livré aux flammes, et tous les matelots et passagers sans exception seraient mis à mort. Tous les points ont été prévus, rédigés par articles, et promulgués en due forme.

1. Léon Pagès. — *Histoire de la religion chrétienne au Japon depuis 1598 jusqu'à 1651*. Paris, 1900-1901, p. 855-856

Et néanmoins, en venant sur ce navire, ces hommes ont enfreint misérablement le décret, et par là même ont prévariqué gravement. De plus, bien qu'ils affirment en paroles que désormais ils n'enverront plus aucun docteur de la religion chrétienne, il est certain que les lettres de Macao n'en expriment point la promesse. Et, attendu que l'empereur a défendu rigoureusement cette navigation, en raison exclusivement de la religion chrétienne, et que dans les missives de la cité portugaise la mention susdite n'est point faite, il est avéré que toute l'ambassade n'est qu'un pur mensonge. En conséquence, toutes les personnes venues sur ce navire ont mérité le dernier supplice, et il ne doit même pas survivre un messager de la catastrophe. Il est décrété que le bâtiment sera consumé par les flammes, et que les chefs de l'ambassade avec toute leur suite seront livrés à la mort, afin que la renommée de cet exemple parvienne jusqu'à Macao et dans la patrie d'Europe, et que tout l'univers apprenne à vénérer la majesté de l'empereur. Nous entendons néanmoins que les plus vils de l'équipage soient épargnés et renvoyés à Macao. Que si, par hasard ou par un accident de mer, il aborde au Japon un de leurs navires, les Portugais sauront que n'importe en quel port ils seront descendus, tous jusqu'au dernier seront mis à mort. — Donné le troisième jour de la sixième lune de la dix-septième année Kouan-eï (25 juillet 1640). »

« Les gouverneurs du domaine impérial.

Signé : « KAMON-NO-KAMI, VOVOÏ-NO-KAMI, SANOUKI-NO-KAMI, CANGA-NO-KAMI, IZOU-NO-KAMI, TSOUSHIMA-NO-KAMI. »

Le lendemain les épées des bourreaux firent leur office en abattant les têtes de soixante et un chrétiens (1).

Nous avons ainsi terminé l'histoire de la défaite des nations catholiques et, en même temps, l'histoire de la victoire des Hollandais qui venaient jeter l'ancre au Japon en 1600.

Quelques années après, les Anglais vinrent à leur tour s'établir au Japon et montrèrent une grande énergie dans le développement de leurs intérêts commerciaux. Nous avons déjà parlé au début de cette histoire des Anglais au Japon et nous savons que leurs privilèges furent diminués par une nouvelle autorisation de Hidétada, après la mort de son père. Ils n'avaient le droit de mouiller, en effet, que dans les seuls ports de Nagasaki et de Hirado, mais pouvaient néanmoins continuer leur commerce et retirer de cette façon de beaux intérêts pécuniaires. C'est pourquoi quand fut décidée la fermeture du comptoir anglais à Hirado, en 1623, la politique du gouvernement shogounal n'exerça pas une très grande influence envers les Anglais et les autres nations qui purent continuer leur commerce avec le

1. Les quatre ambassadeurs étaient Luiz Paez Pacheco, Rodrigo Sanchez de Paredes, Gonsalo Monteiro de Carvalho et Simon Vaz de Paîva.

Japon, sans certaines restrictions. Mais il faut surtout constater, qu'après la dissolution de la factorerie de Hirado, la Compagnie anglaise des Indes Orientales fut « contrainte d'abandonner ses places commerçantes importantes dans l'Extrême-Orient et de céder le pas à sa puissante rivale hollandaise » (1). Les relations anglaises et hollandaises ne furent pas, d'ailleurs, au début, très mauvaises.

Parmi les événements de l'année 1615, nous citerons une querelle entre les Espagnols et les Portugais qui survint à Nagasaki, à la suite de l'emprisonnement de deux de leurs nationaux qui servaient les Anglais. Les Hollandais et les Anglais furent attaqués et attaquèrent à leur tour les deux nations rivales; finalement la capture d'une jonque portugaise par les Hollandais et la condamnation de ceux-ci grâce à l'influence d'Adams à la Cour donna une certaine satisfaction à Hirado (2). Les relations anglo-hollandaises devinrent ensuite de plus en plus mauvaises.

Les actes fréquents de piraterie des Hollandais envers les Chinois avaient été divulgués par Cocks qui les accusa également de cruauté envers les prisonniers. De plus, ces crimes furent aggravés par ce

1. D. Ludwig Riess. — *History of the English factory at Hirado* (1613-1622) dans : *Transactions of the Asiatic Society*, t. XXVI, p. 112.

2. *Dairy of Richard Cocks*, édited by Edward Maunde Thompson. London, 1883, t. I, XXII, p. 276.

fait qu'ils étaient commis avec un certain cynisme, attendu qu'ils se faisaient passer pour des Anglais. Au mois d'août 1618, leurs actes de piraterie qui jusqu'ici n'avaient été dirigés que contre les navires chinois, espagnols ou portugais, s'étendirent également aux navires anglais. Les Hollandais même allèrent jusqu'à prétendre que seuls ils avaient le monopole du commerce dans tout l'Extrême-Orient. Il en résulta entre Anglais et Hollandais de violentes brutalités. Cocks envoya aussitôt un courrier pour prévenir Adams qui se trouvait à Edo à accompagner une ambassade hollandaise à la Cour. Specx, sur ces entrefaites, alla visiter la factorerie anglaise et exprima son regret pour ce qui s'était produit. Mais Cocks s'entêta dans son idée de vouloir que les Hollandais fussent châtiés et se sépara, dans cette occasion, d'Adams qui voulait que les choses en restassent là, attendu que les actes de piraterie s'étaient principalement passés dans l'Archipel malais. C'est à cet avis que se rangea aussi le shogoun.

En 1619, les résidents anglais furent assaillis et maltraités dans les rues de Hirado par les Hollandais et les Japonais réunis. On offrit 50 *rials* à celui qui rapporterait la tête de Cocks. Il y eut des émeutes. Des soldats japonais durent être envoyés pour protéger la factorerie anglaise. Le daïmio de Hirado se fit finalement délivrer l'engagement signé de Specx et de Cocks qu'il n'y aurait plus d'émeute dans les rues. Ce sont les lettres de Cocks qui nous appren-

nent tous ces détails et qui nous montrent en même temps la situation exacte des Anglais à Hirado pendant les années 1618 et 1619 (1). Un traité fut enfin signé entre l'Angleterre d'une part et la Compagnie hollandaise des Indes Orientales (2). Aux termes de ce traité, l'Angleterre et la Hollande étaient partenaires dans les Moluques et chacune de ces puissances avait le droit d'envoyer dans les Indes-Orientales douze navires qui devaient former une « flotte de défense ». Les premières nouvelles de cette paix entre les deux nations arrivèrent à Hirado en juillet 1620. Specx et Cocks expliquèrent leur nouvelle politique dans une longue lettre adressée au shogoun et datée de Hirado le 20 août. Cette alliance eut pour résultat de maintenir à Hirado la factorerie anglaise qui devait être transférée à Nagasaki. Une flotte combinée de navires anglais et hollandais fut équipée dans le but d'aller chasser l'ennemi commun et de faire le commerce des Philippines aux comptoirs anglais et hollandais. En 1621, les Anglais, dans la perspective de voir fleurir leur commerce, firent construire un nouvel établissement à Hirado et entreprirent d'autres grands travaux. Mais de nouvelles dissensions surgirent bientôt et amenèrent la rupture définitive. Les Anglais ne se trou-

1. La lettre citée dans Purchas 1-411 est datée, par suite d'une erreur typographique, de 1610 au lieu de 1620.

2. Ce traité fut signé le 2 juillet 1619 à Londres et ratifié à Westminster le 16 du même mois, pour l'Angleterre ; le 16 août, pour la Compagnie hollandaise.

vaient à avoir, en effet, que cinq vaisseaux dans la flotte de défense. Les Hollandais qui, avec quinze gros navires, entreprirent une expédition contre Macao et se firent battre par les flottes réunies des Portugais et des Chinois ne purent attendre aucun secours du côté des Anglais. Aussi, le 2 août 1622, le Conseil de défense qui se réunit à Hirado prononça-t-il la dissolution de cette sorte d'alliance et décida-t-il que désormais les deux nations suivraient chacune leurs destinées (1). La factorerie de Hirado continua quelque temps encore, puis écrasée de jour en jour davantage par les Hollandais, elle cessa complètement d'exister le 24 décembre 1623. Les Anglais firent voile pour Batavia.

Les Hollandais restèrent donc seuls au Japon. Il est intéressant de voir quels moyens ils employèrent pour gagner la faveur du gouvernement shogounal. Ce fut surtout grâce à leur politique anti-catholique et à leur obéissance aux ordres du shogoun. Ils savaient, en effet, très bien que sous un gouvernement despotique il faut se faire petit et se montrer dociles. La politique hollandaise se manifesta principalement au moment de la révolte d'Amakousa et dans les relations commerciales avec la petite ville de Déshima.

« Environ quarante mille chrétiens, réduits à prendre un parti désespéré, dit Kaempfer (2), par

1. *Calendar of state papers, colonial series, East Indies, China and Japan*. London 1878, t. III, nº 70.
2. Kaempfer. — *Histoire de l'Empire du Japon*, t. II, p. 184.

les cruautés inouïes et les supplices que plusieurs milliers de leurs frères avaient déjà soufferts et dont ils avaient échappé avec peine, se soulevèrent et se retirèrent dans une vieille forteresse au voisinage de Shimabara, avec une ferme résolution de défendre leur vie jusqu'à l'extrémité. Sur cela, les Hollandais, en qualité d'amis et d'alliés du shogoun, furent priés d'assister les Japonais au siège de cette place et à la destruction entière des chrétiens qui étaient assiégés. Kockebecker, alors directeur de la nation et du commerce à Hirado, ayant reçu sur cela les ordres du shogoun, alla sans délai à bord du seul vaisseau hollandais qui était à l'ancre dans le havre de Hirado (tous les autres vaisseaux avaient mis à la voile le jour précédent, apparemment sur le soupçon qu'on exigerait d'eux le même service de la part de la cour). Dans quinze jours de temps, il fit tirer contre la ville quatre cent vingt-six coups de canon, tant du vaisseau qu'il montait que d'une batterie qu'on avait élevée sur le rivage, garnie de canons des Hollandais. Cette condescendance de leur part et leur conduite durant le siège satisfit entièrement la cour ; et, quoique les assiégés ne parussent pas portés pour cela à se rendre, les canonnades qu'ils avaient essuyées avaient fort diminué leur nombre et ruiné leurs forces. Kockebecker eut enfin la permission de partir avec son vaisseau, après qu'on l'eut obligé de céder six canons pour l'usage des Japonais, outre ceux qui étaient déjà sur le rivage, sans qu'on eût égard que le navire se trou-

vait ainsi sans défense pour un voyage aussi dangereux que l'était alors celui du Japon à Batavia. L'empressement plein de soumission des Hollandais pour l'exécution des ordres du shogoun à l'égard de la destruction totale du christianisme dans les Etats leur assura, il est vrai, leur établissement dans le pays et la permission d'y faire le commerce, malgré les desseins de la cour d'en exclure tous les étrangers sans exception. »

Le 27 décembre 1637, les habitants d'Arima se révoltèrent, à la suite de la dureté qu'exerçaient sur eux leurs supérieurs. La plupart étaient des paysans qui attirèrent à leur secours les catholiques de ces contrées, ainsi qu'une foule de gentilshommes et de bourgeois mécontents. Ils se fortifièrent dans un vieux château en ruines situé sur le golfe d'Arima, au nombre de plus de dix mille. Le 8 janvier 1638, ils se divisèrent en trois corps et firent tomber dans une embuscade une partie de la garnison d'un château voisin. « Leur cri de guerre était : *Saint-Jacques* ; ils portaient des habits de toile, avec une croix et avaient la tête rasée. Les mécontents d'Amakousa, leurs voisins, se joignirent à eux, et prirent d'assaut un nouveau château tout en perdant trois cents hommes des leurs. Les seigneurs d'Arima et d'Amakousa reçurent l'ordre (bien qu'ils ne possédassent point les forces nécessaires) d'exterminer tous les rebelles. Les armées des seigneurs voisins devaient se tenir prêtes pour leur venir en aide s'il en était besoin. Les révoltés prirent un fort d'assaut et y tuè-

rent six cents hommes. Un vaisseau hollandais arriva, mit du canon à terre et on tira sur leurs retranchements. On leur tua cinq mille sept cent douze hommes. Ils firent ensuite une sortie et après un combat opiniâtre donné le 16 et le 17 avril, ils furent tous vaincus et tués » (1).

Après la révolte d'Amakousa et l'exclusion des autres Européens du Japon, les Hollandais demeurèrent donc seuls à continuer le commerce dans ce pays. Leur comptoir, primitivement installé à Hirado, fut transféré à Déshima en 1641. A cette époque, en effet, le shogoun parut subitement mécontent des bâtiments qu'ils possédaient à Hirado. Sans en parler à qui que ce fût, il envoya un commissaire pour inspecter leurs vaisseaux d'abord, leur comptoir ensuite. « Il n'y eut ni coin, ni recoin dans la maison, depuis la cave jusqu'aux greniers, où il n'allât, et comme les magasins étaient remplis de marchandises, il fallut les étaler toutes à ses yeux (2) ». Son dessein était de voir s'il ne se trouverait point d'ornements d'église ou autre chose servant au culte de la religion chrétienne. Rien de suspect ne fut découvert. Néanmoins le commissaire fit savoir au directeur hollandais que le shogoun avait décidé que l'établissement fût détruit immédiatement. Le direc-

1. Baron Onno-Swier de Haren. — *Recherches historiques sur l'état de la religion chrétienne au Japon relativement à la nation hollandaise*, traduit du hollandais. Londres, Paris, 1778, p. 35.

2. Charlevoix. — *Histoire du Japon*, p. 347.

teur répondit que lui et tous ses gens étaient parfaitement disposés à obéir et à se soumettre avec une entière résignation à tout ce qui leur serait prescrit de la part du shogoun et qu'il suivrait la ligne de conduite qu'on lui indiquait. Quand tout fut démoli, on signifia aux Hollandais un ordre absolu de sortir de Hirado et de se transporter dans l'île de Déshima où quelques années auparavant ils avaient vu avec une maligne joie renfermer les Portugais. « Déshima, dit Kaempfer, n'est pas loin de Nagasaki, il a été élevé par art dans la mer qui est, aux environs, pleine de rochers et de sable et a peu de fond. On compte ordinairement que la surface de l'île est égale à celle d'un stade ayant 600 pieds de longueur et 240 de largeur » (1).

Quand la compagnie hollandaise vint s'établir dans cette île, les directeurs reçurent les ordres suivants, signés des cinq principaux conseillers shogounaux :

« Vous ne permettrez à aucun Japonais ni à aucun vaisseau de la même nation de faire voile pour d'autres pays.

« Vous mettrez à mort tous ceux que vous aurez surpris dans ce dessein, en arrêtant le vaisseau, les marchandises et les matelots.

« Punissez corporellement tout Japonais qui viendra des pays étrangers pour s'en retourner dans le sien.

1. Kaempfer, *op. cit.*, t. II, p. 187.

« Tenez la main pour empêcher les progrès de la religion chrétienne par les prêtres.

« Tout homme qui se saisira d'un prêtre aura cent pièces d'argent et on récompensera celui qui révèlera quelque chose de ce qui leur aura entendu dire.

« En cas qu'il y ait quelques navires qui contrevienne à ces ordres, faites-les arrêter incontinent par les soldats.

« Que les marchandises ne soient pas vendues à un seul homme, mais à plusieurs.

« Il ne sera pas permis à un noble ni à un soldat d'acheter quelque chose d'un étranger; ils l'auront de la deuxième main et ils n'achèteront rien que des marchands japonais.

« On sera obligé de nous donner connaissance de la charge des navires étrangers avant que de produire au jour les marchandises.

« On écrira aux cinq villes capitales le prix qu'on aura mis sur la soie vendue.

« Les marchands seront tenus de payer dans l'espace de vingt jours ce qu'ils auront acheté.

« Les vaisseaux qui viendront de terres fort éloignées en pourront partir le vingtième jour du neuvième mois.

« Tous les marchands des cinq villes impériales seront obligés de se trouver à Nagasaki le cinquième jour du septième mois, autrement ils n'auront point de part à la soie.

« La soie qu'on portera à Hirado sera vendue le même prix qu'on l'aura laissée à Nagasaki » (1).

A cette époque les Hollandais faisaient au Japon plus de 500.000 livres sterling d'affaires. Ce fut l'âge d'or de leur commerce dans ce pays, l'époque où il leur était permis de se défaire de leurs marchandises en vendant au plus offrant, suivant le privilège que leur avait accordé, en 1611, le shogoun Iéyasou, et que leur avait renouvelé son fils Hidétada, en 1617. Avec le brusque changement qui se produisit, leur commerce diminua beaucoup, mais ils envoyèrent cependant encore chaque année six ou sept navires de marchandises dont ils se défirent d'une manière fort avantageuse. En 1641, le gouvernement des Indes s'étant ému des souffrances de la factorerie, songea à renoncer au Japon. Il délégua un ambassadeur auprès du shogoun pour lui exposer les griefs de la Compagnie. Le shogoun ne le reçut pas, mais lui fit savoir par les conseillers d'Etat qu'il se souciait peu que les étrangers vinssent ou ne vinssent pas faire leur commerce dans ce pays, et que c'était uniquement en considération du privilège octroyé par l'ancien shogoun qu'il était permis aux Hollandais d'y continuer leurs opérations, à condition d'évacuer Hirado et de s'établir dans le port de Nagasaki. L'îlot artificiel de Déshima, véritable prison installée pour les Portugais quelques années aupa-

1. A.Montanus.— *Ambassades mémorables de la Compagnie des Indes Orientales*, t. I, p. 50.

ravant, reçut en conséquence les derniers Européens tolérés dans le Japon jusqu'au moment où eut lieu l'ouverture générale du pays aux étrangers.

CONCLUSION

Les communications entre le Japon et l'Europe, commencées par les Portugais en 1541 ou 1542, firent de grands progrès pendant quelques années. Depuis l'arrivée de François Xavier, en 1549, l'œuvre des missionnaires fut remarquable ; ceux-ci s'adonnèrent en effet avec beaucoup plus d'énergie que les aventuriers portugais à entretenir ces communications.

Au moment où les Jésuites arrivèrent au Japon, tout l'empire était divisé par les guerres civiles : les seigneurs ne songeaient qu'à étendre leurs domaines et les chevaliers à en gagner un par leur valeur. Le peuple et les paysans souffraient, écrasés qu'ils étaient par des contributions très lourdes, et ne demandaient qu'un moyen pour sortir de leur misère. Les seigneurs et les chevaliers, qui ne rêvaient qu'aux victoires des champs de batailles, avaient besoin d'une croyance pour les soutenir et le peuple en avait également besoin d'une pour l'aider à mener sa triste vie. Ce fut, à cette époque, une des principales causes du développement du bouddhisme et surtout du christianisme, les Pères Jésuites étant plus instruits que les bonzes. Néanmoins, la principale cause nous semble résulter de l'appui des sei-

gneurs territoriaux envers les religieux : les uns agirent par simple superstition, les autres pour faire développer les relations commerciales avec les Portugais.

Mais ce qui contribua par-dessus tout au développement commercial fut la politique anti-bouddhique de Nobounaga. Les moines bouddhiques possédaient à cette époque leur fief, comme en Occident : leur chef était en réalité un véritable seigneur féodal entouré d'une garde armée. Comme les seigneurs et les chevaliers se disputaient les uns contre les autres, les bonzes fomentaient très souvent des insurrections dans le but d'augmenter leur fief et les partisans de leurs sectes. A l'époque de Nobounaga, l'insurrection d'Ikkoshiou fut des plus meurtrières de la part des bonzes ; c'est pourquoi ce personnage, qui devenait le maître des Etats féodaux, trouvant que les bonzes devenaient un obstacle à sa politique, se retourna du côté des Pères Jésuites et encouragea leur prédication du christianisme.

Nobounaga avait réussi en partie, puisque le christianisme avait fait de grands progrès en peu de temps ; mais les religieux qui avaient de plus en plus augmenté leur influence devinrent encore plus odieux que les bonzes à Nobounaga, qui, dans ses dernières années, résolut de les combattre. « La célèbre ambassade de trois princes chrétiens japonais au pape Grégoire XIII est peut-être l'hommage le plus flatteur que le Saint-Siège ait jamais reçu. Tout ce grand pays, où il faut aujourd'hui abjurer l'Evangile et où les seuls Hollandais sont reçus à

condition de n'y faire aucun acte de religion, a été sur le point d'être un royaume chrétien et peut-être un royaume portugais. Nos prêtres y étaient honorés plus que parmi nous ; aujourd'hui leur tête y est à prix et ce prix même est considérable. » Comme l'écrivait Voltaire, dans les dernières années de Nobounaga le christianisme faisait de trop grands progrès et se développait avec trop de rapidité.

Pour arriver à cet état de prospérité, les Pères auraient dû recevoir non seulement la protection d'un dictateur central, mais encore celle des seigneurs territoriaux ; les missionnaires et les chrétiens indigènes étaient trop ardents à faire développer leur religion et ne pouvaient songer à la haine de la nation qui de jour en jour augmentait contre eux. De plus, les Pères venaient d'intervenir dans la question sociale et politique des affaires intérieures, et naturellement employaient tous les moyens pour diminuer l'influence du bouddhisme et des bonzes. C'est dans ces raisons qu'il faut trouver à la fois les causes du développement et de la décadence du christianisme.

Les seigneurs convertis poussaient leur zèle jusqu'à la superstition ; ils allaient jusqu'à faire démolir les temples shintoïstes et bouddhiques et à oublier la cérémonie du culte des ancêtres. Les Pères étaient heureux de cette conduite, mais les vassaux manifestaient leur mécontentement. Pendant la féodalité, le culte des ancêtres servait à soutenir la dignité d'une famille ou d'une maison seigneuriale féodale ;

une révolution religieuse à cette époque, c'était donc la destruction totale de l'ordre social et féodal. C'est pourquoi cette question parut très grave aux yeux des hommes de ce temps, et que Nobounaga commença à combattre le christianisme et Hidéyoshi à l'interdire au Japon.

La conversion d'un seigneur devenait toute une question politique, parce que ce nouveau converti abandonnait tout d'un coup les rites de famille et s'efforçait avec les Pères de faire le plus de prosélytes possible dans sa nouvelle religion. Indépendamment de cela, les missionnaires intervenaient directement dans les questions politiques : « Deux vaisseaux portugais n'ayant pas voulu entrer dans Hirado que par mon ordre, dit un Jésuite, le roi, poussé par l'espérance du profit qu'il en recevrait, me fit excuse de m'avoir jusque-là si peu ménagé et me pria en même temps de ne pas empêcher que ces vaisseaux ancrassent devant sa ville et qu'en revanche il permettrait le libre exercice de la religion. Sur sa parole, j'ordonnai aux maîtres des vaisseaux d'ancrer où il plairait à ce roi et qu'ils le sommassent de sa promesse et s'engageassent de faire rebâtir l'église qui avait été démolie. Le roi promit mais mollement de faire ce qu'ils souhaitaient et comme il éludait toujours les propositions qu'on lui en faisait, on vit paraître devant la côte un autre vaisseau nommé *Sainte-Croix*. Je me servis de cette occasion pour presser le roi d'accorder ce qu'il m'avait promis. Après avoir fait mouiller l'ancre à

une lieue et demie de Hirado, j'obligeai le maître du vaisseau, nommé Pierre Almeida, d'aller trouver le roi et de lui dire qu'il irait ancrer ailleurs, s'il ne rétablissait les choses comme elles étaient auparavant. Ce prince demanda du temps pour prendre sa résolution, après quoi, de peur de perdre le profit que ces vaisseaux causaient aux lieux où ils abordaient, il me permit de retourner à Hirado et de rebâtir mon église. » C'est ainsi que les Jésuites en usaient en toute rencontre, n'ayant obtenu nulle part l'exercice du christianisme qu'à condition de procurer aux lieux où ils voulaient s'établir le négoce des Portugais, ceux qui paraissaient les plus zélés ayant interdit aux chrétiens toutes sortes de libertés dès qu'ils s'étaient aperçus qu'il descendait davantage de vaisseaux chez leurs voisins.

Ces interventions des Jésuites dans la politique attira l'attention du dictateur qui résolut de les chasser du pays. Hidéyoshi les considérait comme des démons voulant absorber l'empire dans leur domaine infernal. Mais il ne pouvait oublier l'intérêt du commerce étranger ; il garantissait la liberté du commerce et de la navigation des étrangers à chaque fois qu'il prohibait la propagation du christianisme. Son but de mettre Nagasaki sous le domaine direct du gouvernement central était, dit-on, d'attirer la plupart des intérêts commerciaux pour le revenu de sa cour.

Cette politique de séparation des intérêts religieux et commerciaux ne fut pas suivie par Iéyasou au

moment de son avènement. Très fier d'avoir développé les relations commerciales entre le Japon et les nations européennes, il songeait à bien accueillir les religieux chrétiens, croyant ainsi donner encore plus d'extension au mouvement commercial. Il reconnut donc toute liberté de conscience par désir de trafic international. Il demanda également souvent aux gouverneurs des Philippines d'envoyer des navires espagnols dans le port d'Ouraga dont il espérait faire une ville commerçante, comme Nagasaki, garantissant la liberté religieuse et, de plus, acceptant toutes les propositions des dits gouverneurs (1). Il fit subir un développement considérable à la navigation japonaise. R. Cocks écrivit dans une de ses lettres: « Un syndicat de ces usuriers (Japonais) a pris en mains tout le commerce du Japon. Et ces gens-là ne se contentent pas de faire ce que bon leur semble à Kioto, Osaka, Edo ; ils viennent à Firando (Hirado) et Nagasaki, s'y associent pour envoyer des jonques dans le Siam, en Cochinchine, au Tonkin, au Cambodge, partout où ils apprennent qu'on peut gagner de l'argent ; ils fournissent ainsi le Japon de toutes les commodités que les étrangers pourraient y apporter. »

L'art de la construction des navires se développait

1. V. les lettres d'Iéyasou aux gouverneurs des Philippines et de la Nouvelle-Espagne dans *Daï-Nihon-Shôghio-shi*, par Souganouma, pp. 373, 380, 382, et dans « *Les Japonais au Monde* » par Watanabé, p. 167-174.

également à ce moment au Japon. Les navires avaient ordinairement trois mâts, étaient garnis de canons, contenaient trois cents hommes d'équipage et naviguaient vers les Indes ou l'Amérique. On engageait le plus souvent comme matelots des gens de Malacca ou de Manille et on y embarquait des interprètes. Chacun de ces navires recevait une licence appelée *Goshouïn*, c'est-à-dire une autorisation du shogoun, qui lui permettait de naviguer vers l'étranger et qui le distinguait du bateau-pirate; elle contenait simplement le nom du port de destination du navire et la date où elle avait été donnée. Ces navires privilégiés n'étaient qu'au nombre de 29 en 1604, mais en 1617 ils étaient 197 et en 1624 étaient descendus au chiffre de 179. Ce fut à ce moment que les Japonais tentèrent des expéditions vers les Indes, le Siam, les Philippines et Formose.

Cependant le développement de la navigation et de la construction des navires causa une grande crainte au shogoun parce que, bien que la force de l'armée de terre se trouvât réduite par la restriction du nombre des fortifications, il craignait que les daïmios n'augmentassent le nombre des vaisseaux de guerre. D'un autre côté, Iéyasou restreignit la liberté religieuse sans se rendre compte qu'une telle conduite était un grand obstacle au développement du commerce extérieur. Plus tard, quand il se décida à prohiber complètement la religion chrétienne, il réduisit le nombre des ports où pourraient aborder les navires étrangers et défendit de construire des vaisseaux

plus grands que ne le comportait un édit qu'il fit paraître.

Cette politique d'Iéyasou voulant, d'une part, empêcher l'arrivée des religieux et, d'autre part, empêcher l'augmentation des forces des daïmios, nous semble trop pessimiste. Il aurait dû, selon nous, suivre une politique progressive. Mais ce qu'il voulait, c'était la paix générale de l'empire et la garantie de la sûreté de sa Maison ; il voulait distinguer les relations commerciales des rapports politiques. Le développement du commerce étranger était son plus ardent désir et s'il avait pu développer le commerce international sans mélange de la question politique, il aurait suivi fidèlement la politique de ses premières années. Malheureusement il ne le put pas. La question de la religion chrétienne redevint une question sociale et politique, et c'est la découverte d'un complot par Okoubo Tchôan qui le rendit surtout l'ennemi du christianisme.

Mais ce qui fit poursuivre une politique anti-chrétienne à ce shogoun, ce fut la concurrence entre les nations européennes. Au début, les Portugais étaient venus au Japon prêcher et trafiquer ; ensuite, ce furent les commerçants espagnols qui arrivèrent des Philippines et, vers la fin du règne de Hidéyoshi, les Franciscains et les Dominicains. Ceux-ci devaient entrer en lutte avec les Jésuites qui, seuls, avaient le droit de prédication au Japon, aux termes de la

bulle (1) du pape Grégoire XIII (1585). Néanmoins cette rivalité n'eut pas une grande influence sur la haine des dictateurs contre le christianisme, car il ne s'agissait là que de conflits intérieurs d'une même Eglise. Il en fut de même pour les rivalités entre commerçants portugais et espagnols.

Quant aux rivalités entre Portugais et Espagnols d'une part, et les Hollandais d'autre part, ce fut tout différent, car les deux nations étaient adversaires non seulement au point de vue religieux, mais également au point de vue politique. Nous avons vu que les Espagnols essayèrent toujours d'empêcher l'arrivée des Hollandais dans notre pays et, d'un autre côté, que les Hollandais tentèrent de sortir victorieux de la lutte en attaquant les religieux envoyés par le gouvernement espagnol, et que finalement ce furent eux, les Hollandais, qui remportèrent le dessus.

Les shogouns, en effet, n'abandonnaient pas la question religieuse ; il la regardaient, au contraire, comme une très grave affaire. Hidétada, par exemple, à ce que raconte un manuscrit japonais, envoya en Espagne (2) son vassal Kaï Han-émon pour y apprendre la doctrine de la religion chrétienne.

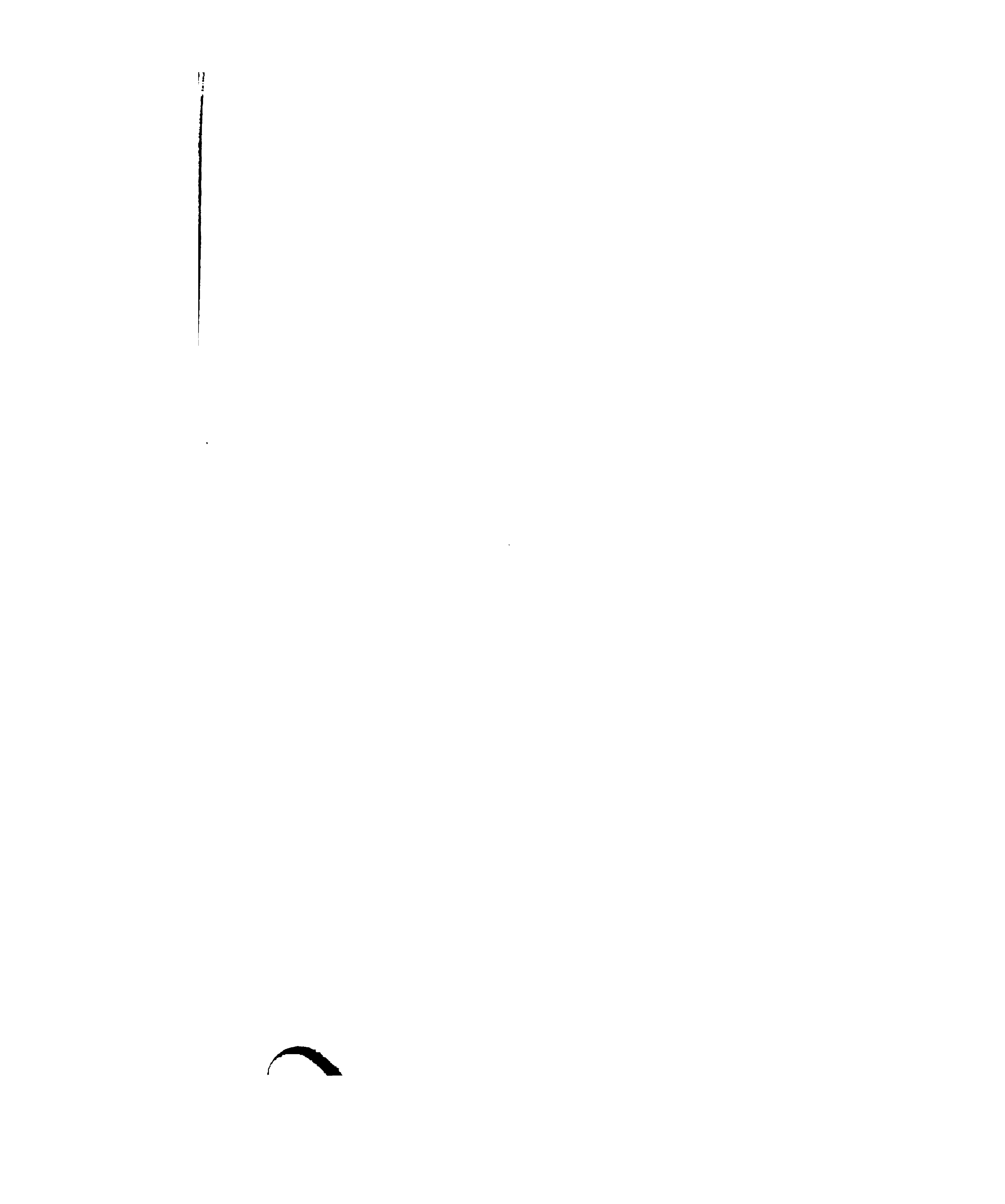
1. Le texte de cette bulle se trouve dans l'*Histoire du Japon*, par Charlevoix, t. III, p. 436 et suiv. Clément VIII la renouvela en 1600 (Charlevoix, t. IV, p. 222), mais Paul V reconnut la liberté de la prédication au Japon pour tous les ordres, en 1608 (L. Pagès. *Histoire de la religion chrétienne au Japon*, t. II, annexe XV).

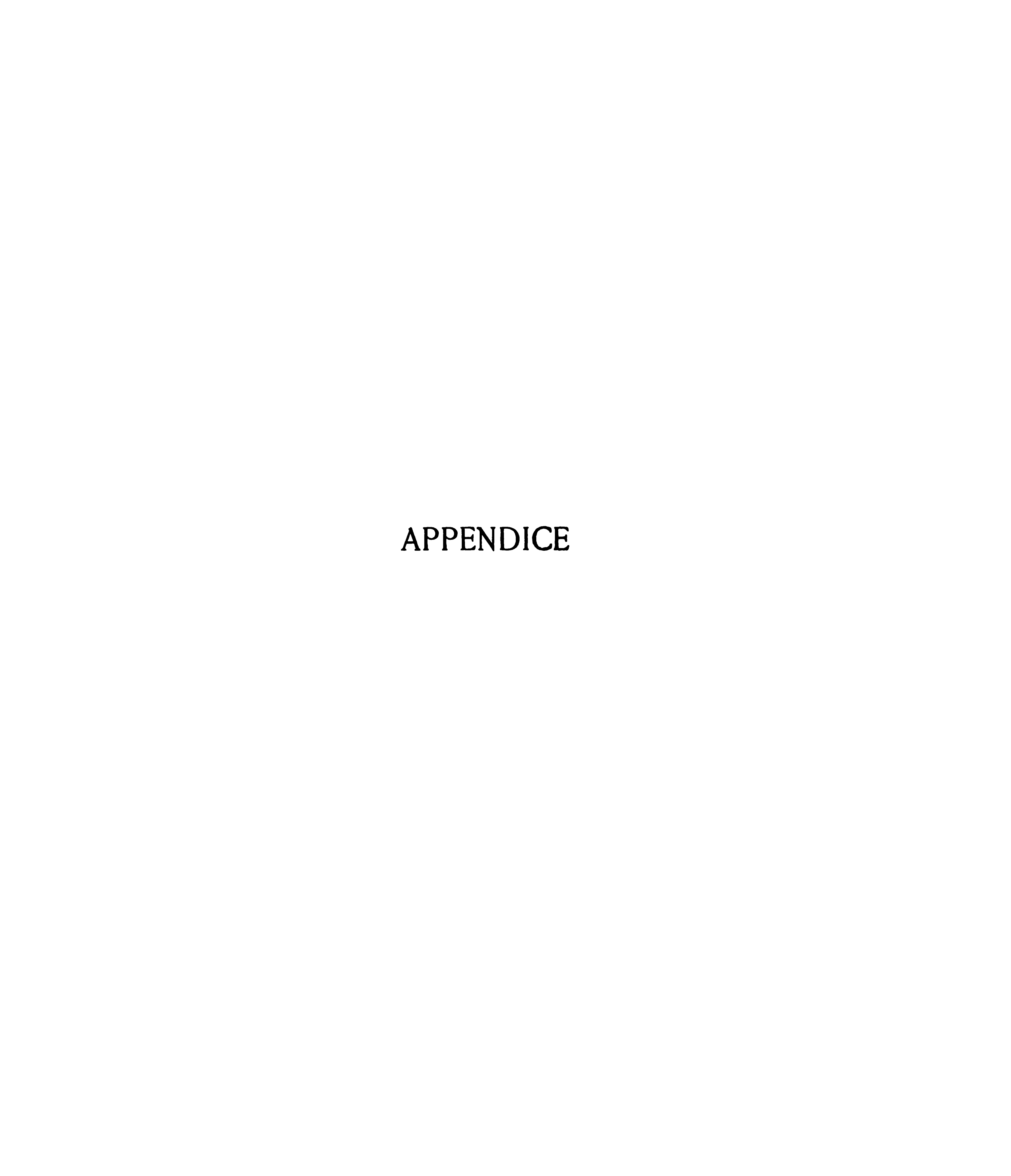
2. Il doit s'agir des Philippines ou de la Nouvelle-Espagne.

Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun doute que les grands hommes d'Etat de cette époque étudiaient les principes et le dogme de cette nouvelle religion en même temps que la conduite qu'ils devaient tenir en se prononçant pour l'autorisation ou la prohibition de sa prédication. Nobounaga convoqua à cet effet un conseil et Iéyasou questionna souvent William Adams ; ce que les hommes d'Etat ont craint, ce n'était pas principalement la propagation de la religion chrétienne, mais plutôt la politique du gouvernement espagnol et les façons d'agir des missionnaires. Ces craintes devinrent en effet réelles et l'insurrection d'Amakousa devait coûter che r au gouvernement shogounal.

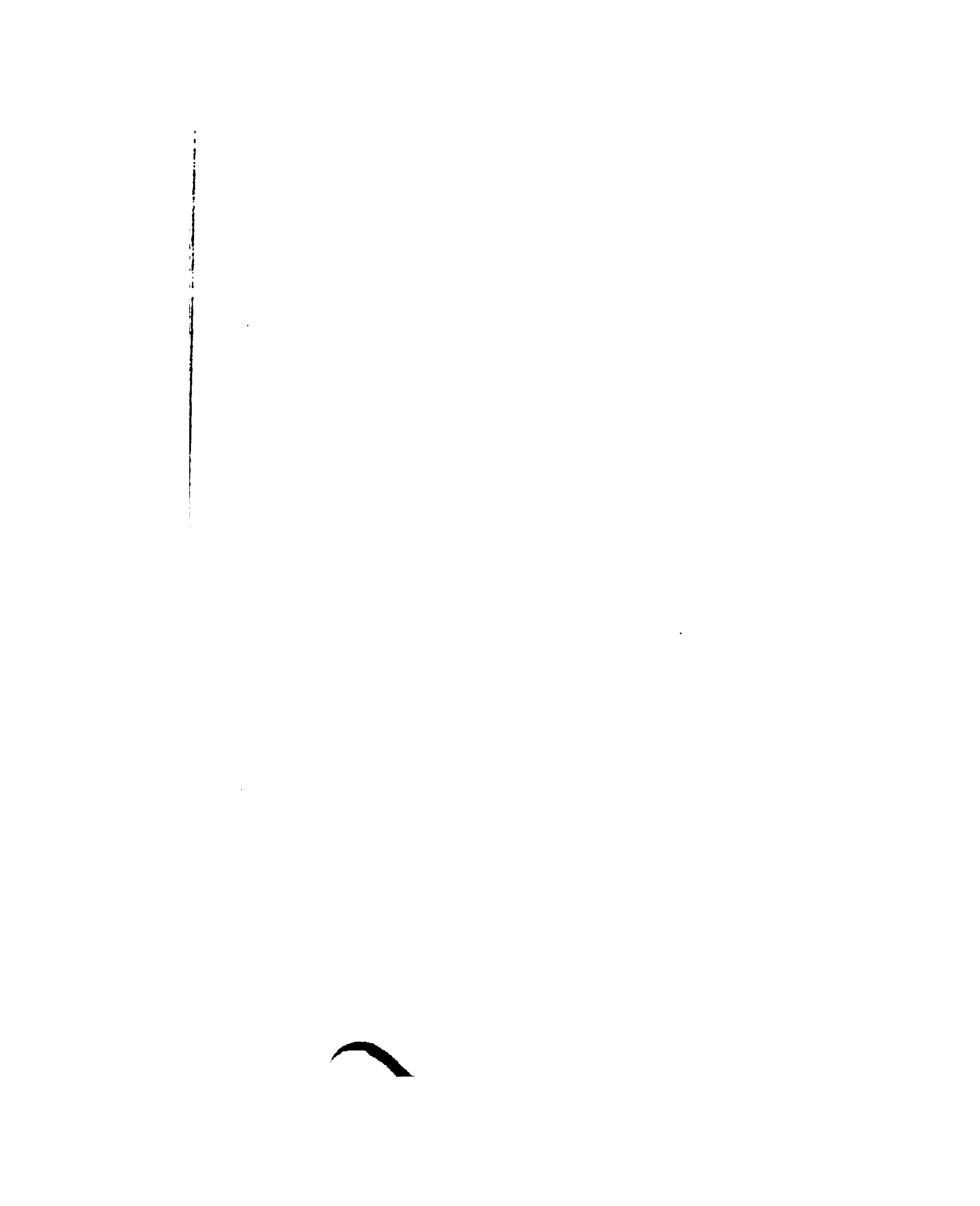
Aussi, à dater de cette révolte, le christianisme fut-il sévèrement prohibé et le commerce étranger très restreint. Des Européens, il ne resta plus que les Hollandais qui purent trafiquer chez nous et encore dans le seul port de Nagasaki, et sous des conditions très restrictives : « Jamais commerce ne fut plus avantageux aux Portugais que celui du Japon, dit Voltaire. Ils en rapportaient à ce que disent les Hollandais, trois cents tonnes d'or chaque année et on sait que cent mille florins font ce que les Hollandais appellent une tonne. C'est beaucoup exagérer ; mais il paraît, par le soin qu'ont ces républicains industrieux et infatigables de se conserver le commerce du Japon à l'exclusion des autres nations, qu'il produisait, surtout dans le commencement, des avantages immenses. »

Ce fut là sans doute la cause principale pour laquelle les nations européennes essayèrent de continuer le commerce avec notre empire et de se chasser les unes le sautres dans le but de posséder tous les intérêts monopolisés. Cependant cette concurrence des nations et l' attitude des Hollandais envers les Espagnols et les Portugais ne furent qu'une cause secondaire dans la décision des dictateurs, tandis qu'au contraire, on doit attribuer, suivant nous, la faute principale aux missionnaires. Nous n'entrerons pas dans de plus longs détails. Nous dirons seulement que les Pères Jésuites formaient un véritable camp au moment de l'occupation des nouveaux territoires par les Espagnols. Une nouvelle religion, d'ailleurs, ou même une nouvelle secte de religion, rencontre toujours, au Japon comme en Occident, une très vive résistance.





APPENDICE



AMBASSADE DES DAIMIOS DE KIOU-SIOU AUPRÈS DU PAPE

Nous avons vu qu'au début de sa prédication, le christianisme avait fait de grands progrès au Japon, principalement dans la région de Kiou-Siou. Nous avons vu également que parmi les daïmios, ce furent ceux d'Otomo, d'Arima et d'Omoura qui se firent remarquer parmi les chrétiens les plus ardents et même les plus fanatiques, et, qu'après s'être fait baptiser, tous les trois décidèrent d'envoyer des ambassadeurs auprès du pape (1). Nous relatons ici l'histoire de cette ambassade; car elle marque, à une époque fort ancienne, les premières relations internationales du Japon avec l'Europe (2).

Le seigneur de Boungo nomma pour ambassadeur le plus jeune des deux princes de Hiuga, ses petits-fils ; mais, ce prince étant absent, il lui substitua Mancio Ito, fils d'une de ses nièces, cousin germain du jeune prince, et de la même famille que lui.

1. V. ci-dessus, ch. II, p. 81.

2. Nous avons emprunté la plus grande partie de ces récits et de ces documents au Père de Charlevoix (*Histoire du Japon*), t. III, p. 106 et suiv.

Cet ambassadeur n'avait que quinze à seize ans, mais il était sage et judicieux. Le seigneur d'Arima et celui d'Omoura, son oncle, ne nommèrent qu'un ambassadeur pour les représenter tous deux, et leur choix tomba sur Michel de Cingiva,neveu d'Omoura, et cousin germain d'Arima. Ce second ambassadeur était à peu près du même âge que le premier; il avait d'ailleurs une bonne grâce et un air de noblesse, qui inspiraient du respect pour sa personne. Deux seigneurs alliés de la famille d'Arima, dont l'un s'appelait Julien de Nakaoura, et l'autre Martin de Hara, furent nommés pour accompagner les deux jeunes princes. Le père Valignani voulut les conduire lui-même, et se fit accompagner du père Diègue de Mesquita, qui devait leur servir de précepteur, et d'un Frère japonais, nommé Georges Loyola.

Outre l'obéissance, que les ambassadeurs devaient rendre au Vicaire de Jésus-Christ de la part de leurs maîtres, ils étaient encore chargés de plusieurs instructions particulières, tant pour le Souverain Pontife, que pour le Roi Catholique, dont l'Empire s'étendait alors dans les deux Indes, par la réunion du Portugal à la couronne, et pour quelques princes d'Italie, auxquels l'Eglise du Japon devait une bonne partie des secours spirituels et temporels, qui l'avaient soutenue jusque-là. Mais ce que le seigneur de Boungo avait le plus à cœur,c'était la béatification du Père François Xavier, dont la mémoire lui devenait de jour en jour plus chère, plus respectable. Son ambassadeur avait des ordres très posi-

tifs de faire sur cela les plus fortes instances auprès du Saint-Père, et les historiens rapportent que personne n'agit dans cette affaire, ni plus vivement, ni plus efficacement que lui.

Les ambassadeurs s'embarquèrent le 20 février 1582 à Nagasaki sur un navire portugais, commandé par Dom Ignace de Lima. Ils arrivèrent à Macao après dix-sept jours d'une navigation très périlleuse, et ils furent contraints d'y séjourner dix mois, parce que la saison de la navigation des Indes était passée.

Le 27 janvier 1583, ils étaient à Malacca, qu'ils quittaient huit jours après pour Goa. Ils passèrent successivement ensuite à Manapar, Coulan, Cochin, doublèrent le cap de Bonne-Espérance, et le 10 août 1584 mouillèrent dans le port de Lisbonne. De là ils entrèrent en Castille, visitèrent Tolède, et arrivèrent à Madrid, où le roi les reçut en audience le 14 novembre. Le lendemain, l'impératrice Marie, veuve de l'empereur Maximilien II, et sœur du roi Philippe II, leur envoya ses carosses, et ils allèrent « lui faire la révérence » ; après quoi, ils firent et reçurent les visites de l'ambassadeur de France et des grands d'Espagne ; cet ambassadeur insista beaucoup de la part du roi, son maître, pour les engager à prendre leur route par la France, en allant à Rome ; ils s'excusèrent et promirent qu'à leur retour ils iraient rendre leurs devoirs à Sa Majesté très chrétienne, si la chose était possible.

Ils partirent le 26 novembre pour Alcala, passèrent par Villarejo, Belmonte, Murcie, Origuela, et se

rendirent à Alicante, où les ordres étaient déjà donnés pour leur embarquement : partout, on leur rendit les mêmes honneurs. Sa Majesté catholique avait aussi écrit au comte d'Olivarez, son ambassadeur à Rome, la lettre suivante : « Comte, notre cousin, de notre conseil, et notre ambassadeur ; Dom Mancio, petit-fils du roi de Fiunga, Dom Michel, cousin germain du roi d'Arima, Dom Julien et Dom Michel sont arrivés ici du Japon, conduits par quelques Pères de la Compagnie de Jésus, et leur dessein était d'aller baiser les pieds de Sa Sainteté ; comme Je souhaite qu'à leur retour dans leur pays, ils puissent se louer du traitement que Je leur aurai fait, et que cela puisse engager leurs compatriotes à se faire chrétiens à leur exemple, Je vous ordonne de leur rendre tous les honneurs et tous les services qui dépendront de vous, afin qu'à votre exemple, la Cour romaine ait pour eux les égards que leur naissance et leurs vertus exigent ; faites-moi savoir leur arrivée à Rome, et la manière dont Sa Sainteté les aura reçus. A Madrid, le 24 novembre 1584. »

D'Alicante, ils se rendirent dans le port de Livourne, où ils arrivèrent le 1er mars 1585 sur une frégate, que le Grand-Duc avait envoyée à leur rencontre ; toute l'artillerie du château les salua à leur débarquement, et les carosses du prince les conduisirent à Pise où Son Altesse les attendait.

De Pise, ils passèrent à Florence, où ils furent visités par le nonce du Pape, et le cardinal archevêque de Florence, qui fut depuis le Pape Léon XI,

les reçut à la porte de son église métropolitaine avec la croix et en habit rouge, quoiqu'on fût en carême; il leur fit aussi de fort beaux présents, et les combla de marques de la plus sincère bienveillance. Dès qu'on sut à Sienne qu'ils étaient partis de Florence, toute la noblesse monta à cheval, et alla au-devant d'eux fort loin dans la campagne. L'archevêque même sortit de la ville, et ils ne cessèrent d'être défrayés au dépens du Grand-Duc, que quand ils rentrèrent dans l'Etat ecclésiastique, où ils le furent toujours par les officiers de Sa Sainteté. En quittant la garde, qui les avait conduits depuis Florence, ils furent reçus par deux cents arquebusiers, que Monseigneur Celsi, vice-légat de Viterbe, leur envoya sur la frontière.

Dès que le Pape eut avis que les ambassadeurs étaient à Viterbe, il leur envoya la compagnie de chevau-légers. Un nombre considérable de seigneurs romains montèrent aussi à cheval ; et comme une bonne partie des gentilshommes des lieux où ils passèrent se joignirent à eux, presque tout le chemin de Viterbe à Rome se trouva rempli.

Dès que les ambassadeurs furent arrivés à la vigne du Pape Jules, l'évêque d'Imola, maître de chambre du Pape, les y vint complimenter de la part de Sa Sainteté, et tout le monde se mit en marche.

Le Prince de Hiuga marchait le premier entre deux archevêques, le Prince d'Arima le suivait entre deux évêques, et Martin de Hara venait après entre deux personnes titrées ; le Père Diègue de Mesquita, en qualité d'interprète, était derrière, aussi à che-

val, et un grand nombre de cavaliers, richement vêtus, fermaient la marche. Ce fut dans cet ordre qu'on entra dans Rome ; toute la ville accourut à ce spectacle ; les rues, les fenêtres, les trottoirs, et les toits mêmes étaient remplis de monde ; l'admiration et la religion suspendaient de telle force les esprits, qu'il régnait partout un profond et sacré silence, lequel n'était interrompu que par le bruit des trompettes, des timbales et des acclamations. Quand les ambassadeurs furent sur le pont Saint-Ange, le canon du château tonna, l'artillerie du Vatican y répondit et l'on entendit un concert de toutes sortes d'instruments, qui les accompagna jusque chez le Pape.

Dès qu'on sut qu'ils étaient proches, le Pontife et tous les cardinaux descendirent à la salle royale. A peine Sa Sainteté était-elle assise sur son trône, que les ambassadeurs parurent, chacun la lettre de son prince à la main ; ils se prosternèrent aussitôt à ses pieds, déclarèrent en leur langue naturelle, d'une voix haute et distincte, qu'ils venaient des extrémités de la terre reconnaître en sa personne le Vicaire de Jésus-Christ, et lui rendre obéissance au nom des princes, dont ils étaient les envoyés, et en leur propre nom. Dès qu'ils eurent fini, le Père de Mesquita expliqua en latin ce qu'ils venaient de dire ; mais la vue des trois jeunes seigneurs, qui avaient essuyé tant de périls et de fatigues, pour venir rendre leurs hommages au Saint-Siège apostolique, était un langage qui n'avait pas besoin d'interprète, et qui pénétrait jusqu'au fond des cœurs ; aussi la plupart des

cardinaux et quantité de personnes de la première confédération, ne cessèrent de pleurer et de sangloter pendant toute l'audience : le Pape lui-même eut bien de la peine à se contenir pour leur dire un mot de consolation ; il les releva, les baisa au front, les embrassa plusieurs fois, les baigna de ses larmes, et leur témoigna une tendresse dont l'impression devait leur rester toute la vie.

On les conduisit ensuite sur une estrade qu'on avait dressée exprès, et où ils demeurèrent debout, tandis que le secrétaire du Consistoire lut tout haut les lettres qu'ils avaient apportées, et que le Père de Mesquita avait traduites en italien.

Lettre du Seigneur de Boungo

A celui qui doit être adoré et qui tient la place du Roi du Ciel, le grand et très saint Pape.

« Plein de confiance en la grâce du Dieu suprême et Tout-Puissant, j'écris à Votre Sainteté, avec toute la soumission possible. Le Seigneur, qui gouverne le Ciel et la Terre, qui tient sous son Empire le soleil et toute la milice céleste, a fait luire sa clarté sur moi, qui étais plongé dans l'ignorance, et enseveli dans de profondes ténèbres. Il y a plus de trente-quatre ans que ce maître Souverain de la Nature, déployant tous les trésors de sa miséricorde en faveur des habitants de ces contrées, y envoya les Pères de

la Compagnie de Jésus, qui ont semé le grain de la parole divine dans ces royaumes du Japon, et il a plu à sa bonté infinie d'en faire tomber une partie dans mon cœur : grâce singulière, dont je me crois redevable, Très-Saint Père de tous les fidèles, aussi bien que de plusieurs autres, aux prières et aux mérites de Votre Sainteté. Si les guerres que j'ai à soutenir, ma vieillesse et mes infirmités ne m'avaient retenu, j'aurais été moi-même visiter les Saints Lieux que vous habitez, et vous rendre en personne l'obéissance que je vous dois ; j'aurais dévotement baisé les pieds de Votre Sainteté, je les aurais mis sur ma tête, et je vous aurais supplié de faire de votre main sacrée l'auguste signe de la croix sur mon cœur. Contraint, par les raisons que j'ai dites, de me priver d'une si douce consolation, j'avais eu dessein d'envoyer à ma place Jérôme, fils du roi de Hiuga, et mon petit-fils ; mais comme il était trop éloigné de ma cour, et que le Père visiteur ne pouvait différer son départ, je lui ai substitué Mancio, son cousin germain, et mon petit neveu. J'aurai une obligation infinie à Votre Sainteté, qui tient sur la terre la place de Dieu même, si elle continue de répandre ses faveurs sur moi, sur tous les chrétiens et sur cette petite portion du troupeau, qui est commis à ses soins. J'ai reçu des mains du Père visiteur le reliquaire, dont Votre Sainteté m'a honoré, et je l'ai mis sur ma tête avec beaucoup de respect. Je n'ai point d'expressions pour vous exprimer la reconnaissance dont je me sens pénétré pour un don

si précieux. Je ne ferai pas cette lettre plus longue, parce que le Père visiteur et mon Ambassadeur instruiront plus amplement Votre Sainteté de tout ce qui regarde ma personne et mon royaume. Je vous adore en vérité, Très-Saint Père, et je vous écris la présente, saisi d'une crainte respectueuse.

« Le onzième jour de Janvier de cette Année 1582, depuis la venue de Notre-Seigneur.

Signé : « FRANÇOIS (1), *Seigneur de Boungo, prosterné aux pieds de Votre Sainteté.* »

LETTRE DU SEIGNEUR D'ARIMA

Au très-grand et très-saint Seigneur que j'adore, parce qu'il tient, sur la Terre, la place de Dieu même.

« Aidé de la grâce de Dieu, je présente avec humilité cette lettre à Votre Sainteté. Il y a deux ans que, pendant le carême, temps auquel on célèbre la précieuse passion de Jésus-Christ Notre Seigneur, me trouvant embarrassé dans une très fâcheuse guerre, et plongé dans les plus profondes ténèbres de la gentilité, le Père des miséricordes a daigné faire luire sur moi le soleil de la justice et de la vérité, et me mettre dans le chemin du salut par le ministère du Père visiteur, et des autres religieux de la Compagnie de

1. Otomo Sohrin.

Jésus, lesquels, après avoir prêché la parole de Dieu dans mon royaume, ont répandu dans mon cœur et dans celui de mes sujets, la grâce divine, comme une rosée céleste, par la vertu du saint baptême. Je rends d'immortelles actions de grâces à l'Auteur de tout bien, pour tant de faveurs, qui remplissent mon âme d'une allégresse au-dessus de toutes mes expressions, et comme Votre Sainteté est le pasteur de toute l'Eglise, je désirerais de toute l'ardeur de mon âme d'aller en personne lui rendre, avec toute la soumission et l'humilité convenable, l'obéissance qui lui est due, baiser ses pieds sacrés, et les mettre sur ma tête, mais mes grandes affaires ne me le permettant pas, j'envoie avec le Père visiteur, Michel de Cingiva, mon cousin germain, pour vous rendre en mon nom l'obéissance filiale que je vous dois : il vous fera connaître la sincérité de mes intentions, et les desseins que je forme pour la gloire de Dieu : ainsi je ne vous en dirai pas davantage, et je finis en protestant à Votre Sainteté, que je l'adore avec toute la soumission d'un cœur fidèle et la plus profonde vénération.

« Le huitième jour de Janvier, l'an de Notre-Seigneur 1582.

Signé : « PROTAIS (1), *Seigneur d'Arima, incliné sous les pieds de Votre Sainteté.* »

1. Arima Harounobou.

Lettre du Seigneur d'Omoura

Les mains élevées vers le Ciel et dans les sentiments d'une vénération profonde, j'adore le Très Saint Pape, qui tient la place de Dieu et lui présente humblement cette lettre.

« Je prends beaucoup de liberté, Très Saint Père, en vous écrivant, mais je le fais avec confiance, assisté du secours du Roi des Cieux, quoique mon style soit rude et grossier. Comme je sais que vous tenez sur la terre la place de Dieu même et que tout le peuple chrétien reçoit de Votre Sainteté les salutaires leçons dont il a besoin pour régler sa foi et sa conduite, il était de mon devoir de passer les mers, pour lui aller rendre en personne mes hommages et mettre ses pieds sacrés sur ma tête, après les avoir respectueusement baisés ; mais je me trouve malheureusement privé de ce bonheur par d'indispensables affaires, qui ne me permettent pas de m'éloigner de mes Etats. Il n'y a pas longtemps que le Père visiteur de la Compagnie de Jésus est venu dans ces royaumes du Japon et après avoir réglé toutes choses pour le bien de cette Eglise, il s'en retourne vers vous. J'ai cru devoir profiter d'une si favorable occasion et je fais partir avec lui Michel de Cingiva, mon neveu, à qui j'ai donné ordre de rendre en mon nom à Votre Sainteté l'obéissance que je lui dois. Une commission de cette importance est beaucoup au-

dessus de son âge et de ses forces, mais j'espère que vous me ferez la grâce, Très Saint Père, de le recevoir avec bonté et de lui permettre de vous baiser les pieds pour moi et pour lui-même ; je supplie très instamment aussi Votre Sainteté de se souvenir de moi et de toute cette chrétienté qui est une si petite portion du troupeau que le Souverain Pasteur vous a confiée. C'est où se bornent tous mes désirs. Le Père visiteur et mon ambassadeur informeront Votre Sainteté de ce qui concerne mes Etats et ma personne. Je finis en vous rendant mes adorations avec crainte et respect.

« Ce vingt Janvier de l'année 1582, depuis la venue de Jésus-Christ.

Signé : « Barthélemi (1), *prosterné sous les pieds de Votre Sainteté.* »

Après la lecture de ces lettres, le Père Gaspard Gonzalez fit, au nom des trois princes et de leurs ambassadeurs le discours d'obédience qui suit :

Discours d'obédience

Prononcé par le Père Gaspard Gonzalez, jésuite, dans le Consistoire, au nom des Seigneurs et des ambassadeurs Japonais.

« La nature a séparé les îles du Japon des pays où nous sommes par tant de terres et de mers, qu'il

1. Omoura Soumitada.

y a eu fort peu de personnes, avant le siècle présent, qui en aient eu connaissance ; et il s'en trouve encore, qui ont de la peine à croire que le récit, que nous en faisons, soit véritable. Il est certain néanmoins, Très Saint Père, qu'il y a plusieurs îles au Japon d'une vaste étendue, et dans ces îles quantité de belles villes, dont les habitants ont l'esprit subtil, le cœur noble et guerrier, le naturel officieux, les manières honnêtes, et les inclinations portées au bien. Ceux qui les ont connus, ne font aucune difficulté de les préférer à tous les autres peuples de l'Asie, et il n'y a que le défaut de la foi, qui empêche de les comparer à ceux de l'Europe.

« Cette foi leur a été prêchée depuis quelques années, sous l'autorité du Saint-Siège, par des missionnaires apostoliques. Les commencements en ont été petits, comme ceux de l'Eglise naissante ; mais Dieu ayant donné sa bénédiction à cette semence évangélique, elle a pris racine dans le cœur des nobles, et depuis quelques années, sous le Pontificat de Votre Sainteté, elle a été reçue par les plus grands seigneurs, par les princes et par les rois du Japon. Ce qui vous doit consoler, Très Saint Père, pour plusieurs raisons ; mais principalement parce que travaillant, comme vous faites, avec un zèle et une vigueur infatigables à rétablir la religion ébranlée et presque détruite par les nouvelles hérésies dans les royaumes d'Europe, vous la voyez prendre naissance et faire de grands progrès dans les pays les éloignés de l'univers.

« Votre Sainteté jusqu'à présent, avait ouï faire récit, avec beaucoup de joie, des grands fruits, que rapportait cette nouvelle vigne plantée avec beaucoup de travaux aux extrémités de la terre : mais elle peut à présent les voir, les toucher, et les goûter dans cette auguste assemblée, et en faire part à tous les fidèles de l'Eglise : car quelle joie ne doivent point sentir tous les chrétiens, et principalement le peuple romain, voyant les ambassadeurs de si grands princes, venir du bout du monde se prosterner aux pieds de Votre Sainteté, par un pur motif de religion, ce qui n'est jamais arrivé dans aucun siècle ? Quelle satisfaction pour elle de voir des rois les plus généreux et les plus vaillants de tout l'Orient, domptés par les armes de la foi et par la prédication de l'Evangile, qui viennent se soumettre à l'Empire de Jésus-Christ, et qui ne pouvant pas, pour la distance des lieux, vous prêter en personne le serment de fidélité et d'obéissance, s'acquittent de ce devoir par des ambassadeurs, qui les touchent de si près, et qu'ils aiment si tendrement ? Pour moi, quand je repasse dans mon esprit la grandeur de cette action, je ne trouve rien qui puisse être plus agréable au Souverain Chef de l'Eglise, plus honorable à ce sacré Collège, plus glorieux à la chrétienté et au peuple romain, que cette illustre ambassade. La ville de Rome s'est crue autrefois bien fortunée sous l'Empire d'Auguste, lorsque quelques peuples des Indes, sur le récit qu'on leur avait fait de ses grandes actions, vinrent rechercher son alliance et lui envoyèrent des ambas-

sadeurs. Il se fit un grand concours de toutes les villes d'Italie à Rome, pour voir cette nouvelle espèce d'hommes : ces visages inconnus jusqu'alors aux Romains, la forme de leurs vêtements, leur couleur, leur port et toutes leurs manières surprenantes. On les dévorait des yeux, et on les regardait comme des hommes d'un autre monde.

« Si nous comparons cette ambassade des Indiens avec celle des Japonais, nous trouverons que celle-ci est incomparablement plus noble, plus illustre et plus glorieuse. Le pays des Indiens était fort éloigné, mais celui de ces Japonais l'est bien davantage, puisqu'il leur a fallu trois ans pour se rendre aux pieds de Votre Sainteté et faire sept mille lieues de chemin par mer et par terre, parmi des dangers infinis. Du temps d'Auguste, la gloire de l'Empire Romain avait passé jusqu'aux Indes : mais on n'y avait point senti la force de ses armes, ni vu ses étendards déployés. Les Indiens venaient rechercher l'amitié des Romains, mais non pas leur rendre obéissance ; ils traitaient avec eux comme égaux et non pas comme sujets. Ils désiraient leur alliance, mais ils ne prétendaient pas se soumettre à leur domination.

« Ce que nous voyons aujourd'hui sur ce grand théâtre de l'univers, est un spectacle bien plus surprenant : car nous voyons trois jeunes seigneurs de sang royal, se prosterner aux pieds de Votre Sainteté, non pas pour lui demander son amitié comme égaux ; mais pour lui rendre obéissance comme

fidèles sujets, quoiqu'ils se promettent qu'elle les aimera comme ses enfants. Ceux qui n'ont jamais plié, que je sache, sous des armes étrangères et qui n'ont jamais reçu la loi d'aucun de leurs ennemis, ont arboré maintenant dans leurs pays l'étendard victorieux de Jésus-Christ, que Votre Sainteté y a fait porter, et se confessent vaincus par les armes invincibles de l'Eglise romaine, je veux dire par la vertu de la foi chrétienne et catholique ; estimant que cette victoire ne leur est pas moins avantageuse, qu'elle est agréable à toute l'Eglise de Jésus-Christ et glorieuse à Votre Sainteté, sous les auspices de laquelle elle a été gagnée. La religion chrétienne crut avoir fait autrefois une grande conquête, lorsque par la sage conduite de saint Grégoire le Grand, elle vit l'île d'Angleterre, séparée, disait-on alors, de tout le reste du monde, recevoir la loi de Jésus-Christ et se soumettre à l'Eglise romaine. Mais autant qu'elle eut alors de gloire et de joie de voir sous ce grand Pape une île soumise à son obéissance, autant a-t-elle de douleur à présent de la voir séparée par le schisme et l'hérésie, du corps des fidèles. Voici pour sa consolation, que sous l'heureux et sage gouvernement d'un autre Grégoire, elle voit non pas une île, mais plusieurs îles et plusieurs royaumes, et des nations séparées de Rome par un monde entier, se venir ranger sous ses lois, de sorte que nos pertes passées, quoique à la vérité très grandes, semblent être récompensées par ces nouvelles conquêtes, et par l'espérance que nous avons d'en

faire encore de plus grandes, ce qui doit essuyer nos larmes et changer la tristesse de l'Eglise en une joie universelle.

« Il me semble que le Roi Prophète l'avait prévue et prédite plusieurs siècles auparavant, lorsqu'il chantait sur sa harpe : *Un peuple que je ne connaissais point m'a servi : Il m'a obéi aussitôt qu'il a entendu parler de moi.* Isaïe a décrit avec autant de pompe la solennité de ce jour lorsque, parlant de l'Eglise, il lui a adressé ces paroles : *Vous appellerez une nation, qui vous était inconnue, et les peuples, qui ne vous connaissaient point, accourront à vous, à cause du Seigneur votre Dieu et du Saint d'Israël, qui vous a comblé de gloire.* Le saint vieillard Tobie fait les mêmes conjouissances à l'Eglise : Dieu en lui rendant la vue du corps, lui ouvrit en même temps les yeux de l'esprit, pour lui faire voir ce qui devait arriver après la venue du Sauveur : *Vous brillerez*, dit-il, *d'une lumière éclatante et toutes les nations de la terre vous adoreront. Les peuples viendront des pays fort éloignés, et ils auront votre terre en vénération, comme une terre sainte.* Et afin que les hérétiques ne croient pas qu'ils mépriseront, comme ils font impunément, l'Eglise romaine, il ajoute : *Ceux qui vous mépriseront seront maudits, et tous ceux qui vous blasphêmeront seront frappés de malédiction : Heureux ceux qui vous aiment et qui se réjouissent de votre paix.*

« Je ne sais comment la douce mélodie de ces cantiques divins, m'a écarté presque sans y penser de

mon sujet. Pour reprendre donc mon discours, vous voyez, Très-Saint Père, devant vos yeux de jeunes seigneurs de sang royal, qui viennent rendre hommage à Votre Sainteté, au nom des rois qui les ont envoyés, auxquels ils sont étroitement unis par les liens du sang. Si vous considérez la grandeur de leur naissance, la ferveur de leur dévotion, la fermeté de leur foi, et le respect profond, qu'il ont pour le Saint-Siège, dont un si long voyage est une preuve suffisante, vous les jugerez très-dignes d'être admis à baiser les pieds de Votre Sainteté ; dignes de recevoir sa bénédiction ; dignes enfin d'être aimés et admirés de tout le monde.

« Toute l'antiquité a vanté ce philosophe, homme d'ailleurs très vain qui, poussé du désir d'apprendre, entreprit un voyage très long : car il entra dans la Perse, il passa le mont de Circassie, il pénétra, pour parler avec saint Jérôme, le pays des Albanais, des Tartares, et les royaumes opulents des Indes pour y voir et entendre un certain Hiarchas, lequel assis sur un trône d'or, discourait devant un petit nombre de disciples, de la nature et du mouvement des astres et du cours des années. Ce désir passionné de savoir était à la vérité grand et rare ; mais après tout, inutile et vain. Combien plus admirable est le zèle de la religion et le désir de la foi, dont le seul amour a fait entreprendre à ces jeunes seigneurs un voyage beaucoup plus long et plus dangereux ! Car qu'est-ce que le chemin qu'a fait ce philosophe, si on le compare avec celui de ces princes, qui ont

passé presque autant de mers et traversé autant de pays, qu'en contient le globe de la terre pour venir à Rome, comme au centre de la foi et de la religion ? Leur travail a été sans comparaison plus grand, leur désir plus violent, leur intention plus pure, leur voyage plus difficile et plus périlleux, mais aussi le profit qu'ils en retirent est beaucoup plus grand et la récompense plus avantageuse. Ils ne voient pas ici un philosophe au milieu d'un petit nombre de disciples : mais Grégoire XIII au milieu de cette auguste assemblée de cardinaux assis, non pas dans un trône d'or, mais dans la chaire de saint Pierre ; qui ne dispute pas du mouvement des cieux, mais qui enseigne le chemin assuré pour arriver au Ciel. O spectacle agréable aux yeux du corps et admirable à ceux de l'esprit !

« Ces ambassadeurs, Très-Saint Père, ont vu beaucoup de choses fort rares dans leur voyage ; ils ont passé par quantités de royaumes, de terres et de pays ; ils ont remarqué les mœurs et les différentes coutumes de plusieurs nations. Ils ont été surpris de plusieurs merveilles de la nature, et d'une grande variété de choses, qui se présentaient à leur vue. Mais il n'y a rien qui leur ait donné plus de joie et de consolation, rien qui les ait surpris et ravi davantage que de se voir aujourd'hui dans ce Sacré Collège en présence de Votre Sainteté. C'est maintenant qu'ils tiennent pour bien employés tous les travaux qu'ils ont soufferts et toutes les fatigues qu'ils ont essuyées. Votre Sainteté mettra le comble

à leurs désirs si elle daigne recevoir et agréer l'obéissance des rois qui les ont envoyés de si loin et qui autorisent leur commission par les lettres de créance qu'ils lui ont présentées.

« Ils se promettent cette grâce, Très-Saint Père, de votre bonté paternelle qui se fait sentir à tout le monde, et ils espèrent qu'elle aura des tendresses particulières pour des rois qui donnent des marques si éclatantes de leur foi, de leur piété et de leur obéissance et qui ont rendu des services si considérables à l'Eglise. Car le roi François, qui est un des premiers et des plus puissants monarques du Japon, et qui a été baptisé depuis peu, avait trente ans auparavant tellement favorisé la religion chrétienne nouvellement prêchée dans son royaume, que nous croyons lui être redevables après Dieu de tout le progrès qu'elle a fait dans le Japon. C'est lui qui reçut fort civilement le Père François Xavier, un des dix premiers Pères de notre petite Compagnie, et qui lui permit de prêcher librement notre sainte foi dans toutes les terres de son obéissance. Il a chéri tendrement et protégé tous les Pères, qui sont venus après lui dans ces pays si éloignés, où ils se voyaient destitués de tout secours humain, et il leur a fourni charitablement tout ce qu'on pouvait attendre d'un très bon prince et très affectionné à notre sainte foi. C'est lui qui leur a donné entrée dans les autres royaumes et qui leur a procuré, par lettres et par ambassades, la faveur des autres rois. C'est lui qui, dans les dangers où ils se sont trou-

vés et dans les guerres qui sont survenues, leur a toujours donné un asile assuré dans ses Etats. Que pouvions-nous désirer à un prince, qui nous faisait tant de grâces, qui nous comblait de tant de faveurs et qui se montrait si zélé pour la publication de l'Evangile, que la lumière de la foi ? Il a différé de l'embrasser plus longtemps que nous n'avions désiré ; mais enfin par une très particulière miséricorde de Dieu nos vœux sont accomplis. De sorte qu'autant que ce retardement lui a porté de préjudice, autant semble-t-il avoir réparé ce dommage par l'incroyable ferveur, qu'il fait paraître à présent, pour l'exaltation de la sainte Eglise. On ne peut exprimer l'amour qu'il lui porte, le zèle qu'il a pour sa défense, et les efforts continuels qu'il fait pour arriver lui-même à la perfection chrétienne. Quoiqu'il soit avancé en âge, sujet à de grandes infirmités et presque toujours en guerre avec les rois, ses voisins, il avait toutefois un violent désir, Très-Saint Père, de voir Votre Sainteté et de lui baiser les pieds ; mais ne pouvant avoir cette satisfaction, il a substitué en sa place Dom Mancio, que vous voyez, neveu du roi de Fiunga, son proche parent, distingué par sa naissance, par sa vertu et par son propre mérite ; et il vous demande très humblement par sa bouche d'être reçu à l'obéissance du Saint-Siège et mis au nombre des enfants de la Sainte Eglise.

« Dom Protais, roi d'Arima, jeune prince très accompli, vous demande la même grâce et pour l'obtenir vous envoie Dom Michel, son cousin ger-

main. Dom Barthélemi, prince d'Omoura, oncle du roi d'Arima et de Dom Michel, vous fait la même prière. Je ne parlerai point aujourd'hui du roi d'Arima qui a donné tant de preuves de sa foi et de sa dévotion : mais je ne puis taire les grandes actions qu'a fait le prince d'Omoura pour la gloire de Jésus-Christ. C'est lui, Très-Saint Père, qui a reçu le premier de tous les princes du Japon la foi et le baptême avec tant de courage et de ferveur, que pour avoir brisé toutes les idoles, qui se trouvèrent dans ses terres et pour en avoir banni la superstition, il s'attira des persécutions horribles, jusqu'à se voir presque dépouillé de tous ses Etats, sans que pour cela il ait chancelé dans la foi. Au contraire, il a fait paraître dans ces disgrâces plus d'attache que jamais à la religion chrétienne, et par le secours de Dieu et de son invincible courage il a recouvré tout son domaine. Tout ce qui manque à son bonheur et à sa félicité, c'est de n'avoir pu faire par lui-même ce que Dom Michel a ordre de faire en son nom, qui est de baiser les pieds de Votre Sainteté et de recevoir sa bénédiction. S'il avait pu se procurer cette consolation, il se serait estimé le plus heureux de tous les princes.

« O Dieu immortel ! Quel coup de votre bras, et quel effet de votre grâce ! Voici que dans des lieux si éloignés du Saint-Siège, où jamais on n'avait entendu prononcer le nom de Jésus-Christ, et où jamais son Evangile n'avait été prêché ; aussitôt que la foi y a répandu les premiers rayons de la vérité, des hom-

mes d'humeurs toutes différentes des nôtres, des rois illustres pour leur noblesse, redoutables pour leur puissance, heureux par l'abondance des biens qu'ils possèdent, des conquérants et des guerriers signalés par leurs victoires, reconnaissent la grandeur et la dignité de l'Eglise romaine, et tiennent à grand honneur de baiser les pieds du Chef de l'Eglise, par la bouche des personnes qui leur sont infiniment chères; et nous verrons à nos portes des hommes assez aveugles et assez impies pour vouloir, d'une main parricide, trancher la tête au Corps mystique de Jésus-Christ, et révoquer en doute, à leur propre ruine, l'autorité du Saint-Siège, qui a été établie par Jésus-Christ même, affermie par le cours de tant de siècles, défendue par les écrits de tant de saints docteurs, reconnue et approuvée par tant de Conciles? Mais il n'est pas juste que je me laisse emporter à la douleur; et que je trouble la joie de ce jour, par le souvenir de nos misères.

« Je reprends donc mon discours et je reviens à mon sujet, que la variété de tant de choses m'avait presque fait oublier. J'ai souvent ouï dire ce que plusieurs auteurs ont écrit, qu'il y a bien de la convenance entre le soleil et un bon prince : car, comme le soleil ne se contente pas d'éclairer les astres et les lieux, qui lui sont proches, mais qu'il répand ses rayons et ses influences sur les pays les plus éloignés ; ainsi le bon prince ne doit pas borner ses libéralités à quelques lieux, ni à quelques personnes; mais il doit répandre ses grâces partout, et faire sentir ses faveurs

aux nations les plus reculées de la terre. Il s'en trouvera peut-être quelques-uns, qui pourraient le faire, mais fort peu, qui en aient la volonté.

« Pour vous, ô Très-Saint Père, vous ne renfermez pas votre zèle et vos libéralités dans la ville de Rome, ni dans les bornes de l'Italie, de l'Allemagne, de la Bohême, de la Hongrie, de la Pologne, de la Syrie, de la Grèce, de la Dalmatie; royaumes et provinces, où vous avez fondé quantité de séminaires, qui sont comme autant de forteresses, pour défendre la foi, et où vous avez dressé des monuments éternels de votre piété et de votre magnificence; mais poussant vos libéralités au delà des Indes et de la Chine, et suivant pour ainsi dire la course du soleil, vous les avez étendues jusqu'au Japon, qui est à l'extrémité du monde. Car dès que Votre Sainteté eut appris que la foi y était prêchée, qu'elle y faisait d'heureux progrès, et qu'il n'y avait point de meilleur moyen, pour la conserver et l'amplifier, que de former un grand nombre de prédicateurs de la même nation, vu que les habitants de ces îles ont beaucoup de lumière et d'esprit: ni la distance des lieux, ni la grandeur de la dépense, ni aucune difficulté n'a pu l'empêcher de fonder en ces quartiers-là des séminaires de jeunes enfants, lesquels croissant en âge, en doctrine et en piété, conserveront la foi chrétienne et extermineront avec le temps l'idolâtrie de tout leur pays.

« Ces ambassadeurs, Très-Saint Père, rendent leurs actions de grâces à Votre Sainteté de la part de leur

nation, et en leur propre et privé nom, pour ces insignes bienfaits, et pour le zèle dont elle est animée pour leur salut, avec d'autant plus de justice qu'on les a assurés, qu'elle a fondé ces séminaires la même année, que leurs rois et princes les avaient choisis pour faire le voyage de Rome ; de sorte qu'ils n'ont pas plutôt pensé à vous venir rendre leurs obéissances, comme vos véritables et légitimes enfants, que vous avez songé, comme un charitable Père, à leurs nécessités spirituelles, et à l'affaire de leur salut. Ce qui nous fait espérer que, puisqu'ils ont volontairement embrassé la foi avec tant de ferveur et de courage, se voyant désormais comblés des grâces et des faveurs de Votre Sainteté et animés par tant de bons ouvriers, que produiront ces séminaires, ils se porteront avec plus d'ardeur, et en plus grand nombre, à professer la religion chrétienne.

« Ainsi, Très-Saint Père, il arrivera bientôt que, Dieu favorisant les désirs de Votre Sainteté et les travaux de notre petite Compagnie, vous apprendrez la conversion, non pas de quelques villes et de quelques royaumes du Japon, tels que sont ceux que nous vous offrons comme les prémices d'un champ nouvellement défriché, mais de plusieurs autres, qui divisent ce vaste pays, et d'une si grande multitude de personnes, qu'il sera presque impossible de les compter. »

Après ce discours, Monseigneur Antoine Bocapaduli répondit en latin au nom du Pape en ces termes :

« Sa Sainteté me commande, très-nobles sei-

gneurs, de vous dire que Dom François, roi de Boungo, Dom Protais, roi d'Arima, et Dom Barthélemi, prince d'Omoura ont agi en princes sages et religieux, quand ils vous ont envoyés des extrémités de l'Asie, pour reconnaître la puissance, dont Dieu par sa bonté l'a revêtu sur la terre, puisqu'il n'y a qu'une foi, une Eglise universelle, un seul Chef et Pasteur suprême, dont l'autorité s'étend sur toutes les parties du monde où il y a des chrétiens, et que ce Pasteur et ce Chef unique est l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre. Elle est charmée de voir qu'ils croient fermement et professent hautement cette vérité avec tous les autres articles, qui composent la croyance catholique, elle en rend des grâces immortelles à la divine Bonté, qui a opéré ces merveilles ; et la joie qu'elle en ressent lui paraît d'autant plus légitime qu'elle a son fondement dans le zèle qui l'anime pour la gloire du Tout-Puissant et pour le salut des âmes, que le Verbe incarné a rachetées de son sang. C'est pourquoi ce vénérable Pontife, et tout le Sacré Collège des Cardinaux de l'Eglise romaine reçoivent avec une affection véritablement paternelle la protestation que vous faites au Vicaire de Jésus-Christ de leur foi, de leur dévotion filiale et de leur obéissance. Sa Sainteté désire ardemment, et prie Dieu que tous les rois et princes du Japon, et tous ceux qui règnent dans les autres parties du monde, imitent de si beaux exemples, renoncent à l'idolâtrie et à toutes leurs erreurs; adorent en esprit et en vérité le Souverain Seigneur, qui a créé cet

univers et son Fils unique, Jésus-Christ, qu'il a envoyé sur la terre, puisque c'est en cette connaissance et en cette foi que consiste la vie éternelle. »

Ce discours fini, les ambassadeurs furent conduits de nouveau au pied du Trône, et baisèrent les pieds du Pape, après quoi les cardinaux s'étant approchés, les embrassèrent, et leur firent bien des questions sur les aventures de leur voyage, et sur les raretés de leur pays. Ils répondirent à tout avec tant d'esprit et de sagesse, que la surprise augmentait à chaque moment. Enfin le Pape se leva en prononçant tout haut ces paroles du saint vieillard Siméon : *Nunc dimittis servum tuum Domine*, etc.

Il voulut ensuite les entretenir en particulier, et fut charmé de leurs manières et de leur conversation ; il les envoya de là à l'Eglise de saint Pierre, rendre de nouvelles actions de grâces à Dieu, et réitérer leurs hommages au prince des Apôtres sur son tombeau ; il fit dire ensuite au Père Aquaviva, qu'il se reposait sur lui de tout ce qui les regardait, qu'il ne voulait pas qu'ils manquassent de rien, et que ses ordres étaient donnés pour fournir à tous leurs besoins. Non content de cela, il les envoya tous les jours suivants visiter de sa part, et n'en manqua aucun sans leur faire porter des plats de sa table. Le vingt-cinquième, jour de l'Annonciation de la Vierge, ils accompagnèrent Sa Sainteté, qui alla selon la coutume en cavalcade à la Minerve et furent toujours les plus près de sa personne.

Au retour de ce pèlerinage, le Saint Père les fit

appeler et leur demanda de lui faire un récit fidèle de l'état où ils avaient laissé la chrétienté du Japon à leur départ; et pendant tout le temps qu'ils parlèrent, les larmes ne cessèrent point de lui couler des yeux. Quand ils eurent fini, il leur dit qu'il voulait fonder le séminaire, que le Père Valignani avait commencé à Fucheo, et sur-le-champ il lui assigna quatre mille écus romains de revenu. Ce fut dans cette audience qu'ils firent leurs présents à Sa Sainteté, présents des plus précieux par la rareté, par le travail et par la matière.

Le 10 avril, cinq jours après l'audience, Grégoire XIII mourut. Le 25 du même mois, le cardinal de Monte Alto fut proclamé pape sous le nom de Sixte V. Ce pontife avait été un des cardinaux qui avaient témoigné le plus d'amitié pour les ambassadeurs. Il redoubla d'affection pour eux quand il fut sur le trône pontifical et les assura qu'ils obtiendraient autant pour eux et pour l'Eglise du Japon qu'ils n'avaient espéré du pape Grégoire. Ils assistèrent à son couronnement, et ils y tinrent leur place comme ambassadeurs de seigneurs; ils y portèrent le dais, et ils donnèrent à laver à Sa Sainteté, lorsqu'elle dit la messe. Ils eurent les mêmes honneurs, lorsque le Pontife fut intronisé à Saint-Jean-de-Latran. Le Saint-Père les invita ensuite à aller visiter sa vigne où son majordome et vingt-quatre prélats les reçurent de sa part et les régalèrent splendidement.

Enfin la veille de l'Ascension, au sortir de la chapelle, ils furent faits publiquement, et en présence

de presque toute la noblesse romaine, chevaliers aux éperons dorés. Le Pape leur mit lui-même le ceinturon et l'épée, fit chausser les éperons aux deux princes par les ambassadeurs de France et de Venise, et aux deux seigneurs, par le marquis Altemps. Il les fit venir ensuite en sa présence tout armés, leur mit à chacun une chaîne d'or, et la médaille d'or au cou, puis enfin les embrassa. Le prince de Hiuga répondit au nom de tous, qu'en qualité de chevaliers chrétiens, ils se croyaient dans l'obligation de combattre les ennemis de la foi partout où ils les trouveraient ; mais que leur joie serait complète, s'ils avaient l'honneur de répandre leur sang pour Jésus-Christ. Le lendemain Sa Sainteté dit la messe en particulier, voulut qu'ils y assistassent, et les fit communier de sa main. Elle traita ensuite avec eux et avec le Père Aquaviva des choses contenues dans leurs instructions et dans un mémoire qu'ils lui avaient remis dans la première audience, dont elle les avait honorés. Elle leur tint la parole qu'elle leur avait alors donnée ; car ils obtinrent beaucoup plus qu'ils ne demandaient : après quoi il ne fut plus question que de répondre aux lettres qu'ils avaient apportées. Le Pape le fit de la manière du monde la plus obligeante et la plus honorable pour les princes à qui il écrivait. Voici ces réponses :

Bref du Pape Sixte V au Seigneur de Boungo.

Notre très cher Fils en Jésus-Christ, Salut et Bénédiction Apostolique.

« La piété singulière qui respire dans les lettres que votre ambassadeur a remises de votre part, au feu Pape Grégoire XIII, d'heureuse et sainte mémoire, et notre prédécesseur sur le trône pontifical, a causé une très grande joie à Dieu, à ses anges, et aux hommes. Le feu Pape, qui était alors assis sur la Chaire de saint Pierre, en a ressenti une consolation, qui ne se peut exprimer : tous les cardinaux de la sainte Eglise, du nombre desquels nous étions, l'ont partagée avec lui, et tout le peuple de cette capitale du monde chrétien en a fait paraître une allégresse incroyable : c'est ce qu'on a pu juger par l'affluence extraordinaire des grands et des petits, qui remplissaient les rues et la salle royale, où les ambassadeurs ont rendu leur obéissance au Saint-Siège. En notre particulier nous en avons rendu d'infinies actions de grâces au Seigneur du Ciel, et depuis que, par la mort du saint Pontife, qui occupait si dignement le premier trône du monde chrétien, et qui vient de passer de cette vallée de misères au lieu de l'éternel repos, nous nous sommes trouvé malgré notre indignité chargé du pesant fardeau, qu'il soutenait avec tant de gloire, Dom Mancio,

votre ambassadeur, nous ayant renouvelé en votre nom l'obéissance filiale due au chef de l'Eglise, nous l'avons reçu avec toute la tendresse paternelle qu'il méritait, et nous lui avons donné toutes les assurances qu'il pouvait souhaiter de notre zèle pour votre personne royale. Pour commencer à vous en donner des marques certaines, nous vous reconnaissons pour roi chrétien et catholique, et nous vous regarderons toujours en cette auguste qualité. Nous ne pouvons marquer trop d'estime pour votre grandeur d'âme et pour votre invincible constance au milieu des malheurs que le Seigneur a permis, qui vous soient arrivés. C'est l'esprit infernal, notre très-cher Fils, qui vous avait suscité ces persécutions, mais votre foi, puissamment aidée de la grâce toute-puissante de Dieu, vous a fait triompher de tout, et l'ennemi n'en a retiré que de la confusion. Reconnaissez donc que vous devez votre victoire à la Bonté divine qui vous a soutenu. Redoublez de confiance en un si puissant protecteur, et n'oubliez jamais les belles paroles de l'Apôtre aux Hébreux quand, pour les consoler et les encourager, il leur disait : « *Souvenez-vous, mes Frères, de ces jours heureux lorsqu'éclairés de la lumière de l'Evangile vous soutîntes le rude combat que vous livraient vos passions; que tantôt vous étiez en spectacle par les opprobres et les tribulations que vous souffriez, et tantôt vous aviez part aux souffrances de ceux qui étaient traités de la même manière. Car vous étiez traînés dans les pri-*

sons avec vos Frères, vous vous êtes vus avec joie dépouillés par force de vos biens, sachant que quelque chose de meilleur vous attendait et ne pouvait vous échapper ; ne perdez point cette confiance, dont le ciel vous a revêtus, parce qu'une grande récompense y est attachée. » La patience, Très Illustre prince, ne vous est pas moins nécessaire qu'à ces premiers fidèles ; elle vous apprendra à vous soumettre toujours à la volonté divine, et vous mériterez la couronne de gloire qui est promise à cette soumission. Inspirez les mêmes sentiments au prince votre fils, et faites-lui bien comprendre que les vrais soldats de Jésus-Christ ne doivent pas se laisser abattre par les adversités, et ne s'étonnent point de tout ce qui peut leur arriver de fâcheux contre leur attente. Le même Apôtre, que nous vous avons cité, nous en avertit, et l'expérience nous le confirme tous les jours : « *Tous ceux qui veulent mener une vie sainte et s'attacher à Jésus-Christ souffriront persécution.* » Ne pensons donc pas, que Dieu nous ait abandonnés, quand il nous arrive quelque chose de semblable ; il nous a promis, qu'alors il nous soutiendrait par sa grâce. « *Je suis*, nous dit-il, *avec lui dans la tribulation, je le délivrerai, et je le couronnerai de gloire.* » Il vous servira beaucoup, pour en venir là de vous conserver dans une piété tendre, de rappeler souvent à votre esprit le souvenir des bienfaits, que vous avez reçus de la main libérale du Père Céleste, et de méditer sans cesse la Passion du Sauveur des hommes. Ce

saint exercice est le plus sûr moyen d'opposer une invincible constance aux plus grandes disgrâces de la vie. Nous vous envoyons à ce dessein une parcelle du précieux bois où le Fils de Dieu fut attaché pour le salut des hommes, et nous l'avons renfermé dans une croix d'or qui vous sera présentée de notre part avec une épée et un chapeau, que nous avons bénis de la manière dont les pontifes romains bénissaient autrefois les casques la nuit de Noël. Nous prions le Souverain des rois d'armer Votre Majesté par sa bonté de l'épée tranchante du Saint-Esprit, de sanctifier sa tête en la couvrant du casque du salut, de la défendre des embûches et des efforts de l'ennemi et de lui faire remporter sur l'enfer une pleine victoire. Notre intention est que l'épée et le chapeau vous soient présentés à la fin d'une messe, et à tous ceux qui auront assisté avec dévotion et auront prié Dieu, pour la paix de l'Eglise, la conservation des princes chrétiens et l'extirpation de l'hérésie, s'ils ont une véritable confiance en la divine Miséricorde, au pouvoir des saints Apôtres Pierre et Paul, et en celui dont nous sommes revêtu, nous accordons une indulgence plénière de tous leurs péchés. La modestie et la piété de votre ambassadeur et notre cher Fils, Dom Mancio, nous ont extrêmement charmé ; les vertus et les autres belles qualités que nous avons remarquées en lui nous le font aimer tendrement. Il informera Votre Majesté de tout ce que nous ne pouvons pas vous demander

nous-même. Sur ce, nous prions instamment le Dieu du Ciel qu'il vous accorde et à tout votre royaume, le repos, la paix, la sûreté, et qu'il vous comble de tous les biens.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, ce vingt-six de mai, l'an de Notre-Seigneur 1585 et le premier de notre pontificat. »

Bref du Pape Sixte V au Seigneur d'Arima.

Noble Prince et notre Fils bien-aimé,
Salut et Bénédiction Apostolique.

« Notre bien-aimé fils, Dom Michel, votre ambassadeur en cette cour, a remis au Pape Grégoire XIII, notre prédécesseur de sainte et d'heureuse mémoire, qui jouit maintenant de la gloire, ainsi que nous devons le présumer, les lettres, dont Votre Majesté l'avait chargé, et après que ces mêmes lettres ont été lues publiquement, il a rendu à ce même pontife l'obéissance qui est due au Vicaire de Jésus-Christ, et que tous les rois catholiques ont accoutumé de lui rendre : cela s'est fait en présence de tous les Cardinaux de la sainte Eglise qui se trouvaient pour lors à Rome, et du nombre desquels nous étions : on n'a peut-être jamais vu un plus grand concours de personnes de toutes conditions, et une allégresse publique plus universelle. Peu de temps après, comme il a plu à la divine Bonté de nous charger, sans que

nous l'ayons mérité, du gouvernement de son Eglise, nous avons aussi reçu, avec une tendresse toute paternelle, les mêmes devoirs d'obéissance que Dom Michel nous a renouvelés au nom de Votre Majesté, et nous avons trouvé bon de vous mettre au nombre de nos très chers fils, les rois catholiques de la sainte Eglise. Nous avons vu avec beaucoup de joie et de satisfaction les témoignages de votre piété et de votre religion, et pour vous donner moyen d'accroître dans votre cœur ces sentiments, nous vous envoyons par votre susdit ambassadeur dans une croix d'or, une parcelle de la Croix, sur laquelle Jésus-Christ, le Roi des rois et le Prêtre éternel, a été attaché avec des clous, et par l'effusion de son sang nous a fait autant de rois et de prêtres du Dieu vivant. Nous vous envoyons aussi l'épée et le chapeau bénis, ainsi que les pontifes romains ont accoutumé de le faire à tous les rois catholiques, et nous prions le Seigneur qu'il soit le soutien de Votre Majesté dans toutes ses entreprises. Elle recevra l'épée et le chapeau ainsi qu'il se pratique dans les cours des rois de l'Europe, à la fin d'une messe, à laquelle nous attachons une indulgence plénière de tous les péchés, pour ceux qui y assisteront et, après s'être confessés, prieront pour la tranquillité de l'Eglise catholique, le salut des princes chrétiens, et l'extirpation des hérésies, s'ils ont une véritable confiance en la divine Miséricorde, dans le pouvoir qui a été donné aux saints Apôtres

Pierre et Paul et dans celui dont nous sommes revêtu nous-même.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, etc. »

Bref du Pape Sixte V au Seigneur d'Omoura.

Notre très cher Fils en Jésus-Christ, Salut et Bénédiction Apostolique.

« Dom Michel, votre ambassadeur, ayant remis au feu pape Grégoire XIII, qui était alors sur le trône de l'Eglise et qui règne aujourd'hui dans le Ciel, ainsi que nous le devons croire, les lettres dont vous l'aviez chargé, et lui ayant rendu en votre nom l'obéissance, que tous les fidèles doivent au Vicaire de Jésus-Christ ; ce pontife en conçut une joie extraordinaire, aussi bien que tous les Cardinaux de la sainte Eglise, du nombre desquels nous étions alors, et tout le peuple romain dont le concours fut prodigieux pour être témoin d'une action si remarquable. La mort du Pape Grégoire, qui survint peu de temps après, n'a rien changé dans ce qui vous concerne ; élevé, sans que nous l'ayons mérité, sur la Chaire de saint Pierre, nous ne nous sentons pas moins de zèle, que n'en avait notre prédécesseur pour vos intérêts, et pour ceux de vos sujets ; et, pour gage de notre affection paternelle, nous vous envoyons par votre susdit ambassadeur une croix d'or, où

nous avons renfermé du bois de la vraie Croix, que le Fils unique de Dieu a teinte de son Sang lorsque, Sacrificateur et Victime, il s'est offert lui-même en sacrifice, pour laver les taches de nos péchés. La vue de cette précieuse relique vous rappellera sans cesse la Passion de notre divin Sauveur, vous fortifiera dans la pratique des vertus chrétiennes, et surtout de la patience, de l'humilité, de l'obéissance, de la force et de l'innocence, selon la pensée de saint Augustin, qui dit que le bois, sur lequel le Fils de Dieu a été attaché, lui servit de chaire pour nous enseigner la loi : elle vous servira aussi de bouclier contre tous les assauts que vous livrera l'ennemi de votre salut. Dans tous les dangers, dit un autre docteur, nous devons recourir à la Croix de Jésus-Christ, nous en faire un bouclier contre les suggestions de l'esprit de ténèbres, et dire à ce divin Sauveur : Crucifiez ma chair avec les clous de votre crainte. Nous savons, notre fils bien-aimé, que vous êtes savant dans cette science, et c'est pourquoi nous n'avons point voulu vous entretenir d'autre chose. Nous avons été fort content de Dom Michel, votre neveu, et de tous ses collègues, et vous apprendrez d'eux ce que vous serez bien aise de savoir de plus. Dieu vous aide, très noble prince, et vous comble, Vous et vos sujets, de joie et de bonheur.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, etc. »

Ils partirent de Rome le 3 juillet 1585, et laissèrent toute la ville charmée de leur modestie, de leur bonne grâce, de leur esprit, et surtout de leur piété, dont ils donnèrent des marques si solides, qu'on les regardait comme des saints, et qu'ils soutinrent parfaitement l'opinion qu'on avait conçue depuis longtemps de la haute vertu des chrétiens japonais. Les chevau-légers du Pape les accompagnèrent le jour de leur départ, et une bonne partie de la noblesse romaine monta à cheval pour leur faire cortège, et les conduisit fort loin ; le cardinal de Saint Sixte les reçut à Castellana, et les y traita splendidement ; à Spolète on leur présenta les clefs de la ville, et ils furent reçus dans la cathédrale au son des cloches et des hautbois. A Assise et à Monte-Falco, ils visitèrent toutes les reliques de ces deux célèbres sanctuaires. Le cardinal Philippe Spinola leur fit rendre, à Pérouse, où il était légat, des honneurs extraordinaires. De Sérouse, les ambassadeurs se rendirent à Lorette, à Ancône, à Bologne, à Venise, à Mantoue, à Crémone, à Lodi, à Gênes et furent partout reçus avec les plus grands honneurs. Le 8 août, ils s'embarquèrent enfin pour Barcelone où ils arrivèrent le 17 du même mois. Ils passèrent ensuite à Saragosse, Madrid et entrèrent en Portugal par Oropesa. Après avoir salué le duc de Bragance, ils se rendirent à Lisbonne où ils s'embarquèrent enfin dans la nuit du 13 avril 1586 pour les Indes, avec dix-sept Jésuites qu'ils avaient obtenus du Pape et du roi d'Espagne pour le Japon.

Après avoir essuyé de nombreuses tempêtes qui retardèrent considérablement le voyage, ils arrivèrent le 21 juillet 1590, à Nagasaki. La joie fut grande à cette nouvelle : le prince Léon, frère du seigneur d'Arima, était sur le port avec une nombreuse suite de chevaliers pour les recevoir à la descente du navire. Le seigneur lui-même et le prince d'Omoura, la mère de Michel de Cingiva et celle de Martin de Hara, arrivèrent à Nagasaki peu de jours après et furent suivis d'un très grand nombre de princes et de seigneurs, la plupart parents, ou alliés des quatre ambassadeurs, qu'on ne se lassait point d'entendre parler des aventures de leur voyage.

Les ambassadeurs se firent un devoir d'écrire au Pape Sixte V une lettre où, après avoir fait à Sa Sainteté le récit de ce qui leur était arrivé depuis leur départ de Rome, ils lui rendaient de très humbles actions de grâces de toutes les faveurs, dont elle les avait comblés. Ils s'étaient déjà acquittés de ce devoir au Mozambique, et à Macao, mais le Saint Père ne reçut que la première de ces lettres, à laquelle il répondit de la manière la plus aimable. Ils écrivirent aussi au Roi Catholique, de la libéralité duquel ils s'étaient ressentis jusqu'après leur arrivée au Japon, et à plusieurs autres princes et seigneurs chrétiens, dont ils avaient reçu des marques plus particulières d'estime et d'amitié.

AMBASSADE DE DATÉ MASAMOUNÉ EN EUROPE

Daté Masamouné était le daïmio de la province d'Oshou, qui se trouve au nord du Japon. Guerrier habile et renommé, il avait été mis en possession d'un fief très important, en récompense des services qu'il avait rendus à Iéyasou sur les champs de bataille. L'ambassade de ce daïmio vers l'Europe nous a semblé intéressante à signaler à la fin de cet ouvrage, non seulement parce qu'elle appartient au domaine de l'histoire, mais encore parce qu'elle nous permet d'étudier la politique extérieure de ce grand personnage, contemporain du shogoun Iéyasou.

Au début de son règne, Iéyasou avait désiré voir mouiller à Ouraga les navires espagnols qui allaient et venaient entre la Nouvelle-Espagne et les Philippines. Il avait écrit au gouverneur des Philippines pour lui demander l'ouverture du commerce des Espagnols dans ce port et s'était engagé à garantir la liberté de conscience. C'est ce qui explique que peu après l'on voyait, au Japon, un grand nombre de Pères appartenant à l'ordre de saint François des Philippines,

parmi lesquels se trouvait le Père Louis Sotelo (1). Le *Keïtcho-nen-rokou* (2) nous montre le christianisme faisant alors de très grands progrès ; ce fut même à tel point que le shogoun dût abandonner sa politique de laisser faire pour intervenir énergiquement. Il fit démolir les églises et les Pères furent condamnés à des peines sévères. Le Père Sotelo qui avait construit une église à Amakousa se trouvait au nombre des victimes: ce fut Masamouné qui le sauva de la prison et l'emmena dans son domaine.

Est-ce Masamouné qui, pour entrer en relations avec les nations étrangères, songea à envoyer des ambassadeurs en Amérique et en Europe ? Est-ce le Père Sotelo, son hôte, qui, désirant se rendre auprès du Pape pour lui demander l'envoi de missionnaires pour la prédication à Oshou, influença le daïmio? C'est ce que nous essayerons de déduire tout à l'heure. Quelle que soit la raison qui ait pu agir, Masamouné décida d'envoyer une ambassade en Europe. Il demanda des matelots à Moukaï Shoghen, chef de la marine du shogoun, qui en mit à sa disposition. Le shogoun lui-même lui remit une lettre à l'adresse du roi d'Espagne. Masamouné nomma pour ses ambassadeurs Hasékoura Rokouémon (Tsounénaga) et le Père Louis

1. Sotelo naquit à Séville, d'une famille noble et entra dans l'ordre des Franciscains dès le premier âge. Il était venu pour la première fois au Japon, en 1606, avec d'autres religieux de l'ordre de saint François.

2. Voy. ch. IV, p. 116.

Sotelo. Pour accompagner ces deux personnages, il y eut douze sujets de Masamouné, dix de Moukaï Shoghen, quarante Européens et les gens composant l'équipage, soit un total de cent quatre-vingts personnes (1).

Ce navire partit pour la Nouvelle-Espagne, le 21 octobre 1613, de Tsouki-no-oura, situé à quarante milles de Sendaï, chef-lieu d'Oshou. Il passa aux Philippines le mois suivant et arriva au port d'Acapulco le 25 janvier 1614. Les autorités firent aux ambassadeurs une réception splendide. Ils se rendirent de là à Mexico, où le vice-roi les accueillit avec de grands honneurs. C'était le temps de la semaine sainte, et soixante-huit personnes de la suite du Père Sotelo, qui avaient été parfaitement instruites, furent baptisées solennellement dans l'église de saint François et confirmées par l'archevêque. Le navire quitta Mexico le jour de l'Ascension ; il était à Puebla de los Angeles le jour de la Pentecôte ; le 23 juillet il toucha à la Havane et arriva le 5 octobre suivant au port de San Lucar de Barrameda, en Andalousie. On prépara aux ambassadeurs une entrée magnifique dans Séville. La cité se montrait surtout glorieuse de recevoir le Père Sotelo, qui était né dans

1. Le *Tchouko-gouaïko-shi (Histoire diplomatique du moyen âge)* prétend qu'on ne sait pas au juste quel fut le navire qui fit voile pour la Nouvelle-Espagne. Il pense que ce devait être un navire étranger échoué sur la côte, près de Sendaï, à moins que ce ne fût un navire construit par les Japonais sur le modèle d'un autre qui aurait échoué. Il s'appuie sur une lettre de l'évêque du Japon adressée le 5 octo-

ses murs et de fêter en lui l'une des gloires de l'Eglise et l'apôtre qui avait converti et baptisé un nombre infini de païens. Les autorités de Séville reçurent Hasékoura Rokouémon en audience solennelle et entendirent la communication de ses dépêches adressées à la cité. En effet, le seigneur d'Oshou avait écrit directement à la ville (1) et envoyé en présent une épée et un poignard de grand prix en signe d'amitié. Il témoignait son désir d'embrasser la foi chrétienne aussitôt que les circonstances le lui permettraient et sa volonté de voir tous ses vassaux professer la même religion. En même temps, il exprimait ses dispositions favorables pour le commerce avec les Espagnols. Voici, d'ailleurs, le texte de la lettre :

Lettre de Daté Masamouné, à la plus fameuse parmi les nations du monde et très illustre cité de Séville.

« Par une providence toute particulière de Dieu, le Père Louis Sotelo étant venu dans notre royaume,

bre 1613, au Supérieur des Jésuites, dans laquelle il est question d'un navire qui fit naufrage sur la côte du Japon et dont le capitaine se débarrassa pour une somme de quatre-vingt-dix couronnes. Cette hypothèse expliquerait la navigation dans le Pacifique, car le capitaine aurait très probablement pris passage sur ce navire pour s'en retourner et ce serait lui qui l'aurait commandé jusque dans la Nouvelle-Espagne.

1. Le *Hanso-Seïséki* (*Histoire des mérites des fondateurs du fief d'Oshou*) reproduit dix lettres adressées à différentes personnes par Daté. Les originaux de ces lettres, sauf peut-être de la première, furent conservés par M. Ishimoto, membre d'une ancienne famille de samouraïs, habitant près de Sendaï. La substance de toutes ces lettres est à peu de chose près identique.

nous avons connu les vérités excellentes de la foi et de la religion divines, lesquelles nous estimons saintes et bonnes, et la véritable et certaine voie du salut. C'est pourquoi nous avons désiré nous obliger à l'observer, et recevoir le titre légitime de chrétien par le moyen du saint baptême; mais ne pouvant le faire dès cette heure, pour des causes graves qui nous font obstacle, nous voulons que tous nos vassaux de condition quelconque embrassent la loi du Dieu des chrétiens, ainsi que nous espérons le voir se réaliser, par les efforts et le zèle du Père Sotelo, et d'un gentilhomme de notre maison, nommé Hasékoura Rokouémon, choisis par moi comme ambassadeurs auprès du suprême seigneur des chrétiens, que ceux-ci appellent le Pape, et qu'ils adorent comme le vicaire du Christ sur la terre.

« Ayant appris en particulier la grandeur et la richesse de votre illustre république, patrie du Père Sotelo, nous avons conçu pour Votre Seigneurie une grande et particulière affection en raison de ce que le religieux qui nous a le premier procuré la lumière de la doctrine, et de la sainte loi de Dieu, est issu comme un germe très précieux de la noble tige de Séville. Nous en rendons à la divine Majesté de continuelles actions de grâce, en même temps que nous le faisons à l'égard de Votre Seigneurie par nos lettres, et que le feront de vive voix en notre nom nos ambassadeurs. Nous vous prions d'agréer notre message, ainsi que nous vous avons reçu dans notre amitié dès à présent et pour toujours, et d'avoir pour agréa-

ble de nous confirmer la vôtre, et de nous en envoyer un témoignage authentique, ainsi que nous l'espérons, de telle sorte qu'il soit conservé perpétuellement dans nos archives royales, de même que nous vous prévenons en vous envoyant un gage de notre sympathie, à savoir une épée et un poignard qui sont les insignes les plus précieux de notre personne royale. Et pour avoir un gage, et entrer en possession de la faveur de Votre Seigneurie, de laquelle faveur nous sommes pleinement assurés déjà, nous serons heureux qu'elle ait pour agréable de favoriser et de protéger nos ambassadeurs, afin qu'ils parviennent en la présence du grand et puissant roi d'Espagne, et aillent se prosterner aux pieds du souverain pontife, le grand monarque de la république chrétienne, afin que celui-ci, correspondant à nos justes désirs, avec la bienveillance et la clémence que nous espérons, nous permette, au moyen de la sainte foi, que nous voulons embrasser, de soumettre notre couronne et tous nos vassaux à la sainte Eglise, et de reconnaître dans le spirituel sa tête sacrée comme tenant la place de Dieu au-dessus de tous les princes.

« Depuis très longtemps nous étions informés du grand concours de navires qui viennent faire le commerce en votre illustre république depuis les mers de l'Inde et du Sud, guidés par des pilotes savants dans la navigation, et profondément versés dans la connaissance des mers, et désirant savoir si la navigation de nos mers jusqu'à la mer d'Espagne était réalisable, quels sont les ports d'escale et les climats

intermédiaires, nous serions heureux de voir ces pilotes se rendre vers nous, et nous communiquer les fruits de leur science ; afin que, si cette navigation est possible, nous donnions ordre à nos vaisseaux d'accomplir tous les ans le voyage, afin de nous donner l'occasion plus fréquente de vous manifester notre bienveillance. Sur toutes ces choses, le Père Sotelo doit suppléer verbalement à tout ce que nous omettons par brièveté ; vous voudrez bien lui accorder une juste confiance, et lui faire en même temps connaître en quoi nous vous pourrons servir, et vous serez assuré de trouver en nous la volonté perpétuelle de servir votre république.

« Donné en notre cour de Sendaï, le 14ᵉ jour de la 9ᵉ lune de la 18ᵉ année de l'ère Keïtchô, qui correspond au 26 octobre 1613.

« Désirant l'amitié et la grâce de Votre Seigneurie.

Signé : « DATÉ MASAMOUNÉ MATSOUDAÏRA MOUTSOU-NO-KAMI (1). »

1. Léon Pagès. — *Histoire de la religion chrétienne au Japon*, t. II, p. 131. Cette lettre porte la date du 14ᵉ jour du 9ᵉ mois de la 18ᵉ année de Keïtcho et correspond au 26 octobre 1613. Mais « l'éditeur du *Kinjio Hion* dit que la date doit être le 4ᵉ jour du 9ᵉ mois ou 16 octobre. La lettre publiée dans le *Japan Mail* est du 4 septembre 1613 : la lettre de Daté au Pape (Pagès, t. II, p. 135) est du 4ᵉ jour du 9ᵉ mois ou 6 octobre ; le fac-similé de la lettre latine de Daté au Pape est du 4ᵉ jour du 9ᵉ mois. Nous devons supposer que toutes les lettres sont de la même date, et que la lettre de Séville doit être également du 4ᵉ jour du 9ᵉ mois ou 6 octobre 1613. L'éditeur du *Japan Mail* aura sans doute suivi la coutume d'aujourd'hui de considérer le 9ᵉ mois comme étant le mois de septembre ;

Hasékoura et Sotelo quittèrent Séville le 25 novembre, passèrent à Cordoue et à Tolède, puis entrèrent à Madrid le 20 décembre. Ils avaient pendant toute la traversée d'Espagne été généreusement défrayés aux frais de Sa Majesté, et à Madrid avaient reçu, aux frais du même souverain, l'hospitalité dans le couvent de Saint-François. Tous deux furent reçus en audience solennelle par le roi Philippe III, le 30 janvier 1615. Sa Majesté était debout sous le dais, entourée des grands du royaume. Hasékoura fit trois génuflexions profondes et s'avança pour baiser la main du monarque. Celui-ci la retira, leva son chapeau, et salua par une inclination de tête.

L'ambassadeur présenta la lettre dans laquelle Daté Masamouné se déclarait convaincu de l'erreur des sectes japonaises, et affirmait son dessein d'embrasser la religion chrétienne avec tous ses vassaux. Pour être soutenu dans cette œuvre difficile, il réclamait le secours du roi, et, en premier lieu, la venue de missionnaires ; en second lieu, l'alliance politique du roi d'Espagne. Voici cette lettre :

ceci se comprend parfaitement depuis l'adoption du calendrier européen en 1873, mais auparavant le mois tel qu'il existe aujourd'hui ne correspondait pas au mois lunaire. » C. Meriwether (*A sketch of the life of Date Masamoune and an account of his embassy to Rome* dans : *Transactions of the Asiatic society of Japan*, t. XXI, p. 48). L'argument de M. Meriwether nous semble juste. On peut voir, d'ailleurs, au Ministère des Affaires Étrangères de Tokio une copie de cette lettre, écrite en japonais et qui porte la date du 4e jour du 9e mois de la 18e année de Keïtcho.

Lettre de Daté Masamouné.
A Sa Majesté Philippe III, roi d'Espagne.

« C'est avec le plus grand respect que je vous écris. J'ai entendu dire que vous étiez le roi qui gouverne un grand royaume. Le missionnaire Sotelo, qui est de votre pays, m'a parlé de vous et j'ai eu le désir d'entrer en relation avec vous. L'an dernier, le général Bastian Hisugaï fut envoyé de la Nouvelle-Espagne à notre empereur, en qualité de messager. Il vint dans ma province et me raconta que, par mer, la Nouvelle-Espagne n'est pas très éloignée du Japon. Je vous envoie aujourd'hui le Père Sotelo. Déjà, il y a quelques années, le Père Sotelo devait être envoyé en Europe ; malheureusement il tomba tout à coup malade et ne put partir. Aujourd'hui qu'il se porte bien, je m'empresse de vous l'envoyer.

« J'ai entendu parler par Sotelo du christianisme et je crois fermement que c'est une très bonne religion. Il y a un obstacle qui m'empêche cependant de me faire chrétien. Mon plus grand désir est, néanmoins, de voir tous mes vassaux embrasser cette religion et c'est dans ce but que je vous prie de m'envoyer quelques missionnaires de l'ordre de Saint-François.

« Afin de continuer mes relations avec vous, j'enverrai à l'avenir des navires dans la Nouvelle-Espagne. Vous pourrez m'adresser les missionnaires dans

ces navires, qui se rendront chaque année dans votre pays. Si vous protégez mes navires, je vous en serais très reconnaissant.

« Quand vos navires viendront dans mon pays, je les traiterai de la même façon que vous aurez traité les miens.

« Je vous adresse cinq objets japonais comme petit présent.

« Le Père Sotelo vous donnera des détails pour toutes les autres questions.

Signé : « DATÉ MASAMOUNÉ (1). »

Le Père Sotelo, ayant ensuite obtenu la parole, s'exprima au nom du shogoun du Japon et dit que cinq ans auparavant le shogoun l'avait choisi pour aller porter à Sa Majesté des paroles d'amitié et d'alliance, mais que sa santé chancelante ne lui ayant pas permis de passer en Espagne pour accomplir sa mission le Père Alonzo Munoz lui avait été substitué ; qu'étant demeuré au Japon il avait appris que les Hollandais avaient expédié d'Europe une ambassade au shogoun pour s'opposer à ses projets d'alliance avec l'Espagne, en lui proposant des conditions nouvelles d'un immense avantage. « Et j'ai, ajouta le Père

1. Cette lettre se trouve dans *Les Japonais au monde*, par S. Watanabé, pp. 108-111, et serait la copie de l'original possédé par M. Ishimoto, ancien samouraï d'Oshou. Elle diffère légèrement du texte publié par *The Japan Daily Mail*. Yokomana, 19 novembre 1891.

Sotelo, persuadé à l'empereur qu'avec la seule amitié du roi d'Espagne il pouvait obtenir des résultats plus considérables que ceux promis par les Hollandais. Sur ce, l'empereur m'a chargé de la présente ambassade, afin de solliciter l'alliance de Votre Majesté. »

Le roi répondit qu'il prenait en grande considération les intentions du shogoun, et se réservait d'en traiter en temps opportun, promettant de correspondre à des dispositions si parfaites.

Hasékoura présenta alors sa lettre au roi. Elle était ainsi conçue (1) :

Lettre de l'ambassadeur Hasékoura Rokouémon au roi d'Espagne, Philippe III.

« L'homme qui cherche la lumière, après qu'il a enduré de grands travaux, s'il vient à la rencontrer, est plein de consolation, et se livre à la joie : et moi-même, arrivant d'une terre dépourvue de la lumière céleste, afin de la chercher là où elle abonde, lorsque je me suis vu dans la présence de Votre Majesté, soleil qui éclaire la plus grande partie du monde, j'ai oublié toutes mes épreuves de mer et de terre, et je me sens rempli de joie et comblé d'honneur. La terre d'où j'arrive est, de toutes celles du monde, ainsi qu'on me l'apprend, la plus éloignée de l'Espagne ; elle se nomme le Japon, dans le royaume

1. Léon Pagès. — *Histoire de la religion chrétienne au Japon* t. II, p. 132 et suiv.



d'Oshou (*sic*) et elle appartient à Daté Masamouné mon seigneur, et le roi de cet Etat.

« Les raisons de mon envoi sont doubles. La première est que mon seigneur, ayant connu les vérités de la sainte loi de Dieu, les a jugées saintes et bonnes, et étant non-seulement la voie unique et assurée du salut des âmes, mais encore le moyen de garantir la perpétuité des Etats. C'est pour cela qu'il a résolu de m'envoyer auprès de Votre Majesté, c'est-à-dire vers la colonne inébranlable de l'Eglise, afin de la supplier de lui envoyer des religieux, pour que le bienfait de connaître Dieu et sa loi sainte ne lui fût pas seulement personnel, mais fût commun à tous ses vassaux; et aussi pour baiser les pieds du Saint-Père, afin que celui-ci, comme Père universel de tous les chrétiens, protégeât les religieux qui seront envoyés par Votre Majesté, leur accordât ce qui lui paraîtrait essentiel, et ordonnât tout ce qu'il jugerait convenir.

« La seconde raison est que le roi d'Oshou, mon seigneur, informé de la grandeur de Votre Majesté et de la bienveillance avec laquelle Elle reçoit sous ses ailes tous ceux qui réclament sa protection, a désiré que je vinsse en son nom mettre sa personne, son royaume, et tout ce qu'il renferme, sous les ailes de Votre Majesté, et lui offrir son amitié et ses services, afin que, si dès à présent et dans la suite quelqu'une de ces offres, ou toutes réunies, pouvaient être de quelque utilité pour le service de Votre

Majesté, il pût les réaliser avec empressement et avec amour.

« Dans ces intentions je suis venu du Japon en la présence de Votre Majesté ; et en témoignage j'apporte des lettres et des gages, et me trouvant présentement en cette présence, et pour ainsi dire au terme de ma mission, je me réjouis d'avoir traversé sur la mer et sur la terre toutes les épreuves d'un si long voyage ; et afin que ces épreuves ne demeurent pas sans récompense, je supplie Votre Majesté de m'accorder ce que j'apprécie le plus, et qui est d'être fait chrétien par ses mains royales, grâce que j'ai vivement désirée dans d'autres temps, mais qui m'a été différée avec intention jusqu'à ce jour, par le conseil de personnes graves, afin que, la solennité se réalisant en Votre Présence, fasse apprécier davantage au Japon la grandeur de l'acte. »

Réponse du Roi.

« La consolation et la joie que nous avons ressenties ont été très grandes, quand nous avons appris que la sainte loi de Dieu se promulguait en vos contrées lointaines, et en particulier dans un Etat dont les indigènes sont si intelligents et si sages, et nous apprécions au plus haut degré ce fait que dans notre temps on vienne de si loin pour chercher cette loi dans nos royaumes. Notre désir n'a pour objet que l'accroissement et la propagation du saint Evangile.

Les nouvelles que nous apprécions le plus sont les nouvelles de ce genre, et, dans celles que vous avez apportées, nous voyons avec admiration l'heureux sort du prince qui vous envoie. Tout notre souci sera de pourvoir à l'accomplissement de ses justes demandes. Assurément nous donnerons nos soins à ce que votre seigneur soit pourvu de tout le nécessaire. L'offre de son amitié nous est très sensible et nous l'apprécions à sa valeur ; et tout ce qui dépendra de nous, dès à présent et dans la suite, nous le ferons sans réserve. Quant aux conventions et aux autres dispositions à conclure, nous donnerons, en temps opportun, une audience à cet effet. Le désir de devenir chrétien, dont l'ambassadeur est animé, nous cause une joie très-vive, et nous estimons à propos que la cérémonie ait lieu en notre présence, et nous y prendrons part selon notre désir et selon le lieu. Nous donnerons nos ordres à ces fins. »

Le 4 février, l'ambassadeur alla rendre ses devoirs au duc de Lerme, et en reçut les assurances de son bienveillant concours.

Le 17 février, Hasékoura reçut le baptême dans le couvent des Franciscains déchaussés, par les mains de Dom Diégo de Guzman, grand chapelain du roi, suppléant le Cardinal-archevêque de Tolède, empêché par la maladie. Les parrain et marraine furent le duc de Lerme et la comtesse de Barachia. Le roi Philippe III voulut être présent avec Anne d'Autriche et les deux infantes. Le néophyte fut nommé Philippe-François.

Hasékoura demeura encore huit mois dans le couvent de Saint-François de Madrid, puis se mit en chemin pour Rome. Le 30 septembre, il arriva avec sa suite à Saragosse, visita Notre-Dame del Pilar, sanctuaire insigne de la chrétienté, et passa ensuite à Barcelone où le vice-roi, marquis d'Almozan, combla de ses bontés les ambassadeurs.

De Barcelone, ils partirent par mer pour Savone et, de ce port, se rendirent à Gênes où le doge et le Sénat les reçurent en audience solennelle (1).

Le 11 octobre 1616, ils s'embarquèrent à Gênes et sept jours après arrivèrent à Civita-Vecchia. Le gouverneur de la ville les reçut selon leur qualité. Dès qu'on fut averti à Rome de leur arrivée, le cardinal Borghèse fit envoyer un carrosse de campagne pour les ambassadeurs et trois carrosses ordinaires pour les personnes de leur suite ; le cardinal envoya également deux gentilshommes pour les complimenter et les inviter à venir au château de Saint-Sévère. Le lendemain ils s'acheminèrent vers Rome où ils arrivèrent le 25 octobre.

« Ils furent conduits aussitôt avec leur suite au palais de Monte-Cavallo, se prosternèrent devant le Saint-Père, lui baisèrent humblement les pieds et furent bénignement reçus par Sa Sainteté... Le 29 du

1. On trouve une relation de leur réception à Gênes dans l'ouvrage de C. Meriwether (*A sketch of the life of Date Masamune and an account of his embassy to Rome*), p. 83, ainsi que dans celui de G. Berchet (*Antiche ambasciate giapponesi in Italia*), Venezia, 1877.

même mois, jour fixé pour faire leur solennelle entrée dans Rome, ils se mirent en carrosse après dîner et sortirent secrètement de la ville, hors la Porte Angélique, parce qu'ils devaient entrer par cette porte... Ils prirent leur chemin par la place de Saint-Pierre, par Borgo, par le pont, par devant le château Saint-Ange, par les rues de Banqui, Parione, Valle, Cesarini, Altieri et Campidoglio, pour retourner au palais du couvent d'Araceli; toutes ces places et rues par où ils passèrent étaient bondées d'un grand nombre de peuple, de plusieurs carrosses remplis de gentilshommes, dames et demoiselles; les fenêtres étaient remplies de beaux tapis, coussinets et tapisseries où étaient plusieurs gentilshommes et la noblesse romaine.

« L'ordre de la cavalerie était conduit par le seigneur Jean-Baptiste Alaleone; la trompette de la garde des chevau-légers marchait devant, après laquelle suivaient les chevau-légers au nombre de cinquante et après eux leurs capitaines, le sieur Mario Censi et le sieur Curtio Caffareli.

« Après ceux-là venaient à cheval les domestiques et serviteurs des cardinaux, des ambassadeurs, des seigneurs, gentilshommes et nobles citoyens de Rome et des gentilshommes français et espagnols, deux à deux, pompeusement vêtus.

« Les tambours des capitaines de la ville marchaient après au nombre de quatorze et allaient sonnant.

« Cinq trompettes à cheval marchaient après avec

égale distance, lesquels souvent sonnaient et donnaient grande allégresse au peuple.

« Après ces trompettes marchaient à cheval plusieurs très nobles et très illustres seigneurs, chevaliers, gentilshommes et personnages qualifiés, richement vêtus et ornés.

« Ceux de la suite et compagnie de l'ambassadeur japonais suivaient l'un après l'autre sur haquenées blanches, au milieu de deux nobles citoyens romains : ils étaient sept cavaliers, suivis de pages vêtus de casaques avec des manches larges et longues.

« Après ceux-là marchaient en même ordre quatre Japonais, chevaliers d'honneur, deux vêtus comme les susdits, mais plus richement, et après eux marchait le maître d'hôtel de l'ambassadeur vêtu à l'italienne.

« L'ambassadeur marchait à main droite du très-illustre seigneur Marc-Antoine Victori, neveu de Notre-Saint-Père, environné des suisses de la garde de Sa Sainteté et de ses écuyers. Il était vêtu, quant à la forme, comme ses chevaliers ci-dessus représentés.

« Il était suivi à cheval de ses deux interprètes, honorablement vêtus à l'espagnole : l'un d'eux était le docteur Scipion Amati, interprète de la langue espagnole et romaine ; l'autre était le capitaine-enseigne François Martinet Montagne, interprète de la langue japonaise.

« Finalement venait le révérend Père frère Louis Sotelo, compagnon à l'ambassade pour le roi d'O-

shou, dans le carrosse du cardinal Borghèse, avec quelques autres Pères de son ordre et suivi de plusieurs autres carrosses et coches.

« En passant par la place Saint-Pierre, les susdits Suisses de la garde du pape lui firent une salve d'artillerie et passant sur le pont du château Saint-Ange, on fit une très excellente et agréable musique » (1).

Les ambassadeurs mirent pied à terre, montèrent à la porte du couvent d'Araceli et furent reçus au nom du Saint-Père par le seigneur Jean-Baptiste Costaguto.

Le premier novembre, jour de la fête de tous les saints, ils assistèrent à la messe qu'on célébra devant le Pontife. Le 3 novembre, ils furent reçus par le Saint-Père auquel ils présentèrent la lettre du seigneur d'Oshou ainsi conçue (2):

Lettre du seigneur d'Oshou au Pape Paul V.

« Daté Masamouné, seigneur d'Oshou dans l'empire du Japon, baisant avec une soumission et une révérence très-profondes les pieds du Seigneur Pape Paul V, très grand, universel et très-saint Père de l'univers, je dis en suppliant :

1. *Conversion merveilleuse à la foi catholique, apostolique et romaine de Idaté Masamouné*. Lyon, 1616, p. 5.
2. Léon Pagès. — *Histoire de la religion chrétienne au Japon*, p. 135-136.

« Le Père Fray Louis Sotelo, religieux de Saint-François étant venu dans mon royaume, et y ayant annoncé la foi chrétienne, m'a rendu sa visite. J'ai connu par lui cette religion, et il m'a exposé de nombreux mystères concernant les rites et les cérémonies des chrétiens.

« J'ai reçu ces enseignements dans mon cœur, et en les examinant j'ai reconnu qu'ils étaient véritables et salutaires ; et je n'hésiterais pas à les professer hautement, si certaines affaires ne m'entravaient, et si des motifs invincibles ne me faisaient obstacle.

« Mais si personnellement je suis empêché pour cette heure, au moins je désire que mes sujets se fassent actuellement chrétiens. Afin de hâter cet heureux événement, je supplie Votre Béatitude de m'envoyer des religieux de l'ordre de Saint-François, dit de l'Observance ; je chéris principalement et je vénère ces religieux. Que Votre Altesse condescende à leur accorder abondamment les licences, les faveurs, et tout ce qui peut concourir à leur succès. Pour moi, dès qu'ils auront mis le pied sur ma terre, je ne cesserai de les protéger. Je les assisterai pour l'érection de leurs monastères, et je leur accorderai toutes les grâces qui seront en mon pouvoir.

« Je vous supplie de même instamment de vouloir bien, dans mon royaume, disposer, gouverner, et instituer tout ce que vous jugerez utile pour la propagation de la sainte loi de Dieu, et spécialement d'instituer et de créer un grand prélat, sous la direction et par le zèle de qui tous les habitants seront

convertis sans retard à la foi chrétienne. Quant aux dépenses du prélat, et aux revenus à lui constituer, veuillez ne concevoir aucune inquiétude; car nous voulons y pourvoir abondamment nous-même, et nous en acceptons toute la charge.

« A ces intentions je vous envoie comme ambassadeur le Père Louis Sotelo, auprès duquel vous pouvez vous enquérir, à votre gré, des dispositions de mon cœur; car il connaît à merveille ce que mon cœur renferme sur les matières qui précèdent, et afin de leur donner effet, je prie Votre Béatitude de prêter à cet ambassadeur une oreille favorable, et de l'accueillir avec honneur. Ce religieux doit être accompagné d'un illustre gentilhomme de ma maison, nommé Hasékoura Rokouémon, également mon ambassadeur, afin que tous deux, étant porteurs de mon hommage et de mon obéissance, se rendent à la très-sainte cour romaine, et embrassent pour moi vos pieds sacrés; et s'il arrivait que le Père Louis Sotelo vînt à succomber dans le voyage, je désire que toute autre personne par lui désignée soit admise comme ambassadeur en votre présence, au même titre que lui-même.

« J'ai appris de plus que mon royaume n'est pas fort éloigné des royaumes de la Nouvelle-Espagne, lesquels font partie du domaine du très-puissant roi d'Espagne Philippe. C'est pourquoi, dans le désir d'entrer en relation avec lui, et avec ses Etats chrétiens, je désire vivement son amitié: et je ne doute point de l'obtenir, si votre autorité m'y assiste, ainsi

que je vous en supplie humblement, en conjurant Votre Altesse d'entreprendre cette œuvre et de la mener à fin, surtout parce que ces royaumes sont la voie nécessaire des religieux envoyés par vous dans notre royaume. Avant tout vous daignerez prier le Dieu tout-puissant, afin que je sois agréable à Sa Majesté divine. Que si, dans notre royaume, il existe quelque chose qui vous soit agréable et utile à votre service, que Votre Altesse ordonne, et nous nous emploierons de toutes nos forces, afin de correspondre à votre désir. Dès à présent je vous offre avec révérence et frayeur des présents bien modiques, mais qui proviennent d'une contrée bien éloignée, c'est-à-dire du Japon. En tout le reste, nous nous en remettons au Père Sotelo et au chevalier Rokouémon, et nous tenons pour avéré et parfait tout ce qu'ils auront conclu en notre nom.

« De la cité et de notre cour de Sendaï, la 18e année de l'ère Keïtchô, le 4e jour de la 9e lune, c'est-à-dire le 6 octobre de l'an du salut 1613.

Signé : « MATSOUDAÏRA MOUTSOU-NO-KAMI DATÉ MASAMOUNÉ. »

Quand la lecture de la lettre du prince d'Oshou fut terminée, le Révérend Grégoire Pétroche Mantuan, observantin de l'ordre des frères mineurs, régent au collège d'Araceli, prononça au nom du roi et des légats en présence du Pape et des cardinaux, une harangue dans laquelle, après avoir énuméré les bienfaits de l'Eglise, il fit l'éloge de Daté



Masamouné et souhaita « que tout l'empire du Japon, à l'exemple de son roi, embrasse le christianisme » (1). Mgr Strossi, au nom du Souverain Pontife, prononça ensuite l'allocution suivante (2) :

« La nouvelle que vous avez apportée à Sa Sainteté, ô très dévot et très religieux frère Louis Sotelo, prêtre et sacrificateur de Jésus-Christ et vous aussi, ô généreux chevalier Philippe Faxicura, lui a été très agréable. Il s'est tenu fort content et satisfait quand il a su que Idaté Masamouné, roi de Voxu, duquel le commandement s'étend si loin entre les Japonais, qui est entre eux un monarque si puissant, de qui les richesses sont très grandes, les forces quasi innombrables, qui toujours entretient un grand et redoutable appareil de guerre, qui est étroitement allié avec le grand empereur du Japon, illuminé des rayons de ce divin soleil échappé de son amour, a embrassé la foi chrétienne ; n'étant encore que catéchisé, l'a prise en sa protection et avec une zélée affection a introduit et après maintenu le culte du vrai Dieu, et pour cette raison vous a délégués et envoyés au Saint-Siège.

« Sa Sainteté reçoit en son âme des joies indicibles et rend grâce au Dieu tout-puissant que pendant les années de son ministère apostolique, l'Evangile du Seigneur ait été si heureusement prêché au commencement aux parties orientales du Japon et que

1.-2. *Conversion merveilleuse à la foi catholique, apostolique et romaine de Idaté Masamouné.* Lyon, 1616, p. 20 et suiv.

que je vous en supplie humbleme
Votre Altesse d'entreprendre ce ée trente-
mener à fin, surtout parce que c ns de cette
voie nécessaire des religieux our s'achemi-
notre royaume. Avant tout été l'espérance
Dieu tout-puissant, afin a plu à Jésus-
Majesté divine. Que si, n autant, dis-je, le
quelque chose qui vo par tout l'univers.
service, que Votre e, appuyé sur la divine
emploierons de tr uissant, espère que le roi
dre à votre dé tôt le sacré baptême et se revê-
révérence et innocence, ainsi que pour le salut
mais qui l'exhorte et l'admoneste.
c'est-à-di espérant, il reçoit avec tous ses vénérables
en rem de la sainte Eglise Romaine, MM. les car-
mon. la déclaration de sa religieuse et pieuse
qu' ensemble le service et l'honneur qu'il lui
et au Saint-Siège apostolique.

Il prie Dieu de tout son cœur que par son immense bonté il parachève et amène à bon port ce que, par son ineffable clémence, il a commencé au roi Idaté et cependant il ne laissera échapper aucun moyen autant qu'il pourra faire avec la grâce de Dieu qu'il ne satisfasse aux justes désirs du roi, et qu'il ne pourvoit au salut des âmes de tous ses sujets ».

L'ambassadeur japonais et le Père Sotelo allèrent ensuite baiser les pieds de Sa Sainteté et, quand le pape fut sorti, saluèrent chacun des vingt-six cardinaux présents. Ils entrèrent un moment dans l'église Saint-Pierre, puis retournèrent dans leurs carrosses au palais d'Araceli.

la nouvelle de cette chose ait été apportée trente-trois ans après que les premiers chrétiens de cette grande île du Japon s'embarquèrent pour s'acheminer partout, de même que telle eût été l'espérance que pendant autant d'années qu'il a plu à Jésus-Christ cheminer sur la terre, en autant, dis-je, le saint Evangile ait été prêché par tout l'univers.

« Notre Saint-Père donc, appuyé sur la divine miséricorde du Tout-Puissant, espère que le roi Idaté recevra au plus tôt le sacré baptême et se revêtira de la robe d'innocence, ainsi que pour le salut de son âme, il l'exhorte et l'admoneste.

« Ce qu'espérant, il reçoit avec tous ses vénérables frères de la sainte Eglise Romaine, MM. les cardinaux, la déclaration de sa religieuse et pieuse volonté, ensemble le service et l'honneur qu'il lui porte et au Saint-Siège apostolique.

« Il prie Dieu de tout son cœur que par son immense bonté il parachève et amène à bon port ce que, par son ineffable clémence, il a commencé au roi Idaté et cependant il ne laissera échapper aucun moyen autant qu'il pourra faire avec la grâce de Dieu qu'il ne satisfasse aux justes désirs du roi, et qu'il ne pourvoit au salut des âmes de tous ses sujets ».

L'ambassadeur japonais et le Père Sotelo allèrent ensuite baiser les pieds de Sa Sainteté et, quand le pape fut sorti, saluèrent chacun des vingt-six cardinaux présents. Ils entrèrent un moment dans l'église Saint-Pierre, puis retournèrent dans leurs carrosses au palais d'Araceli.

Le 12 décembre, le Sénat de Rome à l'unanimité, donna à Hasékoura la qualité de citoyen et de sénateur romain (1).

Ce fut au commencement du mois de janvier 1616 que les ambassadeurs japonais quittèrent Rome pour Gênes. En raison de la hâte qu'ils avaient de retourner au Japon, ils ne s'arrêtèrent pas à Venise, comme l'avait fait l'ambassade des daïmios de Kiou-Siou en 1584. Ils se contentèrent d'adresser des lettres au doge et au Sénat de Venise, auxquelles celui-ci répondit par la délibération suivante (2):

« L'ambassadeur de Masamouné, roi d'Oshou, au Japon, ayant, à son départ pour son pays, envoyé dans cette ville Dom Gregorio Mattia, gentilhomme de sa suite, porteur de lettres et de présents à l'adresse du Sénat, lui envoie toute sa reconnaissance et lui fait don d'une chaîne en or et d'une médaille à l'effigie de saint Marc.

« Approuvé en Conseil, le 23 janvier 1616 ».

Quelques jours après, le Sénat prenait une nouvelle délibération (3) :

« Ayant pris en considération la requête faite par l'ambassadeur japonais relative aux donations en faveur des églises catholiques du Japon, nous avons décidé l'achat d'une croix en argent de cent cinquante ducats ou d'un calice et d'une patène ou de quelque autre objet, destiné à l'une des églises catholiques du Japon.

« Approuvé en Conseil, le 29 janvier 1616. »

1.-2.-3. — C. Meriwether, *op. cit.*, p. 28 ; p. 91 ; p. 92.

Après un court séjour à Gênes, l'ambassadeur Hasékoura et le Père Sotelo partirent pour l'Espagne d'où ils devaient s'embarquer pour l'Extrême-Orient.

Tandis que ses ambassadeurs se trouvaient en Europe, Masamouné avait chargé un de ses sujets de la construction d'un grand navire, à Sakaï, près d'Osaka. Au mois d'août 1616, cette construction étant achevée, Masamouné envoya ce navire dans la Nouvelle-Espagne pour ramener Hasékoura et le Père Sotelo. En même temps il adressa la lettre suivante au gouverneur de la Nouvelle-Espagne (1) :

« Je vous envoie un navire avec la permission du shogoun. Il est destiné à ramener l'ambassadeur qui, depuis plusieurs années, se trouve en Espagne avec le Père Sotelo. Cet ambassadeur aurait, paraît-il, conclu une convention relative au commerce et à la navigation avec l'Espagne. Chaque année, je vous adresserai des navires auxquels je vous serais reconnaissant d'accorder toute votre bienveillance. »

En mars 1619, Hasékoura et sa suite arrivèrent dans la Nouvelle-Espagne. Ils s'embarquèrent aussitôt sur le navire qui les attendait et se dirigèrent sur Manille qu'ils atteignirent au mois de juin. Hasékoura gagna ensuite directement le Japon, mais le Père Sotelo demeura à Manille, le christianisme se trouvant alors rigoureusement prohibé au Japon. Le navire aborda à Tsouki-no-oura le 26 août 1620.

1. S. Watanabé. — *Les Japonais au Monde*, édition japonaise, p. 123.

On a donné plusieurs explications relatives au but de l'ambassade envoyée par Daté Masamouné en Europe. Il y en a trois à retenir :

Les uns ont prétendu que Daté était désireux de se faire chrétien et de voir tous ses sujets suivre son exemple ; qu'en conséquence, son ambassade fut envoyée dans l'intention d'obtenir la protection du Pape. Cette opinion fut d'autant plus soutenue à l'époque par les prêtres que Daté s'était montré le défenseur du Père Sotelo quand celui-ci, jeté en prison, avait failli être mis à mort à Tokio. Cependant l'évêque du Japon, dans une lettre adressée au Supérieur des Jésuites (1) prétend que Daté n'agit pas en cette occasion dans un but religieux.

Les autres ont dit que Daté avait mis à la tête de son ambassade un de ses vassaux avec la mission d'aller étudier la politique européenne, espérant pouvoir peut-être essayer sa force sur le terrain étranger. Il aurait d'ailleurs été jaloux des succès obtenus par l'expédition à Loutchou d'un certain seigneur du Sud et aurait cherché le moyen de se mettre en vue comme lui. Il peut paraître étonnant que Daté ait songé à s'attaquer à des pays si éloignés du sien en même temps que si puissants ; mais nous ne devons pas oublier qu'il ne connaissait pas ces pays ; que les seuls étrangers résidant dans l'Empire étaient des prêtres ou des marchands qui se contentaient de

1. Cette lettre se trouve dans C. Meriwether, *op. cit.*, appendice II, n° 7.

quelques privilèges qu'on voulait bien leur accorder pour leur commerce ou la prédication du christianisme; qu'il lui était par conséquent permis de supposer que toute l'Europe ne constituait qu'un peuple pacifique, ennemi des troubles et même poltron; que, d'un autre côté, ses armées avaient été triomphantes dans tout le nord du Japon et que la Corée, le seul pays étranger qu'il connaissait, avait été subjuguée par les armées japonaises. Comme corollaire de cette idée, on a dit également que Daté n'avait jamais songé à s'emparer d'aucun territoire étranger, mais avait pensé à prendre l'initiative de la destruction du christianisme au Japon en faisant un croisade religieuse (1).

La troisième opinion a une base plus libérale. Elle nous présente Daté sous un aspect plus favorable. Elle soutient, en effet, que ce seigneur n'eut d'autre but, en accueillant les missionnaires et les négociants, que d'introduire dans son pays les meilleures méthodes de la civilisation occidentale, autrement dit, qu'en bon prophète, il voulait faire alors ce que le Japon ne fit que deux siècles plus tard. En un mot, dans cette opinion on soutient que c'est,

1. Cette idée repose sur une petite poésie qu'on attribue à Daté Masamouné. En voici la traduction : « *La religion mauvaise charme le peuple et continue à se propager. Nous désirons triompher des nations barbares, mais nous n'y avons pas encore réussi. Quand donc s'abattront les vents du Sud qui maîtrisent ? Il y a bien longtemps que j'attends le grand coup de vent qui s'étendra sur une surface de dix mille lieues !* »

d'une part, la politique extérieure d'Iéyasou tendant à développer les intérêts de l'empire par le trafic international et, d'autre part, les différentes entreprises faites par les Japonais dans les provinces du Sud qui auraient donné à Daté Masamouné l'idée d'envoyer une ambassade en Europe.

La religion chrétienne s'étant trouvée formellement prohibée par le shogoun au moment où Hasékoura revint au Japon, l'entreprise hardie de Daté Masamouné n'eut aucun résultat.

Bien que l'histoire des dernières années de Hasékoura ne soit point très claire, on rapporte qu'il abjura le christianisme. Certains auteurs prétendent qu'il ne fut jamais chrétien, mais sembla professer la religion chrétienne par diplomatie afin de pouvoir être reçu dans les Cours d'Europe. Son retour s'effectua au moment où Daté faisait, peut-être contre sa volonté mais en tous cas sur l'ordre du shogoun, tous ses efforts pour déraciner cette religion de sa principauté.

La fin de Hasékoura est très confuse. Les uns ont dit qu'il avait été mis à mort comme chrétien ; d'autres, qu'il n'avait pas été tué, mais qu'il avait commis le *hara-kiri ;* d'autres encore, qu'il n'était pas lui-même chrétien, mais avait autorisé sa femme et ses enfants à le devenir. Certains ont prétendu qu'il allait être crucifié quand, au moment de le mettre en croix, il fut enlevé par une force invisible et disparut sans qu'on l'ait jamais revu. Certains autres en ont fait un fou qui se serait enfui dans les forêts.

On a dit enfin qu'il n'avait jamais été inquiété, parce qu'il était un bouddhiste avéré. La raison qui paraît être la plus plausible, c'est que, comme nous venons de le dire, sans être chrétien, il ne se serait servi du christianisme que pour la commodité de la mission dont il était chargé.

Il ne nous reste plus que quelques mots à ajouter au sujet du Père Sotelo qui, ne pouvant rentrer au Japon par suite de la proscription du christianisme, était resté, nous l'avons dit, à Manille. Le Pape l'avait nommé évêque de la partie septentrionale et orientale du Japon et en avait fait son légat dans toutes ces provinces. Cette nomination n'avait pas plu au roi d'Espagne, parce qu'elle avait été faite au préjudice de son droit de patronage. En 1620, le Conseil des Indes lui donna l'ordre de partir pour Mexico. Mais le Père Sotelo qui voulait assumer les fonctions de légat pontifical au Japon, refusa d'obéir à cet ordre et, s'habillant en marchand, gagna Nagasaki sur un navire chinois. Trahi, il fut livré aux autorités japonaises en même temps que le Frère Ludovic Bava et tous deux, condamnés à mort, furent brûlés vifs à Omoura, le 25 août 1624.

Le mois qui suivit le retour de Hasékoura au Japon, Daté Masamouné écrivit la lettre suivante à Doï, l'un des conseillers du shogoun (1) :

« Monsieur,

« Quand j'ai envoyé un navire dans la Nouvelle-

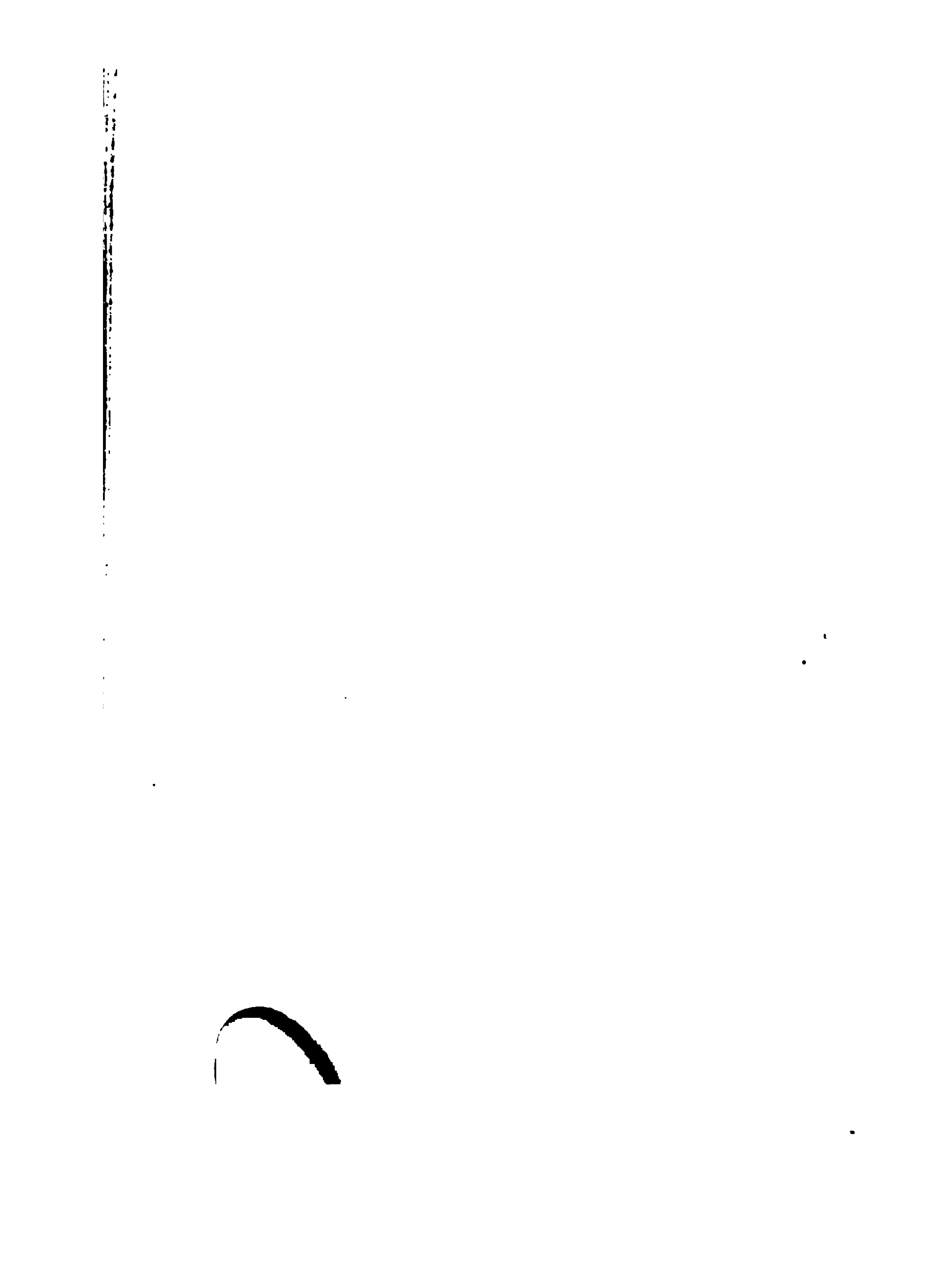
1. S. Watanabé. *Op. cit.*, p. 131.

Espagne, après avoir pris l'avis de Moukaï Shoghen, un Espagnol, du nom de Sotelo, qui était resté à Edo pendant quelques années, s'embarqua sur ce navire. A ce moment, Koubo-sama *(le shogoun)* écrivit une lettre et envoya des armures, des paravents, etc. Mes sujets qui allèrent en Espagne y restèrent sept ou huit ans et ne revinrent que cet automne par le navire de Luçon. Sotelo, qui avait appris que le christianisme était rigoureusement prohibé au Japon, retarda son retour ici et m'en informa par lettre. Il ajoutait qu'étant chargé d'une réponse de l'Espagne, il désirait venir au Japon si vous lui permettiez. Je vous prie donc de me donner votre opinion à ce sujet afin que je puisse la lui transmettre.

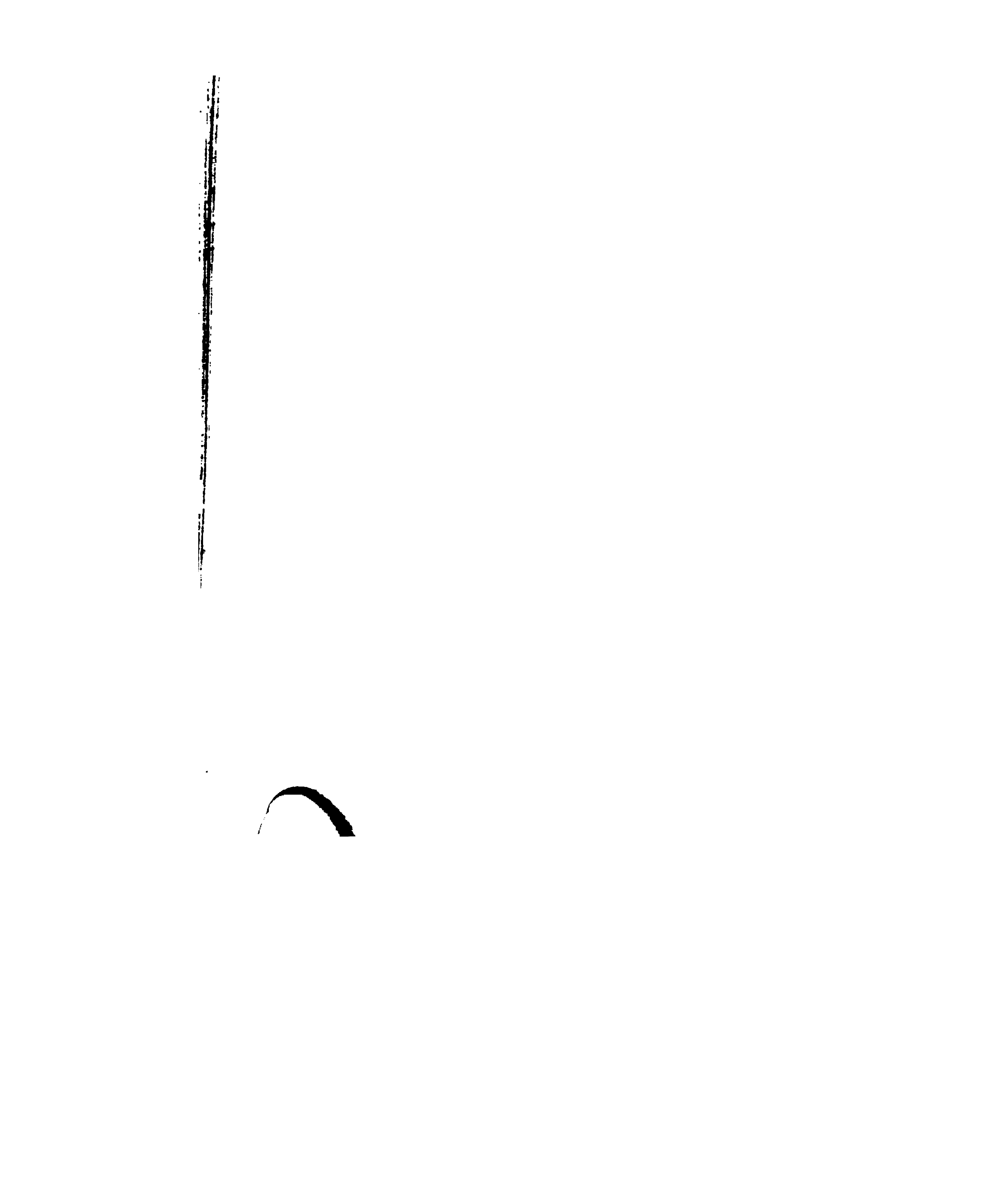
« Veuillez agréer, etc.

Signé : « MATSOUDAÏRA MOUTSOU-NO-KAMI. »

Le *bakoufou* fit-il, oui ou non, réponse à cette lettre ? On ne le sait pas exactement. Quoi qu'il en soit, le gouvernement shogounal ne fit certainement pas bon accueil à la proposition de Masamouné, car il était très inquiet du développement du christianisme qu'il ne parvenait pas à enrayer.



INDEX



INDEX

—

bakoufou de Mouromatchi, celui des Ashikaga inauguré à Mouromatchi, près Kioto; *bakoufou* de Edo, celui des Tokougawa.

Bon, fête bouddhique que l'on célèbre le 15 juillet pour sauver les âmes des morts qui sont dans un lieu de souffrance. Ce mot désigne également aujourd'hui l'époque où, à l'instar du jour de l'an, l'on se fait entre amis des cadeaux.

Bonten Taïshakou, dieu indien qui, d'après le bouddhisme, surveille tous les humains.

Bouké, terme signifiant la famille de Boushi.

Boushi, gens de la classe militaire. Depuis le *bakoufou* de Kamakoura, ce nom était donné à tous les chevaliers féodaux.

Daïmio, nom donné, depuis le *bakoufou* de Yoritomo, aux grands vassaux du shogoun. Avec le shogounat des Tokougawa, il désigne l'une des classes de *bouké*, celle des seigneurs féodaux dont le fief a un revenu annuel de plus de dix mille *kokou* de riz.

Daïri, palais impérial et, par extension, l'empereur lui-même.

Daté Masamouné, seigneur illustre sous Hidéyoshi et Iéyasou. Il se rendit célèbre au moment de l'expédition de la Corée par Hidéyoshi. Son fief d'Oshou était des plus importants mais il était tout à fait situé au nord du Japon, de sorte qu'Iéyasou craignit peu, pour son gouvernement, cet homme si entreprenant.

Déshima, îlot artificiel situé sur la côte de Nagasaki. Il a été créé dans le but de servir de résidence aux étrangers. Les négociants hollandais, après s'être assuré le monopole du commerce avec le Japon, furent relégués dans cet îlot durant toute la durée du gouvernement shogounal (1638-1854).

Edo, la capitale du Japon, aujourd'hui appelé Tokio. Elle fut le siège du gouvernement shogounal du Tokougawa et la résidence du shogoun de cette famille jusqu'en 1868. Aujourd'hui Tokio est également le siège de la résidence impériale et du gouvernement japonais.

Eïrokou, ère japonaise qui dura douze ans (1558-1569).

Enriakou-ji, temple bouddhique fondé par le bonze Saïtcho pendant l'ère Enriakou (en 788). Il est situé sur le mont Hieï, à Kioto et est

considéré comme temple protecteur de la ville.

Foujiou-fouzé, l'une des sectes boudhiques, propagée par le bonze Nikko, vers la fin du xvie siècle. La propagation de sa doctrine, interdite par les Tokougawa, a été reprise depuis 1876, avec le principe de la liberté de conscience.

Foujiwara. famille qui, du viie au xiie siècle, fut toute puissante à la cour impériale du Japon. Elle se fit remarquer par des réformes utiles dans la législation. S'étant désintéressée de la guerre, elle fut renversée par Taïra et Minamoto.

Ghenji, v. Minamoto.

Ghenna, ère japonaise qui dura neuf ans (1615-1623).

Ghensho, impératrice, petite-fille de l'empereur Temmou, régna de 715 à 723. Elle encouragea la rédaction du *Nihon-ghi*. Elle abdiqua en faveur de son neveu.

Go-Daïgo, empereur du Japon, né en 1288, parvint au trône en 1319. Les Hojo étaient alors au pouvoir, au titre de régents du shogoun. Il dut céder à leur puissance et s'enfuir dans la province d'Omi en 1331. Il parvint cependant en 1333 à restaurer le pouvoir mikadonal, mais son organisation politique étant défectueuse, il fut vaincu par Takaouji, en 1336, qui fonda le *bakoufou* de Mouromatchi. Go-Daïgo se vit contraint de transporter sa cour au sud du Japon, à Yoshino. Il mourut en 1338.

Goshouïn (littér. : *sceau shogounal rouge*). Quand le gouvernement shogounal donnait une autorisation importante, on apposait sur le document le sceau shogounal avec l'encre rouge. Le *Goshouïn-bouné* signifie un navire qui a eu une autorisation shogounale de faire la navigation à l'étranger.

Hara-kiri (littér. : *ouverture du ventre*), mode de suicide propre au Japon. Les détails de la scène étaient minutieusement réglés par l'étiquette. Cette coutume est aujourd'hui tombée en désuétude.

Hatamoto, terme signifiant d'abord le camp d'un général, puis les chevaliers qui gardaient ce camp. Avec la féodalité, ce mot prit une signification toute particulière ; il désigna une classe de *bouké* attachée spécialement à la personne du shogoun.

Hatchiman Daïbosatsou, dieu

protecteur des armes. Son patron est l'empereur Ohjin.

Heïké, v. Taïra.

Hiden (littér. : *renseignement sur les arts secrets*). Ce terme a été employé pour désigner le christianisme dans certains édits, parce que les missionnaires ne voulaient faire connaître leur doctrine qu'à certains disciples distingués.

Hidétada, second shogoun de la famille des Tokougawa qui gouverna de 1605 à 1622. Il poursuivit sans pitié la guerre d'extermination que son père avait commencée contre les chrétiens.

Hidétsougou, fils adoptif de Hidéyoshi qui abdiqua en sa faveur en 1591 tout en continuant réellement à gouverner en qualité *d'ex-kouampakou*. Il ne fut point un homme d'Etat ; ne songeant qu'aux plaisirs, il mécontenta le peuple. Enfermé à Kôya, il se suicida et Hidéyoshi reprit le pouvoir.

Hidéyori, fils de Hidéyoshi, succéda à son père en 1598, et garda le pouvoir jusqu'en 1602 où Iéyasou établit son gouvernement à Edo ; néanmoins Hidéyori conserva une partie du pouvoir au château d'Osaka, entouré des fidèles chevaliers de son père. Ce ne fut qu'en 1615 que sa maison périt définitivement.

Hidéyoshi, général et homme d'Etat, né en 1535, mort en 1598. Il était le fils d'une famille de paysans d'Owari ; il avait pour nom Kinoshita Tookitchi et fut d'abord un simple soldat de Nobounaga. Sa valeur sur les champs de bataille le fit arriver au grade de général : c'est alors qu'il changea son nom en celui de Hashiba Hidéyoshi. Quand Nobounaga fut tué par Mitsouhidé, il vengea sa mort en tuant à son tour celui-ci. Il devint, de ce fait, dictateur. Hidéyoshi, désirant achever l'œuvre de Nobounaga, rétablit le palais impérial et restaura le temple d'Isé. La cour lui donna le nom de Toyotomi, en récompense de ses services pour la cause de l'empereur. Il se démit de ses fonctions en faveur de son petit-fils. Sous son gouvernement furent rendus les premiers édits de persécution contre les chrétiens.

Hiéda-no-Areï, personnage de la cour de l'empereur Temmou, qui fut chargé de rédiger l'histoire des premiers siècles.

Higan, mot bouddhique signifiant *immortel et incréé*. Ce mot est usuellement employé

pour indiquer la veille, le jour et le lendemain du solstice du printemps et de l'automne. Ces jours-là, on procède à des cérémonies bouddhiques.

Hirado, port situé au nord de Nagasaki, sur la côte ouest de Kiou-Siou.

Hojo, famille dont les chefs, sous le titre de régents du shogoun, administrèrent le Japon de 1223 à 1333. Quelques régents furent d'une réelle valeur. Son gouvernement, qu'elle établit à Kamakoura, dura jusqu'à la restauration de Kembou (1333).

Honda (Masazoumi), l'un des cinq conseillers du gouvernement shogounal. *Kozouké-no-souké*, nom sous lequel est également connu ce personnage, est un titre d'honneur qu'il avait reçu du shogoun. Tous les seigneurs et les samouraï ayant une haute situation recevaient des titres analogues, par exemple : *Doï Ooï-no-kami*, *Itakoura Iga-no-kami*, etc.

Hotoké, synonyme de Bouddha.

Ikkoshiou, l'une des sectes du bouddhisme japonais, fondée par le bonze Shinran au milieu du XIIIe siècle. Vers la fin du shogounat des Ashikaga, et profitant du désordre qui régnait à cette époque, les fidèles de la secte Ikkoshiou prirent les armes pour augmenter l'influence de leur secte. Cette insurrection qui, au début, avait un caractère religieux prit ensuite une tournure politique, car les grands temples avaient alors leurs propres fiefs et constituaient un véritable pouvoir seigneurial. C'est pour amoindrir cette puissance que Nobounaga autorisa la prédication du christianisme. Mais, par contre, Hidéyoshi favorisa beaucoup les partisans de la secte Ikkoshiou au moment de l'expédition contre Shimazou, daïmio de Satsouma.

Iémitsou, troisième shogoun de la famille des Tokougawa (1623-1650).

Iéyasou, premier shogoun de la famille des Tokougawa, descendant des Minamoto, né en 1542, mort en 1616. L'un des plus grands personnages du Japon. Outre ses talents militaires, il avait ceux d'un régent et d'un législateur. Il servit d'abord Nobounaga en qualité de général et, à la mort de celuici devint un des conseillers de Hidéyoshi qui lui fit épouser sa sœur, pour resserrer les liens entre les deux maisons. L'influence d'Iéyasou excita plus tard la jalousie de Hidéyori et de la Cour

d'Osaka : de là, la guerre de Sékigahara. La toute puissance des Tokougawa devait durer trois siècles. Nommé shogoun en 1603, Iéyasou abdiqua en faveur de son fils en 1605, mais conserva jusqu'à sa mort la réalité du pouvoir, en 1616.

Jimmou, nom posthume du premier mikado du Japon et le fondateur de la dynastie actuellement régnante. Il aurait vécu de 722 à 585 avant l'ère chrétienne. Son nom signifie *divin guerrier*. C'est lui qui, l'an 660, inaugura l'an I de l'ère japonaise et établit sa capitale à Yamato (Kashiwabara).

Jingo, impératrice, veuve de l'empereur Tchouaï. Celui-ci étant mort, l'an 200, pendant la révolte de Koumaso à Kiou-Siou, elle dirigea ses armées contre la Corée alors divisée en plusieurs petits Etats et qui favorisaient la dite révolte. Elle fut victorieuse et la Corée devint tributaire du Japon. L'empereur Ojin, son fils, étant trop jeune, elle gouverna le pays comme régente de 201 à 269, date de sa mort.

Jingouji-oura, petit port de la province de Boungo, sur la côte est de Kiou-Siou, en face l'île Shikokou.

Kagoshima, chef-lieu du département de ce nom. C'est là que se trouvait, au temps de la féodalité, le château du seigneur de Satsouma.

Kamakoura, siège de la famille Minamoto dès le XIe siècle. Quand elle triompha avec Yoritomo, elle devint le siège de la résidence du shogoun ; il en fut ainsi jusqu'à la fin des Hojo.

Kami, synonyme de *dieu*. Ce mot est spécialement employé pour désigner les dieux du shintoïsme, religion ancestrale du Japon.

Kasouga-Daïmiojin (littét. : *les dieux de Kasouga*). Le temple de Kasouga, situé à Yamato, a pour dieux tutélaires : Takémikazoutchi, Amatsoukoyané et quelques autres. Il était l'objet d'une grande vénération dans la famille des Foujiwara, Amatsoukoyané ayant été l'ancêtre de cette famille.

Katana, sorte de sabre que tous les *boushi* portaient toujours, sous la féodalité. Ils en avaient deux à la fois, l'un grand, l'autre petit.

Keïtcho, ère japonaise qui dura dix-neuf ans (1596-1614).

Kembou (Restauration de). On appelle ainsi l'époque où

l'empereur Go-Daïgo gouverna le Japon, en reprenant le pouvoir qu'il avait été contraint d'abandonner.

KIOTO (littér. : *ville où réside l'empereur*). Elle fut la capitale du Japon de 794 à 1869. Les shogouns l'habitèrent aussi du XIVe à la fin du XVIe siècle.

KO-JI-KI (littér. : *récit des choses anciennes*). Bien qu'il existait déjà quelques rites des traditions historiques, ce document constitue le premier document sur l'histoire du Japon. Il part de la création du monde pour s'arrêter au règne de l'impératrice Souiko (593 de notre ère). Il fut rédigé, en 712, par ordre de l'impératrice Ghemmeï.

KO-KOU, mesure employée pour les grains, équivalente à peu près à deux hectolitres. Les revenus des daïmios, le traitement des fonctionnaires étaient jadis évalués en ko-kou de riz.

KOUAMPAKOU (littér. : *celui qui a plein pouvoir sur les affaires politiques*). Titre donné au plus haut fonctionnaire de la Cour à qui sont délégués tous les pouvoirs politiques. Cette fonction fut primitivement créée en faveur des Foujiwara.

KOUAN-EÏ, ère japonaise qui dura pendant vingt ans (1624-1643).

KOUAN-RYO, le plus haut fonctionnaire du gouvernement shogounal des Ashikaga. Il s'occupait de toutes les affaires politiques.

KOUANTO, nom donné au fief des Tokougawa qu'Iéyasou reçut de Hidéyoshi, en 1590. Il comprenait huit provinces et avait pour chef-lieu Edo où se trouvait le château de cette famille.

KOUBO, signifie la *Cour*. Ce titre était donné par l'empereur au shogoun, à partir du XIVe siècle. Dans les écrits des Jésuites, le shogoun est le plus souvent désigné du nom de Koubo-sama.

MASAKO, fille de Hojo Tokimasa et femme de Yoritomo. Après la mort de son mari, elle s'empara du pouvoir avec son père et dirigea les affaires jusqu'à sa mort, en 1225.

MATSOUDAÏRA, nom primitif des Tokougawa. Ce titre honorifique fut donné aux daïmios et aux samouraï pour les récompenser de leurs services.

MEIJI, ère japonaise actuelle. Elle commença en 1868, date où eut lieu la restauration du

pouvoir mikadonal. Avec l'arrivée des Américains à Ouraga en 1853, le Japon se trouva divisé en deux partis, mikadonal et shogounal ; celui-ci désirait ouvrir le pays aux étrangers, celui-là persistait dans la vieille politique qui consistait à le laisser fermé. Ces divergences d'opinions ne durèrent pas : on comprit vite la nécessité de ne point rester plus longtemps isolé. Réconciliés sur le terrain de la politique extérieure, les deux systèmes de la politique de Edo et de Kioto demeurèrent face à face. Quant à la politique intérieure, la lutte se poursuivit entre eux. Toutefois le jour ne fut pas long à venir où le shogoun lui-même, malgré les forces militaires réelles dont il pouvait encore disposer, se soumit à l'empereur. Dès lors, c'est le gouvernement impérial bien centralisé ou gouvernement de la Restauration qui règne sur le nouveau Japon.

Miako, synonyme de Kioto, qui signifie la *capitale du Japon*.

Mikado, l'empereur. Synonyme de *Tennô*. Ce terme est moins usité des Japonais que ceux de *Tenshi* ou *Tennô*.

Minamoto, nom de famille donné pour la première fois aux enfants de l'empereur Saga (810-823) et plus tard aux descendants de l'empereur Seïwa (859-876). L'histoire détaillée de cette famille se confondrait presque avec l'histoire politique du Japon depuis le xie siècle. D'abord rivale des Foujiwara, puis des Taïra, elle réussit à peu près à annuler l'influence des premiers et à exterminer les seconds en 1185. Les deux familles Ashikaga et Tokougawa étaient issues des Minamoto.

Mommou, empereur du Japon, régna de 697 à 707. Il fit rédiger plusieurs codes et fit construire la fameuse route Nakasendo.

Mon-mé, monnaie dont le poids est de cinq grammes.

Mori Motonari. Les Mori formaient une ancienne famille qui, avec Motonari, devinrent très célèbres. En 1551, un vassal d'Oh-outchi, seigneur de Souo et de Nagato, se révolta et tua son maître Yoshitaka.

Mais en 1554, Motonari, seigneur d'Aki, province voisine de celle de Souo, battit le traître Soué Haroukata. Les Mori restèrent ainsi les seigneurs des deux provinces de Souo et de Nagato jusqu'à la Restauration de 1868, date à laquelle ils prirent

énergiquement parti pour le mikado.

Nagasaki, port commercial situé sur la côte ouest de Kiou-Siou.

Nagoya, deux villes portent ce nom, mais l'orthographe, dans le style japonais, n'est pas la même. La ville de Nagoya où se trouvait Hidéyoshi pendant l'expédition de Shimazou est située dans la province de Hizen, île Kiou-Siou. L'autre est située dans l'île Nippon, province d'Owari.

Nihon-ghi, abrégé du Nihonshoki (*Histoire écrite du Japon*), faite en 720, par ordre de l'impératrice Ghensho. Il est écrit en caractères chinois.

Nobounaga (Oda), né en 1573, d'une famille des petits Etats d'Owari, se signala de bonne heure par son intrépidité. Ayant déposé le dernier shogoun de la famille des Ashikaga qu'il avait d'abord fait nommer, il se substitua à lui. Dès lors, devenu le véritable chef de l'Etat sous le titre de *Daïnagon*, il restaura lui-même la cour du mikado, désorganisée après la guerre d'Ohjin. Quoique général très habile, son caractère emporté fit beaucoup de mécontents parmi ses généraux. L'un d'eux, Aketchi Mitsouhidé, se révolta et le tua en 1582. Par haine des bonzes, il avait encouragé la propagande faite par les Jésuites. C'est à cette époque que François Xavier débarqua au Japon pour prêcher le christianisme.

Ohjin, guerre civile, commencée en 1467, terminée en 1477. Les causes de cette guerre provinrent des conflits des successions shogounales et des querelles politiques entre les régents Hosokawa et Yamana. Pendant plus de dix ans, Kioto fut transformé en champ de bataille, le palais impérial fut démoli, le pouvoir shogounal fut très ébranlé, de sorte que les seigneurs territoriaux vinrent disputer la suzeraineté contre le gouvernement central. Avec cette guerre, commence l'âge noir du Japon qui dura jusqu'à l'époque d'Oda et de Toyotomi.

Ono-Yasoumaro, lettré qui fut chargé par l'impératrice Gemmio de la rédaction définitive du *Ko-ji-ki*. Cette rédaction, terminée en 712, ne fut imprimée pour la première fois qu'en 1644.

Osaka, ville industrielle et port commercial très animé du Japon actuel. Il est situé près de Kobé (Hiogo). C'est dans cette ville que se trou-

vait le château des Toyotomi qu'avait fait construire Hidéyoshi pour son gouvernement et sa résidence.

Ouraga, port situé un peu au sud de Nagasaki, dans la baie de Tokio.

Raïki, *le livre de l'étiquette*. C'est l'ouvrage chinois, rédigé au IIIe siècle avant l'ère chrétienne, dans lequel ont été recueillis les principes de la morale et de l'étiquette exprimés par les anciens lettrés.

Ri, mesure de longueur qui variait jadis avec les provinces. Aujourd'hui le ri vaut 3.927 mètres.

Sama, terme de respect placé après le nom ou le titre d'une personne. On emploie également le terme *dono*.

Samouraï, dénomination ancienne de la classe guerrière du Japon. Ce mot est synonyme de *Boushi*.

Satsouma, nom d'une province donnée, sous les Tokougawa, au département actuel de Kagoshima, à l'extrémité méridionale de Kiou-Siou.

Sékigahara, (province de Mino) endroit où se livra l'une des plus sanglantes batailles de l'histoire japonaise, l'an 1600, entre les Tokougawa et les Toyotomi. Cette bataille porta un coup fatal à la maison de Hidéyoshi qui fut défaite par Iéyasou. Quant à la maison des Toyotomi, si elle ne fut pas anéantie, elle fut du moins considérablement affaiblie. Ce n'est qu'à la suite des campagnes de 1614 et 1615 que Hidéyori, battu par les Tokougawa, fut contraint de se suicider.

Sendaï, l'ancienne capitale de la province d'Oshou, aujourd'hui chef-lieu du département de Miyaghi.

Shiraïto-warifou, ensemble de dispositions légales relatives à l'achat des cargaisons portugaises de soie par les seuls commerçants de Kioto, Sakaï et Nagasaki. Ces dispositions, qui remontent à 1604, avaient pour but d'organiser l'importation de la soie au Japon, d'attribuer les marchandises au commerce de ces trois villes suivant des proportions fixées à l'avance, et de régulariser les transactions à l'arrivée des cargaisons par l'institution de cours officiels. Le *shiraïto-warifou* était donc un régime légal présentant sans doute des règles restrictives de la liberté, mais conçu en vue d'assurer le développement du commerce de la soie.

Shogoun, terme qui signifiait, avant Yoritomo, le chef d'une armée, mais qui, avec lui, a pris la signification de suzerain féodal. Tous les suzerains féodaux n'ont pas pris néanmoins le titre de shogouns. C'est ainsi, par exemple, qu'Oda Nobounaga et Toyotomi Hidéyoshi, chefs de la féodalité, n'ontpas été nommés shogouns par la Cour : Nobounaga régna avec le titre de *dictateur* et Hidéyoshi avec celui de *kouampakou*.

Shomio, dénomination donnée aux seigneurs féodaux dont le fief n'avait pas un revenu annuel de dix mille kokou de riz. V. Daïmio.

Soumpou, ville de la province de Sourouga, où Iéyasou fixa sa résidence après sa retraite et d'où il gouverna le Japon en qualité d'ex-shogoun. Il s'établit dans cette ville, parce qu'elle était le chef-lieu de l'ancien fief des Tokougawa, où il était né. Cette ville s'appelle aujourd'hui Shizouoka, et est le chef-lieu du département du même nom.

Souo constituait, sous la féodalité, la partie est de la province de Yamagoutchi ; Nagato formait la partie ouest.

Taïkoua (réforme de). Cette réforme s'effectua, en 645, grâce au prince Naka-no-Oé et à Kamatari. Elle avait pour but de détruire le pouvoir des Soga qui, depuis 587, s'était toujours accru, surtout avec Irouka. Cet abus de pouvoirs de la part des Soga entraîna le mouvement impérialiste qui finit par vaincre Irouka et établir un gouvernement central. Avec cette centralisation de pouvoir, tous les systèmes politiques et sociaux ont été réformés, sur le modèle des bonnes institutions chinoises. C'est ainsi qu'on a établi des règles concernant l'état-civil, les impôts, les communications, qu'on a créé huit ministères et promulgué les codes pénal et civil.

Taïra, nom de famille donné aux petits-fils de l'empereur Kouammou (782-805) par l'empereur Junna (824-833). Cette famille, avec celles de Foujiwara et des Minamoto, domine tout le moyen âge japonais. Pendant le XII[e] siècle, sa rivalité avec les Minamoto ensanglanta le pays. Elle finit par succomber complètement en 1185.

Takaouji (**Ashikaga**) né en 1304, mort en 1358. Il reçut des fiefs de l'empereur Go-Daïgo en récompense des services qu'il rendit pendant la Restauration de

Kembou. Traité avec trop d'honneurs, il songea à s'emparer du pouvoir mikadonal et se révolta en 1336. Ce fut le commencement du shogounat des Ashikaga qui devait durer jusqu'en 1573.

Tanégashima, île dépendant de Kiou-Siou et situé au sud de celle-ci.

Temboun, ère japonaise qui dura vingt-trois ans (1532-1554).

Tennô (littér. : *empereur céleste*), synonyme de *tenshi*. L'empereur est supposé être monté sur le trône par ordre du ciel. Dans le shintoïsme, religion nationale du Japon, les dieux sont vénérés également comme des dieux.

Tenshio, ère japonaise, qui dura dix-neuf ans (1573-1591).

Tensho Daïjin-gou (littér. : *le dieu qui éclaire le monde*). D'après la mythologie japonaise, le Japon fut créé par Izanaghi-no-mikoto et Izanami-no-mikoto qui étaient descendus du ciel à l'île Onogoro (Awaji actuelle). Ils eurent trois enfants dont l'aîné, Oohiroumémoutchi-no-mikoto, fut admis à régner dans le Ciel (Takamagahara). Comme son corps était brillant, on l'appela Amatérasou-Oomikami ou encore *Tensho-Daïjin*.

Tokougawa, famille japonaise, branche des Minamoto, dont le nom fut pris au XII[e] siècle par Yoshisué, arrière-petit-fils du fameux Yoshiyé. Chassés par les Ashikaga de la province de Kozouké, ils se réfugièrent, au XIV[e] siècle, dans celle de Mikawa. Au début du XVII[e] siècle, l'un d'eux, Iéyasou, s'empara du shogounat que sa famille conserva jusqu'en 1868.

Toyotomi, nom de la famille de Hidéyoshi qui succéda à celle des Oda et gouverna le Japon de 1585 à 1603. Elle fut remplacée par la célèbre famille des Tokougawa.

Yamagoutchi, province située à l'extrémité méridionale de l'île Nippon.

Yoritomo, le premier et l'un des plus illustres shogouns du Japon, né en 1146, mort en 1199. Epargné dans le grand massacre qui suivit la défaite du parti des Minamoto, en 1159, il fut exilé à Izou d'où il parvint à s'enfuir. Il ameuta alors les mécontents, prit les armes et finit, en 1185, par écraser complètement les Taïra à la bataille de Dan-no-oura.

C'est alors qu'il inaugura le shogounat héréditaire (1186) et établit le siège de son gouvernement à Kamakoura. C'est lui qui organisa méthodiquement le régime de la féodalité militaire. Il fit jouir le pays d'une tranquillité inconnue depuis un demi-siècle.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE

PROSPÉRITÉ ET DÉCADENCE DU CHRISTIANISME AU JAPON